BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU FINISTÈRE



TOME LVIII

1931

QUIMPER
Imprimerie Mme J. BARGAIN, 1, Rue Astor

1931

LISTE GÉNÉRALE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIOUE DU FINISTÈRE

Présidents d'honneur.. { M. le PRÉFET du Finistère.
Mgr l'EVÊQUE de Quimper et de Léon.

Président . { M. Henri WAQUET, ancien membre de l'école française de Rome, archiviste du département.

Vice-Présidents . { MM. V. CORMIER, magistrat honoraire, à Chef-du-Bois, en La Forêt-Fouesnant (M. F.).
Emmanuel DELÉCLUSE, Le Gwelmeur, Douarnenez.
le docteur L. LAGRIFFE, directeur de l'Asile Saint-Athanase, Quimper.
le chanoine H. PÉRENNÈS, aumônier de l'Hospice de Quimper.

Secrétaires . { MM. Jean SAVINA, 2, rue Bisson, Quimperlé.
Louis OGÈS, instituteur, rue de la Providence, Quimper.
l'abbé TOULEMONT, professeur à l'école Saint-Yves, Quimper.

Trésorier .. { M. Louis LE GUENNEC, conservateur de la bibliothèque municipale, 10, rue Louis-Hémon, Qnimper.

Membre d'honneur, en vertu d'un vote de la Société :
M. Joseph LOTH, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, 130, rue Lecourbe, Paris (15e).

M. F. signifie : membre fondateur.

ABARNOU (Jules), notaire, 26, rue de Siam, Brest.
ABJEAN (abbé), recteur de Tréméoc.
ADAM (Mme), rue de Douarnenez, Quimper.
ALAVOINE (Mlle Marie-Joseph), 32, quai de l'Odet, Quimper.
ALLIER (Jehanne), impasse de l'Odet, Quimper.
ANSQUER (Mme), 14, place la Tour d'Auvergne, Quimper.
ANTHONY (docteur), professeur au Muséum d'Histoire Naturelle, 55, rue de Buffon, Paris (5e).
AUDREN DE KERDREL (Mme), château de Kerrom en Saint-Pol-de-Léon.
AUFFRET (chanoine), curé-doyen de Douarnenez.
AUX AMATEURS DE LIVRES (librairie), 56, faubourg Saint-Honoré, Paris (8e).
BAER (librairie Joseph), Hochstrasse, 6, Francfort-sur-le-Mein (Allemagne).
BAHIER (docteur), Gourin (Morbihan).
BARGAIN (Jules), imprimeur, 1, rue Astor, Quimper.
BÉCHET, inspecteur de l'enseiguement primaire à Guéret (Creuse).
BÉLÉGUIC (Louis), à Douarnenez.
BÉLÉGUIC (Raphaël), à Kerdunic, en Poullan.
BÉNAC (André), vice-président du Conseil général, Beg-Meil, en Fouesnant et 11, rue de Milan, Paris (9e).
BERNARD (abbé), recteur de Cast, par Quéménéven.
BERNARD (Daniel), contrôleur des Télégraphes, rue du Pont-Firmin, Quimper.
BERNARD (E.-G.), Carhaix.
BÉZIERS (Mme Paul), Douarnenez.
BÉZIERS (Mlle Anaïs), à Tréboul.
BIZARD (Alexandre), sculpteur à Saint-Pol-de-Léon.
BLAQUIÈRE (Mlle), profr au Lycée de jeunes filles, Toulouse.
BLOCH, commis principal des P. T. T., Quimper.
BLOCH (Mme), institutrice à Ménez-Bras à Saint-Evarzec.
BLOIS (comte Louis de), chef du service des remontes du 10e corps d'armée, rue des Acacias, Guingamp (Côtes-du-Nord).
BLOUET (abbé), recteur de Melgven.

BODIVIT (Robert), 12, rue Elie-Fréron, Quimper.
BODOLEC (Mme Charles), boulevard de Kerguèlen, Quimper.
BOISANGER (Mlle Marie de), château de Kerdaoulas, en Saint-Urbain, par Landerneau.
BOISSELIER (Georges), artiste-peintre, 70 bis, rue Notre-Dame-des-Champs, Paris (6e).
BOLLORÉ (René), papeterie de l'Odet, Ergué-Gabéric.
BORIES (Marcel), 31, rue du Château, Brest.
BOSSENEC (abbé), curé-doyen de Carhaix.
BOSSENEC (abbé Louis), curé d'Ouessant.
BOSSER (Mme), institutrice publique, Riec-sur-Bélon.
BOUILLOUX-LAFONT (Maurice), député du Finistère, conseiller général, 92, avenue Henri-Martin, Paris (16e) et maire de Bénodet.
BOURDE DE LA ROGERIE (Henri), archiviste d'Ille-et-Vilaine, Rennes.
BREST (Bibliothèque de la Ville de).
CABON (Adolphe), rue Richard-Lenoir, Flers (Orne).
CABON (Charles), 19, rue Elie-Fréron, Quimper.
CABON (R. P. Adolphe), 30, rue Lhomond, Paris (5e).
CALVEZ (abbé François-Marie), recteur de Tourc'h, par Rosporden.
CALVEZ (abbé Hervé), curé-doyen de Lcsneven.
CAMUS (docteur), Plouigneau.
CANET (Antoine), 4, boulevard de Kerguélen, Quimper.
CARAÈS (docteur), Lannilis.
CARIOU (Pierre), Kerascouët, en Pluguffan.
CARNÉ-MARCEIN (comte de), château du Marhallac'h en Plonéis.
CAROF (Auguste), Ploudalmézeau.
CARRÉ (docteur), Plouescat.
CASTEL (docteur), Daoulas.
CHABAY, pharmacien, rue Saint-François, Quimper.
CHACUN (Marcel), 30, place Terre-au-Duc. Quimper.
CHAMPION (Edouard), libraire-éditeur, (Champion-British), 5, quai Malaquais, Paris (6e).
CHANGARNIER, directeur de l'usine à gaz, Douarnenez.

CHARETEUR (Louis), président de la Société des Amis des Arts 48, rue Jean-Jaurès, Brest.
CHASSÉ (Charles), agrégé de l'Université. 19, rue de Chartres, Neuilly-sur-Seine.
CHAUVEL (docteur F.), 13, rue Laënnec, Quimper.
CHAUVEL (Mme F.), même adresse.
CHEFFONTAINES (marquise de), château de Cheffontaines en Clohars-Fouesnant.
CHEMINANT, conseiller général, maire de Saint-Renan.
CHRISTIEN, 58, quai de l'Odet, Quimper.
CIVEL (Mme), rue Jean-Macé, Brest.
CLOUARD (docteur R.), rue René-Madec, Quimper.
COATAUDON (Ch. de), Logonna-Daoulas.
COGNET (Léon), 1, place du Stivel, Locmaria, Quimper.
COLLOBER, instituteur à Pont-de-Buis.
CORGNE (Eugène), professeur au lycée de Pontivy (Morb.).
CORNIC (Jean-René), propriétaire à Kermoysan, en Penhars.
CORNIC, (docteur), Douarnenez.
CORRE (Adolphe), 22, boulevard Thiers, Brest.
COSTA DE BEAUREGARD (comte Robert), maire de Plouézoc'h.
COTONNEC (Mlle Anna), rue Feunteunic-al-lez, Quimper.
COUESNONGLE (François de), rue Bourg-les-Bourgs, Quimper.
COUFFON (René), ingénieur des Arts et manufactures, 39, avenue Mozart, Paris (16e).
CRENN (J.-Y.), maire de Lopérec.
CROUAN (Victor), avoué, quai de l'Odet, Quimper.
CROUAN, notaire, Quéménéven.
DAGORN (docteur), Rosporden.
DAMEY (docteur), Douarnenez.
DANGUY DES DÉSERTS, conseiller général, maire de Daoulas.
DANIEL (Hervé), directeur honoraire de l'Ecole d'Industrie de Brest, Crozon.
DELAPORTE (Raymond), avoué, docteur en droit, Châteaulin.
DELÉCLUSE-TRÉVOÉDAL (Mme Emile), Audierne.
DEROUX (Mme), 65, rue de Douarnenez, Quimper.
DERRIEN (chanoine), curé de Ploudalmézeau.
DESMAROUX, 12, quai Henri-IV, Paris (4e).

D'Espiés (vicomte), château de Trohanet, en Langolen.
Dizot (général), 6, place Barbès, Agen (Lot-et-Garonne).
Doble (révérend G.-H.), chanoine de la cathédrale de Truro, Wendron vicarage, Helston, Cornwall (Angleterre).
Douillard, commissaire de marine, rue du Château, Brest.
Dubreil (Charles), juge au tribunal civil, 16, rue Dobrée, Nantes.
Du Chatellier (Armand), château de Kernuz, Pont-l'Abbé.
Dujardin (docteur), Saint-Renan.
Du Laz (comte), château de Pratulo, en Cléden-Poher.
Du Parc (vicomte), château d'Herzèle, Flandre-Orientale Belgique.
Dupouy (Auguste), agrégé de l'Université, 2, rue Félix-Faure, Paris (15e).
Duquesne, secrétaire de mairie, Concarneau.
Durand (docteur), 166, rue Jean-Jaurès, Saint-Pierre-Quilbignon.
Durand (Mlle), professeur à l'école primaire supérieure, Douarnenez.
Esnault (Gaston), agrégé de l'Université, professeur au lycée Rollin, 190 bis, boulevard Péreire, Paris (17e).
Farcy, directeur du laboratoire municipal, Brest.
Favre, directeur de garage, avenue de la Gare, Quimper.
Fay (Mme), château de Kerivoal, Kerfeunteun.
Fieul, artiste-peintre, rue Saint-Mathieu, Quimper.
Ferrière de Lassus (A.), avenue du Bois-Haligand, Chantenay-sur-Loire (Loire-Inférieure),
Gaidoz, directeur à l'école pratique des Hautes-Etudes, 22, rue Servandoni, Paris (6e) (M. F.).
Gaonach, (abbé), vicaire, Pouldreuzic.
Gardinier (Mme), professeur au lycée Brizeux, 2, rue de Pont-l'Abbé, Quimper.
Gaude (Mlle), place Mescloaguen, Quimper.
Gaumé (docteur), 18, rue de Brest, Quimper.
Gélébart (Mme), 42, rue du Château, Brest.
Genêt, inspecteur primaire, route de Rosporden, Quimper.

GENÊT (Mme), professeur à l'Ecole Normale d'Institutrices, même adresse.

GONTAUT-BIRON (Mlle de), 6, rue Freycinet, Paris (16e).

GOUBET (Simone), archiviste-paléographe, 6, rue Voltaire, Grenoble (Isère .

GOURCUFF (Auguste), Le Trévoux, par Bannalec.

GOURVIL (Francis), publiciste, place Thiers, Morlaix.

GRANGIER, secrétaire de l'Inspection académique, rue de Brest, Quimper.

GRAVELOTTE (docteur), 5, rue de Montmorency, Boulogne-sur-Seine.

GRIMANELLI (Mlle Lydie), professeur au Lycée Brizeux, Quimper.

GUÉBRIANT (comte A. de), conseiller général, maire de Saint-Pol-de-Léon.

GUÉGAN (abbé), professeur au collège Saint-Yves, Quimper.

GUÉGUEN (abbé), recteur du Folgoët.

GUEY (Fernand), conservateur du musée de peinture et sculpture, 2, rue de la Bibliothèque, Rouen (Seine-Inf.).

GUILLERM (abbé), recteur de Plomelin.

GUILLERMIT (chanoine), directr du collège Saint-Louis, Brest.

GUILLY (F.-L.), notaire, Pleyben.

GUIOMAR (Charles), négociant, quai de Cornouaille, Landerneau.

GUIOMAR (Julien), chirurg.-dent., 15, place Thiers, Morlaix.

GUIRRIEC (Stanislas), notaire, Châteauneuf-du-Faou.

GUIVARCH, licencié en droit, Carhaix.

HALGOUET (vicomte H. du), château de Coëtsal, Sainte-Anne-d'Auray (Morbihan), et 2, rue de Rosmadec, Vannes,

HALLÉGUEN (Th.), président du tribunal, Quimper.

HALLIER (capitaine André), 11, rue La Trémoille, Paris (8e).

HALNA DU FRÉTAY (général), château de Lesguen, en Plouguin, par Ploudalmézeau.

HALNA DU FRÈTAY (F.), conseiller général, maire de Ploaré.

HAMON (Pierre), ingénieur, Service du Génie rural, rue Sainte-Thérèse, Quimper.

HARDOUIN (docteur E.), rue de Kergariou, Quimper.

HARMOIS (A.-L.), conservateur du musée de la Société préhistorique de France, 34, galerie d'Orléans, Palais-Royal, Paris (1er).

HARSCOUET DE SAINT-GEORGE (René), château de Kerennével, en Melgven.

HÉLIAS, cultivateur à Keréval, en Mahalon.

HÉLO (Charles), Villa « Les Palmiers », La Forêt-Fouesnant.

HÉMON (Guillaume), adjoint-maire, Locronan.

HÉMON (Jean), place La Tour d'Auvergne, Quimper.

HÉNAFF (Corentin), industriel, Pouldreuzic.

HENRAS (abbé), chapelain à Odet, en Ergué-Gabéric.

HERRY (abbé), curé-doyen, Sizun.

HERSART DE LA VILLEMARQUÉ-CORNOUAILLE, villa Kermaria, Pont-Aven.

HERSART DE LA VILLEMARQUÉ-CORNOUAILLE (Joseph), château de Plessis-Nizon, par Pont-Aven.

HERSART DE LA VILLEMARQUÉ-CORNOUAILLE (Guillaume), rue de l'Hospice, Quimper.

HERSART DE LA VILLEMARQUÉ-CORNOUAILLE (abbé Roland) professeur-adjoint à l'école Saint-Yves, Quimper.

HEUZÉ (Lionel), architecte, 16, quai de Léon, Morlaix.

INIZAN (Vincent), député du Finistère, maire de Kernouès, par Lesneven.

JACQ (Eugène), 4, rue de Rosmeur, Douarnenez.

JACQUELOT DE BOISOUVRAY (Noël de). quai de l'Odet, Quimper.

JADÉ (Jean), député du Finistère, conseiller général, rue Vis, Quimper.

JAOUEN (Mme), rue du Roi-Gradlon, Quimper,

JAOUEN (Georges), négociant, Plouescat.

JARNO (A.), manoir de Keranmoal, en Châteauneuf-du-Faou.

JEHANNIN, notaire, 5, rue Sainte-Catherine, Quimper.

JÉZÉGOU (abbé). recteur de Plobannalec, par Pont-l'Abbé.

JÉZÉQUEL (Mme), rue de l'Hospice, Quimper.

JONCOUR, bijoutier, Brasparts.

JONCOUR (Mlle), directrice d'école, en retraite, à Pénanguer, en Penhars.

JONCOURT, marbrier, Quimperle.

JOURDAN DE LA PASSARDIÈRE (Francis), 2, rue Jean-Macé, Brest.
JULIEN (Mlle), professeur au Lycée Brizeux, Quimper.
JULIEN, professeur de musique, place de Locronan, Quimper.
KERALLAIN (Mme René de), rue de la Mairie, Quimper.
KERAUTRET, sculpteur, rue Gambetta, Morlaix.
KERBIRIOU (abbé), aumônier, Kerinou, en Lambézellec.
KERHUEL (A.), agent général d'assurances, 4, rue de l'Hospice, Quimper.
KERNINON (Laurent), agent militaire, Quimper.
KERNINON (M^lle), institutrice, Quimper.
KERSAUZON (comte Guy de), 15, rue de Kerozen, Vannes.
LABOURET. peintre-verrier, 7, rue Boulard, Paris (14e).
LA CAZE DE KERGUVELEN (Mme), usine de conserves, Concarneau.
LA FERRONNAYS (marquis de), député de la Loire-Inférieure, 118, rue de Grenelle, Paris (7e).
LA MÉNARDIÈRE (de), 25, rue Voltaire, Brest.
LANCIEN (docteur Fernand), sénateur du Finistère, présisident du Conseil Général, maire de Carhaix.
LA SABLIÈRE (Mlle de), place La Tour d'Auvergne, Quimper.
LAURENT (docteur C.), 19, rue d'Algésiras, Brest.
LAURENT (Mlle Jeanne), archiviste-paléographe, 8, rue Joseph-Bara, Paris (6e), et Tréouret, en Cast, par Quéménéven
LAVERGNE (M^me), rue du Pont-Firmin, Quimper.
LAYRLE, contrôleur de la marine en retraite, rue de Rosmadec, Quimper.
LE BAIL (Albert), docteur en droit, 15, rue Duret, Paris (16e).
LE BAIL (Georges), sénateur du Finistère, rue du Palais, Quimper et 144, avenue Malakoff, Paris (16e).
LE BASTARD (Marcel), chemin de l'Hippodrome, Quimper.
LE BASTARD (Mlle Marie), même adresse,
LE BERRE (Léon), publiciste, Rennes.
LE BEUZ (abbé), recteur de Pluguffan.
LE BOLLOC'H, receveur honoraire de l'Enregistrement, rue de Douarnenez, Quimper.
LE BON (Hubert), rue du Pont-Firmin, Quimper.

LE BRAS (Edouard), 17, rue des Reguaires, Quimper.
LE BRIS, 16, rue Edouard-Corbière, Brest.
LE BRIS (abbé), curé-doyen de Plogastel-St-Germain.
LE CALLOC'H, avoué, Brest.
LE CHAT (Mlle Germaine), 17, rue de Pont-l'Abbé, Quimper.
LE CORRE (Emile), industriel, Le Guilvinec.
LE DANT, facteur-receveur, Saint-Marc, Finistère.
LE DOARÉ (Jean), notaire, Plomodiern.
LE FEBVRE (Yves), juge au tribunal civil, Amiens.
LE FLOC'H, maire de Plonévez-Porzay.
LE FLOC'H (Guy), peintre-décorateur, 75, rue La Fontaine, Paris (16e).
LEGENDRE (docteur), 27, rue d'Alésia, Paris (14e).
LEGGE (Mme la comtesse de), château de Kerriou, en Gouézec, et, 39, boulevard de La Tour-Maubourg, Paris (7e).
LE GALL (abbé), aumônier du Lykès, rue Brizeux, Quimper.
LE GOASGUEN (Henri), avocat, 37, rue Emile-Zola, Brest.
LE GOAZIOU (Adolphe), libraire, 7, rue Saint-François Quimper.
LE GOFF (abbé Yves), vicaire à Ergué-Gabéric.
LE GUILLOU DE PENANROS (Xavier), Douarnenez.
LE GUISQUET DE KERANFORÊT (Stanislas), 9, rue du Parc de Clagny, Versailles (Seine-et-Oise).
LE JONCOUR (Mme), 5, place du Château, Brest.
LE LAY (F.), professeur honoraire de l'Université, maire de Locquirec.
LE MAIGRE (Mlle), rue Toul-al-Laër, Quimper.
LE MARC'HADOUR (docteur), 40, rue de Liège, Paris (8e).
LE MERDY (Joseph), comptable, Tréboul.
LE MEUR (docteur), Ploudalmézeau.
LE MOAN (abbé), directeur de l'école Saint-Charles, à Kerfeunteun.
LE MOAN (commandant), Plonévez-Porzay.
LEMOINE (Paul), professeur de dessin au lycée La Tour d'Auvergne, 31, rue de Douarnenez, Quimper.
LEMOINE (Mme), 29, rue de Brest, Quimper.
LE MOIGNE (Julien), industriel, Pont-l'Abbé.

LE MOING (Camille-Louis), manoir de Kerustum, en Ergué-Armel.
LE MOING (Robert), 15, rue Laënnec, Quimper.
LE NADER, négociant, rue des Reguaires, Quimper.
LE NAOUR (Georges), sculpteur, quai de l'Odet, Quimper.
LÉON, notaire, Landerneau.
LE PAGE, Kerninette, rue des Sables-Blancs, Concarneau.
LE PENNEC (Henri), rue Bourg-les-Bourgs, Quimper.
LE ROUGE DE RUSUNAN, notaire à Guimiliau, par Lampaul-Guimiliau.
LE ROUX(Nicolas), inspecteur général des Ponts et Chaussees, 24, rue de Varenne, Paris (7e).
LE ROY, chanoine, rue du Frout, Quimper.
LE RUMEUR (Jean), agent-voyer en retaite, Le Huelgoat.
LE SAOUT (abbé), vicaire à Kerfeunteun.
LE SAYEC (Mme), professeur au lycée Brizeux, Quimper.
LESCOET (Mme la marquise de), château de Lesquiffiou, en Pleyber-Christ.
LE SÉACH, directeur de l'école primaire supérieure, Pont-l'Abbé.
LE THEUFF (Mlle Charlotte), 22, rue du Parc, Quimper.
LE TRAON (abbé), Saint-Pol-de-Léon.
LIVINEC (Désiré), près la gare des marchandises, Morlaix.
LOYER (Victor), libraire, 37, rue Kéréon, Quimper.
LUCAS (Attilius), avoué-licencié, 6, rue Vis, Quimper.
MANACH (Mlle), directrice de l'Ecole annexe (Ecole normale de jeunes filles), Quimper.
MANIÈRE (Paul-Clément), notaire, quai du Stéïr, Quimper.
MARTIN (abbé), curé-doyen de Gourin (Morbihan).
MARTIN (Michel), professeur de l'Université, hôtel des Sables-Blancs, Tréboul.
MARZIN (Jean), receveur de l'Hospice, Morlaix.
MASSERON (Alexandre), avocat, 34, rue Jean-Macé, Brest.
MENNEREUL (docteur), Douarnenez.
MÉRIADEC (docteur), rue du Pont-Firmin, Quimper.
MERLE (André), directeur des Services vétérinaires du Finistère, Quimper.

MERLET, professeur au collège Saint-Yves, Quimper.
MESGUEN (chanoine), supérieur de l'Institution Notre-Dame du Creisker, Saint-Pol-de-Léon.
MESSAGERIES DU LIVRE, 27, rue de Seine, Paris (6e).
MÉVEL (Mlle), institutrice, pl. La Tour-d'Auvergne, Quimper.
MILLIO (Auguste), 18, rue Voltaire, Pont-l'Abbé.
MIOSSEC (Marcel), 47, boulevard Foch, Saint-Gratien (Seine-et-Oise).
MIROUX, pharmacien, Guerlesquin.
MOCAER (Pierre), conseiller général, 40, boulevard Gambetta, Brest.
MONFORT (abbé), recteur au Passage, en Lanriec.
MONOT (Georges), 13. rue Jean-Jacques-Rousseau, Pont-l'Abbé.
MOREAU DE LIZOREUX (Stanislas), rue Vis, Quimper et château de Chéac'héta en Pleuven, par Fouesnant.
MORGAND (docteur), 17, rue de Buzenval, Boulogne-sur-Seine.
MORLAIX. (Bibliothèque de la Ville de).
MORNU (Edouard), employé des Câbles, 3, rue Kéréon, Brest.
MORVAN (docteur Al.), avenue de la Gare, Quimper.
MURET DE PAGNAC (commandant), capitaine de frégate en retraite, à Créac'h-Guen, en Ergué-Armel.
NICOLAS (Louis), directeur de la compagnie Worms, 9, place Sadi-Carnot, Brest.
NICOLAYSEN (Valentin), Douarnenez.
NIHOUARN (Jean-René), Ti-Névez-Rubihan, en Plogonnec.
NIJHOFF (Martinus), libraire, La Haye (Pays-Bas).
ODEYÉ (docteur), Lesneven.
ODOUARD (L.), ingénieur, Kerarménez, Douarnenez.
OGUEUR (Jean), officier de réserve des équipages de la flotte, 8, rue Emile-Souvestre, Brest.
OLIVIER (J.), chirurgien-dentiste, rue de Brest, Landerneau.
PARC-CHANCERELLE (Mme), 171, avenue du Roule, Neuilly-sur-Seine.
PARCHEMINOU (abbé), vicaire à Mahalon.
PARIN (docteur), chef du Laboratoire radiologique, Hôpital maritime, Berck-Plage (Pas-de-Calais).

PAUBERT (abbé), recteur de Plomeur, par Pont-l'Abbé.
PAVILLON (Mme), rue Bourg-les-Bourgs, Quimper.
PELLEN, maire de Saint-Pabu, par Ploudalmézeau.
PÉLLETER (abbé), vicaire à Tréboul.
PENSEC, négociant, Douarnenez.
PERQUIS (docteur Jean), Le Val en Merdrignac (Côtes-du-Nord).
PÉRON, directeur d'école publique honoraire, 6, rue Carnot, Dinan (Côtes-du-Nord).
PERRON (Michel), administrateur des Colonies, Korhogo, Côte-d'Ivoire.
PERROT (abbé), directeur de *Feiz ha Breiz*, recteur de Scrignac.
PERROT (chanoine), secrétaire général de l'Evéché, Quimper.
PETIT (docteur Paul), maire de Quincampoix (Seine-Inf^re^).
PHILIPPAR (Edmond), vice-président du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, 43, rue de Courcelles, Paris (8^e^).
PHILIPPE (Joseph), architecte, 5, rue Jean-Macé, Brest.
PHILIPPON, professeur honoraire de l'Université, 69, rue de Douarnenez, Quimper.
PICQUENARD (docteur Charles), 19, rue de Brest, Quimper.
PIERRE (Mlle), institutrice publique, Poullan.
PILVEN (docteur), rue de l'Hospice, Quimper.
PLATEAU, artiste-peintre, 62, quai de l'Odet, Quimper.
PLŒUC (marquis de), château de Keranbleïz, en Plomelin.
PLOUGOLM (abbé), recteur de Tréboul.
PLOUHINEC (Mme), villa Trez-Gwen, à Tréboul.
POMPERY (vicomte de), château de Trémarec, en Landudal.
PORQUIER, Locmaria, Quimper.
POULIQUEN (Mme), 46, rue d'Aiguillon, Brest.
PRIGENT (René), archiviste de la Marine, 5, rue Victor-Hugo, Brest.
QUEINNEC (François), avoué, 24, rue de l'Hospice, Quimper.
QUEINNEC (Jacques), député du Finistère, notaire, Pont-l'Abbé.
QUEINNEC (Mlle Marguerite-Marie), rue Saint-Guénal, Landivisiau.

QUÉLEN (Mlle), employée aux P. T. T., Quimper.
QUILLIEN, rue René-Madec, Quimper.
QUIMPER (Bibliothèque de la ville de).
QUINIOU (abbé), recteur de Penmarc'h.
RAISON (Etienne), 26, chaussée de la Madeleine, Nantes.
RAGEOT, directeur de l'agence de la Société Générale, Quimper.
RENAULT (docteur), rue René-Madec, Quimper.
RODELLEC, propriétaire à Kerlisquidic, en Riec.
ROLLAND (abbé) recteur de Bourg-Blanc, par Plabennec.
ROLLAND (Mme), institutrice publique, Locmaria-Quimper.
ROLLAND, entrepreneur, rue du Frout, Quimper.
ROSMORDUC (comte de), château de Rosmorduc, en Logonna-Daoulas.
ROULLAND (Mme Pierre), Concarneau.
ROUSSE (Mme), Beaune-la-Rolande (Loiret).
ROUSSEAU (Emmanuel), ingénieur général du Génie maritime, 16, quai de Passy, Paris (16e).
RUER, architecte à Douarnenez.
RUMAULT (Mlle Marie-Louise), professeur au lycée Brizeux, Quimper.
SAINT-JUST-PÉQUART (M.), 83, rue Saint-Georges, Nancy.
SAINT-POL (vicomte Thibault de), 70, rue aux Laines, Bruxelles (Belgique).
SALIN (Y.-M.), villa Kerentré-en-Mer, Moëlan.
SALUDEN (chanoine), 7, rue Louis-Pasteur, Brest.
SCHEMITT (Jules), négociant, 21, rue Laënnec, Douarnenez.
SERRANT (commandant), quai de l'Odet, Quimper.
SERRET (M.), villa Ker-Tan, Bénodet, et 65, avenue Henri-Martin, Paris (16e).
SIMON (Lucien), membre de l'Institut, Sainte-Marine, en Combrit, et 3 bis, rue Cassini, Paris (14e).
STÉPHAN (Mme), Hôtel des Postes, Guingamp (Côtes-du-Nord)
SUPÉRIEUR (le) du Grand-Séminaire, Quimper.
SUREL (Victor), peintre-décorateur, 25, place des Halles, Morlaix.
TABURET (H), négociant, Saint-Renan.

THALAMOT (abbé), vicaire à Ergué-Armel.
THOMAS (abbé J.), directeur d'école libre, Landivisiau.
THÉVEN DE GUÉLÉRAN, Plouescat.
THIÉBAULT (G.), courtier maritime, Brest.
TOIRAY, maire de Concarneau, villa des Haudriettes, Concarneau.
TOLMAN (Emile), artiste-peintre à Raden-Dour, en Châteauneuf-du-Faou.
TOULEMONT (Léon), receveur de l'Enregistrement, Plouescat.
TOZZA (Mlle A.), 17, rue de Locronan, Quimper.
TRISTANI (Mme), rue de Rosmadec, Quimper,
TRITSCHLER (commandant), chef de bataillon au 137e d'Infanterie, Quimper.
TROALEN (Mme), institutrice publique, rue Pen-ar-Stéïr, Quimper.
TROCHET, rue de la Mairie, Quimper.
UGUEN (abbé), curé-doyen, Plougastel-Daoulas,
VALLAUX (Camille), professeur au Lycée Janson de Sailly, 1, rue Capitaine-Scott, Paris (15e).
VARIN (Mlle Marguerite), professeur au Lycée Brizeux, 10, rue Louis-Hémon, Quimper.
VÉRON (Mlle), 6, rue du Château, Brest.
VILLARD, manoir de Rosmaria, à Locmaria, Quimper.
VILLARD (Abel), artiste-peintre, r. de Douarnenez, Quimper.
VILLIERS DU TERRAGE (baron Marc de), château de Kerminihy, Rosporden.
VINCE (commandant), 24, rue du Parc, Quimper.
VINCENT, directeur du Laboratoire départemental et de la Station agronomique, Quimper.
VOURC'H (docteur), Plomodiern.
WHIDDEN (Mlle H.), Milford Station, Hants Co Nord Scotia, Canada.

ECHANGES OU SERVICES GRATUITS

FRANCE & ALGÉRIE

Aisne. — Société historique et archéologique de Château-Thierry.

Algérie. — Société archéologique d'Hippone, Bône.

Bouches-du-Rhône. — Académie d'Aix.

Calvados. — Société des Antiquaires de Normandie, Caen.

Cantal. — Société des lettres, sciences et arts de la Haute-Auvergne, Aurillac.

Charente. — Société archéologique et historique de la Charente, Angoulême.

Charente-Inférieure. — Commission des archives et monuments historiques de la Charente-Inférieure, Saintes.

Société des archives historiques de Saintonge et d'Aunis, Saintes.

Côtes-du-Nord. — Société d'émulation des Côtes-du-Nord, Saint-Brieuc.

Archives du département, Saint-Brieuc.

Drôme. — Société d'archéologie et de statistique de la Drôme, Valence.

Finistère. — Archives du département, Quimper.

Gard. — Académie de Nimes.

Gironde. — Archives historiques de la Gironde, Bordeaux.

Société archéologique de Bordeaux.

Haute-Garonne. — Société archéologique du Midi de la France, hôtel d'Assézat, Toulouse.

Ille-et-Vilaine. — M. le Bibliothécaire de l'Université (Annales de Bretagne), Rennes.

Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, Rennes.

Société géologique et minéralogique de Bretagne, Rennes.

Société archéologique de Saint-Malo.

Isère. — Académie Delphinale, Grenoble.

Loire-Inférieure. — Archives du département, Nantes.
Sociélé archéologique et historique de Nantes.
Maine-et-Loire. — Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers.
Société d'études scientifiques d'Angers.
Société des Sciences, Lettres et Beaux-Arts de Cholet.
Morbihan. — Société polymathique du Morbihan, Vannes.
Nord. — Commission historique et archéologique du département du Nord, Lille.
Bulletin de l'Université de Lille.
Sarthe. — Société historique et archéologique du Maine, Le Mans.
Seine, Paris. — M. le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts (Comité des travaux historiques et scientifiques).
Bibliothèque de l'Institut de France.
M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.
Bibliothèque Mazarine.
Bibliothèque Nationale.
M. le Directeur du Musée ethnographique du Trocadéro.
M. le Directeur de la Bibliothèque d'Art et d'Archéologie, 11, rue Berryer (8e).
Société française d'Archéologie, pavillon de Marsan, 107, rue de Rivoli, Paris (1er).
Seine-Inférieure. — Société havraise d'études diverses.
Somme. — Société des Antiquaires de Picardie, Amiens.
Tarn-et-Garonne. — Société archéologique de Tarn-et-Garonne, Montauban.
Vienne. — Société des Antiquaires de l'Ouest, Poitiers.
Revue Mabillon à Ligugé (Vienne).
Tunisie. — Société archéologique de Sousse.

Services Mensuels

Association Bretonne (M. le Trésorier de l'), à Bahurel, par Redon (Ille-et-Vilaine).

Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie du diocèse de Quimper, à l'évêché, Quimper.

Dépêche de Brest.

Journal des Débats, 17, rue des Prêtres, Saint-Germain-l'Auxerrois, Paris (1er).

ÉTRANGER

Angleterre. — Royal institution of Cornwall, Truro, (Cornwall).

Cambrian Archaeological Association, Saint-Asaph, N. Wales.

Société Jersiaise, Saint-Hélier, île de Jersey.

Belgique. — *Analecta Bollandiana* publiés par les RR. PP. Bollandistes, Bruxelles (775, boulevard Militaire).

Société d'archéologie de Bruxelles (11, rue Raveinstein).

Etats-Unis d'Amérique. — Smithsonian Institution, Washington.

Finlande. — Société archéologique de Finlande, Helsingfors.

Italie — Société archéologique de la province de Côme.

Società piemontese di archeologia et belle arti, via Napione, 2, Torino.

Pologne. — Musée archéologique polonais, 9, rue Agricola, Varsovie.

Suède. — Académie d'histoire et des antiquités de Stockholm.

Kungl. Universitetets bibliotek, Uppsala.

Suisse. — Société Neuchâteloise de Géographie (Neuchâtel).

Musée d'art et d'histoire de la ville de Genève.

PROCÈS-VERBAUX

Séance du 29 Janvier 1931

Présidence de M. H. Waquet, président.

La lecture du procès-verbal de la séance précédente donne lieu à des observations de M. Delécluse concernant la ville d'Is et la communication de M. Fr. Jourdan de La Passardière. M. Delécluse croit que l'aspect de la baie de Douarnenez n'a guère changé depuis le début de l'ère chrétienne et qu'il n'y a eu d'affaissement marqué qu'entre Tréboul et Le Ris. Il en donne pour preuve l'existence de « castels » celtiques antérieurs à l'époque gallo-romaine, installés sur les diverses pointes entourant la baie. C'est seulement à proximité de Douarnenez que l'on rencontre des vestiges d'habitations submergées, habitations assez éloignées les unes des autres, comme c'est le cas pour les vieilles maisons de Penmarc'h. M. Maissin, ingénieur, a signalé à M. Delécluse l'existence d'une voie dallée recouverte par la mer et qui, vraisemblablement, desservait l'agglomération engloutie.

M. Waquet fait remarquer que le nom d'Is ne se trouve dans aucun texte ancien et que les légendes bretonnes placent une ville d'Is partout où des habitations humaines ont été envahies par la mer. Toutefois, c'est dans le fond de la baie de Douarnenez qu'on a retrouvé le plus de traces de constructions submergées.

Au sujet de la modification proposée pour le nom de la Société, M. le Président explique qu'elle entraînerait une

procédure assez compliquée, que l'importance de l'avantage espéré ne justifierait pas. Le caractère de la Société Archéologique n'ayant pas changé depuis sa fondation, et les mémoires historiques ayant toujours tenu dans notre *Bulletin* au moins autant de place que les articles purement archéologiques, nulle équivoque n'est vraiment possible ; une nouvelle dénomination pourrait donner lieu de croire à une transformation réelle de la Société. Le terme *archéologique* est, du reste, assez vaste pour désigner tout ce qui fait l'objet de nos travaux. A l'unanimité il est décidé de conserver à notre Société le nom qu'elle porte depuis sa fondation.

Sont admis dans la Société : M. Favre, de Quimper, présenté par MM. Le Goaziou et Le Guennec ; M. Laurent Kerninon, agent militaire, et Mme Kerninon, institutrice à Quimper, présentés par MM. Le Séac'h et Bernard ; M. Bloch, commis-principal des P. T. T. à Quimper et Mme Bloch, institutrice à Saint-Evarzec, présentés par MM. Bernard et Le Guenniec.

A propos d'un article de M. Le Guennec paru dans le *Bulletin du Syndicat d'Initiative* et concernant la restauration des vieux logis quimpérois. M. le Président note que la restauration des vieilles maisons, lorsqu'elle est faite avec prudence et bon goût, mérite l'approbation des Sociétés comme la nôtre. Il signale tout particulièrement la remise en état de la maison dite des cariatides, dans la rue du Guéodet.

Le directeur du Musée archéologique de Varsovie sollicite l'échange des publications de ce Musée contre notre *Bulletin*. Cette demande est favorablement accueillie.

M. le Dr Lagriffe analyse d'intéressants documents concernant l'administration de M. Miollis, préfet du Finistère sous le premier Empire. M. Miollis était le frère de l'évêque de Digne, Mgr Bienvenue Miollis, que V. Hugo a dé-

peint dans *Les Misérables* sous les traits de Mgr Bienvenue Myriel. L'étude de M. le Dr Lagriffe paraîtra dans le *Bulletin*. M. Waquet fait remarquer l'importance des documents analysés par M. le Dr Lagriffe et signale la rareté relative des documents concernant le premier Empire.

M. Le Guennec fait circuler des photographies du manoir de Penquélennec, en Peumerit, menacé de démolition par le propriétaire actuel. M. le Président en demandera l'inscription sur l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques.

L'église ruinée du Vieux-Quimerc'h étant toujours menacée, le Comité des Sites et Monuments pittoresques a demandé le classement de l'ensemble formé par l'église, l'ossuaire et le placître. M. Waquet rappelle que le bourg de Quimerc'h, trop éloigné de la ligne de chemin de fer, fut déplacé en 1873 sur l'initiative de M. de Saint-Luc, afin de le rapprocher de la voie ferrée. M. de Saint-Luc donna du terrain pour édifier les constructions du nouveau bourg et laissa une rente de 300 francs pour l'entretien de l'église du Vieux-Quimerc'h. M. Lcuppe, sénateur et président du Conseil général, qui fut longtemps maire de la commune, a toujours porté intérêt à cette église ; on se rappelle l'activité qu'il déploya pour retrouver une statue qui y avait été volée il y a quelques années.

M. Delécluse fait remarquer que la suppression de certains pardons amène l'abandon de nombreuses chapelles qui tombent en ruines.

M. Surel a envoyé des croquis de deux vieilles maisons de Morlaix, en instance de démolition.

M. le Président présente divers ouvrages publiés par des membres de notre Société : *René Madec*, par M. A. Le Bail, où l'auteur fait revivre la belle figure de l'aventurier quimpérois qui lutta pourmaintenir un peu de l'influence française dans l'Inde ; l'*Histoire du 19e régiment*

d'infanterie, par M. Pierre Massé, intéressante contribution à l'histoire régionale et à l'histoire bretonne ; Le *Calendrier historique du Finistère*, de M. Ogueur, opuscule contenant d'intéressantes notices sur les villes et les communes du sud-Finistère.

M. Jourdan de La Passardière a envoyé une belle photographie du tympan du vitrail de La Roche-Maurice. Il identifie les diverses armoiries qui en garnissent les soufflets.

La séance est levée à 16 heures 15.

Le Secrétaire, L. OGES.

Le Président, H. WAQUET.

CHRONIQUE

Si le nom de René Madec est familier aux Quimpérois, ils ne savent généralement du personnage qu'une chose, c'est que, suivant le libellé des plaques d'une rue de leur ville, il fut « grand nabab aux Indes ». Qu'est-ce que cela, un grand nabab, et qu'avait-il donc fait, ce Madec ? A part quelques bonnes notices succinctes, insérées jadis dans des journaux locaux, on avait pour se renseigner un ouvrage abondamment documenté et très méritoire, mais de composition vraiment trop maladroite et d'un tirage restreint. Un livre lisible était désiré ; M. Albert Le Bail l'a écrit ; il vient de paraître dans la collection *Les grandes vies aventureuses*, éditée par la maison Berger-Levrault (1).

Quelle vie plus aventureuse, dans le meilleur sens du mot, que celle de ce cinquième fils d'un modeste maître d'école, qui, engagé à douze ans sur un négrier de la Compagnie des

---

(1) Petit in-8° de 229 pages et un portait hors texte. Prix : 10 francs.

Indes, subit, après avoir bourlingué sous les Tropiques, l'invincible attrait d'un grand pays lointain, traverse sans se laisser abattre les épreuves les plus lourdes, assiste à la ruine de la puissance française en Hindoustan, se résigne à servir en apparence la cause de l'Angleterre, s'adapte merveilleusement aux coutumes des peuples parmi lesquels il vit, passe au service des Jattes et finit par devenir le troisième personnage de l'empire du Grand Mogol, « soleil de la cour, héros de l'Empire, *Bahadour* toujours prêt au combat » ?

Conte des mille et une nuits et cependant histoire vraie d'un enfant de la Terre-au-Duc. M. Albert Le Bail l'a étudiée avec beaucoup de conscience, de sympathie, d'admiration et de talent. Toutes les meilleures publications concernant l'histoire coloniale du XVIII^e^ siècle et la vie quimpéroise de l'Ancien régime ont été consultées. L'obligeance de la famille d'Amphernet — à laquelle M. Le Bail rend un juste hommage — a même permis de compléter la documentation par un peu d'inédit. Qu'on ne prenne pas ce récit pour une vie romancée : si la part de l'imagination y est grande, ce n'est que dans l'accessoire, dans l'essai de reconstitution du cadre où le héros vécut sa jeunesse, et ce n'est jamais que suivant la ligne de la vraisemblance : les données des textes sont parfois dépassées ; elles ne sont pas contredites. Cela « se lit comme un roman », mais parce que le sujet a tout l'intérêt dramatique et humain d'un roman et parce que la langue est facile, claire et vivante.

Quand il constate la détresse où furent laissés les Français de l'Inde, M. Le Bail jette la pierre avec indignation et insistance au gouvernement de Louis XV. On le comprend : il sait trop ce que valaient un Dupleix, un Madec, même un Lally-Tollendal, pour ne pas souffrir que tant de valeur ait été perdue. A regarder les choses d'un point de vue plus général, on peut plaider les circonstances atténuantes. C'est une illusion de croire que la cour fût uniquement « occupée des débauches séniles d'un lamentable roi, dans ce gouvernement où chacun ne pensait qu'à faire rapidement fortune

aux dépens du pays ». Ce « lamentable roi », malgré des fautes trop certaines, a réuni à la France la Lorraine et la Corse. Plus on approfondit l'histoire de l'étrange et compliqué XVIII^e^ siècle, plus on y reconnaît l'importance croissante de l'opinion publique. Depuis la Régence le pouvoir royal n'était plus absolu que théoriquement. La responsabilité de l'abandon des colonies ne doit pas retomber toute sur Louis XV ou ses ministres : Voltaire exprimait un sentiment à peu près unanime quand il déplorait la continuation de la lutte pour « quelques arpents de neige au Canada ». La vérité est que le Français s'est toujours montré indifférent aux entreprises coloniales. On fait œuvre patriotique en combattant cette indifférence. Aussi, au moment où va s'ouvrir la grande exposition de Vincennes, des livres comme celui de M. Albert Le Bail apparaissent-ils comme particulièrement utiles.

Ce *René Madec* est le livre d'un écrivain habile, d'un Breton attaché aux gloires de sa province et, par surcroit, d'un bon Français.

H. W.

Séance du 26 Février 1931

Présidence de M. H. Waquet, président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

M. Le Guennec qui vient d'être frappé par un deuil douloureux, s'est fait excuser. M. Le Président lui adresse tous ses compliments de condoléances et lui exprime des regrets auxquels s'associent tous les membres de la Société, qui connaissent son infatigable dévouement.

Sont admis dans la Société : M. René Legrand, architecte à Quimper, qui a succédé au regretté M. Chaussepied dans la charge des monuments historiques, présenté par MM. Waquet et Le Goaziou ; M. Tréhony, de Quimper, présenté par MM. le chanoine Pérennès et Waquet.

A propos de l'histoire du 19e régiment d'infanterie, M. le Président informe la Société du projet qu'ont formé les anciens combattants de ce régiment d'élever à Messein (Luxembourg belge), où tombèrent tant de braves de la 44e brigade d'infanterie (19e et 118e régiments), un monument commémoratif sous la forme d'un calvaire breton. La terre où reposent les restes des soldats de la 44e brigade peut être considérée comme une terre bretonne. La Société ne fera aucune opposition à ce qu'un petit calvaire ancien y soit transporté, à condition qu'il s'agisse d'un monument dont la conservation sur place dans le Finistère ne soit pas actuellement assuré comme il le conviendrait.

M. le Dr Lagriffe lit quelques documents concernant les événements qui, sous le premier Empire, furent occasions de conflits entre M. Miollis préfet du Finistère, et Mgr Dombideau de Crouzeilles, évêque de Quimper. Il donne, à ce propos, quelques indications concernant la fondation et le fonctionnement de l'Université impériale.

M. Daniel Bernard donne lecture de deux lettres du début de l'année 1795, trouvées aux Archives départementales, et émanant de marins bretons, du district de Pont-Croix, prisonniers de guerre sur les pontons anglais à Porchester. Ces lettres ont trait à la triste situation faite à ces prisonniers et à l'alternative qui leur est laissée de rester enfermés ou d'être embrigadés par les brigands (les émigrés) qui mettaient alors la dernière main à leur future expédition de Quiberon. Dans la deuxième de ces lettres, qui est une véritable pétition, les malheureux prisonniers insistent sur la nécessité qu'il y a à se hâter de faire les démarches utiles pour obtenir leur échange. Cet échange, qui fut réalisé, donna lieu à diverses péripéties qui seront précisées dans le travail de M. Bernard.

M. le chanoine Pérennès offre à la Société une des haches en bronze qui furent trouvées dans un talus, il y a environ dix-huit mois, à Guiniel en Ergué-Armel.

M. Waquet donne des renseignements sur l'évêque de Cornouaille, François de La Tour, qui occupa le siège de 1574 à 1585. Amené à rechercher les raisons qui portèrent ce prélat à démissionner, M. Waquet les trouve dans ce fait qu'il s'obstinait à ne pas résider ; cette obstination eut pour résultat une saisie de ses bénéfices, ce qui donna lieu à d'intéressants débats devant la cour du Présidial.

M. le Président présente une nouvelle monographie du réyérend Doble consacrée à St Constantine, dont le nom n'est pas connu en Bretagne armoricaine, et à St Merryn à qui, au contraire, y sont dédiés quelques sanctuaires.

M. Schemitt montre des fragments d'argile cuite portant des cannelures irrégulières et un fragment de bord de poterie, trouvés par M. Le Grand, de Plogonnec, entre la gare et le bourg de Guengat, à l'endroit même où fut découverte la tête gallo-romaine qui vient d'entrer au Musée départemental ; il signale que, sur le même point, on rencontre aussi de nombreuses tuiles à rebord.

M. Jourdan de La Passardière présente des photographies reproduisant des documents publiés dans un ouvrage devenu rare, l'Album du *Voyage romantique* de Taylor et Nodier, ainsi que de très intéressantes photographies de vitraux d'églises du Finistère.

La séance est levée à 16 heures.

Pour le Secrétaire empêché,
Le Vice-Président,
Dr L. LAGRIFFE.

Le Président,
H. WAQUET.

CHRONIQUE

Dans la première moitié du XVe siècle, bon nombre de Franciscains — autrement dit Cordeliers ou frères mineurs — résolurent d'observer avec une rigueur toute spéciale les principes établis par leur saint fondateur ; un décret rendu en 1415 par le Concile de Constance les y autorisait. A certains égards ils allaient même plus loin que n'avait voulu saint François, car ils cherchaient à fuir le contact du monde. En Bretagne, ils s'établirent dans des îles désertes, à Césambre (au large de Saint-Malo), à l'île Verte près de Tréguier, sur l'îlot de Sainte-Catherine près de Blavet, à l'île Vierge en Plouguerneau. Ce dernier couvent, établi peu avant 1448, ne tarda pas à en fonder trois autres : à Cuburien près de

Morlaix en 1459, à Landerneau en 1488, à l'Aberwrac'h en 1507, et, au bout du compte, l'île, où la solitude était vraiment trop parfaite, fut abandonnée au XVI^e^ siècle pour l'Aberwrac'h — ce qui donna lieu à cette formule originale : « La Vierge a donné naissance à trois enfants, s'est ensuite affaiblie, est devenue stérile et abandonnée comme elle était autrefois ». Au XVI^e^ siècle une seconde réforme fut jugée opportune. C'est ce qu'on appela la « Récollection ». Introduite en 1612 à Césambre, la « Récollection » s'étendit peu à peu, non sans contestations, aux autres couvents de Bretagne ; en 1625 une maison nouvelle fut créée à Lesneven ; elle fut occupée sur le champ par les Récollets.

Les archives de la province, conservées pour une grande part aux Archives départementales du Finistère, abondent en renseignements sur la vie des religieux et sur le personnel des couvents. M. Max Courtecuisse, ancien archiviste des Côtes-du-Nord, vient d'en publier les principaux documents — précédés d'une belle introduction historique — sous le titre : *Tables capitulaires des frères mineurs de l'Observance et des Récollets de Bretagne, 1476-1780*. Le volume édité à Paris, chez Vrin (6, place de la Sorbonne), a LXXXVII et 260 pages avec un index des noms. Il révèlera aux fouilleurs de notre histoire régionale et mettra à leur disposition, dans les meilleures conditions du monde, des documents dont il n'a pas été fait assez de cas jusqu'à présent.

H. W.

Séance du 26 Mars 1931

Présidence de M. H. Waquet, président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté. Une erreur typographique a rendu inexacte la première phrase de la page XI ; au lieu de : « entre la gare et le bourg de Guengat », il convient de lire : « entre la gare de Guengat et le bourg de Plogonnec ».

M. le Président fait part du récent décès de M. l'abbé Quiniou, recteur de Penmarc'h. M. Quiniou était l'auteur d'une intéressante monographie de Penmarc'h, d'une brochure sur Guillaume Guillou, recteur de Mellac, de deux notices sur Saint-Thégonnec, dont l'une, consacrée à l'église, est une précieuse contribution à l'histoire de l'art local.

Sont admis dans la Société : M. le comte de Blois, capitaine de cavalerie à Guingamp, présenté par MM. Le Guennec et de Kersauzon ; Mlle Fortel, professeur de musique au Lycée Brizeux, présentée par Mlle Varin et M. Le Guennec ; M. Charles, photographe, présenté par les mêmes.

M. Le Guennec présente une photographie du château de Kergroadez en Brélès, récemment inscrit sur l'Inventaire supplémentaire des monuments historiques. M. Delécluse rappelle que, sous le second Empire, des internes du Lycée de Brest, en rupture de ban, y soutinrent un siège contre la force armée envoyée à leur poursuite.

M. Le Guennec fait circuler un dessin de la pierre tombale, très mutilée, du chevalier Robert, sire de Kergroadez, et dame Bénone Carn, son épouse. Cette pierre se trouve encore dans le cimelière de Plourin-Ploudalmézeau. M. René Couffon a découvert à la Bibliothèque nationale une généalogie de la famille de Kergroadez, généalogie qui semble de la main de Guy Autret et donne au complet les inscriptions, jusqu'à présent mal lues, du tombeau de Plourin : « *Cy gist Robert sire de Kergroadez et Benone sa compaigne, lequel Robert trepassa le jour de saint Leonard l'an M. CCC. IIII*^{XX} *XV. Priez Dieu pour son ame.*

M. Jourdan de La Passardière a envoyé des photographies de monuments du Léon assez peu connus, quoique dignes d'intérêt : la chapelle de Locmaria-Plabennec, dont le maître-autel, en kersanton, peut rivaliser avec les autels du Folgoët et dont le cimetière contient de beaux ifs et un joli calvaire ; la chapelle du Croazou en Kerlouan, édifice sans style, mais près duquel on remarque deux menhirs taillés, dont l'un est encastré dans le mur de la chapelle, et trois croix pattées, appuyées au pignon ; la chapelle de Saint-Egarec, aussi en Kerlouan, remaniée au XIX^{e} siècle, mais gardant des parties du XV^{e} ; le petit oratoire ruiné de Saint-Guénal, dans la même commune ; la chapelle de Saint-Eloi en Plouarzel, pourvue d'un curieux clocheton-mur ajouré ; celle de Sainte-Pétronille, en Ploudaniel, datant de la fin du XV^{e} siècle et possédant une fontaine monumentale dans le genre de celle de Gouesnou.

M. de La Passardière a également envoyé des photographies de l'église abandonnée de Lanvoy, en Hanvec, totalement ruinée à l'exception du clocher qui est bien conservé — et d'un retable de Gouesnou, représentant saint Yves.

D'autres vues représentent les vieux manoirs de Kersaliou en Saint-Pol-de-Léon, et du Carpont en Lampaul-Ploudalmézeau ; les murs d'enceinte des manoirs de Kerivoas et de Kerisquillien en Kerlouan.

M. Le Guennec a identifié divers écussons dans l'église de Locronan. Lecture est donnée d'une note relative à ces armoiries dont les indications confirment d'ailleurs ce qu'on sait déjà de l'histoire de la construction de l'église.

Une lettre de M. Hémon, adjoint-maire de Locronan, signale une trouvaille de monnaies faite à Ménez-Treul en Plogonnec. M. le chanoine Pérennès, qui s'est rendu sur les lieux, rapporte qu'il s'agit de 60 pièces d'or dont une portugaise, 11 espagnoles, parmi lesquelles 4 de Charles-Quint, datées de 1550 ; des pièces françaises, dont 4 de Louis XII, 18 de François Ier, 19 de Charles IX et 4 de Henri III.

M. le chanoine Pérennès signale que des enfants, s'amusant à creuser un trou dans l'enclos du cimetière de Plogonnec, ont mis à jour un fragment de kersanton représentant un bras de croix provenant de l'ancien calvaire ; on y voit un personnage sculpté tenant en mains les instruments de la Passion.

L'intervention opportune de M. le recteur de Plogonnec a sauvé la pierre levée qui avoisinait l'église et qu'un maçon se préparait à briser pour en utiliser les morceaux à la réfection du mur d'enceinte.

La Société émet le vœu que la municipalité de Poullan reconstruise le mur d'enceinte du cimetière de cette localité et relève le petit menhir à cupules qui se trouve dans l'enclos.

Une lettre de M. l'abbé Thomas donne quelques détails sur la chapelle ruinée de Pont-Christ, située dans un très beau site, en bordure de la voie ferrée de La Roche

à Landivisiau ; il y a noté une inscription encore inédite.

M. Tréhony fait don à la Société de 2 haches en bronze trouvées à Ergué-Armel.

M. Marzin a envoyé des photographies de l'hôtel de Boiséon, à Morlaix, actuellement occupé par la Poste. Cette ancienne demeure, très défigurée, sera prochainement démolie.

M. Le Guennec signale un fragment de pierre levée située près de Penhars, au-dessus du moulin de Melven, et présente une courte note sur les emblèmes maçonniques décorant un heurtoir placé sur la porte de la maison sise rue René-Madec entre les magasins Chenadec et Le Grand. Le vantail de cette porte est muni d'un marteau figurant une tête de dauphin et fixé par un triangle maçonnique très caractérisé, avec les trois points et le compas.

M. le Président annonce que la Société archéologique organisera en 1931 deux ou trois excursions. La première aura lieu le 26 avril et permettra de visiter Le Folgoët, Goulven, la chapelle de Lochrist-an-Izelvet en Plounévez-Lochrist, le château de Kerjean, les églises de Lanhouarneau et de Plouédern. Cette promenade sera suivie d'une seconde dans la région du Faou ; l'itinéraire permettra de voir la chapelle de N.-D. de Châteaulin, la chapelle de Saint-Sébastien en Saint-Ségal, Le Faou, le pont de Térennez, Argol et Ploéven. La date de cette excursion sera fixée ultérieurement.

La séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire, L. OGÈS.

Le Président, H. WAQUET.

Publications reçues :

Annales de la Société royale d'Archéologie de Bruxelles. Tomes XXXIVe et XXXVe, 1930.

Bollettino della Societa piemontese di Archeologia e Belle-Arti. Anno XV, gennaio-giugno 1931.

Bulletin de la Société d'Archéologie et de Statistique de la Drôme. janvier 1931.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 4e trimestre de 1930.

Bulletin de la Société des Sciences, Lettres et Beaux-Arts de Cholet, 1927-1928.

Bulletin de Saintonge et d'Aunis, 4e et 5e livraisons de 1930.

Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon, 3e série, t. XXe.

Report of the U. S. National Museum, 1930.

Revue historique et archéologique du Maine, 2e série, tome X, 4e livraison de 1930 et 2e série, tome XI, 1re livraison de 1931.

Rivista archeologica dell' antica provincia e diocesi di Como. Fascicoli 99-100-101 ; anno 1930.

Smithsonian Institution. Publications 3051, 3052, 3053, 3054.

Z. Le Rouzic, *Les cromlechs de Er-Lannic (Commune d'Arzon)*, de 1923 à 1926. Vannes, 1930, brochure in-4° illustrée.

XVIII

Annexe au Procès-Verbal

LE TROUSSEAU D'UNE JEUNE MARIÉE BRETONNE EN 1590

Les archives du château de Lesquiffiou contiennent, dans le fonds des papiers de famille de la maison Barbier de Kerjean, Kernao, Lescoët et autres branches, un contrat de mariage fort intéressant en ce qu'il détaille, ce que ne font pas ordinairement les pièces de ce genre, les « accoutrements » fournis à la jeune épousée par ses parents. Ceux-ci sont les constructeurs bien connus du fameux château de Kerjean en la paroisse de Saint-Vougay : Louis Barbier, seigneur de Kerchoent, Keralleau, Kerjan, Lanven, et sa troisième femme, Jeanne de Gouzillon, dame de Kernao et douairière de Lanuzouarn. Par contrat du 20 mars 1590, ils marient leur fille juveigneure, demoiselle Guillaumette Barbier, à noble homme Guillaume Penancoët, sieur de Kerouazle, La Villeneuffve, Kerbouronné, et lui donnent une dot de 1.000 livres monnaie de rentes, assises sur le manoir noble des Isles en Kernouez, et autres terres en Elestrec, Lanarvily et Ploudalmézeau, ledit contrat passé par devant Guillaume de Coetquelfen et François de Goazmoal, notaires de la cour de Lesneven.

Six mois plus tard, la jeune dame de Kerouazle entrait en possession du trousseau promis au moment de son mariage, et l'on ajoutait au contrat l'acte suivant, qui énumère les habillements, bijoux, etc..., dont Guillaumette Barbier était redevable à la munificence paternelle :

« Au moyen et au désir de la promesse faicte par nobles homs Loys Barbier, seigneur de Kerjean, à nobles noms Guillaume de Penancoët et demoiselle Guillemette Barbier, seigneur et dame de Kerouazle..., par laquelle ledit seigneur de Kerjean auroit promis... bailler et fournir à ladite dame de Kerouazle sa fille, accoustrementz décentz et honestes, bailles joyaulx et hacquenée harnachée pour aller à son mesnaige, se tenir avecq ledit seigneur de Kerouazle, son mary, et y fournissant a le-

dit seigneur de Kerjean baillé à sadite fille les accoustrementz, joyaux et hacquenée cy apprès spéciffiés et déclairés :

SCAVOIR une robbe de satin cramoisy découppé, corps et manches, et une bande à l'entour sur de la gaze de fin or avecques la paire de manches de satin blancq découppées aussy sur pareille gaze, et le tout garny de passements d'or et deux douzaines de clouttes d'or.

Item une robbe de vellours noir à fond de satin avecq les manches de satin incarnat découppé sur tonge d'argent faictes à arcades et garny de passement noir veloutté.

Item une robbe de vellours noir, les manches découppées sur satin jaulne faicte à arcades, et une paire de manches de satin jaulne découppées sur taffetas oranger garny de passement velloutté noir.

Item une robbe de damas incarnat d'Espaigne avecq les manches de satin bleu découppées sur taffetas oranger, faicte à arcades garnie de passement incarnat chargé.

Item une robbe de velours à ramage garny de passement chargé, les manchettes découppées sur satin blanc faczonné.

Item une robbe de tafetas noir, manches et corps découppés et la découpeuse porfillée et garnye de passement noir chargé.

Plus une robbe de seyette noire, corps et manches découppés sur taffetas cramoisy garny de passement noir.

Item ung cotillon de satin oranger garny de passement d'argent.

Item ung cotillon de damas incarnat et blanc garny aussi de passement d'argent ; aultre cotillon de taffetas vert garny de passement, et aultre cotillon de cherge cramoisye.

Item ung manteau de fustaine neuff, plus ung corps de taffetas vert picqué de soye oranger ; *item* un aultre corps picqué de camelot violet ; *item* ung vertucadin ; *item* une caulette de taffetas ; *item* ung frizon.

Item ung ristre (1) violet de drap de scau (?) avecq une devantière de mesme, le tout garny d'ung beau passement d'argent et le ristre paramenté de taffetas gris violet ; *item* six paires de moules de manches ; *item* douze grandz rabatz pour mectre sur carte et six dessoubz avecq traize petits rabatz et quatre rabatz pour mectre sur orchaill.

Une douzaine de coletz, demi-douzaine de coueffes de nuit et dix chemises et deux paires de bas de laine.

---

(1) Corsage se laçant par derrière.

Item une chaine d'or, une lie-teste et ung carcan d'or.

Une hacquenée grise poil meslé en l'aige de trois ans et demy avecq la selle couverte d'une housse de vellours noir toutte neuffve avecq tout son appareil couvert de mesme, garny de franges et de houppes de soye, armée de cuivre doré et les boucles et bossettes de mesme.

Item ung grand bahu à deux cleffeures fermant à deux cleffs.

Et en outtre les précédans accoustrementz qu'avoict ladite dame de Kerouazle. *Scavoir* une robbe de vellours noir, ses manches découppées à bandes fine gaze ; *item* une robbe de taffetas noir faicte à arcades découppée, corps et manches sur taffetas blanc avecq les manches de satin incarnat découppées sur taffetas blanc ; *item* une vieille robe de soyette découppée corps et manche sur taffetas blancq ; *ttem* une vieille robbe de soyette découppée corps et manches sur taffetas gris ; *item* ung vieulx manteau viollet ; aultre manteau de fustaine avecq ung petit manteau de taffetas pour aller à cheval ; plus ung cotillon de taffetas incarnat garny de passement incarnat chargé. Aultre cotillon de taffetas changeant garny de passement oranger chargé avecq aultre cotillon de camelot viollet garny de passementz de mesme coulleur ».

La garde-robe de la jeune dame de Kerouazle n'apparaît pas trop mal montée, malgré sa pauvreté en linge de corps et l'inexistence de tout mouchoir, serviette, etc... Mais ces accessoires, les châtelaines devaient sans doute se les confectionner elles-mêmes. Rappelons que Guillaumette Barbier a été la grand'mère de Louise-Renée de Penancoët de Kerouazle, duchesse de Porsmouth, qui fut à la cour d'Angleterre, en même temps que la maîtresse en titre de Charles II, l'espionne appointée de Louis XIV.

L. LE GUENNEC.

Séance du 30 Avril 1931

Présidence de M. H. Waquet, président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

M. le Président exprime les vifs regrets qu'éprouve la Société de la mort de M. Louis Chareteur, président de la société *Les Amis des Arts* de Brest.

Sont admis dans la Société : Mlle Joubert, professeur au Lycée La Tour-d'Auvergne, présentée par M. Waquet et Mlle Grimanelli ; M. Danguy des Déserts, lieutenant de vaisseau à Brest, présenté par MM. Waquet et Danguy des Déserts ; M. Durand, juge au tribunal civil de Quimper. présenté par M. Layrle et Mme Pavillon ; M. Yves Laot, professeur de musique à Quimper, présenté par MM. Le Guennec et Ogès ; M. Pierre Le Brenn, directeur de l'agence du Crédit Nantais à Châteaulin, présenté par MM. Le Guennec et Loyer ; M. Yves Le Hénaff, industriel en Penhars, présenté par MM. Le Guennec et Ogès.

M. Le Président rend compte de l'excursion du 26 avril, qui a groupé une cinquantaine de participants et a permis d'étudier successivement la chapelle de Saint-Eloi en Ploudaniel, la basilique de Notre-Dame du Folgoat, l'église de Goulven, les halles de Plouescat, le château de Maillé en Plounévez-Lochrist, celui de Kerjean en Saint-Vougay, le manoir gothique de Mézarnou en Plouéventer et l'église de Plouédern.

Dans une communication riche en détails précis, M. l'abbé Thomas signale les origines finistériennes de la famille Le Marc'hadour, dont un membre, M. le Dr Le Marc' hadour fait partie de notre société, tandis que son frère a été procureur de la République à Quimper, puis conseiller aux cours de Limoges, de Bastia et de Lille et est aujourd'hui conseiller à la Cour de cassation et avocat-général à la Haute-Cour. La famille Le Marc'hadour est originaire de Plomodiern, de la ferme de Locmibrit. Entre 1680 et 1778, elle compta cinq prêtres qui exercèrent leur ministère en Cornouaille. L'arrière-grand-père du conseiller Le Marc'hadour fut Guillaume, quatrième enfant de Yves, époux d'Anne Le Croissant, fille d'un notaire royal de Cast. En 1778, il était greffier du siège royal de Châteaulin, puis procureur et notaire royal ; en 1790, il fut nommé président du district de Châteaulin, fonction qu'il occupa jusqu'en 1794 et dont il s'acquitta avec une prudence et une modération dignes d'éloges.

M. le chanoine Pérennès signale qu'on vient de découvrir sur les terres de Lanzent, en Plonévez-Porzay, en démolissant un talus, deux vases ou urnes en poterie grisâtre, placés l'un à côté de l'autre et renversés sur leur ouverture. Ils mesurent environ 38 cm. de hauteur. L'un d'eux est orné de petits disques en creux, l'autre est dépourvu de tout décor. Le champ où on les a trouvés était jadis occupé par deux enceintes circulaires et concentriques qui étaient, soit des emplacements d'habitations, soit des parcs à bestiaux.

A 300 mètres de là, en un endroit qui portait le nom significatif de « Kastelligou », existaient deux autres enceintes du même genre, dont les vestiges sont encore apparents. Le nom de « Lanzent » (monastère des saints), doit rappeler le souvenir de quelque établissement monastique dépendant de l'abbaye de Landévennec. Le

propriétaire des vases, M. Euzen, beau patriarche de quatre-vingts ans, a donné espoir à M. Pérennès qu'il en ferait don au musée archéologique.

M. Le Guennec communique le texte d'une églogue latine, d'auteur inconnu, qui fut déclamée au collège de Saint-Pol-de-Léon, à l'occasion de la naissance, en 1781, du Dauphin de France et de la prise de Yorktown en Amérique. Il présente aussi une ode dédiée à M. de Clugny, maître des requêtes et intendant de Brest de 1764 à 1770. On y rappelle les bienfaits dont Brest lui est redevable : rétablissement de l'Académie de marine, construction du nouvel arsenal, des nouveaux magasins, « temples immortels élevés à Neptune », de la salle de spectacle, sans omettre le châtiment de l'espion anglais Gordon.

Au nom de M. de La Rogerie, M. le Président présente la photographie d'une miniature tirée d'un missel de Léon, fait au temps de Rolland de Neufville, évêque de Léon de 1562 à 1613. Albert Le Grand dit de ce prélat que, par sa vigilance et son zèle, il préserva son évêché des atteintes du protestantisme et qu'il mourut à Rennes en opinion de sainteté. Il y aurait intérêt à établir, avec tout le soin possible, l'iconographie, trop négligée jusqu'ici, des anciens évêques de Saint-Pol-de-Léon.

M. l'abbé Le Beux, recteur de Pluguffan, a communiqué quelques notes sur la charmante église de cette localité.

D'après M. Le Beux, au village de Goarem en Plonéis, au sud-ouest du vieux château de Kerven, on a tout récemment découvert les restes d'un tumulus. L'aspect actuel est celui d'une chambre souterraine en maçonnerie, composée de grandes pierres plates non travaillées. Le caveau a trois mètres de long, un mètre cinquante de large et un mètre cinquante environ de profondeur. On n'a trouvé que de la terre à l'intérieur de la construction qui serait, sans doute, la

chambre funéraire d'un tumulus dont la butte a été rasée.

Trois berceuses bretonnes ont été recueillies par M. Pérennès, dont deux à Tréboul. Elles sont déjà connues en Cornouaille et en Léon et ne présentent rien de spécial, sinon la tournure un peu macabre du texte, où il est question de la mort et de l'enterrement de l'enfant auquel on les chantait. La troisième, d'une inspiration moins sombre, est la « chanson du roitelet », roitelet géant dont les plumes pesaient cent deux livres.

M. l'abbé Le Saout signale le triste état d'abandon dans lequel sont laissées les deux belles tombes en marbre blanc du général Bonté, baron de l'Empire et de sa femme Louise du Bot du Grégo, veuve du vicomte d'Amphernet. Autrefois placées dans la chapelle du château de Trévarez, elles sont, aujourd'hui, au cimetière de Saint-Goazec, presque entièrement recouvertes de lierre et de ronces.

M. le Président annonce l'inscription sur l'Inventaire supplémentaire des monuments historiques du portail de l'ancien couvent des Augustins à Carhaix et du manoir de Moellien, en Plonévez-Porzay.

M. Daniel Bernard communique un curieux réquisitoire contre les charivaris, œuvre de Philippe Le Gorrec de Pennavoas, procureur fiscal du marquisat de Pont-Croix en 1787. La Cour lui donna raison, mais ne réussit pas à supprimer la coutume des charivaris, qui subsiste encore.

M. le Dr Vialet, de Brest, vient de publier un intéressant volume intitulé : *Bibliothèques et bibliophiles bretons anciens*. L'auteur a constitué là un précieux répertoire de 339 ex-libris, marques, fers de reliure, etc., ayant appartenu à des amateurs de livres et à des bibliothèques d'établissements ou de sociétés en Bretagne. Il a joint à son texte de très nombreuses reproductions du plus grand intérêt.

On annonce une nouvelle excursion au cours du mois

de Mai, dans la région de Châteaulin, du Faou et de de Landévennec.

La séance est levée à 16 heures.

Le Secrétaire, *Le Président,*

J. TOULEMONT. H. WAQUET.

Annexe au Procès-Verbal

LE PARDON DE SAINT-SALOMON EN PLOUYÉ

Le dimanche de la Pentecôte 1913, j'étais parti à bicyclette de Brasparts pour Plouyé, accompagné de François Bideau, clerc de notaire. et de Joachim Yvenat, entrepreneur. Après avoir déjeuné tous trois chez l'ami Hourmant, à Collorec. nous remisâmes nos machines chez l'ami Créïs, non loin de la chapelle moderne de Sainte-Marguerite en Collorec. Nous prîmes alors un vieux chemin gazonné, très large, mais coupé de mares et flaques d'eau, ce qui nous obligeait à passer souvent par les champs en bordure. Pendant ce trajet, long d'une lieue environ, de nombreux pelotons de chevaux nous dépassaient, comprenant de deux ou trois à cinq ou six bêtes. L'un d'eux en comptait même une dizaine. Tous allaient au grand trot, faisant jaillir l'eau et la boue du chemin; montures et cavaliers étaient crottés jusqu'à l'échine.

Un peu avant d'arriver à la chapelle de Saint-Salomon (en breton Sant-Salaün) on traverse la rivière d'Ellez, assez large mais peu profonde à cet endroit. Les piétons la franchistens sur une passerelle de troncs d'arbres placés bout à bout et soutenus par de grosses pierres. Les cavaliers passent à gué, et profitent de la rencontre de l'eau courante pour se décrotter de leur mieux Encore deux ou trois cents mètres et voici le champ précédant l'oratoire. Là, derrière un talus, un paysan faisait saillir sa jument, coutume assez fréquente, paraît-il, surtout pour les juments réputées stériles, par confiance en l'action bienfaisante du saint.

En entrant au cimetière nous voyons déboucher au grand trot une escouade de six ou sept chevaux, qui s'arrêtent devant la chapelle. Ici les cavaliers mettent pied à terre, et, tête nue, les guides passées au bras, ils font avec leurs bêtes les trois tours traditionnels autour du sanctuaire, en récitant leur chapelet ou des oraisons de circonstance. Ce rite accompli, l'un d'eux se dévoue pour garder les chevaux, tandis que ses camarades entrent dans la chapelle afin d'y prier et d'y faire la double offrande de rigueur. Ils déposent sur la table une touffe de crins provenant de la queue des animaux demeurés au logis et versent leur aumône entre les mains du fabrique qui se tient en permanence à la sacristie. Puis ils sortent, reprennent leurs chevaux, dont le gardien va s'acquitter à son tour des dévotions prescrites, et se dirigent vers la fontaine.

C'est ici que la scène devient singulière, et je ne sais si j'arriverai à la décrire dans toute sa bizarrerie pittoresque.

Au coin d'une prairie située à l'est de la chapelle se trouve une fontaine maçonnée qui m'a parue assez remarquable, autant qu'on pouvait le deviner sous l'eau qui la submergeait. A côté est le sarcophage du saint, taillé dans un bloc de granit. Une semaine avant le pardon, les garçons des fermes avoisinantes ont dressé un barrage de mottes de terre et de branches entrelacées, de façon à retenir l'eau de la source et à former une mare d'eau dans laquelle baignent fontaine et sarcophage. Ils se tiennent là, vêtus de leurs habits les plus sordides, ce qui est une sage précaution.

En effet, ce sont eux qui se chargent de faire faire aux chevaux les trois tours rituels autour de la fontaine, en pataugeant dans la mare où il y a place pour deux ou trois bêtes seulement, et en leur faisant toucher l'auge du sarcophage. On se figure la confusion, les cris, les rires, l'eau éclaboussée, la boue jaillissant de toutes parts. Au sortir de cette fange chaque cheval part au triple galop pour accomplir trois tours de piste. Cette piste n'est autre chose qu'un mauvais chemin plein d'ornières, qui ceinture l'enclos du saint. On se demande comment montures et cavaliers ne

culbutent pas ou ne renversent personne en parcourant cette arène à une pareille allure. Mais le fait est qu'au pardon de Saint-Salomon les accidents sont à peu près inconnus.

Il va sans dire que le privilège réservé aux garçons de ferme de baigner et de faire courir les chevaux n'est pas gratuit, ce qui donne lieu à d'amusants marchandages. Le tarif varie selon l'apparence plus ou moins cossue des pèlerins. J'ai vu de pauvres hères à qui l'on ne réclamait que dix sous, d'autres mieux nippés auxquels on demandait vingt ou trente sous. Quant aux riches paysans, on exige d'eux jusqu'à deux francs. La ladrerie de l'un d'eux fut cruellement punie. C'était un fermier à l'aise, de Lennon, en veste de dimanche, les reins entourés d'un beau turban bleu à la mode du pays. Sur sa bonne mine, on lui réclame quarante sous. Il discute, se fâche, et décide enfin de faire faire, lui-même, par économie, la baignade à sa bête. Il l'enfourche, s'engage dans la mare. Aussitôt, un mauvais plaisant arrive au galop derrière lui et l'éclabousse de la tête aux pieds. Un autre le bouscule ; tous deux le poussent sur l'auge, si bien que le cheval perd l'équilibre et s'étale, entraînant son cavalier dans la boue. Je vous laisse à penser les éclats de rire, l'état où se trouvaient le beau « chupen » et le « turban » de notre homme et sa fureur d'être ainsi ridiculisé Pourtant, il jugea prudent de ne pas chercher querelle aux auteurs de sa chute, qui lui fussent tombés sur le corps, et il s'éloigna en tempêtant.

Suivons toujours nos cavaliers. Ayant attaché leurs bêtes aux arbres du cimetière, ils vont dîner sous la tente. Je devrais dire *dans* la tente, car il ne s'agit que d'une sorte de gourbi ou d'enclos, fait de vieux sacs de phosphates cousus ensemble et maintenus par des piquets. Au milieu, sur un feu de souches, mijotent une vaste marmite de soupe et un chaudron de ragoût. A côté une table boîteuse sert de comptoir. Elle est chargée de « chopines » à cidre, de verres sans pied pour la « *dour vulnerer* », de gobelets un peu plus grands pour l'eau-de-vie et de hauts verres pour le café. Nous prenons place à une table faite d'une échelle horizontalement posée sur quatre supports et couverte de

planches, sur des bancs faits d'autres planches et nous dégustons un frugal repas dont voici le menu et le tarif : soupe, deux sous ; ragoût, dix sous ; pain, deux sous ; café deux sous ; eau-de-vie, deux sous. plus un litre de cidre à cinq sous entre trois. On le voit, on ne se ruine pas au pardon de Saint-Salomon.

En mangeant, nous remarquons un détail bien amusant. En plus des trois barriques de cidre alignées sur le talus et qui se débitent à raison d'un sou la chopine. il y a près du comptoir une demi-barrique d'eau-de-vie percée aux deux bouts. D'un côté, on tire de la vulgaire eau-de-vie à trente sous le litre ; de l'autre, pour les palais délicats, du cognac à deux sous le petit verre. C'est la même boisson, mais, ô puissance de l'illusion ! les gourmets trouvent à leur cognac un savoureux arome et, pour avoir fait remarquer sa fraude — assez naïvement dissimulée par un rideau — au cabaretier, mon camarade Yvenat faillit passer un mauvais quart d'heure.

A l'issue des vêpres, le recteur de Plouyé organise deux ou trois courses de chevaux sur la piste consacrée. Beaucoup de bêtes y prennent part, et les épreuves sont très intéressantes. Pas un seul forain, saltimbanque, « *potred an termagi* » (garçon de la lanterne magique) comme on dit chez nous, à cette assemblée. Seulement quelques marchandes de Collorec et Plouyé qui vendent aux enfants et aux amoureux des sucreries, de grosses noix, quelques gâteaux secs et de menus jouets à cinq sous.

Tel était le pardon de Saint-Salomon en 1913. Je regrette de n'avoir pu le mieux décrire. D'après ce que j'entends dire à mes clients de la région, les choses n'ont guère changé depuis cette époque.

F. JONCOUR.

Séance du 28 Mai 1931

Présidence de M. le chanoine Pérennès, vice-président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

M. Waquet, absent, s'est fait excuser.

Très sensible au témoignage de sympathie donné par la Sociélé à l'occasion de la mort de son mari, Mme Louis Chareteur adresse ses remerciements à M. le Président et se fait un devoir de prendre, parmi les membres actifs, la place de son époux.

Sont admis dans la Société : Mme Chareteur, de Brest, présentée par MM. Waquet et le chanoine Pérennès ; M. le commandant Thiriat, de Quimper, présenté par MMlles Grimanelli et Varin ; M. l'abbé Mévellec, vicaire à Penhars, présenté par MM. Le Beux et Parcheminou ; M. Bourquart, censeur au Lycée La Tour-d'Auvergne, présenté par Mme Genêt et Mlle Varin.

Ont été inscrits sur l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques, les arbres et clôtures de cimetière et placîtres attenant aux monuments ci-après : églises d'Argol, de Cléden-Poher, Dirinon, Irvillac, Saint-Nic, Saint-Yvi, Trégourez et Trémaouézan ; chapelles de Perguet en Bénodet, de Saint-Urfold en Bourg-Blanc, de Kerdévot en Ergué-Gabéric, de Confort en Meilars, de Lannélec en Pleyben, de Saint-Herbot en Plonévez-du-Faou, de Saint-Jean en Plougastel-Daoulas, de Saint-

Jaoua en Plouvien, de Lambader en Plouvorn, de Kerinec en Poullan, de Saint-Côme en Saint-Nic, de Saint-Sébastien en Saint-Ségal, de Locmaria-an-Hent en Saint-Yvi, de Coadry en Scaër.

Grâce à l'entremise de M. le recteur de Plonévez-Porzay, M. Jacques Euzen a bien voulu faire don au musée départemental des deux beaux vases découverts dans sa propriété de Lanzent. La Société archéologique adresse ses remerciements à M. Euzen et, par un vote unanime, le nomme membre honoraire.

M. Pierre Massé, secrétaire de l'Amicale des anciens combattants du 19e régiment d'infanterie, fait part à la Société du projet de transfert à Maissin (Belgique) du vieux calvaire de Croas-Ty-Ru, au Tréhou. Le conseil municipal du Tréhou, d'accord avec M. le recteur, ancien aumônier du 19e, a accepté la cession du calvaire. La Société archéologique, sollicitée de donner son approbation, l'accorde volontiers, mais à titre exceptionnel et en raison de ce fait qu'il s'agit de commémorer le souvenir des soldats bretons tombés à Maissin.

La Société proteste énergiquement contre le sans-gêne avec lequel un marchand de chaussures a traité la maison dite « Le Petit Paris », située au coin de la rue Keréon et de la rue des Boucheries. Datée de 1552 et classée comme monument historique, cette maison est l'une des plus intéressantes du vieux Quimper. L'aspect extérieur ne peut en être modifié sans l'assentiment de l'Administration des Beaux-Arts. La Société émet le vœu que celle-ci intervienne au plus tôt pour faire réparer au moins les grossières fautes de goût commises dans la décoration du premier étage et la peinture des parties de bois.

M. le Président fait part de la prochaine publication de la *Revue de l'Ouest*, fondée à Brest avec un programme littéraire, artistique, philosophique et économique. Cette

revue contiendra les publications de la Société académique de Brest, dont la Société archéologique salue avec sympathie la résurrection.

M. le chanoine Pérennès signale la réédition d'une plaquette déjà publiée en 1905 par M. l'abbé Le Men, sur le sanctuaire de N.-D. de Guiodet en Lanrivain (Côtes-du-Nord). Cette notice, augmentée et corrigée, contient de nouveaux détails sur le carillon de 16 cloches dont est dotée la chapelle, carillon pouvant donner les airs des cantiques populaires et des vieilles gwerziou bretonnes ; d'après l'auteur, le mot *guéodet* serait une forme au passé du verbe breton *guilloudi* (enfanter). Cette étymologie est contestable ; toutefois, il est à remarquer que les sanctuaires portant ce vocable sont, en effet, dédiés à la Vierge-Mère.

M. le chanoine Pérennès annonce également la publication d'une brochure sur *N.-D. du Cran*, dont il est l'auteur. Les admirables vitraux de la chapelle y sont interprétés et minutieusement décrits.

M. Pérennès a donné aux *Annales de Bretagne* un article sur l'abbé Guillou, l'un de nos meilleurs poètes bretons. Né à Cléder en 1830, mort à Penmarc'h en 1887, M. l'abbé Guillou a composé divers cantiques de bénédiction ou de consécration d'églises. M. Pérennès a pu retrouver ou reconstituer les cantiques consacrés aux églises de Plounévez-Lochrist, Sizun, Lannilis, Plobannalec, Plogastel-Saint-Germain, Tréboul, Saint-Jean-Trolimon, Scaër et à la chapelle de Lambader en Plouvorn.

M. Savina fait une intéressante causerie sur deux terroristes finistériens, Le Goëz et Perrin, accusés d'avoir été cause de la mort des administrateurs du Finistère. L'étude de M. Savina paraîtra dans le *Bulletin*.

M. Schemidt fait circuler une pièce d'argent de Louis

XIII, récemment trouvée à l'île Tristan, près Douarnenez.

M. Caruel, instituteur, communique une note sur la vieille croix de Ty-Névez-Kergouarec en Landrévarzec, et le curieux acte de décès d'un enfant illégitime décédé en 1731, à l'âge de six mois, dont on ne connaîssait ni le père ni la mère.

M. Le Guennec communique le n° 30 de la *Gazette* du 26 juillet 1715, imprimée chez Romain Malassis, à Brest. Il s'agit vraisemblablement d'une réimpression de la *Gazette de France*.

Il communique également l'impression brestoise du rapport de Barrère sur le naufrage du *Vengeur* ; deux fragments de thèses imprimées vers 1776, l'une à Saint-Pol-de-Léon, l'autre à Morlaix ; une circulaire de l'évêque de Léon, datée de 1765, ordonnant une quête pour le rachat de l'équipage du navire l'*Union*, de Morlaix, prisonnier au Maroc, et pour la libération duquel une rançon de 32.000 livres était exigée.

La séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire,
L. OGÈS.

Le Président,
H. PÉRENNÈS.

Publications reçues :

Analecta Bollandiana, t. XLIX, fasc. I et II, 1931.

Bulletin de l'Académie des Beaux-Arts, n° 12, juillet-décembre 1930.

Bulletin de la Société polymathique du Morbihan, 1930.

Bulletin et mémoires de la Société archéologique... d'Ille-et-Vilaine, tome LVI, 1930.

Séance du 25 Juin 1931

Présidence de M. H. Waquet, président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

M. le Président fait remarquer que la protestation de la Société archéologique concernant la maison dite « le Petit Paris » a déjà donné des résultats. Le faux appareil de briques qui garnissait les intervalles des pans de bois a disparu et a été remplacé par un badigeon grisâtre. D'autres modifications ont été demandées.

Sont admis dans la Société : M. Flatrès, instituteur à Quimper, présenté par MM. Le Guennec et Ogès ; M. le marquis d'Amphernet, de La Boixière en Pleyben, présenté par Mme la comtesse de Legge et M. le vicomte de Pompery ; M. Yves Sellin, maire de Lanriec, présenté par MM. Bouilloux-Lafont et Waquet ; M Anselme Marzin, d'Audierne, présenté par MM. Le Guennec et Trochet ; Mme Le Pennec, de Quimper, présentée par MM. le Dr Damey et Le Bolloch ; Mme Damey, de Douarnenez, présentée par MM. le Dr Damey et Le Pennec.

M. le chanoine Saluden a fait connaître qu'il possède des portraits en gravure de deux évêques de Léon : Mgr de Laval de Boisdauphin (1651-1665) et Mgr Le Neboux de La Bresse (1671-1701).

M. le chanoine Pérennès signale l'existence à Ménez-Kerdréanton, entre le bourg et la gare de Combrit, d'un

gros galet ovoïde marqué d'une croix de Saint-André et mesurant environ 50 cm sur 30. Les galets de ce genre sont assez nombreux dans le Finistère, particulièrement à proximité des vieilles chapelles. M. Delécluse suppose que ces pierres, intentionnellement taillées, servaient au culte phallique ; le christianisme aurait fait disparaître ce culte en bâtissant des chapelles sur le lieu même où il se célébrait.

M. Pérennès a remarqué sur 3 grosses pierres de taille du mur d'enceinte de la fontaine de la Clarté en Querrien une inscription illisible ; un ostensoir encadré de deux têtes humaines, d'un animal à trois pattes et d'un oiseau ; un cheval à cinq pattes surmonté de deux têtes humaines Il signale aussi une coutume en vogue dans la région de Querrien, Bannalec, Scaër : quand un décès a lieu, la chapelle la plus rapprochée demeure ouverte ; un parent du défunt s'y rend de temps en temps pour sonner le glas.

M. le Président annonce qu'une maison du XVI^e^ siècle, située rue Dom-Morice à Quimperlé, vient d'être classée comme monument historique.

M. Bernard donne lecture de son étude sur l'abbé Le Nir et Brizeux, qui fournit des détails inédits sur ces deux personnages et les condisciples de Brizeux à Arzano.

M. le chanoine Le Gall rapporte que sa grand'mère a bien connu « Marie », de son vrai nom Marie Pellan ; elle méritait bien, paraît-il, le qualificatif de « fleur de blé noir » qui lui fut donné par Brizeux. Marie Pellan est morte à Guilligomarc'h ; ses enfants devinrent ouvriers au port de Lorient.

Le quatrième centenaire du Collège de France vient d'être célébré à Paris. M. Waquet rappelle que deux cornouaillais éminents : Gourmelen, chirurgien du XVI^e^ siècle, et Laënnec, ont enseigné dans cet établissement.

Le stéthoscope de Laënnec a été envoyé à l'exposition

organisée à la galerie Mazarine. Fidèle gardien de la mémoire du grand médecin, M. le Dr Lagriffe recherche tous les souvenirs le concernant. Divers objets lui ont déjà été signalés, entre autres, le bureau de Laënnec, appartenant à M. Quillivit, peintre à Roscoff ; une coupe de Sèvres, propriété de M. Ruer, architecte à Douarnenez ; un livre de médecine édité à Morlaix en 1774, et dont la partie en langue bretonne a été annotée par Laënnec ; cet ouvrage appartient à M. le Dr Rivoal, de Tréboul.

Une étude de M. Le Guennec sur la construction du clocher de Saint-Mathieu, à Morlaix, fournit des données intéressantes sur les conditions dans lesquelles on bâtissait un clocher au XVIe siècle. C'est une contribution importante à l'histoire de l'art breton.

M. Le Guennec donne lecture d'un contrat de fiançailles datant de 1699, qui se termine par une clause imprévue : en cas de rupture de fiançailles, le futur qui en serait l'auteur devait verser à l'autre une somme de 1.000 livres.

M. Waquet communique une photographie de la chapelle de Saint-André en Ergué-Gabéric, chapelle du début du XVIIe siècle, peu connue quoique élégante et bien conservée.

En réponse à une question de M. Durand concernant le sort des arbres de Kergoat en Quéménéven, M. le président annonce que le nécessaire va être fait pour que ces arbres ne soient pas abattus.

La séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire, — L. OGÈS.

Le Président, — H. WAQUET.

Nombre de Sociétaires
au 1er Janvier 1931 :
374

Société Archéologique du Finistère

Exercice financier de 1930

RECETTES

Cotisations des Sociétaires	5.530f	50
Subvention du Conseil général	500	»
Vente de fascicules et cartulaires	43	50
Bénéfice des excursions	109	»
Intérêt des obligations Emprunt des P. T. T.	50	»
Intérêt du titre 6 %	60	»
Intérêt du livret de caisse d'épargne	1	50
Intérêt du titre 3 %	15	»
Total des recettes	6.309f	50

DÉPENSES

Impression du Bulletin	5.027f	10
Frais d'encaissement	45	50
Correspondance et ports	101	75
Brochage du Bulletin	130	»
Facture librairie	27	60
Pose d'étagères à la bibliothèque	731	»
Pourboires	70	»
Indemnité au trésorier	450	»
Indemnité au sous-bibliothécaire	300	»
Photos et clichés	98	40
Total des dépenses.	6.981f	35
Report du total des recettes.	6.309	50
Excédent des dépenses	671f	85

Actif au 31 décembre 1930

Livret de caisse d'épargne	19f	50
Titre de rente 3 %.	500	»
Bons de la Défense Nationale	500	»
Titre de l'emprunt 6 %	1.000	»
Titres de l'emprunt des P. T. T.	2.000	»
Espèces en banque	2.502	88
Total	6.522f	38

L'actif au 31 décembre 1929 était de	7.194f	23
L'actif au 31 décembre 1930 est de.	6.522f	38
Différence égale à l'excédent des dépenses	671f	85

Les Membres de la Commission des Finances.

Le Trésorier : L. LE GUENNEC

Seance du 30 Juillet 1931

Présidence de M. H. Waquet, président.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté sans observation.

Sont admis dans la Société : Mme Boulch, institutrice en retraite, à Quimper, présentée par MM. Ogès et Le Guennec ; M. René Luven, clerc de notaire à Quimper, présenté par MM. l'abbé Toulemont et Le Guennec ; M. Bernard Caruel, instituteur à Landrévarzec, présenté par MM. Le Guennec et Ogès ; M. Le Doaré fils, photographe à Châteaulin, présenté par MM. Le Brenn et Le Guennec ; M. Edme, directeur d'école publique au Moulin-Vert, en Penhars, présenté par MM. Savina et Ogès.

M. le Président fait un compte-rendu de l'intéressante excursion effectuée le 28 juin dans la région de Pont-Aven. Les personnes qui y ont pris part ont pu visiter en détail, grâce à l'amabilité de M. le colonel Demimuid-Treuille de Beaulieu, les parties anciennes du vieux château fortifié du Hénan, en Névez, et voir plusieurs chapelles pittoresques de Trégunc, Riec et Bannalec. De belles photographies ont été prises par M. Charles au cours de cette promenade. L'une d'elles reproduit un fragment de frise de la chapelle de Trébalay en Bannalec. M. Le Guennec a relevé sur le même édifice les armoiries de Pierre de Kerguz, maître des requêtes du roi Louis XII et abbé de Quimperlé de 1500 à 1521, ainsi que celles

de son successeur Daniel de Saint-Alouarn (1521-1553). Dans la grande vitre de la chapelle de N.-D. de Trébellec en Riec, un autre écusson écartelé offre les armes de la famille de Guer, jadis puissante en cette région.

M. Caruel, instituteur à Landrévarzec, communique une note sur la chapelle de Tréflez, ancienne trêve de Landrévarzec. Cette note sera insérée au *Bulletin*.

M. le chanoine Pérennès présente un mandement imprimé en langue bretonne, daté du 1er février 1742, de l'évêque de Léon Mgr Jean-Louis de La Bourdonnaye, pour la publication du jubilé accordé au monde chrétien par le pape Innocent XIII.

M. le Président annonce que le prochain congrès de l'Association Bretonne se tiendra à Landerneau dans le courant de juin 1932. Il engage les membres de la Société à y prendre part.

M. l'abbé Le Gall entretient l'assistance de la motte féodale située près de l'église de Lamber en Plouarzel, et émet l'idée que ce tertre peut avoir servi de poste pour une sorte de télégraphie optique au moyen de feux et de fumées, comme on en usait dans l'antiquité ou au moyen-âge. M. E. Delécluse pense aussi que plusieurs des buttes factices ou naturelles, qu'on trouve au Ménez-Hom, Guengat, Pluguffan, etc., toujours sur des points élevés, ont pu avoir cette destination.

M. le Président présente diverses photographies de la maison de Marie Pellan, la « Marie » de Brizeux, au Moustoir en Arzano ; de la jolie chapelle gothique de Saint-Eloi en Guilligomarch, où se tient chaque année un célèbre « pardon des chevaux » ; des « Roches du Diable » en Locunolé ; des chapelles de N.-D. de Lannien en Edern et Saint-Laurent de Lannourec en Goulien. Il cite, parmi d'autres sanctuaires peu connus de la région quimpéroise, la chapelle de Tréanna en Elliant, qui date de la

fin du XV^e^ siècle et dont la porte latérale est surmontée des armoiries des Tréanna pleines et mi-parti de Plœuc.

Sont classés parmi les monuments historiques : la pierre tombale de Gilles de Texue, capitaine de Brest au début du XVI^e^ siècle, découverte vers 1898 dans le pavé de l'église Saint-Louis et conservée au musée de la chapelle Saint-Joseph ; les fragments existant au même musée du retable flamand de la chapelle de la Marine à Brest, qui provenait, dit-on, de la chapelle de la citadelle d'Anvers, prise sur les Hollandais par le maréchal Gérard en 1830 ; le retable du chœur de l'église d'Arzano ; la croix processionnelle de Cast ; les retables des autels latéraux de la chapelle de Kerdévot, en Ergué-Gabéric.

Le Révérend G. Doble, vicaire épiscopal de Truro, a envoyé une notice érudite composée par lui sur le culte rendu en Cornouaille britannique à saint Symphorien, évêque d'Autun, qui accompagna saint Germain d'Auxerre en Grande Bretagne, et y est resté honoré depuis.

M. le recteur de Guerlesquin sollicite l'aide de la Société pour sauver les derniers débris de la chapelle Renaissance de Saint-Ener, bâtie en 1597. M. Le Guennec avait, avant la guerre, dessiné cet édifice encore en assez bon état. Depuis on l'a laissé tomber en ruines. Le clocheton vient de s'écrouler et M. le recteur de Guerlesquin voudrait tirer parti de ce qui reste pour élever une sorte d'arc de triomphe au-devant de son église paroissiale. La Société ne dispose pas de ressources suffisantes pour l'aider pécuniairement. Elle ne pourrait que verser son obole à la souscription éventuellement ouverte dans ce but.

M. Le Guennec communique une ancienne gravure envoyée par M. Couffon, qui représente le triomphe de 40 soldats suisses du régiment de Châteauvieux, condamnés au bagne et emprisonnés à Brest à la suite des troubles sanglants de Nancy en 1790.

M. le Président communique l'étude que M. J. Marzin, receveur de l'hospice de Morlaix, vient de publier sous le titre : *Morlaix en 1830*. L'auteur a tracé un tableau, très vivant, égayé d'anecdotes et documenté avec soin, de l'état social, économique, démographique, politique de sa ville natale au moment de la chute du trône des Bourbons. La bourgeoisie alors au pouvoir gérait les finances municipales d'une façon prudente jusqu'à la parcimonie, mais elle s'efforçait de soulager les pauvres, d'embellir la ville, de développer son commerce. La substantielle brochure de M. Marzin est illustrée de plusieurs reproductions de gravures et de dessins de l'époque.

M. Le Dant signale l'existence, au presbytère de Saint-Eutrope en Plougonven. d'un ancien tableau sur bois de Jésus devant Pilate. Sa facture indique le XVII[e] siècle et les armoiries peintes à l'un des angles sont celles de la famille du Parc de Keryvon, qui possédait alors la terre de Rosampoul. près du bourg trévial de Saint-Eutrope.

M. Daniel communique une pièce émanant de la juridiction de Crozon en 1741, et relatant la constitution d'un conseil de famille pour désigner un tuteur aux enfants mineurs de feu Jean Menesguen et d'Anne Le Bloas, du village de Landronniou en Crozon.

M. Farcy signale l'existence, chez un marchand d'antiquités à Brest, d'un écusson taillé en granit et surmonté d'une couronne comtale, qui offre la particularité d'être écartelé de 4 blasons identiques : *un fascé de six pièces*.

M. E. Delécluse présente quelque observations sur le mémoire où M. Jourdan de La Passardière a défendu les hypothèses formulées par son grand-père au sujet du gisement précis de la ville d'Is. M. Delécluse persiste à soutenir. en se basant tant sur ses propres observations que sur celles du chanoine Abgrall et de M. le docteur Picquenard, que toutes les voies anciennes de la région

aboutissent au Douarnenez actuel, sans qu'aucune d'elles paraisse se prolonger dans la baie. Il fait observer que la voie de Crozon à Douarnenez contourne le littoral, et que ce détour ne s'expliquerait point si la baie était de formation relativement récente.

M. le chanoine Pérennès signale la présence de deux fragments de lech près du presbytère de Saint-Evarzec et dans le cimetière de Locmaria-an-Hent, en Saint-Yvi. Il a relevé la date de 1625 dans la tourelle d'escalier d'une ancienne maison de la Rue des Gentilshommes, à Quimper, et donne le texte de trois formules superstitieuses, en breton mêlé de mots latins, pour la guérison des verrues, des piqûres et des maux de ventre.

M. Delécluse indique, au village de Kermelvec, près Kerlaz, un puits orné daté de 1584 et une pierre tombale qui a dû couvrir la sépulture d'un prêtre, car elle porte en relief un calice accosté de deux cierges.

M. le Président présente à M. le chanoine Pérennès les félicitations de la Société à l'occasion de la récompense que l'Académie française vient d'accorder à sa publication de la correspondance du P. Abgrall, missionnaire en Chine et frère du regretté président de la Société archéologique M. le chanoine Abgrall. Il avait comme lui un tour d'esprit original et primesautier qui donne beaucoup de saveur à ses lettres. Leur sœur, Mlle Marie-Jeanne Abgrall, est l'auteur de jolies poésies bretonnes.

La séance est levée à 16 heures.

Pour le Secrétaire empêché,
Le Trésorier,
L. LE GUENNEC.

Le Président,
H. WAQUET.

Publications reçues :

Anatole Le Braz. Inauguration du monument à St-Brieuc.

Annales de Bretagne, t. XXXIX, n° 3, 1931.

Archaeologia Cambrensis, june 1931.

Association bretonne. Comples-rendus, procès-verbaux et mémoires du congrès tenu à Fougères, 1930.

Bulletin archéologique, historique et artistique de la Société archéo'ogique de Tarn-et-Garonne, tomes LVI et LVII, 1928 et 1929.

Bulletin philologique et historique (jusqu'à 1715) du Comité des travaux historiques et scientifiques, années 1928 et 1929.

Bulletins et mémoires de la Société archéologique et historique de la Charente, année 1930.

Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme, avril 1931, juillet 1931, tables générales (1907--1926).

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1er et 2e trimestres de 1931.

Bulletin de la Société archéologique de Sousse, 1929-1930.

Bulletin trimestriel de la Société des Antiquaires de Picardie, 4e trimestre de 1930 et 1er trimestre de 1931.

Congrès archéologique de France, XCIIIe session, tenue à Orléans en 1930.

Recueil de la Commission des Arts et Monuments historiques de la Charente-Inférieure, janvier-avril 1931.

Recueil des publications de la Société hâvraise d'Etudes diverses, 1927, 1928, 1929, 1930.

Répertoire d'art et d'archéologie, année 1929.

Revue de la Haute-Auvergne, octobre-décembre 1929.

Revue Mabillon, avril-juin et juillet-septembre 1931.

Revue historique et archéologique du Maine, 2e série, tome XI, 2e livraison de 1931.

Suomen Muinaismuistoyhdistys : Suomen Museo, 1930 ; *Finskt Museum*, 1930.

CHRONIQUE

Dans le *Bulletin* de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, M. Bourde de La Rogerie raconte le conflit assez vif qui s'éleva en 1636 entre le Parlement de Bretagne et l'évêque de Rennes au sujet des ifs plantés dans les cimetières. Les motifs qu'on mit en avant de part et d'autre sont à noter. L'if est un arbre aux feuilles persistantes, de ton sombre, dont une très vieille coutume fait l'ornement de beaucoup de cimetières dans toute la France du Nord-Ouest ; capable de vivre cinq à six siècles, il apparaît comme un symbole d'immortalité. Or, il arriva qu'au temps d'une épidémie du mal incertain qu'on qualifiait de peste, l'évêque de Rennes, Pierre Cornulier ordonna « que tous les ifs seroient ostés et déracinés des cimetières... à cause que les personnes des champs s'en servoient à mauvais usage ». Rien de ce que les traditions populaires ou les constatations de la science moderne nous apprennent des propriétés de l'if ne nous permet de deviner l'idée qui inspira les rigueurs épiscopales. Le Parlement de Bretagne protesta par arrêt ; mais le Conseil du Roi, finalement saisi de l'affaire en appel, donna gain de cause à l'évêque sur le fonds et, s'il reste encore de vieux ifs dans le diocèse de Rennes, c'est que Pierre Cornulier mourut en 1639, sans avoir eu le temps de les faire détruire tous. Peut-être avait-il eu connaissance de pratiques suspectes dont le souvenir s'est perdu depuis lors ; quant au Parlement, il rappelait dans son arrêt que les ifs avaient été plantés par ordre des ducs de Bretagne « pour bonnes considérations », mais il ne révélait pas ces « considérations »,

formulées, à ce que nous pouvons croire, dans une ordonnance que nous ne possédons plus ; on sait seulement qu'en Angleterre, pays avec lequel la Bretagne se trouvait en rapports fréquents, les rois encourageaient la plantation des ifs afin de protéger du vent les églises et de se procurer de bon bois dur pour les arcs et les flèches.

Si nous ne recherchons plus de bois d'arc, nos églises de campagne ne sont pas moins exposées qu'autrefois aux rafales et les ifs leur font un décor aussi solide que pittoresque qu'il serait bien sot de mutiler sans raisons graves. A Locunolé, à Plouégat-Guerrand, à Plogonnec, à Saint-Yvi, à Trégourez — pour se borner à un petit nombre d'exemples — le Finistère possède des ifs remarquables par leur ampleur, leur force ou leur nombre. Les municipalités devraient avoir à cœur de les conserver avec soin ; plus anciens souvent que les pierres qu'ils abritent, ils constituent comme un perpétuel lien vivant et visible entre les générations éphémères.

H. W.

Séance du 29 Octobre 1931

Présidence de M. H. Waquet, président.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté sans observation.

M. le Président fait part du décès de MM. Emmanuel Delécluse, vice-président de la Société, et Taburet, et rend hommage à la mémoire des deux défunts.

Le décès de M. Delécluse laisse vacante une place de vice-président ; il sera procédé à son remplacement dans la séance de décembre.

Sont admis dans la Société : M. l'abbé Herry, professeur au collège de Lesneven, présenté par MM. le chanoine Pérennès et Le Guennec ; M. Maurice Mer, de Kernouès, présenté par MM. Inizan et Waquet ; M. le Dr Kernéis, maire d'Elliant, présenté par MM. Le Guennec et Hamon ; M. le Commandant René Pocard du Cosquer de Kerviler, présenté par MM. Cormier et Le Guisquet ; M. Alain Le Fur, de Gouesnou, M. Jean Le Fur, de Lambézellec, M. Louis Gogé, de Landivisiau, tous trois présentés par MM. Aug. Gourcuff et Rodellec ; M. Le Ber, directeur d'école à Plounévez-Lochrist, présenté par MM. Le Guennec et Ogès ; M. Emile Boédec, de Mellac, présenté par MM. le chanoine Pérennès et Joncour ; Mlle Renée Chabay, présentée par MM. Pérennès et Le Guennec ; Mlle Spechel, présentée par M. Le Guennec et Mlle Varin ; Mlle Naffréchou, institutrice à Tréogat, pré-

sentée par M. Le Guennec et Mlle Mével ; M. Le Morvan, ingénieur principal du service vicinal à Brest, présenté par MM. Waquet et Le Guennec.

M. le Président souhaite la bienvenue à nos nouveaux confrères et se félicite de la prospérité sans cesse grandissante de la Société archéologique.

Ont été classés comme monuments historiques : le menhir de Kerscaven en Penmarc'h ; un dolmen et un menhir en Moëlan-sur-Mer ; la tribune du croisillon sud de la chapelle de N.-D. des Fontaines, en Gouézec ; le vitrail de la Passion de l'église de Kergloff ; une statue de l'Enfant-Jésus (XVII^e siècle) conservée au presbytère de La Martyre ; le maître-autel de l'église de Locmaria, en Plabennec ; une statue de pauvre provenant d'un groupe de saint Yves, en l'église de Plonéis ; deux retables de l'église de Rumengol ; la statue de sainte Anne, dans la chapelle de Sainte-Anne en Saint-Hernin ; la statue de saint Michel, en l'église de Saint-Yvi ; les deux niches à volets de la chapelle du Crann, en Spézet ; la croix processionnelle de l'église de Trégourez.

M. Waquet présente diverses photographies représentant le retable de la chapelle de la Marine à Brest ; la croix processionnelle de Cast ; le vitrail de Kergloff et une Pieta en albâtre conservée au presbytère d'Esquibien. Il attire l'attention sur les statues en albâtre qui, généralement d'une facture assez médiocre, ont été exécutées en Angleterre. Après une étude attentive des personnages du calvaire de Tronoën, M. Malo Renault prétend que nos sculpteurs se sont inspirés de ces œuvres d'albâtre.

M. Cormier fait circuler un dessin représentant une tête en granit trouvée dans un talus à 400 m. de la chapelle ruinée de Saint-Egarec, en La Forêt-Fouesnant. Cette tête provient vraisemblablement de la statue de

saint Egarec, saint ermite encore vénéré dans les chapelles de ce nom en Kerlouan et en Lampaul-Plouarzel.

M. Ogès fait un résumé du mémoire inscrit à l'ordre du jour : *Les écoles d'enseignement mutuel dans le Finistère sous la Restauration.*

M le Dr Lagriffe communique à la Société les adresses à Paris des Conventionnels du Finistère qu'il a retrouvées dans un annuaire de 1793. Il fait circuler une monnaie d'or de l'empereur Auguste, trouvée à Crozon lors de la construction d'un fort, vers 1880.

M. Waquet décrit des monuments intéressants et peu connus de la région du Trévoux qu'il a étudiés récemment avec M. Gourcuff : le menhir de Lanniscar, la chapelle de Kerduté (XVIe siècle), la chapelle, le calvaire et la fontaine de Saint-Herbot et la chapelle de la Madeleine, en Mellac. La chapelle de Saint-Herbot du Trévoux est en mauvais état ; la Société archéologique serait heureuse de voir la municipalité du Trévoux effectuer les réparations urgentes qui en assureraient la conservation.

M. Savina présente une pierre rectangulaire en ardoise, trouvée à Quimperlé. On y voit gravés en creux sept objets dont un Christ, la lance et l'échelle de la Passion, deux croix et une médaille portant la date de 1620. Cette curieuse pierre est la moitié d'un moule dans lequel on coulait le métal pour obtenir ces objets de piété qui, vraisemblablement, se vendaient au pélerinage de Sainte-Croix de Quimperlé. Au revers est gravé le portrait d'un évêque et une date : 1650.

M. Saint-Just-Péquart attire l'attention de la Société sur les dolmens et menhirs de l'île Melon ; ces monuments, déjà décrits par notre regretté confrère le commandant Devoir, ne sont pas classés et sont menacés de disparition par suite de l'ouverture d'une carrière à proximité.

Sur la proposition de M. le Président, la Société émet un vœu en faveur de la conservation des arbres placés en dehors du placître de la chapelle de Kerinec, en Poullan. Ces arbres ne sont pas classés, mais ils font à la chapelle un cadre de verdure qui complète heureusement l'effet décoratif des arbres qui entourent immédialement la chapelle.

Un projet municipal envisage la démolition totale de l'hôpital de Quimper en vue de la construction de bâtiments entièrement neufs. La chapelle, seule, serait conservée. M. le Dr Lagriffe fait remarquer que l'édifice actuel est intéressant et mériterait d'être conservé, au moins en partie. La Société archéologique, émue de ce projet de démolition, émet un vœu en faveur de la conservation des bâtiments anciens de la cour carrée.

M. le Président annonce le réveil de l'*Association des Amis de Kerjean*, fondée en 1916 en vue du développement du musée et de la conservation du domaine de Kerjean. MM. de Guébriant, E. Rousseau et Waquet s'attachent à la reconstituer. Notre Société, qui compte de nombreux membres dans l'*Association des Amis de Kerjean*, assure le comité de patronage et le bureau reconstitués, de la sympathie de la Société archéologique.

M. le chanoine Pérennès a découvert, dans un tumulus situé près de la chapelle de Saint-Vio, en Tréguennec, de nombreux débris préhistoriques et gallo-romains : haches en pierre, ossements divers, débris de poteries et de tuiles à rebord, dont il a fait remise à la Société pour être donnés au Musée départemental.

Dans une substantielle étude de Mlle Goubet sur *Les ministres de la Marine Seignelay et Pontchartrain* parue dans la *Revue des Questions historiques*, M. Waquet signale une idée assez singulière de Pontchartrain qui, posant en principe que l'eau de mer conserve le bois ,

ordonna, en 1698, de conduire les vaisseaux de Brest à Landévennec et là de les couler pour éviter les frais d'entretien. Lorsque la Marine aurait eu besoin de vaisseaux, on en aurait renfloué le nombre voulu. Fort mal accueilli par les marins et les ingénieurs, ce projet ne reçut heureusement aucun commencement d'exécution.

La séance est levée à 4 heures 3/4.

Le Secrétaire, *Le Président,*

L. OGÈS. H. WAQUET.

NÉCROLOGIE

M. EMMANUEL DELÉCLUSE

M. Emmanuel Delécluse n'a pas été seulement l'industriel actif et de grand cœur dont la presse locale a très justement rappelé les divers mérites ; formé aux meilleures disciplines classiques, il n'ignorait pas ce que vaut l'étude, même pour l'action, et la Société archéologique du Finistère occupait une place trop large dans sa vie pour que la nouvelle inopinée de son décès n'ait pas provoqué parmi nous une vive émotion.

Admis dans la séance du 28 octobre 1891 sur la présentation de Luzel et du baron du Fretay, il comptait depuis la fin de la guerre parmi les membres les plus assidus aux séances ; il était vice-président depuis le 27 décembre 1928.

Nous aimions à le voir parmi nous. Souvent il prenait la parole, soit pour donner sur les mémoires et communications d'autrui un avis qui n'était jamais sans portée, soit pour présenter une communication personnelle. Nul ne connaissait mieux que lui les environs de Douarnenez, qu'il avait explorés dans tous les sens, et ne comprenait mieux l'intérêt des mégalithes et des ruines gallo-romaines qui abondent sur les rives grandioses de la baie. En même temps qu'il se

passionnait pour les époques reculées, il ne laissait pas d'ailleurs de s'intéresser aux siècles bretons et chrétiens, qui édifièrent de curieux manoirs et de jolies églises. Sa vue s'étendait encore plus loin et je me souviens de la précision presque érudite avec laquelle, au retour de son dernier voyage en Italie il y a cinq ans, il me parlait des récents travaux archéologiques exécutés dans les Catacombes.

Quand il intervenait dans une discussion, même s'il avait à soutenir une opinion qui lui tenait à cœur, il y apportait une sagesse tranquille et une affabilité souriante qui lui procuraient dès l'abord une audience attentive. Il était un de ces hommes qui, par l'union d'une sérieuse culture de l'esprit avec de hautes qualités de caractère, donnent la plus juste idée à notre siècle fiévreux de ce que la France d'autrefois appelait l'honnête homme. Et quel sentiment vif il avait des choses bretonnes, de la langue, qu'il parlait avec une aisance parfaite, des habitants, dont il se sentait le frère de race, de toutes les traditions religieuses et morales de son pays ! Certes notre perte est grande.

M. Emmanuel Delécluse était né le 29 juin 1854 à Douarnenez ; il y est mort le 12 octobre dernier.

H. W.

Annexe au Procès-Verbal

MORLAISIENS CAPTIFS A SALÉ EN 1765

La circulaire suivante, de Mgr J.-F. d'Andigné de la Châsse, très soigneusement imprimée, sans doute par J.-P. de Crémeur, de Saint-Pol-de-Léon, dut être envoyée à tous les recteurs et curés de l'évêché de Léon en 1765 en vue du rachat de l'équipage d'un navire morlaisien capturé par des pirates marocains.

« J'ai été, Monsieur, d'autant plus touché du malheur arrivé, le 25 mai dernier, au navire « *L'Union* » de Morlaix, qu'un très grand nombre de ceux qui en composoient l'équipage est de mon diocèse, et qu'en se tenant

précisément aux moyens ordinaires, ces malheureuses victimes se trouveraient pour très-long-temps, exposées aux mauvais traitements qu'elles essuient, et au danger de perdre la foi, danger d'autant plus grand pour quelqu'unes d'entr'elles, que l'âge tendre où elles sont les rend plus susceptibles de la crainte et de la séduction.

« Mais quelle a été ma joie lorsque, par les dispositions que j'ai apperçues dans quelques personnes remplies des sentiments de religion et d'humanité, et par les lettres qu'ont reçu les parens de quelqu'uns de ceux qui composoient cet équipage, j'ai vu jour à contribuer au prompt retour de sa liberté. Une des conditions qu'on exige, Monsieur, est que tout l'équipage soit racheté en même temps ; aussi, toutes les personnes qui s'intéressent à quelqu'un de ces malheureux captifs offrent-elles de contribuer, selon leur pouvoir, à la rédemption de tout l'équipage ; mais quelques efforts qu'ils fassent, il est presque impossible que la somme de trente-deux mille livres, qu'on exige, se trouve complette, si la charité ne procure une abondante ressource.

« Ainsi, Monsieur, j'ai cru devoir vous prier de recommander très particulièrement à vos paroissiens les personnes charitables qui seront commises pour solliciter leurs aumônes. Monsieur le Recteur de Saint-Martin de Morlaix a bien voulu se mettre à la tête de cette bonne œuvre, et je vous serai très-obligé de procurer à celui qu'il chargera de faire la quête dans votre paroisse, tous les secours et toutes les facilités qui dépendront de vous. Il agira, pour l'emploi des deniers qui en proviendront, de concert avec celui qu'on nous a donné lieu d'espérer que Mouseigneur l'Évêque de Tréguier chargeroit de recueillir les aumônes de son diocèse. Fasse le Ciel qu'elles soient assez abondantes pour procurer promptement le retour de ces infortunés ! Je vous prie d'être persuadé de tous les sentiments avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur ».

† Jos. Fr. Evêque C. de Léon.

A S. Paul de Léon ce 24 septembre 1765.

*Noms de l'équipage du navire l'*Union, *de Morlaix, appartenant à M. de Lange, pris par les Saletins, sortant de Faro, le 25 Mai 1765, à six heures du soir, et brûlé le 29 dudit mois par la frégate l'*Héroïne, *proche la Mamor, côte de Barbarie :* Capitaine : J.-S. Duchêne Gohet, de Morlaix, paroisse Saint-Matthieu, évêché de Tréguier, âgé de 30 ans;

— Second capitaine : Jean-Baptiste Lavoye, de Morlaix, né en la paroisse Saint-Martin, évêché de Léon. — Louis de Lange, de Morlaix, né en la paroisse Saint-Martin, évêché de Léon, âgé de 10 ans ; — Matelots : Yves Tanguy, de Roscoff, évêché de Léon, âgé de 20 à 21 ans ; Jean Boga, de Morlaix, paroisse Saint-Martin, né en la paroisse de Plouézoc'h, évêché de Tréguier, âgé de 58 ans ; M.-Yves Bonnier, de Tréguier, âgé d'environ 22 ans ; François Riou, de la paroisse de Plougrescant, évêché de Tréguier, âgé d'environ 25 ans ; — Mousse : Jean Tanguy, né à l'Hôtel-de-Ville de Morlaix, en la paroisse Saint-Martin, et y demeurant, mineur de père et de mère, âgé d'environ 12 ans.

L'exemplaire que nous avons sous les yeux porte pour adresse : *A Monsieur, Monsieur le curé d'Henvic, en sa maison à Henvic*, et est fermé d'un cachet de cire rouge avec un écusson timbré d'une couronne comtale et blasonné *de gueules à trois tours d'or*. Ce sont les armes de la famille Audren de Kerdrel, dont un des membres était peut-être alors secrétaire de l'évêque de Léon.

L. LE G.

Séance du 26 Novembre 1931

Présidence de M. le chanoine Pérennès, vice-président

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté sans observation.

M. Waquet, absent de Quimper, s'est excusé de ne pouvoir assister à la séance.

M. André Chaussepied, architecte à Quimper, présenté par MM. le chanoine Le Roy et Waquet, est admis dans la Société,

La chapelle de La Madeleine en Penmarc'h, jadis en la paroisse de Plomeur, menace ruine. C'est un monument intéressant dont la nef appartient au XVe siècle et le chœur au XVIe. Des réparations urgentes s'imposent pour sa conservation. M. le recteur de Penmarc'h ayant ouvert une souscription à cet effet, la Société archéologique décide d'y participer pour une somme de 100 francs. Les membres désireux d'y contribuer individuellement sont priés d'adresser leur obole à M. le recteur de Penmarc'h.

M. le chanoine Pérennès signale l'état de délabrement et d'abandon de la chapelle de Coat-an-Poudou en Melgven. Cette chapelle dédiée à saint Cado était l'un des nombreux sanctuaires qui jalonnaient au moyen-âge la voie du Tro-Breiz, de Vannes à Quimper par Quimperlé. A ce titre, tout au moins, les ruines pittoresques de ce modeste monument méritent d'être conservées. Il conviendrait aussi que ce vieux sanctuaire fût garni d'une clôture suffi-

sante pour le mettre à l'abri de la divagation des animaux.

M. René Couffon adresse une copie d'une ancienne généalogie de la Maison de Kergroadez, document conservé à la Bibliothèque nationale. M. Le Guennec montre l'intérêt de cette généalogie d'une famille originaire de Brélès, qui fut jadis très puissante dans le Bas-Léon. La généalogie, établie en 1629 sur titres authentiques, a élé soigneusement annotée par M. Couffon et sera publiée dans le *Bulletin*.

M. Savina communique une lettre inédite de La Tour-d'Auvergne, datée de La Haye en Locmaria-Berrien, le 14 mars 1791. Cette lettre, adressée par le capitaine au régiment d'Angoumois à son ami Malescot de Kerangoué, avocat à Morlaix, est conservée aux Archives nationales, dans un dossier du tribunal révolutionnaire de Brest. Le séjour de La Tour-d'Auvergne en Bretagne en 1791 a été ignoré des historiens. La lettre nous apprend d'autre part qu'à cette époque La Tour-d'Auvergne cherchait un imprimeur breton pour la publication de son ouvrage : *Nouvelles recherches sur la langue, l'origine et les antiquités des Bretons.* A cette lettre étaient jointes deux chansons bretonnes *levées* par un sieur Testard et transcrites par La Tour-d'Auvergne.

M. Savina donne également lecture de quelques couplets et vaudevilles composés en 1788, à Quimper et à Saint-Pol-de-Léon, à l'occasion de l'affaire des Grands bailliages, et de quelques strophes inédites d'un cantique breton contrerévolutionnaire saisi à Roscoff en 1792.

M. le Dr Caraès, de Ploudalmézeau, fait savoir que les dernières tempêtes, en rongeant la falaise de Guilliguy près de Portsall, ont mis à jour de nombreux ossements humains qui semblent attester l'existence en ce lieu d'une ancienne nécropole. Au même endroit se voient d'autres vestiges, une stèle paraissant porter une inscription illi-

sible, une tombe entourée de pierres plates verticales et recouverte d'une dalle. Une chapelle dédiée à saint Tusven, aujourd'hui disparue, s'élevait sur cette falaise que domine encore une croix de pierre voisine d'un dolmen bouleversé.

M. Farcy, de Brest, signale qu'en réparant le pavage à proximité du cimetière de Ploudalmézeau, le service vicinal a mis à jour un monolithe taillé, du poids d'environ 4 tonnes. Ces monolithes, improprement appelés lec'hs, se trouvaient assez souvent autrefois près des églises, parfois même dans les églises. M. le chanoine Pérennès en a récemment reconnu un dans le sous-sol de la chapelle de l'hospice de Quimperlé.

M. Le Guennec signale l'existence au manoir de Trogriffon en Henvic d'une *Semaine sainte* du XVII^e^ siècle, richement reliée en maroquin, offerte en 1714 par Mme de Maintenon à une religieuse bretonne de Saint-Cyr ; au château de Keraël en Botsorhel, de deux chartes présentant un certain intérêt historique, l'une datant de 1383, l'autre de 1474.

Mlle Naffréchoux, institutrice à Tréogat, a envoyé une description et un plan des ruines de la chapelle de Saint-Mellon en cette commune. A côté de ce petit édifice abandonné depuis longtemps, se trouve une petite fontaine dont l'eau est réputée pour la guérison des fiévreux.

M. Le Guennec décrit la chapelle de Guénily en Pleyben, située sur une section abandonnée de l'ancienne route royale de Châteaulin à Carhaix, non loin du manoir de Tréziguidy. Ce monument du XVI^e^ siècle possède quelques statues de bonne facture. Les trois retables du chœur, de l'époque Louis XIV, portent les armoiries des barons de Treziguidy ; les armes de Troïlus de Mondragon, qui épousa l'héritière de Treziguidy, figurent à l'une des fenêtres.

M. le chanoine Pérennès analyse un *Règlement général de police pour la ville de Pont-Croix et environs*, homologué par le Parlement de Bretagne en 1766 et imprimé à Quimper chez Périer en 1767. Un bel écusson aux armes de Mme de Forcalquier, marquise de Pont-Croix, orne le premier feuillet de cet opuscule. Ce règlement de police, assez semblable aux règlements antérieurement établis pour Quimper, révèle quelques particularités sur les mœurs du Cap-Sizun au XVIII^e^ siècle.

Il existe une belle motte féodale près du village du Hellès en Bolazec, non loin de l'Aulne, au bord du chemin de Scrignac à Bolazec. M. Le Guennec en donne la description. Située sur un escarpement rocheux, élevée d'une douzaine de mètres, elle est entourée de douves profondes, de parapets et de fossés. Les gens du pays l'appellent Castel-Montafilant.

La grande paroisse de Scrignac possédait autrefois bon nombre de chapelles. M. Le Guennec décrit celles qui subsistent. Saint-Corentin, patron de l'évêché de Cornouaille, paraît avoir été en singulière vénération dans ce coin de l'Arrée, à la limite des trois évêchés de Léon, Tréguier et Cornouaille. Scrignac lui dédia deux de ses chapelles, Saint-Corentin de Toul-ar-Groas et Saint-Corentin qu'on peut appeler du Relec, puisque cette dernière chapelle dépendait de l'abbaye toute voisine. La chapelle de Saint-Hernin de Quéforh contient quelques statues intéressantes, notamment un Saint-Guillaume de granit datant de 1564 ; celle de Saint-Nicolas (de Tolentino), encadrée à l'est et à l'ouest de deux rivières toutes proches, au nord et au sud des deux mottes féodales du Hellès et de Kerbrat, abrite un groupe de l'*Ecce Homo* en grandeur naturelle.

M. Surel, de Morlaix, signale que, près du lieu de La Vigne en Plourin, on a mis à jour un Christ de pierre

encore inachevé et un écusson où M. Le Guennec a reconnu les armes de la famille Jégou du Guerlan, dont un membre fut maire de Morlaix en 1675.

En terminant, M. le chanoine Pérennès rappelle que l'association du *Bleun-Brug* tiendra le 29 novembre une réunion à Quimperlé et qu'il y fera une causerie sur la vie et les œuvres du défunt P. Abgrall, missionnaire et celtisant de grand mérite, frère de M. le chanoine Abgrall, le regretté président de la Société archéologique.

La séance est levée à 16 heures.

Le Secrétaire,
J. SAVINA.

Le Président,
H. PÉRENNÈS.

Annexe au Procès-Verbal

LES MARINS DU CAP-SIZUN DANS LES PRISONS D'ANGLETERRE EN 1795

La région du Cap-Sizun a fourni de tout temps beaucoup de marins. Lors des diverses levées qui furent faites pendant la Révolution, les recrues de ce pays furent presque tous enrolées dans la marine ou employées dans les batteries de côtes. Il s'en trouvait donc une forte proportion sur les vaisseaux capturés par les Anglais.

Les deux lettres ci-après, qui nous donnent la liste nominative des prisonniers de Porchester, originaires du district de Pont-Croix et nous renseignent sur leur triste situation, nous ont paru offrir assez d'intérêt pour être reproduites.

« En la prison de Prochester, le 1er mars 95.

« Je profite de cette occasion pour vous annoncer la misère que les marins souffrent dans les prisons de la Grande Bretagne. Elle est si grande que le détail en seroit trop long. Nous sommes les jouets de nos plus cruels ennemis qui font leurs efforts pour tâcher de nous expatrier, mais nous aimons trop notre liberté pour nous mettre dans l'esclavage ;

ils ont fait tout ce qui a été à leur pouvoir pour nous faire souffrir et par ce moyen plusieurs ont sacrifié leur liberté et se sont rendus esclaves des brigands. Ils nous ont fait jeûner depuis dix heures du matin jusqu'à sept heures du soir le lendemain, et pour toute ration, on nous donnoit 1/2 livre de pain, 1/4 de viande et la mauvaise bière. Que penser de celà ? Sans nul soulagement, il nous fallait nous soumettre à cette misère. Plaignez, plaignez, citoyens, le triste sort des prisonniers d'Angleterre et nous espérons que vous ne négligerez rien pour nous faire sortir de misère. Si nous avons le malheur de passer ici l'hiver prochain, peu retourneront en France, car les maladies sont très grandes et l'émigration très fréquente.

« Je vous prie, citoyens, de faire lire cette lettre à Henry Perrot, maire de Beuzec, ou à Yves Le Bras ou à René Le Bras de Lezugar, ainsi qu'à ceux de Jean Louarn, du lieu de Porlodec, en Goulien, et à plusieurs autres du district. Le faisant vous obligerez infiniment les prisonniers de notre district et, en particulier, celui qui est avec amitié votre concitoyen

Henri Le Bras, ex-officier public de Beuzec » (1).

Six mois après leur première supplique, les marins capistes sont encore en captivité. Ils arrivent à avoir connaissance qu'un accord avait été conclu entre la France et l'Angleterre pour l'échange des prisonniers. Ils se hâtent de supplier de nouveau le district de Pont-Croix d'intervenir en leur faveur. Il est vraisemblable que les membres du district ne restèrent pas insensibles à cet appel et firent leur possible pour accélérer le rapatriement de leurs compatriotes, mais nous n'avons pas trouvé trace de leurs décisions.

« En la prison de Prochester, le 16 septembre 1795.

« Citoyens,

« Nous avons vu le décret du 30 messidor qui accorde les échanges, mais cet échange retarde beaucoup et retardera encore bien plus pour

---

(1) Sur la situation des prisonniers français en Angleterre, sur leurs souffrances, et sur les maltraitements qui leur furent infligés pour les décider à s'enrôler parmi les corps d'émigrés, voir : *Un bourgeois vendéen pendant la Révolution. Quelques extraits des notes sur la vie de Louis-Constant Trastour* (*Bulletin de la Société archéologique de la Loire-Inférieure*, 1923, p. 40 et s.).

nous si vous ne vous employez pour nous faire sortir. En effet, nous voyons qu'il n'y a que ceux qui sont réclamés qui sortent, qui sont échangés et nous ne voyons pas encore la fin de notre misère, si vous ne réclamez pas les prisonniers de notre district, ce que le commissaire des classes doit aussi se mettre en œuvre pour nous faire sortir au plus tôt. L'on nous a persuadé que les réclamations sont nécessaires pour éviter l'entrée des brigands qui ont pris parti avec les émigrés, ils sont bannis de la France et ce n'est pas sans raison ; comme il y a beaucoup de notre district, je vous nomme ceux qui sont encore ici et le temps depuis lequel ils sont. Les brigands vous ne doutez pas de leurs noms.

	mois
de Plogoff	
Alain Priol	27
Jean Rozen	27
de Cléden	
Yves Perherin	17
Jean Donnart	17
Clet Gaivas	2 ½
de Goulien	
René Lardic	17
Jean Bonis	6
Jean Lardic	6
de Beuzec	
Henry Le Bras aîné	17
Henry Le Bras cad.	17
de Poullan	
Jean Le Velly	23
Jean Brénéol	17
Hervé Keryvel	17
Jean Le Coz	17
Mathieu Le Coz	6
Jean Calvez	17
p. Jean Laurens	17
de Douarnenez	
René Pensec	17
Jean Causou	17
Pierre Goulaire	18
Franç. Pérennou	17
J. La Boussière	17
de Pouldavid	
Alain Gounidec	7
de Plouhinec	
Jean Divanach	17
Jean-M. Colloch	17
René Guillou	17
Yves Thomas	17
Gabriel Laouénan	17
Vinoc Mourrain	6
Jean-L. Bossan	2 ½
Vinoc Guézennec	»
de Primelin	
Pierre Brénéol	17
Cor. Pennanéach	2 ½
d'Esquibien	
Guil. Jourdren	17
Jean-Yvon Jaffry	17
Michel Mignon	17
Jean Quillivic	2 ½
Jean Urcun	6
Jean Quentrec	17
Le Squividen	2 ½
Henry Le Roux	2 ½
Henry Le Daniel	2 ½
François Cariou	2 ½

« Au nombre de 43, nous vous prions de ne pas nous oublier et de prévenir le chef des classes d'agir en conséquence, sans quoi nous passerons ici encore longtemps. Nous voyons, citoyens, qu'il n'y a que les protégés qui partent pour la France et qui sont demandés des administrations et de leurs parens. Ceux du département du Calvados et des Côtes-du-Nord et de Brest même il y a un grand nombre. Nous finissons

en vous priant de ne pas nous oublier et nous vous serons bien reconnaissants. Agissant en conséquence, vous obligerez infiniment les ci-dessus dénommés.

Signé : Jean QUILLIVIC, Alain PRIOL, Jean LE BONIS,
Yves PERHERIN, Henry LE BRAS aîné » (1).

A la fin de septembre 1795, le parlementaire français Le Héron arriva en Angleterre, chargé par le gouvernement de rapatrier les prisonniers. Ils embarquèrent aussitôt et le port de débarquement fut fixé aux Sables-d'Olonne. Après avoir relâché à Saint-Malo pour y déposer les marins de cette région, le vaisseau français fut rencontré par un navire anglais qui « malgré les explications et les protestations, le ramena en Angleterre où les prisonniers passèrent encore trois mois à faire constater leur identité »,

Enfin, dans les premiers jours de janvier, ils furent réexpédiés sur les Sables-d'Olonne ; mais la tempête empêcha le navire d'accoster. Il essaya vainement ensuite d'entrer à Rochefort ; le mauvais temps redoublant, les mâts et le gouvernail furent brisés et le navire emporté sur les côtes d'Espagne, où il relâcha à Saint-Sébastien. Plusieurs prisonniers en profitèrent pour revenir en France par leurs propres moyens. D'autres rembarquèrent et furent déposés aux Sables-d'Olonne (*Bulletin de la Société archéologique de la Loire-Inférieure*, loc. cit.). Les malheureux marins du Cap-Sizun se trouvaient peut-être parmi ces rapatriés. Leur dernière lettre est du 16 septembre 1795 et nous n'avons pas trouvé d'autres documents les concernant.

DANIEL BERNARD.

---

(1) D'après M. l'abbé Kerbiriou (*Mgr de La Marche*, p. 454), 30.000 marins et soldats français se trouvaient, à un moment donné, dans les prisons de Porchester, Porstmouth, Plymouth, Bristol, Norman-Cross, Chatam, etc. L'évêque de Saint-Pol-de-Léon obtint l'autorisation de leur fournir des secours corporels et spirituels. Des prêtres français émigrés s'en chargèrent, notamment l'abbé Ruello, recteur de Loudéac. Le gouvernement français fit remercier l'évêque par son représentant à Londres.

Séance du 31 Décembre 1931

Présidence de M. H. Waquet, président.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observation.

M. le chanoine Pérennès s'est fait excuser de ne pouvoir assister à la séance.

M. Le Guennec se référant à une communication relative aux marins du navire morlaisien *L'Union*, faits prisonniers par les Marocains de Salé, signale que le capitaine du bateau, Gohet-Duchêne, entra ensuite au service de l'Etat et devint capitaine de vaisseau sous la Révolution.

M. le Président dit toute la part que la Société prend au deuil qui a frappé le département par la mort toute récente du comte Alain de Guébriant, maire de Saint-Pol-de-Léon, vice-président du Conseil général, membre de la Société depuis 1895. M. de Guébriant était de ces hommes d'élite pour qui noblesse et richesse obligent. Il s'intéressait aux antiquités et à l'histoire de la Bretagne et avait beaucoup fait pour la création, puis la reconstitution de la société des *Amis de Kerjean*.

Sont admis dans la Société : M. Gustave Caroff, de Quimper, présenté par MM. Waquet et Camille Le Moing ; le Dr Caraès, de Ploudalmézeau, présenté par MM. le Dr Caraès, de Lannilis, et Le Guennec ; Mme la comtesse de Poulpiquet de Brescanvel, de Lesmel en Plouguerneau,

présentée par MM. Pérennès et Guéguen ; M. F. Cornic, docteur-vétérinaire à Lesneven, présenté par MM. Waquet et le chanoine Saluden ; Mme de Méhérenc de Saint-Pierre, de Spézet, présentée par MM. Le Guennec et de Kersauzon.

M. le Président appelle l'attention de nos confrères sur le renouveau d'activité de la société des *Amis de Kerjean*, qui a pour but la mise en valeur des bâtiments du château de Kerjean et des collections qui y sont conservées. Les personnes qui désireraient en faire partie peuvent adresser leur cotisation (20 fr.) à M. Marzin, receveur de l'hospice de Morlaix.

M. Vincent, intendant militaire à Paris, complète la communication de M. le Dr Caraès sur la falaise de Saint-Tusven et sur le cimetière du Guilliguy, en Ploudalmézeau, autrefois bien plus considérable qu'aujourd'hui. On y a trouvé en grand nombre des ossements d'hommes, de femmes et de petits enfants, quelques pièces de monnaie, des grains en os et en verre, D'après lui, le gisement ne serait pas préhistorique, mais du Moyen-âge chrétien.

M. Gustave Caroff fait connaître que la croix voisine de la chapelle a été relevée en 1895 par son oncle M. Arthur Caroff. M. le Dr Laurent, de Lorient, donne aussi des détails et un plan du Guilliguy, qui concordent avec ceux fournis par MM. Vincent, Caroff et Caraès sur la chapelle et le cimetière de Saint-Tusven.

M. le Président présente une étude de M. Lhommedé, préfet du Finistère, sur *La Marie de Brizeux et sa famille*. Ce travail, qui sera publié dans le *Bulletin*, retrace la vie de Marie Pellan et de sa famille, et permet de se rendre compte de ce qu'il y a de réalité et de fiction dans le fameux poème, dont la première édition parut il y a juste cent ans.

M. le Dr Laurent communique un relevé de nombreuses

armoiries de la région de Ploudalmézeau et de Plourin, des manoirs de Kermenou, Kerenneur, Kerarzant, Kergadiou, Kermeïdic, Kerizaouën, etc.

M. le Dr Lagriffe présente un opuscule donnant une pièce inédite, œuvre de Laënnec, intitulée *La Guerre des Vénètes*, poème épique héroï-comique, consacré à la petite chouannerie de 1815 et publié par M. le Dr Paul Busquet, dans la collection « Inédits de la médecine française ».

Aux élections pour le renouvellement du Bureau, tout l'ancien Bureau est réélu à l'unanimité. M. Savina est élu comme vice-président en remplacement de M. Delécluse. M. le commandant Serrant et M. Flatrès sont élus secrétaires à la place de M. Savina et de Mlle Bablet.

En reprenant place au fauteil de la présidence, M. Waquet remercie ses collègues de la nouvelle preuve de confiance qu'ils viennent de lui donner ainsi qu'aux autres membres du Bureau. Puis il offre ses meilleurs vœux à tous les membres de la Société et à ceux qui veulent bien suivre et encourager leurs travaux.

La séance est levée à 16 heures.

Le Secrétaire,
Abbé J. TOULEMONT.

Le Président,
H. WAQUET.

Publications reçues :

Analecta Bollandiana, t. XLIX, fasc. III et IV, 1931.

Archæologia Cambrensis. Vol. LXXXVI, part. 2, december 1931.

Bulletin de l'Académie des Beaux-Arts, bulletin n° 13 : janvier-juin 1931.

Bulletin et mémoires de la Société archéologique de Bordeaux, tomes XXXIX (1920-21), XLI (1924), XLII (1925), XLIII (1926), XLIV (1927).

Bulletins et Mémoires de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord, tome LXII, 1930.

Bulletin trimestriel de la Société des Antiquaires de Picardie, IIe et IIIe trimestre de 1931.

Bulletin de la Société d'Etudes scientifiques d'Angers, nouvelle série, LIXe et LXe années, 1929 et 1930.

Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme, octobre 1931.

Bulletin de la Société neuchâteloise de Géographie, tome XL, 1931.

Bulletin de la Société archéologique et historique de Nantes et de la Loire-Inférieure, 1928, tome LXVIIIe bis, (table des années 1899 à 1928), 1930, tome LXX.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 3e trimestre de 1931.

Fornvannen. Meddelanden fran K. Vitterhets historie och antikuitets Akademien. 1931.

Genava (Bulletin du Musée d'art et d'histoire de Genève), tome IX, 1931.

Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers (ancienne académie d'Angers), 6e série, tome V, 1930.

Recueil de la Commission des Arts et Monuments historiques de la Charente-Inférieure, juillet-octobre 1931.

Revue de la Haute-Auvergne, 32e année. 1930.

Revue historique et archéologique du Maine, 2e série, tome XI, 3e et 4e livraisons, 1931.

Revue Mabillon, octobre-décembre 1931.

Revue de Saintonge et d'Aunis, 6e et 7e livraisons de 1931.

MÉMOIRES

Simples remarques au sujet de “La ville d'Is”

Il est difficile d'affirmer la présence de la ville d'Is sous Douarnenez. Dom Le Pelletier est le seul auteur ancien sur lequel on aurait pu appuyer ce sentiment, mais il n'apporte aucune preuve à l'appui de son affirmation relative à la position de Is « sur le bord de la baye de Douarnenez et à fleur d'eau de haute mer. » C'est une simple opinion dénuée de toute critique. — D'autres historiens : Le Baud, d'Argentré, le Chanoine Moreau, parlent bien de « vestiges », de « ruynes », de restes de « murailles si bien cymentées que la mer n'a pu les emporter », « de vieilles maseures de murailles », mais ces termes semblent devoir plutôt s'appliquer aux nombreux vestiges de l'époque gallo-romaine que l'on a trouvés près de Douarnenez, à l'Ile Tristan, à la Pointe du Guet, à Tréboul, Port-Rhu, Plomarc'h et alentour de la baie. Ces restes signalés par Le Men, M. de La Pilaye et d'autres archéologues témoignent certainement de l'existence d'un important établissement romain, mais ne prouvent pas que Is ait existé à Douarnenez ou à proximité.

On est donc conduit à rechercher ailleurs l'emplacement de cette ville et à le déterminer par l'intersection des cinq voies citées plus haut, auxquelles on pourrait ajouter celle qui venait de Rennes en passant par Gourin. Je renvoie pour ce point à

la *Note sur l'occupation militaire de l'Armorique par les Romains* de M. de La Passardière. Les diagrammes de ces voies y sont nettement donnés. J'en rappellerai seulement le mode de détermination basé sur les nombreux tronçons de routes et les vestiges que l'on a observés, les noms caractéristiques tels que Castel, Quistinic, Mouden... et les lieux reconnus comme ayant été occupés par des postes militaires qui, on le sait, jalonnaient l'axe des anciennes voies romaines. Or, si la voie qui allait de Civitas Aquilonia à Portz-Liogan passait à proximité de Douarnenez et à toucher l'Ile Tristan, il n'en reste pas moins que ces cinq voies se coupent en un point que j'ai indiqué (4° 24' 45" de longitude et 48° 04' 40" de latitude) et qui se trouve à 4 milles environ dans le N.-W. de Douarnenez. Je ne crois pas qu'il puisse y avoir d'erreur possible ; l'existence de la voie Rennes-Gourin renforce encore cette conclusion.

En ce qui concerne la baie de Douarnenez, il n'est guère possible d'admettre qu'elle n'ait pas subi des modifications depuis même l'occupation romaine. Les traditions et les documents qui nous sont parvenus nous rapportent, en effet, qu'un grand bouleversement eut lieu sur les côtes celto-normandes, à une époque assez mal définie, que l'on place entre le v^e^ et le VII^e^ siècles. C'est pendant ce bouleversement que serait disparue la fameuse forêt de Koquelonde, dont on retrouva dans les grèves du Mont Saint-Michel, en 1735, après un ouragan qui bouleversa la couche des sables, de nombreux vestiges, en en même temps que les restes de plusieurs villages mentionnés par l'histoire et dans des manuscrits, et qui se trouvaient à la lisière de la forêt (1). — En 1892, M. de Beaurepaire annonça la découverte dans les grèves du Mont, à 3 m. 30 de profondeur, d'une chaussée pavée en diorite, laquelle n'était

---

(1) Habasque, t. III, p. 217. — Méniger, *Chronique du Vieux Granville*, p. 64.

autre qu'une voie romaine qui venait de Coutances, traversait la baie dans toute sa longueur et passait à une grande distance à l'Ouest du Mont pour aboutir à Saint-Servan (1).

En Bretagne, les traces d'affaissement se succèdent également tout le long de la côte. Je me bornerai à citer les faits les plus importants en commençant par les nombreuses découvertes de forêts submergées.

Le 21 juillet 1880, la marée mit à découvert dans l'anse du Val, près Roténeuf, en Paramé, une plaque de chêne en haut relief, représentant une tête d'homme de profil, au milieu des débris végétaux d'une forêt sous-marine (2).

Selon Habasque, on trouvait dans l'anse de Saint-Suliac des arbres sous-marins, recouverts par deux pieds d'eau à peine. Manet fit plus tard la même constatation et signala en outre des découvertes de troncs d'arbres, en nombre assez notable, près la Pointe du Meingar en Saint-Coulomb, devant l'embouchure de la Rance, dans les anses de Port-Blanc, de la Garde Guérin, de la Fosse-aux-Veaux en Saint Lunaire, du Porthu en Saint-Briac, et dans les grèves de Saint-Jacu et de Saint-Cast (3).

En 1811, M. de La Fruglays se promenant après une forte tempête sur une grève du voisinage de Saint-Michel découvrit des plantes de prairie, certaines bien conservées, et des troncs d'arbres renversés dans tous les sens. Sur un espace de sept lieues le long de la côte, il trouva des restes de cette forêt ensevelie.

De pareilles découvertes furent faites dans la rade de Morlaix et à Kernic, dans l'anse de Goulven (4).

---

(1) Communication de M. de Beaurepaire à la Société des Antiquaires de Normandie.

(2) *Bull. de la Société archéol. d'Ille-et-Vilaine*, t. XVIII, 1898, p. 19.

(3) Manet, pp. 7, 10, 60, 90.

(4) Fourcy, *Explication de la Carte géologique*, pp. 164, 166, 167.

Dans les dunes qui bordent les terres du village du Rible, au nord de Lampaul-Ploudamézeau, les sables amoncelés sur le bord de la mer recouvrent une ancienne forêt de chênes dont on aperçevait des vestiges dans les grandes marées (1). Cette forêt signalée par Pol de Courcy est sans doute la même que celle dont un ancien recteur de Ploudalmézeau, l'abbé Arzel, vit les traces à marée basse de l'équinoxe de 1855 (2), à l'Aot Vras.

Dans le sud de la baie d'Argenton, M. Carré a signalé les restes d'une forêt visible à toutes les marées basses.

M. Morio découvrit également les restes d'une forêt près de Porsal, en 1858. La même année, M. Delavaud étudia longuement la forêt ensevelie sous les sables de la plage Sainte-Anne près de Brest.

Dans l'anse de Bénodet, on retrouva sur les grèves une sorte d'avenue d'arbres immergés se dirigeant de Loctudy ou Plonivel vers les Glénans (3).

M. Vallaux observa une forêt de chênes enlisés sur la plage de Kervilgic (4). En 1906 également, M. du Châtellier signala d'importants débris de bois réduit à l'état tourbeux le long des rivages de Loctudy et de Plobannalec, et des arbres de haute futaie et des restes d'animaux trouvés sous les sables. Il parle aussi d'une forêt qui se trouvait non loin de la côte de Treffiagat, à 1 km. dans l'ouest du sémaphore de Lesconil et dans une terre arable ne découvrant qu'aux très basses mers (5).

On peut donc penser avec Delavaud que les forêts sous-marines sont « une preuve manifeste des changements que

---

(1) P. de Courcy, *De Saint-Pol à Brest*, p. 48.
(2) *Bull. de la Société archéol. du Finistère*, t. II, 1874-1875.
(3) A. de La Borderie, *Histoire de Bretagne*, t. I.
(4) *Bull. de la Société archéol. du Finistère*, 1906, p. 3.
(5) *Bull. de la Société archéol. du Finistère*, 1906, p. 9.

subissent les côtes dans leur configuration et de ceux des niveaux relatifs de la terre et de la mer ».

On a cependant contesté parfois la valeur de ces découvertes, mais elles sont corroborées par d'autres faits importants dont certains sont rapportés par des actes anciens. C'est ainsi que les Livres synodaux de l'Evêché de Dol font mention, parmi d'autres qui ont complètement disparu, des paroisses de Bourgneuf et de Paluel jusqu'à 1664 ; la première commença d'être submergée pendant le XV^e^ siècle, la deuxième le fut totalement dans le XVII^e^ siècle. D'autre part, d'une donation faite en 1202 à l'abbaye de Beauport par Alain d'Avaugour, il résulte qu'à cette époque, il y avait des prairies qui s'étendaient pour ainsi dire depuis l'Ile Saint-Riom jusqu'à l'abbaye qui en est maintenant distante de cinq kilomètres (1).

En 1846 lors des fouilles des quais du Port Saint-Père, à Saint-Servan, on découvrit, à 6 mètres au-dessous du niveau de la mer, des cimetières gaulois et gallo-romains (2).

Un affaissement de 15 mètres fut constaté en 1904 dans la vallée de l'Elorn, près de Landerneau, par M. Le Forestier de Quilien.

Près de Douarnenez, on se rappelle le dolmen situé entre la ville et l'Ile Tristan et qui était « tout-à-fait submergé à l'heure de la haute marée » (3).

Lorsqu'on fonda la digue sud de l'Ile de Sein, en 1867, on trouva, enfoncés dans les galets, des vestiges d'habitation (4).

D'après Cambry, les anciens marins disaient avoir vu entre le Guilvinec et Penmarc'h, à 15 ou 20 pieds sous l'eau, des pierres druidiques tellement vénérées qu'on disait la messe au-dessus,

---

(1) Habasque, t. I, p. 220.
(2) Chévremont. p. 373.
(3) Fréminville. t. II, p. 61.
(4) Chévremont p. 451.

en bateau, une fois chaque année. Je rappellerai aussi la découverte par Kerviler, en 1876, dans l'emplacement du bassin de Penhouët, d'un port préhistorique, à 7 mètres de profondeur.

Aux abords de l'Ile d'Orlanic, dans le Morbihan, en eaux peu profondes, on trouva des sépultures curieuses et des armes de silex éclaté en grande quantité (1).

Fréminville cite l'oratoire bâti par saint Tudy au milieu de l'embouchure de la rivière du Their, sur un plateau de rocher qui ne découvre plus qu'à marée basse (2).

Cet affaissement que nous avons constaté se poursuit de nos jours, assez lentement, il est vrai. Mais je ne veux pas poursuivre plus longtemps cette longue énumération. Je rappellerai cependant les vestiges du port que Dom Le Pelletier vit à Portz-Liogan (?), près du Conquet, et qui n'existent plus, et, plus près de nous, la submersion moderne de l'oratoire de Saint-Guirec, celui de la croix de Saint-Efflam dans la grève de Saint-Michel, et l'affaissement de la pyramide du Rojou qui fut construite en 1817 à 32 mètres de hauteur et n'en mesurait plus que 20 environ, selon M. Le Carguet, en 1897! (3)

Il est beaucoup d'autres exemples que j'aurais pu citer, mais j'ai laissé de côté les faits légendaires ou traditionnels pour ne retenir que ceux qui semblaient présenter une garantie d'observation scientifique réelle. Cette longue énumération de faits nous a, semble-t-il, entrainé loin de notre sujet, mais elle montre les changements indéniables subis par notre côte et il paraît certain que le sol a baissé pendant la période actuelle.

Peut-on admettre que seule la baie de Douarnenez ou plus exactement la région qu'elle recouvre ait échappé à ce mouvement général? Je ne le pense pas. Si même on ne pouvait citer

---

(1) *Bull. de la Société archéol. du Finistère*, t. XII, 1885, procès-verbaux, p. 47.

(2) *Bull. de la Société archéol. du Finistère*, t. II, 1874-75, p. 125.

(3) *Bull. de la Société archéol. du Finistère*, t. XXIV, 1897, p. 357.

les faits rapportés plus haut, on ne pourrait s'empêcher d'être frappé du faisceau de voies romaines qui convergent vers un point immergé dans la baie, et, comme il est difficile de supposer qu'elles s'arrêtaient brusquement à la mer, on est obligé de conclure qu'elles traversaient la baie en terre ferme.

Cette conclusion nous amène à faire émerger, au temps de l'occupation romaine, le fonds de la baie d'une hauteur de 25 mètres environ ; ainsi la baie disparaît presqu'entièrement.

Une émersion de cette importance apporte d'ailleurs un changement considérable dans la configuration de toutes nos côtes et cette nouvelle forme du rivage s'accorde parfaitement, en ce qui concerne notre région, avec la Géographie de Ptolémée et la carte de Peutinger (1).

FRANCIS JOURDAN DE LA PASSARDIÈRE

---

(1) Voir *Note sur l'occupation militaire...* p. 54, les conclusions de M. de La Passardière.

SAINT TUDY

abbé et confesseur (1)

Le nom de Saint Tudy, porté par une paroisse de North-Cornwall, pose un problème intéressant : saint Tudy est un saint breton et les dédicaces bretonnes ne sont pas fréquentes en North-Cornwall.

Qui était saint Tudy ? Deux sources s'offrent à nous pour étudier son histoire : 1° les vies écrites des Saints ; 2° l'étude des noms de lieux.

Il n'existe pas de vie de saint Tudy, mais il est cité dans le vies de deux autres saints bretons célèbres : saint Maudez et saint Corentin.

Saint Maudez (en cornique *Mawes*), saint irlandais d'après la tradition, fonda un monastère dans une île maintenant appelée île Modez, au large de la côte Nord de Bretagne, près de Paimpol, dans une baie parsemée d'innombrables îlots et de récifs. Les restes de ce monastère sont encore visibles (cette île est voisine de l'île Bréhat). Tout près sur la côte se trouve une paroisse, Lan Modez (monastère de Saint Modez). De ce point, le culte de saint Modez se répandit dans toute la Bretagne, jusqu'à en devenir l'un des plus populaires. L'ex-

---

(1) Cet article est lu traduction par Mlle Bablet des pages 1 à 9 de la brochure du Rev. G.-H. Doble (*Saint Tudy, abbot and confessor*) publiée en 1929 dans la série des « Cornish Saints ».

tension rapide de ce culte fut probablement dûe à l'intérêt suscité par une *Vie* latine de saint Maudez, écrite vraisemblablement au XI^e^ siècle. L'auteur nous dit que saint Maudez, après avoir rempli des missions dans toute la Haute Bretagne (ou Domnonée), se rendit dans une petite île. « Au commencement de son séjour dans cette île, qui, en breton, s'appelle Gueld Enès, il avait avec lui deux disciples, Bothmaël et Tudy, fidèles compagnons de labeur dans le service de Dieu, dans l'espoir d'une joie éternelle. Il les instruisit rapidement dans l'Ecriture Sainte et la façon de servir Dieu, s'asseyant au point appelé maintenant chaise de saint Maudez, tandis qu'ils l'écoutaient ardemment, tout enflammés qu'ils étaient par la ferveur de leur charité ».

Un jour, certain démon, que les Bretons appelaient Tuthe, apparut à ses disciples en l'absence de leur maître et troubla leur étude et leurs prières. A son retour, Maudez l'apprit et les réconforta par les paroles de l'apôtre : « Sois sobre, vigilant, parce que ton adversaire le démon rôde comme un lion rugissant en quête d'une victime ».

Peu après, se trouvant à la porte de son oratoire, il vit le démon et le chassa en lui lançant une pierre. Le démon ne reparut plus.

En une autre occasion, dit-on, le feu s'éteignit à l'île Modez et Bothmaël fut envoyé à terre chercher des charbons ardents pour le rallumer. Comme la marée était basse, il passa par les sables jusqu'à Lan Modez et entra dans la première maison venue, où une femme faisait bouillir son lait. Il lui demanda du feu, mais la femme refusa de lui donner des charbons, à moins qu'il ne les portât dans son giron. Il accepta, tendit les pans de sa tunique, et, y mettant les charbons, se disposa à regagner l'île. Pendant ce temps, la marée avait monté et, à moitié chemin, il se trouva entouré par les flots. Il grimpa sur un gros rocher, s'assit et pria Dieu de le sauver. Maudez, qui, de son île, le voyait, se mit aussi en prières. Un miracle

les récompensa : le rocher commença à grandir et à monter en même temps que la marée. Bothmaël s'y tenait assis, indemne. Au reflux, il descendit de son rocher et revint à l'île. Maudez et son compagnon Tudy se réjouirent indiciblement de trouver le charbon qu'il apportait dans sa tunique, sans que celle-ci fut brûlée, et d'avoir vu le miracle sur la mer, comprenant qu'il était un « vaisseau choisi de Dieu ». (Une histoire analogue se trouve dans la vie de saint Malo et le miracle des tisons figure dans la vie de six autres saints celtiques, il est banal dans l'hagiographie celtique) (1).

Voyons maintenant la *Vie de saint Corentin*. Saint Corentin est un saint de Cornouaille, et fut, d'après la tradition, le premier évêque de la Cornouaille armoricaine. Une vie de saint Corentin fut écrite vers 1235 par un chanoine de la cathédrale de Quimper. L'écrivain dit que « les cornouaillais désiraient un évêque à eux, privilège qu'ils ne possédaient pas jusque là. Ils décidèrent d'envoyer trois hommes, tous trois de sainte et haute valeur : Corentin, Guénolé et Tudy, à Tours, voir saint Martin, archevêque, pour qu'il consacrât l'un d'eux et le renvoyât gouverner son diocèse. Le vénérable Martin prit conseil de ses clercs, hommes discrets et honnêtes. Observant en Tudy du savoir et de l'honnêteté, en Guénolé, de l'éloquence et de la piété, et en Corentin un aspect vénérable, une allure sans reproche, un cœur humble, et en outre une grande sainteté, par une inspiration du Saint-Esprit, il choisit Corentin, malgré qu'il s'en défendît, et commanda de grands préparatifs pour sa consécration ». Corentin revint et fut reçu avec joie et honneur par le clergé et le peuple de Bretagne. Et, comme il savait que ses compagnons étaient recommandables pour leur sainteté et leur science, il les bénit et les

---

(1) *Anciennes vies latines de saint Maudez*, par A. de La Borderie, (Rennes, 1891).

(2) Imprimé avec commentaire, par Mme Ethel Fawtier Jones, dans les *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, 1925.

nomma abbés pour l'aider à la propagation de la foi catholique. Car il avait demandé à saint Martin d'imposer la main sur ses compagnons ; mais saint Martin, qui unissait la prudence du serpent à l'innocence de la colombe, avait répondu sagement : « Non, mon frère Corentin, il ne serait pas bon que nous bénissions tes abbés, de peur que désormais cela crée un précédent et ne porte atteinte à ta dignité. Prends plutôt possession de ton siège épiscopal, use de ta liberté et consacre tes compagnons abbés de ta propre église, en agissant de ta propre autorité épiscopale ». Et, suivant ce conseil, il les nomma abbés.

Jetons un coup d'œil sur la carte de Bretagne. Les lieux qui portent le patronyme de saint Tudy sont groupés en deux districts, l'un près de l'île Modez, l'autre près de Quimper, où se trouve la cathédrale Saint-Corentin. Il y a une chapelle de Saint-Tudy dans la paroisse de Ploézal, sur la rivière de Pontrieux, près de Lanmodez. A une distance considérable, au sud, dans la paroisse de Plessala (nom qui offre une ressemblance curieuse avec celui de Ploézal), près Loudéac, au centre de la Bretagne, il y a une chapelle de Saint-Udy (1). Loin au sud-ouest, près l'embouchure de l'Odet, la rivière marine qui traverse Quimper, il est une paroisse appelée Loctudy (2), tout près d'une petite île : l'île Tudy. La chapelle de l'ancien château de Pont-l'Abbé était dédiée à saint Tudy. Sur la côte, à quelques kilomètres, se trouve une chapelle de Saint-Tudy dans la paroisse de Pleuven, près Fouesnant, et à l'est de Pleuven, nous trouvons un Loc-Tudy à Riec-sur-

---

(1) A la réformation de la noblesse de Bretagne, en 1426, nous trouvons à l'évêché de Saint-Brieuc un Alain Le Métayer, seigneur de Saint-Tudy, paroisse de Plessala.

(2) La belle église de Loctudy possède une statue de saint Tudy du xv^e^ (?) siècle.

Bélon (1), au N.-O. de Loctudy, à Beuzec-Cap-Sizun, au village de Trénaouen, à 2 km. au N.-E. du bourg, se trouve une fontaine Saint-Tudy, où le saint est invoqué contre les rhumatismes. Près de là se trouve une crique appelée Porz-Tudy (2).

Remarquons que Beuzec, ou Budoc, est une autre forme de Bothmaël, et nous avons trouvé ce saint associé à saint Tudy dans la *Vie* de Maudez. Les deux grandes îles au Sud de la Bretagne, Groix et Belle-Isle, ont quelques liens avec saint Tudy. Il est le patron de Groix, qui en a possédé des reliques jusqu'à la Révolution.

Il y a un Port-Tudy et un Loc-Tudy dans l'île de Groix. Il y a un Loctudy au Palais, à Belle-Ile.

Je pense que nous pouvons maintenant expliquer les références à saint Tudy dans les vies de saint Corentin et saint Maudez. Les auteurs de ces vies des Saints celtiques ne savaient trop souvent que peu de choses sur leurs héros, ils usaient donc de leur imagination et des légendes locales. Ils introduisaient dans l'histoire d'autres saints, dont les noms étaient en honneur dans le voisinage, prenant soin de ne leur donner qu'un rôle très inférieur à celui de leur héros.

C'est ce qui est arrivé dans les deux cas que nous considérons. Saint Tudy était honoré près de Lan-Modez : l'auteur de la *Vie* de saint Maudez fait de lui un disciple de ce saint. Il était honoré aussi à l'important monastère de Loctudy, à l'embouchure de l'Odet. Les abbés de « Tudi » apparaissent dans les cartulaires de Landévennec et de Quimperlé, d'où

---

(1) M. Monot dit, qu'en 1665, une chapelle de Saint-Tudy est mentionnée à Clohars-Fouesnant.

(2) *Bulletin d'histoire et d'archéologie du diocèse*, 1926, p. 69. M. Monot nous dit que tout près de cette fontaine se trouve un lech (le mieux taillé que je connaisse en Cornouaille) Une chapelle de Saint-Tudy, ajoute-t-il, s'élevait autrefois dans un petit champ voisin, à 100 m. E. de la ferme.

son culte s'étendit aux îles et à la côte voisines. L'auteur de la *Vie* de saint Corentin avait des raisons spéciales de montrer que le fondateur de Loctudy reconnaissait la juridiction de l'évêque de Quimper ; car, au XIII^e^ siècle, l'abbaye venait d'être déclarée collégiale et absorbée par le chapitre de la cathédrale. Par conséquent, il représente Tudy et Guénolé (le célèbre fondateur de la grande abbaye de Landévennec et le principal saint de Cornouaille) comme évincés afin que saint Corentin puisse être évêque ; toutes les chances qu'avaient Landévennec et Loctudy d'échapper à la juridiction du successeur de saint Corentin se trouvaient ainsi soigneusement écartées.

Nous pouvons conclure que Saint Tudy fut un moine et un missionnaire zélé qui fonda des monastères dans des îles ou sur des rivières sur les côtes Nord et Sud de la Bretagne il y a environ 1400 ans. Quelques-unes des chapelles à son nom furent fondées par des moines provenant des monastères fondés par lui. La paroisse de Saint-Tudy en Cornwall est aussi sur une rivière maritime, le Camel, et, de même que le fameux saint Brioc aussi a dû fonder un monastère dans le voisinage au lieu de Saint-Brioke, puis partir pour la Bretagne, de même saint Tudy a bien pu en faire autant, peut être même en sa compagnie. Le saint Tudy cornique est clairement le même que le Tudy breton ou, en tout cas, a été identifié avec lui depuis l'époque du Moyen-Age, car sa fête tombe en mai, comme en Bretagne. Quant à savoir s'il a de réels liens avec saint Maudez et saint Corentin, il est impossible de s'en assurer.

La construction d'un clocher breton

(Saint-Mathieu de Morlaix)

Le clocher de l'église de Saint-Mathieu de Morlaix n'est pas une merveille d'architecture. Il n'en a pas moins été fort estimé autrefois, et le Dictionnaire d'Ogée, paru en 1778, le vante « pour sa hauteur et la beauté de l'ouvrage comme l'un des plus magnifiques de la province », tandis que ses continuateurs n'y voient qu'une « tour carrée chargée d'ornements d'un style lourd et massif ». Ce qui fit la réputation de ce monument, c'est qu'on admirait en lui l'une des premières manifestations de l'art de la Renaissance en Bretagne, où deux seuls édifices religieux conçus dans le même style ne lui sont antérieurs que de peu d'années.

L'un est la chapelle ronde du Saint-Sacrement inspirée du Palais Farnèse à Rome, et bâtie vers 1535 par le chanoine Jean Danilo, contre le bas-côté Nord de la cathédrale de Vannes. L'autre est la façade Ouest de l'église de N.-D. de Guingamp, reconstruite quelques années après l'écroulement du clocher en 1534. La tour de Saint-Mathieu, datant de 1548, précède dans l'ordre chronologique le clocher de Roscoff (1550), qui servit de modèle à celui encore plus élégant de Berven (1575), la célèbre sacristie de Bulat, bâtie en 1552 par Fouquet Jehanou, et l'ossuaire de Saint-Herbot (1558). Viennent ensuite, dans la même région basse-bretonne, la chapelle de Kerfons, près Lannion (1559), l'église de la Roche-Maurice (vers 1560), la chapelle de Sainte-Geneviève en Ploujean (1561), la tour de Lampaul-Guimiliau (1573), le por-

che de Plougasnou (1574), la tour de Berven, déjà citée (1575), l'oratoire de Saint-Jean-du-Doigt (1577), le clocher de Plougasnou (1582), celui de Ploujean (1586), celui de Pleyben (1588), et celui de Landivisiau (1590).

La précieuse série d'anciens comptes de la fabrique de Saint-Mathieu conservée aux Archives du Finistère (1) permet de suivre la longue construction du clocher dont les Morlaisiens du XVI^e^ siècle tiraient une fierté bien naturelle, car cette entreprise attestait l'esprit attentif au progrès de la vaillante petite ville maritime, et illustrait l'éloge mérité que le chroniqueur Alain Bouchard avait fait de ses habitants : « Ceux de Morlaix ne sont point de failly courage ». Rebâtie vers 1498 et consacrée en 1505 par l'évêque de Tréguier, le Morlaisien Jean Calloët de Lanidy, l'église ne possédait pas encore de clocher, et c'est cette lacune que les habitants voulurent combler en dotant leur principale paroisse d'un imposant et solide beffroi.

Au compte de 1547, on trouve une somme de 37 sols payée « au maistre qui fist le portraict pour la tour d'icelle paroisse et pour le portraict de la lanterne ». Les comptes de 1548 et 49 manquent fâcheusemeut, ce qui nous prive de détails sur lo cérémonie de la pose de la première pierre, le 10 juillet 1548, mais celui de 1550, couvert d'un parchemin découpé, semble-t-il, dans un des plans tracés à la sanguine par l'architecte, nous révèle son nom. Il s'appelait maître Yves Croazec, pur Breton comme on n'en peut douter ! Selon l'usage du temps, il ne se bornait pas à diriger et à surveiller l'ouvrage, Il y besognait lui-même, se réservant l'exécution des parties les plus délicates Il y a certainement lieu de lui attribuer cette magistrale banderole ondulée qu'admirait Palustre, qui porte en caractères romains (sauf l'L initial, de galbe gothique) l'inscription dédicatoire ci-dessous, déployée

(1) 150 g. 12* à 130 (de 1464 à 1792).

sur toute la face occidentale du clocher en empiétant par ses deux extrémités sur les faces Nord et Sud :

LAN.MIL.CINQ.CENTZ.QVARANTE.HOVICT.LE.DIXIES-ME.IOVR.DE.IVILLET.FVT.COMMECE.CESTE.TOVR.EN.LHONEVR.DE.DIEV.DE.NOSTRE.DAME.ET.DE.MONSEIGNEVR.SAINCT.MAHE

Yves Croazec conduisit les travaux pendant une douzaine d'années. La fabrique le logeait gratis dans une maison près des Halles, pour laquelle elle payait un loyer de 100 sols. Son salaire journalier fut d'abord de 5 sols 2 deniers, soit environ de 40 à 50 francs d'aujourd'hui. Sous ses ordres besognaient une équipe de huit tailleurs de pierre, Guillaume Clech, Prigent et Morice Quélen, Pierre Le Laouénan, François Gautier, Carantec Le Chesne. Yvon Flandrès et Jacques Le Liorzou, tous rétribués à raison de 2 sols 9 deniers par jour. Six ou sept « darbareurs » ou manœuvres payés 2 sols complétaient l'équipe.

Les premières années furent consacrées surtout à l'extraction et à la taille des pierres à mettre en œuvre. On tirait des matériaux des trois carrières du Parc-au-Duc, de Kergus et de la Bouexière, en Plourin, et l'on faisait venir par batelées du granit plus fin de l'Ile-Grande, sur la côte de Pleumeur-Bodou, que les comptes appellent tour à tour Eynez-Meur, Enesvor, l'Isle-Grand ou la Grande-Isle. Pour le transport s'offraient parfois des concours charitables. En 1550, les paroissiens de Plourin firent « par grace et en don », un grand charroi de pierres sous la conduite de leurs gentilshommes, MM. de Kermellec, de Kervézec, de La Bouexière et de Penanvern. Le seigneur de Coatélant, M. de Brézal, n'ayant pu venir lui-même y avait envoyé ses gens. La fabrique paya une collation de pain et de vin à ces travailleurs bénévoles, qu'inspirait la belle solidarité chrétienne de l'époque.

Afin d'abriter les ouvriers, leurs outils et leur forge, on établit sur la place, au devant de l'église, une grande loge de

bois et de fascines, que les comptes nomment « le taparlaur », terme bizarre, à rapprocher du terme *tapabor* qui signifie, selon Littré, un chapeau muni de larges bords pouvant se rabattre en cas de pluie L'engin indispensable à la mise en place des blocs taillés, le « grave » ou « crane », fut monté par le charpentier Philippe Le Corvez ; mais, à peine mis en service, il se rompit et dut être radoubé à grand renfort de madriers, de clous et de ferrures. Pendant bien près d'une quarantaine d'années, l'étroite place triangulaire de Saint-Mathieu, encadrée de pignons gothiques dont plusieurs sont encore debout, retentit du bruit des marteaux picotant infatigablement le granit, des grincements du treuil, des cris cadencés des darbareurs guindant les pierres, du roulement des charrettes qui venaient décharger près du taparlaur les matériaux déposés sur le quai par les bateliers de l'Ile-Grande.

Le comptable de la paroisse payait les travailleurs à la semaine. La moyenne annuelle des journées ouvrables était de 235 à 240, ce qui suppose beaucoup de repos et de fêtes chômées. On ne connaissait pas encore le labeur exténuant et inhumain imposé par les exigences économiques du XIX^e^ siècle. La vie ouvrière d'autrefois avait, non seulement ses loisirs, mais aussi ses divertissements et ses fêtes. Trois fois l'an, Maître Yves Croazec et ses compagnons étaient régalés aux dépens de la fabrique. La veille des Rois, on leur offrait un grand gâteau arrosé de deux pots de vin. Le jour de Carême-prenant, ou plutôt le Lundi-Gras, le « lundy-lardier », on leur faisait « courir la poule », c'est-à-dire qu'ils pourchassaient, à l'intense jubilation des badauds, quelque malheureux volatile qui s'envolait, tout éperdu et gloussant, de l'arête d'un toit sur une corniche du clocher, d'où les picoteurs, entraînés aux escalades, le dénichaient, non sans épisodes burlesques. Une collation terminait le jeu.

Enfin, le jour de la vigile de l'Ascension, on allait quérir le mai au bois de Kernéguès, on le plantait devant l'église,

puis on donnait « un mouton vif à courir » aux ouvriers. Le vainqueur recevait une paire d'aiguillettes. Le lendemain, un dîner, dont ledit mouton formait le plat de résistance, et auquel on se rendait en un gai cortège précédé d'une bombarde, réunissait les travailleurs de la tour et « plusieurs bons personnaiges ». Ce vieux dicton, recueilli par Sauvé, atteste que la corporation des ouvriers en bois avait aussi jadis un jeu analogue :

Ann heskenner hag ar c'halve
A blij d'ezho fest ar maout mae.
(Le scieur de long et le charpentier
Aiment le festin du mouton de mai).

*
**

Yves Croazec, s'étant blessé en 1558, reçut, du consentement des paroissiens, une avance de 10 livres pour s'entretetenir jusqu'à sa guérison, avec sa femme Marie Le Goff et son fils Jacques. A peine âgé de dix ans, ce courageux bambin voulut travailler au cours de la convalescence paternelle. Il toucha, pendant 140 jours, un prêt quotidien de 10 deniers. Cette même année, les habitants de Plourin, décidément pleins de zèle, offrirent un nouveau charroi et amenèrent 24 charretées de pierre de la Bouexière, de Kergus et de la « perrière » de M. de Kernéguès. La fabrique leur paya des rafraîchissements pour 12 livres 10 sols.

Une fois rétabli, le maître de l'œuvre s'éclipsa et son voyage se prolongea au point d'inquiéter les procureurs de l'église, qui soumirent leur embarras à l'assemblée des paroissiens. On se résolut à les envoyer quérir Maître Yves Cozic, architecte de l'église de Bourbriac, « pour venir reviser l'édifficze de Saint-Mahé pour l'absence de Maistre Yves Croazec ». Ce technicien fit le voyage de Morlaix, mais j'ignore quel jugement il porta sur le clocher commencé par son collègue.

Il semble que ce dernier soit revenu sur ces entrefaites, car le compte de 1561 (celui de 1560 n'existe plus) nous apprend que la fabrique paya 4 mois de louage pour sa maison, et à lui-même 52 journées à 5 sols 10 deniers. Son nom disparaît ensuite. Que devint-il ? Rien ne prouve qu'il soit mort, comme le croyait Palustre. En tous cas, il dut abandonner son chantier sans esprit de retour. Les parties basses de la tour, construites par lui, ont de l'ampleur et du caractère, et font regretter que ce vieil architecte breton, à qui Palustre reconnaissait « un véritable talent », n'ait pu mener sa tâche jusqu'au bout.

Son successeur fut Maître Guillaume Créhif, qu'il fallut également aller chercher à Bourbriac, et qui exigea un salaire exorbitant de 15 sols par jour, ainsi qu'une paire de culottes en don de joyeuse entrée. En 1564, le maître d'œuvre est appelé Guillaume Cozic. Faut-il ne voir là qu'un lapsus du scribe ? Son équipe se composait de Carantec Le Chesne, de six tailleurs de pierres à 3 sols 4 deniers, d'un maçon et d'un charpentier, avec trois ou quatre manœuvres. En qualité de contre-maître, Carantec Le Chesne avait droit annuellement à un bonnet, qu'en 1565 la fabrique paya une pistole valant 4 livres, et son salaire journalier fut bientôt élevé à 5 sols.

La même année 1565 apparaît le nom de Michel Le Borgne, architecte et tailleur de pierres, qui nous a laissé deux jolis spécimens de son talent, la chapelle de Sainte-Geneviève en Ploujean et le charmant oratoire du Sacre, dans le cimetière de Saint-Jean-du-Doigt. Il employa 104 jours (à 4 sols 2 deniers) à « vacquer de son art entour ledit edifficze ». En 1567, on lui conféra officiellement la direction et « superintendance » des travaux, en lui faisant à cette occasion, « pour son bonnet », une « honnesteté » de 41 sols. La tour, commencée depuis vingt ans, se trouvait alors assez avancée pour qu'on s'occupât de revêtir de plomb sa plate-forme, mais cependant la lanterne qui devait surmonter celle-ci n'était point encore

terminée, puisqu'on voit Michel Le Borgne se rendre à l'Ile-Grande « pour choesir des pierres et les chapper ».

En 1568, ce sont surtout des charpentiers qui besognent à l'aménagement et au boisage du clocher, ainsi qu'à la réparation de « l'engin », détraqué de nouveau. Le jour où l'on acheva sa remise en état fut marqué par de modestes libations chez Michel Le Borgne, aux dépens de l'église. Un chêne magnifique, acheté au manoir du Quélennec, en Pleyber-Christ, fournit « de quoi doubler et planchetter les chambres de l'édifice ». Le seigneur de Penlan, en Ploujean, vendit aussi douze chênes, dont on fit des échafaudages au dedans du clocher « pour l'assurance des ouvriers qui besognaient sur iceluy ». Le petit détail de l'acquisition « d'un pot de terre pour aller quérir de l'eau à boyre », établit qu'alors les tailleurs de pierre et scieurs de bois apaisaient leur soif d'une façon aussi frugale qu'économique, et que le cidre et le vin ne coulaient pas sur les chantiers avec l'abondance que de nos jours chacun a pu maintes fois constater *de visu.*

On travaille encore, en 1575, à la lanterne centrale et aux guérites d'angle de la tour. Pour « godronner les câbles de l'engin », noble Jean Calloët, marchand, baille gratis un baril de brai et prête ses mariniers que récompense la collation de rigueur. L'événement saillant de l'année est l'achat d'une cloche neuve, pesant 1.957 livres, que Guillaume Jullien fit venir par mer, probablement de Normandie ou de Flandre, et qu'il céda au prix de 5 sols 1 denier la livre de métal, plus 2 écus de commission. On la véhicula depuis le port jusqu'au pied du clocher, on la garnit de 175 livres de ferrures, tandis que le charpentier Philippe Le Névez confectionnait son « marbre » ou bâti de bois, puis on la hissa en place. Les « ouvriers et bienveillants » qui aidèrent à monter la cloche se partagèrent ensuite une valeur de 20 sols en pain et en vin, tandis qu'une collation, peut-être un peu plus recherchée, réunissait à l'auberge d'Yvon Bras « les prestres, gentilzhom-

mes et autres bons personnaiges ». L'année suivante, une seconde cloche du poids de 1.530 livres est donnée pour sœur cadette à la première.

Le chantier de Saint-Mathieu connut même une menace de grève. Trois des picoteurs, Jehan Barazer, Kermen et Gilles An Hélias « voulloient se retirer » parce qu'ils estimaient leur salaire insuffisant et prétendaient être payés autant que le maître-d'œuvre. Il fallut les augmenter, en y joignant un rappel de deux mois, soit 60 sols. En 1576, Michel Le Borgne eut 71 livres 9 sols pour 241 jours de travail, à 5 sols 6 deniers. Ses ouvriers en touchant autant, il n'était avantagé que par « l'honnêteté » annuelle de 5 ou 6 écus d'or dont le gratifiait la fabrique. Ses darbareurs recevaient 5 sols par jour, c'est-à-dire à peu de chose près le salaire d'un artisan qualifié. L'année d'après, il obtint 6 sols 8 derniers, ainsi que ses meilleurs tailleurs de pierre, Coquil, Penquélen, Floury et Cozden. En trente ans, les salaires avaient plus que doublé.

*
**

Encore qualifié en 1581 de « maistre architecte commandant sur ladite tour », Michel Le Borgne n'est plus mentionné au compte de 1583, ce qui porte à croire qu'il mourut dans l'intervalle. Palustre a été sévère pour sa mémoire. Nous verrons que si les parties hautes du clocher de Saint-Mathieu offrent aujourd'hui un aspect nu et pauvre qui contraste avec l'ornementation assez gauche, mais étoffée et abondante des étages inférieurs, cela doit tenir à toutes les vissicitudes qu'a subies jusqu'au XVIII^{e} siècle, ce malheureux édifice. En 1583, une croix de fer est scellée « sur l'une des petites tourelles au haut de la tour ». De ces tourelles, aucune trace ne subsiste plus. Un certain Augustin Pen, « maistre tailleur de pierre » succède à Le Borgne et reçoit pendant 113 jours les mêmes honoraires.

Mais il est probable que les talents du nouvel architecte se montrèrent inférieurs à ses prétentions, car le corps politique ordonna aux procureurs « de faire venir aux despens de la fabrique le maistre de l'œuvre du bastiment de Monsieur Lanvengat pour scavoir si le maistre d'à présent s'acquitte bien en l'endroit, sauf par après à faire venir celuy de Vennes, et à poursuivre ledit maistre d'à présent à fournir cauption selon sa promesse ».

Le « bastiment de Monsieur Lanvengat » est certainement le château de Trébodennic en Ploudaniel, qu'un grand personnage du pays, Messire Alain du Poulpry, seigneur de Lanvengat, chanoine et archidiacre de Léon, doyen du Folgoat, conseiller au Parlement de Bretagne, faisait alors construire pour son neveu, filleul et héritier, Alain du Poulpry, seigneur du Mesguen. Il est regrettable que son architecte ne soit point nommé, car Trébodennic est une construction élégante et soignée de la Renaissance, décorée d'un portail très richement ouvragé.

Une nouvelle lacune des comptes, qui s'étend jusqu'en 1593, nous empêchera toujours de savoir si Augustin Pen fut censuré par ses pairs, et tomba en disgrâce. Un article du compte de cette année, concernant le démontage et la descente de l'engin de la tour, semble bien indiquer l'achèvement définitif des travaux. Mais le monumental édifice qui avait coûté tant d'années, de labeur et d'argent, demeura intact un an à peine. On le terminait au milieu des troubles et des souffrances de la guerre civile, sans se douter qu'il recevrait bientôt le baptême du feu, et qu'en croyant élever au-dessus de la ville le pacifique beffroi des cloches paroissiales, on préparait tout simplement une fortification dont les belligérants sauraient tirer parti. Lorsqu'au mois d'août 1594, le maréchal d'Aumont fût entré à Morlaix à la tête des troupes royales, et qu'il dût prendre ses dispositions pour investir le vieux château ducal où Rosampoul s'était réfugié avec sa

garnison de Ligueurs, il jeta aussitôt son dévolu sur la tour de Saint-Mathieu dont la plate-forme dominait les bastions de la citadelle toute voisine, fournissant ainsi l'assiette d'une batterie incomparablement située.

Deux ou trois pièces d'artillerie, dont une d'assez gros calibre, y furent hissées à force de bras et pointées contre le château. Il y eut entre celui-ci et le clocher un vif échange de projectiles, auquel mit fin le bizarre accident qu'Albert Le Grand a relaté. Un des boulets lancés du château pénétra juste dans la gueule du canon de la tour, déjà chargé et prêt à tirer. La pièce éclata net, tuant ou blessant ses canonniers, ravageant tout autour d'elle. Le dôme et le lanternon avaient subi d'autre part de funestes atteintes et, pour préserver ce poste d'une « camisade » nocturne des Ligueurs, le maréchal avait fait maçonner les portes et en partie les fenêtres de l'église, qui demeura sans culte pendant plus d'un mois.

*
**

La citadelle rendue et les troupes parties, il ne resta plus aux paroissiens qu'à réparer d'immenses dégâts. Le compte de 1595 détaille longuement les dépenses engagées « pour la réparation de la tour, laquelle estoit rompue et brisée par les coups de canon lors du siège du chasteau de la ville ». Un architecte appelé maître Jean Le Cozker vint visiter les lieux. Il conseilla de faire cintrer en diligence la plate-forme, « laquelle estoit toutte brisée du hault par le canon du chasteau », et menaçait de s'effondrer. Les orgues avaient aussi beaucoup souffert. Il fallut nettoyer l'église, repeindre les statues, démolir les barricades, raccoutrer les troncs brisés et vidés par les soudards royalistes. En ce qui concerne la tour, sa remise en état exigea 375 journées à 10 sols pour Jean Le Cozker et chacun de ses sept picoteurs, non compris l'achat et le transport des pierres, du bois, du mortier, et bien des frais accessoires. Les travaux furent cependant conduits avec toute

l'économie possible ; on supprima ou on refit sobrement les guérites et pinacles avariés par la canonnade en remettant à des temps meilleurs une restauration complète.

Six ans plus tard, la fabrique ayant fait quelques économies, consulta Maître Jean Le Bricquir, architecte de l'hôtel-de-ville de Morlaix, sur les moyens à prendre pour guérir le lanternon de ses blessures trop hâtivement pansées. Le dôme avait été crevé ; Maître Fiacre de La Haye, très habile picoteur, qui besognait alors sur la belle chapelle de Saint-Emilion, à Loguivy-Plougras, vint exprès à Morlaix pour enseigner aux ouvriers à donner à leurs pierres des profils convenables. Yves Salaün, contre-maître à 12 sols, dirigeait cinq picoteurs à 10. On dépensa aussi beaucoup à boiser l'intérieur de la tour et à changer les madriers qui supportaient les cloches. En 1608, des pierres churent d'une des guérites. En 1651 survint un vrai désastre. Tout le lanternon subit un déplorable « desmanœupvrement », c'est-à-dire qu'il s'effondra, entraînant la plate-forme, ruinant les toitures de l'église et de la chapelle contigüe de Saint-Avertin. Il n'y eut pas de blessés, mais il fallut travailler longtemps pour enlever les pierres tombées. Aux braves gens qui s'y employèrent, parmi lesquels des Espagnols alors « arrestés » à Morlaix, le comptable paya du pain, de la viande, de la bière ; il y dépensa 30 livres.

Ce malheur laissa les paroissiens en désarroi. L'architecte Mathurin Plédran s'était chargé de le réparer, en se bornant, semble-t-il, à faire l'indispensable. En 1670, lui et son frère passèrent marché pour élever la tour de 11 pieds, à 117 livres le pied, puis, en 1675, Pierre Plédran s'engage, moyennant 768 livres, à y édifier « quatre cercles de pierres de taille ». Peu après, le corps politique prit une résolution ferme. On renoncerait au lanternon, et on se contenterait d'un dôme avec assises de pierre et coupole de charpente revêtue de plomb et d'ardoises. En 1699, le travail était achevé, et son auteur, le maître-charpentier Pierre-Joseph Laurent, avait

touché 1500 livres. Ce dôme dura jusque vers 1780. Il abritait les timbres de l'horloge, et il figure, avec son amortissement en clocheton ajouré, sur une ancienne vue de Morlaix exécutée en 1740 environ pour le président de Robien. On le démolit à cause de son poids qui fatiguait la plate forme. Aujourd'hui, la tour n'a plus d'autre couronnement qu'une piteuse calotte de zinc. Ce n'est sans doute pas ainsi que l'avaient rêvée Yves Croazec et Michel Le Borgne...

Le clocher de Saint-Mathieu domine avec une certaine majesté austère et pesante l'informe grange qui a remplacé en 1824 l'ancienne église gothique, et le quartier de vieilles petites maisons basses qui s'étage de la rivière le Jarlot à la colline couronnée jadis par le château des ducs. On y remarque les deux portes ouvragées, les niches et les consoles des contreforts, la frise de petits médaillons contenant alternativement une tête humaine et un bouton végétal, la grille en fer forgé datée de 1667 qui, au dire des connaisseurs, serait un chef-d'œuvre d'agencement. Le compte de 1667 a disparu, mais cette grille peut être attribuée, avec une quasi-certitude, au maître serrurier Alain Henry, fournisseur habituel de la fabrique à cette époque. Sous l'horloge, les armes de France, entourées du collier de Saint-Michel, décorent le fronton. Au contrefort Sud-Ouest est appuyée une tourelle ronde d'escalier qui monte jusqu'à la cage des cloches. On passe alors sur la face Sud par une galerie à petites arcades d'un effet assez heureux, et l'on gagne la plate-forme par un second escalier emboîté en partie dans le contrefort Sud-Est. Deux longues baies verticales, ouvertes au rez-de-chaussée du côté Nord, auraient pu au besoin servir de meurtrières. A côté est encastrée une inscription gothique qui renferme dans ses deux vers latins, une condamnation discrète et tout-à-fait inattendue en pareil lieu du prêt à intérêt...

L LE GUENNEC.

Autour de Brizeux

L'ABBÉ JOSEPH-LOUIS-MARIE LE NIR. — L'ÉCOLE D'ARZANO. — BRIZEUX ET SES CONDISCIPLES. — UN INÉDIT DE BRIZEUX : « LE DICTIONNAIRE TOPOLOGIQUE DE LA BRETAGNE ».

Grâce à la pieuse et filiale gratitude de Brizeux, exprimée en des vers aussi harmonieux que touchants, la mémoire de son premier maître d'école survivra aussi longtemps qu'il y aura des admirateurs du doux et grand poète breton.

Cependant les biographes de Brizeux, Saint-René Taillandier (1), l'abbé Lecigne (2), M. Auguste Dorchain (3), pour ne citer que les plus importants, n'ont publié sur la vie de l'abbé Le Nir que peu de détails, souvent erronés. Ayant entrepris de nouvelles recherches, nous avons été assez heureux pour découvrir des documents qui permettent de donner une biographie assez complète du digne recteur d'Arzano.

Le 17 mai 1753, Messire Joseph-Charles Le Nir, prêtre habitué de Scaër, donnait la bénédiction nuptiale, dans l'église tréviale de Rosporden, à l'un de ses frères, Jean-Marie Le

---

(1) *Notice sur Brizeux*, publiée en tête de l'édition de 1860.

(2) *Brizeux. Sa vie et ses œuvres* (d'après des documents inédits), (thèse de doctorat ès lettres). Lille, 1898, in-8°.

(3) *Notice sur Auguste Brizeux,* en tête de ses œuvres complètes, édition Garnier, Paris, s. d., in-18.

Nir, fils de Guillaume et de Gabrielle Louise Guillart, et à Marie-Hyacinthe-Luce Thibout, fille de Jean-François et de Renée-Josèphe Levidant.

De ce mariage naquirent neuf enfants : trois garçons et six filles. L'aîné des fils, Jean-Marie, devint procureur à l'Amirauté de Lorient, puis juge de paix dans la même ville ; le second fils, Vincent-Marie, fut secrétaire-greffier de la municipalité de Quimperlé, membre du Directoire du district, adjoint municipal, puis enfin, greffier du tribunal civil ; le troisième fils, Joseph-Louis-Marie, né le 7 mars 1764, devait être le futur recteur d'Arzano (1).

Jean-Marie Le Nir père, avocat en Parlement, fut pourvu de l'office de sénéchal de la juridiction du Heznand, sous le ressort de la sénéchaussée de Quimperlé, par mandement du 12 février 1757, et de celui de sénéchal de Kergunus, sous le ressort de Concarneau, le 22 février de la même année (2). Ces deux juridictions s'exercaient à Pont-Aven et c'est ce qui a fait dire aux biographes de Brizeux que l'abbé Le Nir était fils d'un sénéchal de Pont-Aven.

Le sénéchal mourut en 1779, laissant encore cinq enfants mineurs, dont la tutelle fut confiée à Guillaume-Maurice Thibout, négociant à Lorient (3).

Après avoir suivi les leçons de l'abbé Le Lay, Joseph-Louis-Marie Le Nir entra au collège de Quimper où il fit ses humanités et sa philosophie. Puis, il alla continuer ses études à Paris, grâce à l'appui de son oncle, Joseph-Charles Le Nir, recteur de Saint-Nic, qui, à ce propos, disait à l'un de ses amis, en 1790 : « Mon amy, j'ai pris beaucoup de peine et dépensé beaucoup d'argent pour éduquer mon neveu et je pense que son voyage de Paris l'a rendu plus fou que

---

(1) Etat-civil de Rosporden.
(2) Archives du Finistère, B. 1290.
(3) Archives du Finistère, B. 1254.

sage » (1). Le même ami rapporte, en effet, que le jeune clerc avait déclaré certain jour : « Le monde finira nécessairement, la partie du midi étant plus échauffée par le soleil, doit nécessairement s'évaporer bien vite, les parties en étant très légères, tandis qu'au contraire, la partie du nord étant plus unie et dès lors plus compacte, doit nécessairement par son froid entraîner l'astre, ce qui doit conséquemment occasionner une révérade générale ». A son retour de Paris, le jeune clerc paraît indécis sur la voie à suivre. Pierre-Marie Danguy des Déserts déclare, en effet, qu'il avait été employé chez lui en qualité de scribe, « qu'il lui a connu beaucoup d'esprit, mais peu de solidité. S'en sépara à cause de celà ». Ensuite, Le Nir s'en fut travailler chez Calloc'h (Kerilis) où il ne resta pas longtemps d'ailleurs. Pendant son séjour dans la basoche, il prenait pension chez Hélène Boussard, qui l'avait déjà hébergé durant ses années de collège et son hôtesse assure « qu'il donnait très souvent des marques d'une aliénation d'esprit et qu'il n'avait pas la tête bien timbrée ».

Enfin le jeune homme prend une détermination : il entre au séminaire de Quimper où il donna, suivant Jean-Baptiste Guillaume, principal du collège. « des marques certaines de disposition à la folie ». Néanmoins, il fut promu au sous-diaconat en 1790, après avoir produit un titre clérical gagé sur « une grande maison à Rosporden, dite des Trois-Marchands », avec la caution de ses deux frères (2).

Après le licenciement du séminaire, en 1791, on proposa à Le Nir une chaire au collège et il fut engagé à l'accepter, tant par son oncle que par plusieurs de ses amis ; le lendemain de sa nomination, il avisa par lettre le département qu'il refusait « parce que très souvent, il n'avait pas l'esprit à lui-même ».

---

(1) Ces détails, ainsi que ceux qui suivent, sont extraits d'un dossier du tribunal criminel du Finistère, aux Archives du Finistère, série L.

(2) Archives du Finistère, 1 G. 432.

Il déclarait cependant que le serment civique ne lui répugnait point « prêchoit de toutes ses forces qu'aucun prêtre ne pouvoit se refuser à la prestation de ce serment et que, ayant sû qu'un curé d'Ergué-Gabéric devait prêter le serment, il dit que ce curé faisoit bien ».

Voici donc le jeune lévite sans emploi et sans ressources. Heureusement pour lui, son vieil oncle Joseph-Charles-Marie Le Nir, recteur de Saint-Nic, lui ouvre son presbytère, situé en pleine campagne, à 600 mètres du bourg, sur les premières pentes du Menez-Hom. Le recteur de Saint-Nic avait pour vicaire un autre de ses neveux, Antoine-Marie Le Hars, qu'il avait baptisé trente-et-un an plus tôt (1). Le recteur et son vicaire prêtèrent le serment le dimanche 30 janvier 1791, mais leur hôte n'y était pas tenu, n'étant pas prêtre. L'harmonie et la bonne entente paraissent avoir régné entre l'oncle et les deux cousins, dans ce calme pays du haut Porzay ; elles semblent même avoir continué lorsque Le Hars fut remplacé comme vicaire à Saint-Nic, en 1792, par Mathurin Quiniquidec, et celà jusqu'au début de 1794.

Le terrible décret du 12 germinal an II (1er avril 1794), qui prononçait la peine de mort contre quiconque aurait recélé un réfractaire, terrifia sans doute le recteur de Saint-Nic qui invita son neveu à quitter sa maison, parce que, déclara-t-il, il persistait à ne pas prêter le serment. Il se cacha dans une barrique au coin d'un bosquet dépendant du village du Cosquer en Saint-Nic (2).

---

(1) Antoine-Marie Le Hars naquit à Rosporden, le 8 février 1759, de Charles-Jean Le Hars, notaire et procureur au siége royal de Concarneau, et de Marie-Anne Le Nir. D'abord vicaire à Plovan, il devint vicaire à Saint-Nic en 1789. Il fut élu curé constitutionnel de Plogonnec le 6 mai 1792 par l'assemblée électorale de Quimper.

(2) M. l'abbé Parcheminou (*Saint-Nic pendant la Révolution*, p. 49) rapporte une tradition d'après laquelle « au plus fort de la Terreur, un prêtre resta caché aux environs de Stanquelen. Une barrique, enfouie en terre au milieu du bois de Kerzant, lui servait, dit-on, de refuge ». Il

Le recteur de Saint-Nic mourut dans le courant du mois d'août 1794 et le malheureux neveu perdait du coup et son soutien et son conseiller. Néanmoins, il resta dans sa cachette pendant plusieurs mois encore. Enfin, le 2 brumaire an III (23 octobre 1794), il se présenta volontairement devant les membres du directoire du district de Ville-sur Aulne (Châteaulin), « pour avoir un permis pour sortir de la République ». Les administrateurs le dépeignent : « un homme de moyenne stature, ayant pourpoint, culotte et guettres de toile, chaussé de sabots et portant un chapeau noir rabattu, ayant barbe et cheveux noirs ». Le lendemain, Le Nir est conduit a Quimper et enfermé dans la maison de justice. Le 5 brumaire an III (26 octobre 1794), Jean-Marie-Charles Gaillard, accusateur public du tribunal criminel, procède à son interrogatoire. Les réponses du prévenu dénotent incontestablement un dérangement mental ; aussi, séance tenante, le tribunal ordonne « qu'il sera sursis au jugement définitif jusqu'à ce qu'il ait été procédé à des informations et pris des renseignements ultérieurs par toutes autres voies sur l'état et situation de l'esprit du dit prévenu et, à raison de sa situation actuelle, qu'il sera dans le jour transféré de la maison de justice, dans celle d'arrestation de la commune de Quimper size au collège, pour y rester détenu jusqu'à jugement définitif ».

Nous avons donné plus haut quelques déclarations des témoins appelés à déposer ; plusieurs détenus viennent dire qu'ils « l'ont vu donner des preuves continuelles d'imbécilité et de démence ; qu'il ne savait pas comment il fallait manger ; qu'on était obligé de l'alimenter de force ; qu'il ne répondait jamais juste aux questions qu'on lui posait... ».

Mais, quelques jours après, le prévenu s'évade et prend la clef des champs. Le 15 brumaire (5 novembre), il est errant

---

s'agit évidemment de Le Nir. D'ailleurs, Le Cosquer et Stanquelen se touchent.

au bourg de Plogonnec où il est arrêté par la municipalité. S'était-il rappelé que son cousin Le Hars était curé de Plogonnec et venait-il vers lui ? On ne sait. On le reconduisit à Quimper et, comme le malheureux était nu-pieds, Louis-Marie Charuel, instituteur à Plogonnec (1), lui donna une paire de sabots.

Le pauvre sous-diacre comparaît de nouveau devant le tribunal criminel, le 18 brumaire (8 novembre). L'accusateur public lui pose encore quelques questions :

— Pourquoi avez-vous déserté la maison d'arrêt ?

— Pour aller chercher mes vêtements qui étaient restés dans la barrique et pour me tranquilliser la conscience.

— Savez-vous pourquoi les témoins ont été appelés ?

— Pour prouver que je suis fou.

— Croyez-vous qu'ils ont fait cette preuve ?

— Je ne sais pas.

Le tribunal paraît édifié sur le compte de l'inculpé et, sans débats, arrête « qu'attendu sa démence pleinement justifiée, il sera remis à sa famille »,

Cette faiblesse du cerveau, Le Nir la tenait de sa famille, car Charuel avait déclaré à l'audience que son père était mort fou et l'une de ses sœurs, épouse du citoyen Sauvé, de Quimperlé (2), était détenue depuis plus d'un an pour cause de folie.

Le Nir paraît s'être retiré chez son frère Jean-Marie, juge de paix à Lorient. Du moins, le 28 prairial an III (16 juin 1795), il se fait délivrer à la maison commune de cette ville, le passeport suivant : « Laissez passer le citoyen Joseph-Louis-Marie Le Nir cadet, domicilié de Lorient, ex sous-dia-

---

(1) Louis-Marie Charuel, avocat, ancien sénéchal de la juridiction du marquisat de Pont-Croix, au siège du Quéménet, de 1772 à 1790.

(2) Luc-Jean-Marie Sauvé, négociant, époux d'Angélique-Hélène-Françoise Le Nir.

cre de sa profession, âgé de trente-un an, taille cinq pieds un pouce, cheveux et sourcils noirs, yeux gris bleux, bouche grande, menton long, front haut, visage ovale, et prêtez-lui aide et assistance, en cas de besoin, pour aller à Saint-Nic, district de Châteaulin, où il a déclaré devoir se rendre ». A quelle date se mit-il en route et dans quel but se rendait-il à Saint-Nic ? Nous l'ignorons. Toujours est-il qu'il fut arrêté par la municipalité de Pleyben et conduit au district de Châteaulin, le 14 messidor an III (2 juillet 1795), où on lui fit subir l'interrogatoire suivant :

— « Interrogé pourquoi il n'a pas suivi le chemin direct de Lorient à Saint-Nic.

— « Répond que la route ne lui étant pas désignée, il a crû qu'il pouvoit s'en écarter pour voir les personnes à qui il vouloit parler et qui étoient de sa connaissance.

— « Interrogé quelles étoient les personnes de sa connaissance.

— « A répondu que c'étoit pour voir un ecclésiastique qui officie publiquement dans le lieu où il est.

— « Interrogé quel est le nom de cet ecclésiastique et où il demeure.

— « Répond qu'il se nomme Yvenat (1), qu'il demeure dans une trêve dite La Trinité, commune de Langonet.

— « Interrogé si cet Yvenat est un prêtre assermenté ou insermenté.

— « Répond qu'il est insermenté.

---

(1) Jérôme Yvenat, né à Brasparts en 1748. Professeur de morale au séminaire de Quimper. Refusa le serment. Caché dans la région de Gourin, il y fut arrêté le 10 mai 1798. Déporté à l'île de Ré, il y mourut le 21 mars 1801.

— « Interrogé ce qu'il faisoit dans la commune de Lorient et chez qul il demeuroit.	— « Répond qu'il demeuroit chez son frère, juge de paix et qu'il s'y occuppoit dans la maison à des ouvrages domestiques.
— « Interrogé si c'est du consentement de son frère qu'il est venu en ce pays.	— « Répond qu'il a prévenu son frère de ce voyage, qu'il ne s'y est point opposé, qu'au contraire, son dit frère l'a accompagné pour aller solliciter à la municipalité un passeport.
— « Interrogé pourquoi et quelle étoit son intention de' vouloir se transporter sur la commune de Saint-Nic.	— « Répond qu'après avoir demandé conseil de personnes éclairées, on lui a dit qu'il étoit à propos d'y venir et que son intention étoit d'y rester chez Guillaume Lezenven, cultivateur à Lezerguy.
— « Interrogé pourquoi les personnes qu'il a consultées lui ont dit qu'il était à propos qu'il s'établisse en la commune de Saint-Nic, quel en étoit le nom de ces personnes, leur qualité et leur demeure ».	— « Répond que c'est le curé ou R^r^ (recteur) de Leubin (Lesbin), prêtre insermenté et les personnes chez qui il demeuroit, qu'il ne peut dire les motifs qu'on lui a donnés, attendu que c'est un secret d'ami ».

Le lendemain, Le Nir fut transféré à Quimper par un gendarme « pour être statué ainsi qu'il verra ». Il est probable qu'à Quimper on le relâcha aussitôt, dès que son identité fut reconnue. Nous perdons complètement sa trace jusqu'au Concordat.

Au début de l'application du Concordat, pour remédier dans une certaine mesure à la disette de prêtres, l'autorité ecclésiastique fit rechercher les élèves du séminaire, dont les études étaient déjà quelque peu avancées au moment du licenciement en 1791, et qui seraient susceptibles de recevoir les ordres. Du nombre se trouva Joseph-Louis-Marie Le Nir, qui fut promu au diaconat le 24 décembre 1803 par Mgr André (1). L'année suivante, le samedi-saint, l'évêque de Vannes lui conféra l'ordination, à Vannes, en l'absence de Mgr André, parti à Paris depuis la fin de janvier 1804. En 1805-1806, l'abbé Le Nir fait partie du clergé de Quimperlé (2).

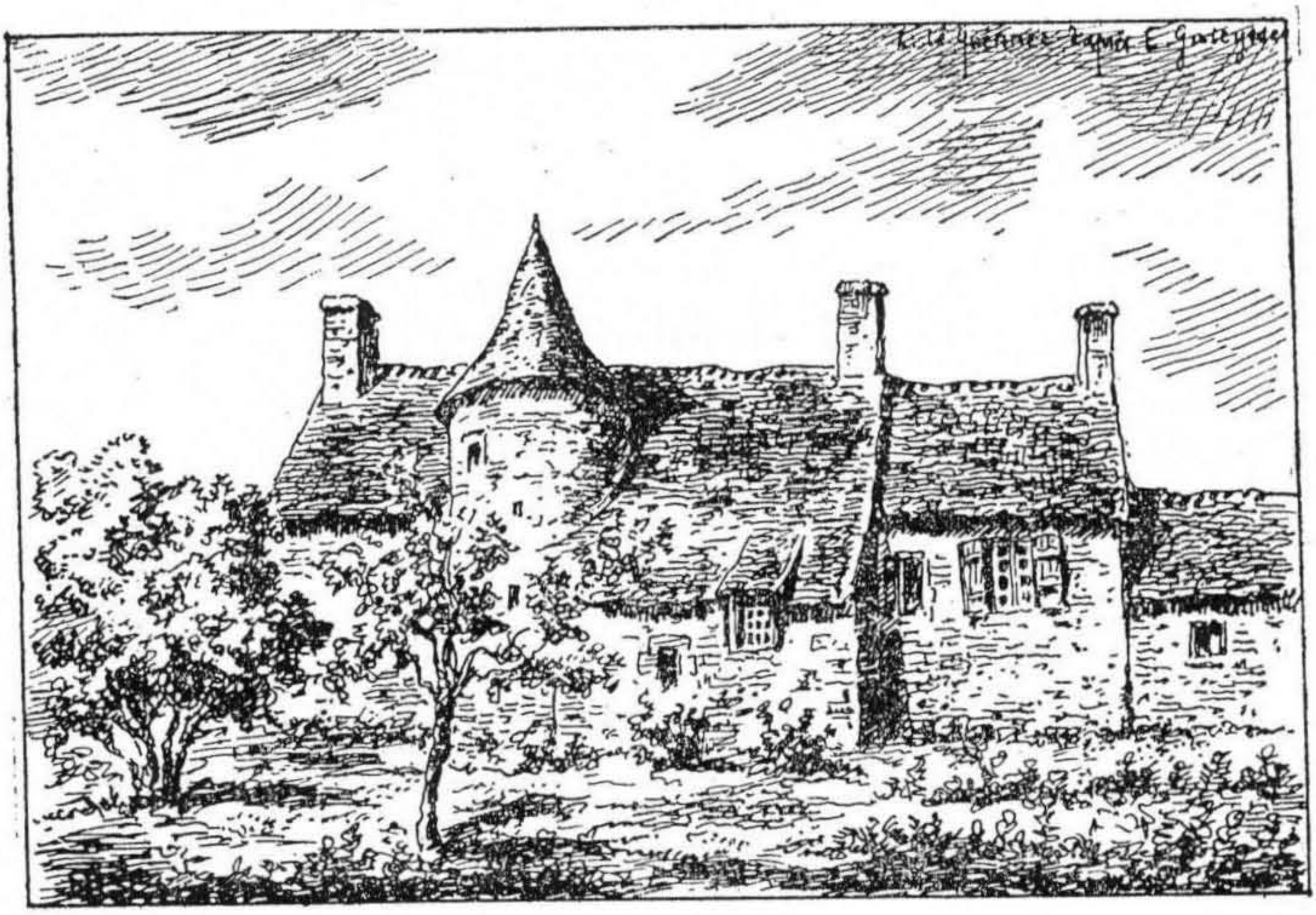
*
**

En 1804, l'abbé de Calonne avait fondé une école à Quimperlé. Cet établissement fut transformé en collège secondaire communal par décret signé au camp de Finckenstein, le 11 mai 1807. Ce décret porte : « l'école établie à Quimperlé est érigée en école secondaire communale, à la charge par la dite ville de remplir les conditions prescrites par l'arrêté du 19 vendémiaire an XII (12 octobre 1803). L'aile orientale du bâtiment de la ci-devant abbaye de Sainte-Croix est concédée à la commune de Quimperlé pour l'usage de son école secondaire ». Un arrêté du Ministre de l'Intérieur, du 3 novembre 1807, nommait l'abbé de Calonne directeur de l'établissement, au traitement de 1200 francs, l'abbé Le Nir et M. Singery,

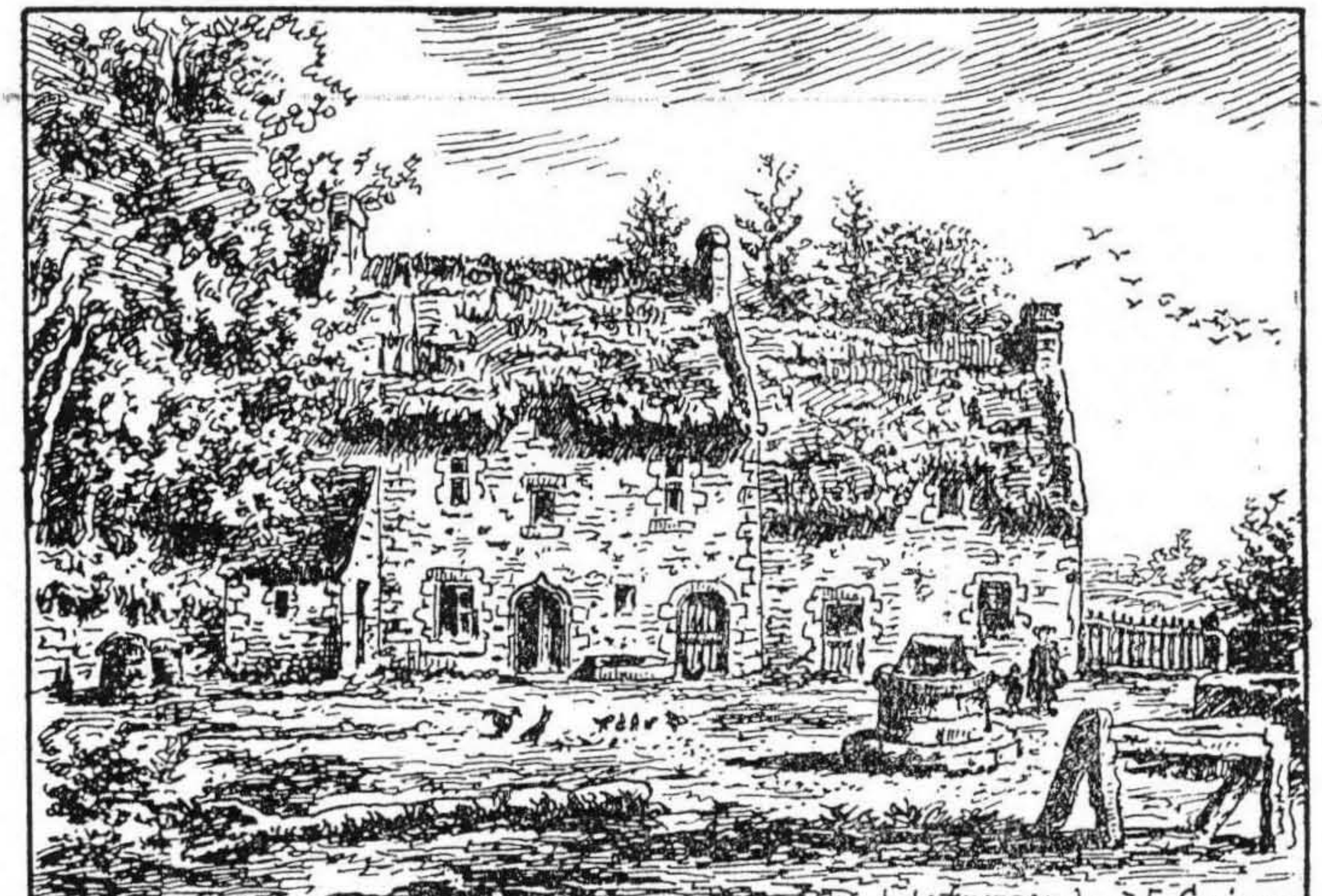
---

(1) Déjà, au mois de juin de cette année, on pensa à lui pour être professeur au séminaire. Le Directeur écrivait, en effet, à l'évêque : « M. Le Nir est peut-être le plus fort de tous pour l'aptitude à enseigner la théologie ; mais il n'est pas prêtre, et il a eu, au commencement de la Révolution, quelque petite tache... ». (Abbé Peyron, *Notice historique sur les séminaires de Quimper et de Léon*, p. 137).

(2) Archives de l'évêché de Quimper.



LE PRESBYTÈRE D'ARZANO EN 1837



LA MAISON DE MARIE AU MOUSTOIR

professeurs, le premier au traitement de 1000 francs et le deuxième de 900, plus deux instituteurs à 800 francs (1).

Le collège fonctionna régulièrement jusqu'en 1809 et publiait même chaque année un palmarès, imprimé à Lorient, chez Lecoat de Saint-Haouen, avec cette devise ; « *Quid majus quam adolescentulorum fingere mores* » (2). Cependant des difficultés survinrent, le directeur, l'abbé de Calonne, dut se retirer et même quitter Quimperlé ; l'institution périclita et disparut.

L'opportune démission de l'abbé Guillaume-Joseph Le Puil de la cure d'Arzano (3), en 1810, permit à l'abbé Le Nir d'être nommé à sa place le 18 avril 1810. Le 15 mai, il prêta le serment.

Pour obvier à la malencontreuse et fâcheuse interruption des études de ses élèves, dont quelques-uns étaient ses parents, tels que Ange Le Nir, fils de son frère Vincent-Marie, René Guillard, de la famille de sa grand'mère, et d'autres originaires d'Arzano : Yves Moëlo, Jacques Robic, Paul Stanguennec, l'abbé Le Nir résolut d'ouvrir une école dans son presbytère. Quelques fils de paysans prennent bientôt part aux leçons du recteur : Joseph Hello, Daniel, Yves, du bourg de Scaër, Loïc de Kerihuel ; Brizeux les rejoignit en 1811, quelque temps après le remariage de sa mère avec Jacques Boyer.

---

(1) Archives du Finistére, série T moderne, dossier « Collège de Quimperlé ». Cf. aussi, Savina, *La fondation du collège de Quimperlé* dans *L'Echo de Bretagne*, 15 février 1929.

(2) Kerviler, *Essai de bibliographie des publications périodiques de la Bretagne*. Fascicule concernant le Finistère. Rennes, 1891, in-8°, 75 p.

(3) L'abbé Le Puil avait eu la paroisse d'Arzano au concours, en 1781. Il avait d'abord prêté le serment, mais se rétracta bientôt et quitta sa paroisse en 1791. Il fut remplacé par son vicaire, l'abbé Pécart, élu le 25 mai 1792, qui se maria et cessa toute fonction ecclésiastique. Au Concordat, l'abbé Le Puil reprit son poste.

Après les pages exquises que Brizeux a consacré à son séjour d'écolier à Arzano, après les notes précises de ses biographes, nous nous en voudrions d'insister sur les méthodes et le genre d'études en usage à l'école d'Arzano (1).

L'abbé Le Nir n'avait fait, en réalité, que ressusciter les *petites écoles* d'avant la Révolution (2), que celle-ci n'avait pu remplacer que momentanément, malgré toute sa bonne volonté, par suite des circonstances et du manque de sujets. A la même époque, nous avons constaté l'existence et le fonctionnement d'écoles du même genre dans une autre région que nous connaissons bien, le Cap-Sizun, à Cléden, à Beuzec et à Meilars ; l'école de ce dernier bourg fut même l'embryon du petit séminaire de Pont-Croix.

En 1818,le recteur eut quelques difficultés avec le recteur d'Académie de Rennes, M. Le Priol, au sujet de son école. Le 6 juin, il écrivait à M. Le Dall de Tromelin, grand vicaire : « Je fais école à quelques enfants, dont dix à douze étudient le latin ; la plupart sont de pauvres paysans de la paroisse, ou entretenus par des personnes charitables. Ils nous étaient même de quelque utilité pour le chant et le service de notre église et j'avais cru qu'une pareille école, tenue surtout par un curé de village, pouvait passer pour un petit séminaire ; mais voici que M. Le Priol, recteur de l'Académie, qui en a eu connaissance, vient de m'écrire des lettres très pressantes. Il exige la rétribution universitaire des écoliers, qui sont presque tous hors d'état de payer, et 50 francs par an du maître, qui n'est guère plus riche que ses écoliers. Au cas où je fusse obligé d'interrompre l'instruction de ces enfants, je les recommanderai à votre charité, afin qu'il fussent reçus gratis à votre petit séminaire ». On voit donc que l'autorité académi-

---

(1) Cf. un curieux article publié dans *Le Finistère*, le 8 septembre 1888.

(2) L'étude du latin marque cependant la tendance nettement ecclésiastique de ces institutions.

que voulait assimiler l'école d'Arzano aux établissements officiels, exiger un état du nombre des élèves, afin d'assujetir le maître et les écoliers à la rétribution scolaire.

L'abbé Le Nir ne mit aucune hâte à fournir les renseignements demandés ; de son côté le recteur d'Académie devenait de plus en plus pressant ; enfin, l'abbé s'exécuta, mais en même temps, il écrivit à son évêque : « Ce M. Le Priol en veut terriblement à notre misérable école, il ne m'a pas jusqu'à présent arraché le moindre sou, mais il croit sans doute que je n'ai rien de mieux à faire que de lui répondre à chaque courrier. Voici une nouvelle sommation qu'il vient de m'envoyer, toujours par le ministère du procureur du Roi. Il a bien voulu oublier que je suis curé pour ne me donner que le titre de maître d'école ; j'aurais bien plus de raison de l'appeler lui-même percepteur des contributions. Mais peut-être ai-je tort de me fâcher, s'il a pour lui la justice et le bon droit. Je viens de lui remettre l'état de mes écoliers. J'ai donc en ce moment *quatorze* élèves qui commencent à étudier le latin : dans ce nombre, sept pensionnaires, dont trois seulement payent et les quatre autres rien du tout. Si c'était l'avis de Monseigneur, j'abandonnerais volontiers des écoles qui ne me causent que de l'embarras et des tracasseries » (1).

Brizeux venait parfois passer ses vacances à Quimperlé chez son oncle Vincent-Marie Le Nir (2), père de ses condisciples Le Nir et des trois cousines qui vinrent un jour le voir au presbytère d'Arzano, qui mirent tant d'espièglerie et d'insistance à vouloir connaître *Marie*, que le souvenir de la scène

---

(1) Archives de l'évêché. Dossier Arzano.

(2) Vincent-Marie Le Nir avait épousé, à Quimperlé, le 4 février 1784, Anne-Marie Guéguen, dont il eut quatre enfants, décédés la plupart en bas-âge. Madame Le Nir mourut le 19 janvier 1792 ; le 12 juin de cette même année, Vincent-Marie se remariait avec Julie-Hélène Brizeux, sœur du père du poète, et en eut plusieurs enfants.

demeura profondément gravé dans le cerveau du poète (1). Son oncle était propriétaire de l'église et du cimetière de Lothéa, qu'il avait acquis comme bien national, le 21 pluviose an II (10 février 1794) ; il racheta par la suite, de Cambry, le vieux presbytère. La famille se rendait, à la saison d'été, dans cette charmante campagne située à l'orée de la forêt de Saint-Maurice. Ceci nous explique pourquoi Brizeux a chanté, en des vers si exquis, la douceur de cette vallée et la beauté de ses grands arbres (2).

Le recteur d'Arzano, que tous les biographes de Brizeux représentent comme étant la bonté même, paraît cependant n'avoir pas fait trop bon ménage avec ses vicaires, car pendant l'espace de treize ans, de 1810 à 1823, six vicaires se succédèrent à des intervalles très rapprochés. Le 10 juillet 1826, lui-même sollicitait de son évêque l'autorisation de se retirer dans une maison de trappistes. Ce vœu ne se réalisa pas.

Un incident fâcheux devait encore troubler la vieillesse du recteur. Dans une allocution prononcée lors des funérailles du maire d'Arzano, M. de Fournas, décédé le 1er février 1829, tout en reconnaissant qu'il était mort *dans les meilleurs sen-*

---

(1) Voyez le poème intitulé *Marie*, p. 110 de l'édition Lemerre, p. 49. de l'éd. Dorchain :

« ... J'avais pour être aimé trois cousines (trois sœurs) ;
Elles venaient souvent me voir au presbytère ;
Le nom qu'elles portaient alors, je dois le taire :
Toutes trois aujourd'hui marchent le front voilé,
Une près de Morlaix et deux à Kemperlé ;
Mais je sais qu'en leur cloître elles me sont fidèles
Elles ont prié Dieu pour moi qui parle d'elles... ».

Tout cela est parfaitement exact. Nous pouvons, sans impiété, nommer ces trois sœurs : l'aînée, Julie Le Nir, et la cadette, Virginie, moururent religieuses ursulines à Quimperlé, l'une en 1845 et l'autre en 1870 ; la seconde, Caroline-Pélagie, mourut religieuse hospitalière à Morlaix en 1870.

(2) Voyez *Histoires poétiques*, p. 145 et *La fleur d'or*, p. 183.

timents, l'abbé Le Nir crut devoir rappeler le passé peu édifiant du défunt. Il menaça, en outre, de la vengeance de Dieu, les grands de la terre qui seraient un sujet de scandale pour leurs contemporains. Dans une lettre à l'évêque, M. de Botdéru, pair de France, qui assistait à la cérémonie, se plaignit violemment que le recteur eût outragé la mémoire de son parent, menaçant même de le déférer aux rigueurs de la juridiction séculière. L'abbé Le Nir donna sa démission le 1er avril 1829 ; la famille de M. de Fournas paraît n'avoir pas exigé d'autre satisfaction (1)

Le vieux recteur, devenu sourd et presqu' aveugle, de plus souffrant d'une jambe qu'il s'était cassée en allant de son presbytère à l'église, en 1820, après être resté encore quelque temps à Arzano, se retira à Saint-Pol-de-Léon et le gouvernement lui servit une pension de 300 francs, à cause de ses infirmités. En 1833, nous le trouvons à Clohars, chez son ancien élève Jacques Robic (2). L'année suivante, il est chez Paul Stanguennec, recteur de Moëlan, également son ancien élève. Brizeux lui rend visite à la Toussaint et il note dans son journal : « On sort des vêpres. Mon vieux maître, M. Lenir, aujourd'hui retiré chez son élève Stanguennec, sort appuyé sur le bras du petit Mélen. Il ne me reconnait pas, il est aveugle. Je lui donne une croix rapportée d'Italie. Joie du vieillard ! Je remplace Mélen qui s'est échappé et je dis avec mon vieux maître le bréviaire des Morts. . . » (3). Le 4 mai 1835, Brizeux revint voir le vieux recteur à Moëlan : « Le pauvre vieux maître, nous le trouvons seul, presque aveugle, dans sa petite maison, avec la fièvre et si faible qu'à peine il peut parler. Cependant il prend mon bras et descend dans la salle à man-

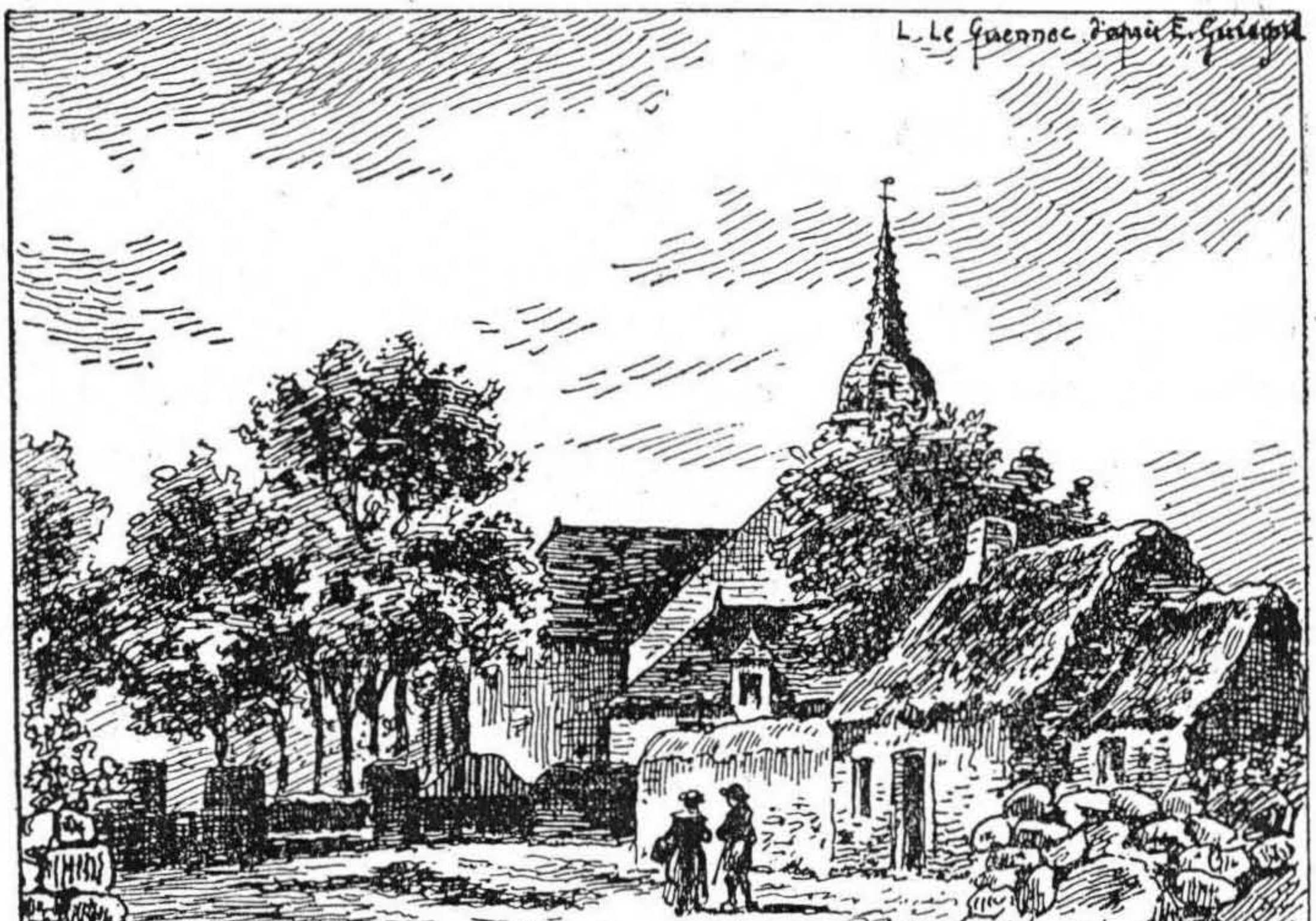
---

(1) Archives de l'évêché. Dossier Arzano. — Archives du Finistère, série M.

(2) Archives du Finistère, série V.

(3) Abbé Lecigne, *op. cit.*, p. 174.

LE PONT KERLÔ VERS 1830



LE BOURG D'ARZANO EN 1837

ger. Là, il ne peut encore rester, tout le gêne (1) ».

Brizeux repart pour Paris d'où il ne reviendra qu'en 1841. L'abbé Le Nir, devenu de plus en plus impotent, accepte l'hospitalité que lui offre son frère Vincent-Marie dans sa maison de Quimperlé, qui existe encore au n° 10 de l'actuel quai Brizeux et que les vieux quimperlois appelent toujours la maison Le Nir. Ses nièces et sa belle-sœur l'entourent des soins les plus affectueux et les plus dévoués. « Une de ses nièces lui faisait la lecture, elle lui lisait son bréviaire d'abord, puis de longs passages des *Géorgiques* ou de *l'Enéide*, et le bon vieillard prenait encore plaisir à traduire, à expliquer son cher poète à ceux qui l'entouraient » (2).

C'est là qu'il mourut le 19 février 1837. Voici son acte de décès, relevé sur les registres d'état civil :

« L'an mil huit cent trente sept, le vingt février, à onze heures du matin, par devant nous, Joseph-François-Marie Chancellay, adjoint à la Mairie de Quimperlé, remplissant les fonctions d'officier de l'état civil par délégation de M. le Maire, sont comparu Messieurs Louis Prespel, âgé de quarante-six ans, receveur des Domaines, et Michel-Marie Julien, âgé de trente six ans, receveur des Douanes, tous deux voisins du défunt et domiciliés à Quimperlé, lesquels nous ont déclaré que le sieur Joseph Le Nir, âgé de soixante douze ans, prêtre, né à Rosporden, domicilié à Quimperlé, fils de feu Jean-Marie Le Nir et dame Hyacinthe Thiboux, est décédé hier à onze heures du soir en sa maison, sur le quai à Quimperlé, ainsi que nous nous en sommes assuré et ont les déclarants signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture ».

---

(1) Abbé Lecigne, *op. cit.* p. 179.

(2) Saint-René Taillandier, *op. cit.* p. 18.

*
**

La réputation de Brizeux, grâce à son grand talent, domine de beaucoup celle de tous ses condisciples de l'école d'Arzano. Cependant quelques-uns méritent qu'on leur consacre quelques lignes.

René Guillard, le « bon René », « cet enfant d'hôpital », comme l'appelait l'abbé Le Nir, devait entrer en cinquième au petit séminaire, en 1821 ; nous ne savons pas si vraîment il y entra, mais il devint instituteur à Pont-Aven et Brizeux ne manquait jamais d'aller le voir lorsque les hasards de ses courses à travers la Cornouaille l'amenait dans la région.

Yves Moëlo, né à Arzano le 27 avril 1794, fut ordonné prêtre le 27 mai 1820. Nommé vicaire à Saint-Mathieu, il y resta un peu plus d'un an. Le 1er août 1821, il est nommé recteur de Langolen, puis le 1er octobre 1824, recteur de Loctudy. A Langolen, il trouva un presbytère en ruines, s'y logea de son mieux, puis grâce à la libéralité de M. de Monbourcher et à l'empressement de ses paroissiens, il eut bientôt un terrain et les matériaux à pied d'œuvre. Il laissa à son successeur le soin d'achever la construction. A Loctudy, on n'avait pas encore perdu le souvenir de M. Moëlo, il y a une vingtaine d'aunées. Au presbytère on appelait une chambre située sous la tourelle, la « chambre des révélations de M. Moëlo ». On lui croyait, en effet, des dons de prédiction ; dans le livre étrange, touffu, qu'il a fait imprimer, il annonce la fin du monde pour l'année 2004 (1).

---

(1) *Le livre de la fin du monde*. Quimper, Kerangal, s. d., in-8°. Dans l'avertissement, on lit : « Les trois dernières heures du mercredi après dimanche de Pâques, neuvième jour du mois d'avril 1828, étant à genoux dans la chambre du presbytère de Loctudy, qui est au bout oriental de cette maison, je désirais connaître la durée du pélérinage de l'Eglise et l'époque où elle doit quitter le lieu de son exil pour s'envoler dans le sein de son divin époux... ».

C'est en allant voir son ami à Loctudy, que Brizeux s'embarqua, à Quimper, avec les « *batelières de l'Odet* », des marchandes de poissons qui s'en retournaient chez elles, à Bénodet, à l'Ile-Tudy, à Loctudy peut-être, après avoir écoulé leur « marée » « Quimper, tout comme de nos jours. Le desservant auquel est dédié la pièce *Les Pôles*, est encore l'abbé Moëlo et *La légende des immortels* célèbre son humilité, sa bonté et sa générosité.

L'abbé Moëlo fut nommé recteur de Baye le 14 août 1836. Il se rapproche de son pays natal et recueille chez lui sa vénérable mère, née Marie-Thérèse Keryaso. La pauvre femme, effrayée des austérités auxquelles se livrait son fils, allait supplier la famille Le Nir, de Quimperlé, de lui dire de ménager davantage sa santé.

Brizeux vint encore voir son ami à Baye. Dans la pièce intitulée *L'église blanche*, il nous parle de la rencontre des trois recteurs, au cours d'une promenade : il s'agit de l'abbé Robic, recteur de Clohars, de l'abbé Stanguennec, recteur de Moëlan et de l'abbé Moëlo, recteur de Baye.

Après avoir passé cinq ans à Baye, Mgr Graveran, son ancien maître au grand séminaire, appela l'abbé Moëlo à Quimper en le nommant vicaire du chapitre et pro-secrétaire de l'évêché.

Deux mois avant sa mort, rapporte Pélage Le Nir, Brizeux lui confia son intention de célébrer, en détail, les qualités morales de son ami : « Je ne craindrai pas, disait-il, de louer Moëlo pendant sa vie ; il est déjà si détaché du monde qu'il est inaccessible à la vanité ». Lorsqu'il apprit la mort de Brizeux, le vénérable M. Moëlo se montra profondément affligé et dit tristement : « Que ne m'a-t-on pas dit qu'Auguste était bien malade, je serais accouru près de lui, je l'aurais aidé à mourir ».

Il survécut au poète plus de vingt ans. Après une douloureuse maladie, il rendit sa belle âme à Dieu, chez les frères du

Likès, dont il était l'hôte depuis 45 ans, le 18 février 1881, âgé de 87 ans (1).

Jacques Robic naquit à Arzano le 2 mars 1798. Ordonné prêtre le 29 juillet 1821, il fut nommé peu après recteur de Saint-Goazec. Le 14 février 1829, il est désigné pour Clohars-Carnoët. En février 1850, il part pour la Trappe. Il s'agit probablement de lui dans le morceau de *La fleur d'or* intitulé : *à un religieux*. Le cloitre ne le garda pas longtemps, car il revint mourir à Moëlan, le 4 octobre 1851.

Paul Stanguennec, né à Arzano le 26 janvier 1795, fut ordonné prêtre le 21 décembre 1820. D'abord vicaire à Moëlan, il en devint recteur le 1^er^ avril 1821. Il ne devait plus quitter cette paroisse. Il mourut au presbytère de Moëlan le 8 juillet 1865.

Des trois frères Le Nir, l'aîné, Ange, né à Quimperlé le 11 juin 1797, devint Directeur de l'Enregistrement à Pau, où il mourut le 16 septembre 1881 ; le second, Pélage, né à Quimperlé le 2 avril 1807, a été Directeur de l'Enregistrement à Quimper de 1853 à 1868 et mourut dans cette ville, chevalier de la légion d'honneur, le 29 avril 1879, sans laisser de postérité ; enfin, le troisième, Léon, né à Quimperlé le 6 janvier 1809, devint vérificateur des douanes à Quimper (2).

*
**

On savait que Brizeux avait composé un *Dictionnaire topographique ou topologique de la Bretagne*, resté inédit.

---

(1) Beaucoup des détails qui précèdent sont extraits d'un article anonyme paru dans le journal *L'Impartial du Finistère*, 23 février 1881.

Une poésie signée *Barz Kerdévot*, imprimée chez Kerangal à Quimper, quelque temps après la mort de l'abbé Moëlo, louange le défunt en des strophes un peu boîteuses sans doute, mais sincères et enthousiastes. Un exemplaire est joint au volume de *La fin du monde* possédé par la bibliothèque de Quimper.

(2) La série F des Archives du Finistère contient les cahiers de devoirs de Ange Le Nir, élève au Collège de Quimperlé, 1807-1809.

Saint-René Taillandier connaissait cet ouvrage, mais ne l'avait sans doute jamais vu, car il se contente de dire : « ajoutons à ces curieuses recherches (*Telen Arvor* et *Furnez Breiz*) un Dictionnaire de topographie bretonne, auquel Brizeux a consacré de longues années, et que ses compatriotes, sans doute, ne laisseront pas inédit ». L'abbé Lecigne n'a pas su davantage ce qu'il était devenu (1). René Kerviler mentionne seulement un extrait d'un catalogue de vente publié en 1891 : « Notes pour un dictionnaire topologique ou Dictionnaire de topographie bretonne, resté inédit, avec un dépouillement du cadastre des environs de Scaër, un relevé des noms de lieux contenus dans la réformation de la noblesse de Bretagne en 1426 et 1535, etc., 19 p. in-8° et in-4° » (2). Ce ne sont ici, évidemment, que des fragments de la collection de textes réunie par Brizeux en vue de la composition de son répertoire. Ils montrent néanmoins un souci d'information étendue et judicieuse.

M. Auguste Dorchain paraît avoir ignoré l'existence du *Dictionnaire topologique*, de même que M. Y.-M. Goblet qui a écrit quelques pages sur l'œuvre bretonne de Brizeux, à la suite de la notice de M. Dorchain.

Quoi qu'il en soit, le manuscrit semblait définitivement perdu, lorsque par un hasard providentiel, M. Maurice Le Dault « grand fureteur et de flair étonnemment subtil », comme le dit excellemment M. Charles Le Goffic, le découvrit à Paris, en 1927, chez les héritiers d'un officier de marine ami de Brizeux, et en devint propriétaire. Il a bien voulu nous le confier et nous permettre de donner quelques détails sur sa précieuse trouvaille.

L'ouvrage comprend huit gros volumes, de format 23 sur 18 centimètres, reliés en toile sur cartons souples. Le premier

---

(1) Abbé Lecigne, *op. cit.*, p. 19-20.

(2) *Bio-bibliographie bretonne*, t. VI, p. 417.

volume concerne le Finistère, le deuxième le Morbihan, le troisième les Côtes-du-Nord, le quatrième l'Ille-et-Vilaine et le cinquième la Loire-Inférieure. Les trois volumes suivants sont une reprise en bloc du même travail, c'est-à-dire sans division par département. Encore ces trois volumes ne comprennent que les noms de la lettre A à la lettre L. Nous ignorons si Brizeux a interrompu la deuxième partie de son œuvre, ou bien si les derniers volumes ont été égarés.

Chaque tome porte en exergue, au verso de la première page, ces mots de Joseph de Maistre : « Les noms propres d'hommes et de lieux me semblent des mines presques intactes d'où il est possible de tirer de grandes richesses historiques ».

La définition des noms de sens clair est donnée d'après le dictionnaire de Le Gonidec, avec l'orthographe adoptée par cet auteur ; pour un grand nombre de noms, dont le sens lui échappe, Brizeux se contente de les mentionner, en ajoutant parfois, comme pour le mot *Breiz* : « Peut-être la science n'est-elle pas assez avancée sur aucun point pour établir le sens de ce mot ». Presque tout ce qu'il a dit de la vie des Saints est puisé dans Albert Le Grand ; il cite cependant Gallet, Dom Morice, Dom Lobineau, les cartulaires de Quimper et de Saint-Georges de Rennes, la chronique de Saint-Brieuc, la vie de saint Guénolé par Gurdestin, l'abbé Ruffelet, lorsqu'il veut appuyer ses interprétations de preuves historiques. A propos de la chapelle de Sainte-Barbe du Faouët, il donne le texte de l'acte de fondation, daté du 6 juillet 1489. Au mot *Mellionek* (Côtes-du-Nord), Brizeux reproduit une étrange ordonnance de Richard, Duc de Glocester, permettant à John Melyonek, l'un des gentilshommes de sa chapelle « d'appréhender et saisir pour nous et en notre nom tous les hommes et enfants habiles dans le chant et autrement experts dans la science de la musique, qu'il pourra trouver et qu'il jugera capables et en état de nous servir ».

Une seule fois il cite le *Barzaz- Breiz*, à propos de *Toull-Efflam*, et reproduit dix couplets de la légende de Saint-Efflam. Il fait très peu d'emprunts aux dictons populaires ; il en rapporte seulement à propos de *Ker-Iz*, que tout le monde connaît, et de Sainte-Hélène (Morbihan) :

Ré a ia da zantez Elen
Né a goll ket ho foen (foan).

(Ceux qui vont à Sainte-Hélène ne perdent pas leur peine)

Pour les Côtes-du-Nord, Brizeux fournit une indication intéressante : il cite les communes où le breton n'est plus parlé.

Des extraits du *Dictionnaire topologique* ont paru à la suite du poème *Les Bretons*, concernant les noms de personnes et de lieux cités dans l'ouvrage. Dans la note qui précède ces extraits, Brizeux ajoute même : « Voir... notre dictionnaire topologique de la Bretagne (prêt à paraître) ». Ceci indique son intention de le faire imprimer ; nous ne savons pour quelles raisons il ne donna pas suite à son projet.

Chaque département comporte une préface particulière, mais Brizeux a indiqué l'idée générale de son œuvre et sa méthode dans la préface qui précède le volume concernant le département du Finistère. Nous croyons intéressant d'en reproduire quelques passages :

« Le but de ce dictionnaire étymologique des noms de lieux de la Bretagne ne saurait être de substituer de nouvelles appellations aux anciennes (nul ne nous soupçonnera d'une telle impiété envers tous les souvenirs des familles et des pays), mais bien d'arriver à une topologie de la Bretagne fidèle et raisonnée. L'explication des divers noms de lieux pourra même éveiller l'intérêt de plusieurs qui, par irréflexion ou ignorance, prononcent journellement ces noms sans y attacher aucun sens. Hors du pays, ce travail prouvera l'ancienneté de notre histoire et de notre langue.

« Les noms de lieux bretons sont topologiques ou historiques. Ceux-ci remontent pour la plupart au premier roi de

Bretagne Konan-Meûriadek, (Roi-des-peuplades) et à ses successeurs immédiats, c'est-à-dire aux IVe, Ve et VIe siècles ; et désignent les chefs et les saints nouveaux civilisateurs de l'Armorique ; d'autres, tels que *Enez-Heusâ*, *Tréo-an-Druzed*, *Seiz-Hûn*, *Karnak*, remontent jusqu'à l'époque druidique. Quant aux noms topologiques, tels que Aven, Argoad, Arvôrik, Kemper, ils durent être créés par les premiers habitants, dès leur arrivée dans le pays. Rares dans les noms de communes, presque toutes placées sous le patronage des saints, ils désignent par milliers les hameaux, les bois, les montagnes, les landes, les dunes, les vallons. Tout en Bretagne a un nom significatif. Entendez-vous nommer un lieu ? Vous savez la position ou la qualité de ce lieu. J'ai dû me borner à l'explication des seuls noms de communes et cette recherche est déjà bien longue : à cette liste j'ajouterai cependant les noms des principaux autres lieux.

« L'histoire de France serait donc plus facile si, comme la Bretagne, chaque province avait ses origines clairement écrites dans sa topologie et conservées par une langue qui n'eût pas varié . .

« La méthode à suivre dans ce travail, pour être des plus simples, était cependant très sûre. Un nom semblait-il défiguré par les cartes ou par une mauvaise orthographe : c'était (avec la connaissance préalable de l'histoire) d'interroger la prononciation des habitants. Si l'on pouvait visiter tous les lieux, on ne laisserait que peu de lacunes dans cette nomenclature.

« Cependant quelques noms peuvent s'altérer à travers tant de siècles, les origines même se perdre : il serait donc peu sage de tout expliquer. . .

« Aucune étymologie n'a été acceptée qu'autant qu'elle fut confirmée par l'histoire ou, selon les cas, par la topographie, et toujours par la construction grammaticale.

« L'orthographe de notre grammairien, M. Le Gonidec, a

été suivie. Elle seule pouvait écrire les noms selon leur prononciation vraie, les classer, et donner le moyen de les décomposer.

« Mes autorités seront : 1° pour la Bretagne-Armorique, le dictionnaire celto-breton de Le Gonidec ; 2° pour le Kimru ou Pays-de-Galles, les dictionnaires de Davies et de William Owen ; 3° pour la Cornouaille insulaire, le vocabulaire de William Price ; 4° pour l'Irlande et l'Écosse, le dictionnaire gaëlic d'Armstrong... ».

L'introduction est suivie d'une nomenclature des noms cités dans l'ouvrage, sur deux colonnes, à gauche, « les noms selon les cartes », à droite, « les noms selon les Bretons ». Cette nomenclature comprend 22 pages et porte 346 noms exactement. Or, le Finistère contient actuellement 299 communes ; une cinquantaine de noms concerne donc des localités qui ne sont pas chefs-lieux.

Le volume concernant le Finistère se termine par un dépouillement du cadastre de Scaër, pays que Brizeux connaissait et affectionnait particulièrement. Les noms de villages sont classés par *tréo* ou trèves, qui étaient au nombre de douze.

L'œuvre de Brizeux est de médiocre valeur au point de vue étymologique et lexicographique. Elle constituait cependant, pour l'époque où elle a été établie, un réel progrès, surtout comme méthode, sur les conceptions et les manies étymologisantes des celtomanes de la fin du XVIII^e^ et du commencement du XIX^e^ siècle. Reconnaissons, d'ailleurs, qu'en son temps on ne disposait pas encore des instruments de travail : publications de cartulaires, chartes, pouillés, textes en ancien et moyen breton, dictionnaires topographiques, qui ont permis de donner un si bel essor à la philologie bretonne.

DANIEL BERNARD.

PROCÈS-VERBAL

des prééminences et autres droits appartenant au seigneur de Goesbriand en 1630

Cette pièce, copiée par M. René Couffon à la Bibliothèque Nationale (collection Clairambault 1178, p. 1493 et suivantes), relate les prééminences d'église, vitres, sépultures, bancs, intersignes armoriés, qui appartenaient, vers le début du XVII[e] siècle, à la branche aînée de la famille de Goezbriand dans diverses églises et chapelles de l'évêché de Tréguier. On y trouve des renseignements appréciables sur plusieurs sanctuaires actuellement reconstruits ou disparus. J'ai ajouté au texte transcrit par M. Couffon un certain nombre de notes qui font connaître l'état actuel des monuments mentionnés.

L. Le Guennec

« Pierre Pinart, escuyer, sieur de Lotermen, conseiller du roi, et son lieutenant en Tréguier, savoir faisons que, requis par Messire François de Goesbriand, chevalier, seigneur du dit lieu (1), demandeur et poursuivant l'exécution des arrêts

---

(1) François de Goezbriand, fils d'autre François, célèbre capitaine royaliste sous la Ligue, et de Renée de la Marzillière, mariés en 1589. Il épousa en 1628 Claude Gazet, dame de la Tour, fut nommé chevalier de Saint-Michel en la même année, gentilhomme de la Chambre du Roi, et mourut en 1641, laissant un seul fils, René, mort à 9 ans au collège de La Flèche en 1643. Son cousin Yves, fils d'un frère cadet du capitaine royaliste, hérita de lui et devint chef de la branche aînée.

de la Chambre des Comptes de ce pays, obtenus le vingtieme de septembre dernier, sur la présentation et réception de ses adveüs en ladite Chambre, par lesquels il serait reçeu à informer de ses droits de fief, préminances et droits honorifiques employés aux dits aveux. Et ce par devant l'un de Messieurs les conseillers et maistres trouvés sur les dits lieux, ou en cas d'absence, par le premier juge royal desdits lieux, présent le substitut de Monsieur le Procureur général de la dite Chambre vers lequel le dit seigneur de Goesbriand entend faire la dite preuve, que mesme faire état et procez-verbal des dites préminances et droits honorifiques mentionnés aux dits adveus pour en éclaircir et informer pleinement la dite Chambre suivant les dits arrêts. Aux fins desquels et nous accomodant à l'intention du dit seigneur de Goesbriand pour ce qui en concerne l'exécution, nous nous serions transportés de notre demeure size en la ville de Lannion, où nous faisons notre continuelle résidence pour l'exercice de notre charge, jusqu'au bourg paroissial de Ploujan, distant du dit Lannion de sept lieues, et rendus au dit bourg, le dimanche douzième octobre mil six cent trente, ayant en notre compagnie Gabriel Taillart, greffier de notre juridiction.

Et le lendemain, treizième du dit mois, nous y serait venu trouver le dit seigneur de Goesbriand lequel, vers et en présence de Maître Amaury Jacob, sieur de Keriegu, conseiller du roi et son procureur en la juridiction de Morlaix, dont le dit bourg relève prochement et qui s'y serait rendu pareillement, nous aurait requis faire état et description de ses droits honorifiques et préminances en l'église de Ploujan (1) desquels est fait mention en ses dits aveux, et ayant à cette fin entrez dans la dite église, avons remarqué en la principalle et dite maîtresse vitre d'icelle un écusson des armes du Roy et deux autres de Bretagne et, au-dessous, aux quatre panneaux de la dite vitre sont peints quatre écussons d'alliance portant par

---

(1) Ces droits appartenaient aux Goezbriand à cause de leurs seigneuries de l'Armorique et Kerantour en Ploujean, qui avaient un fief de haute justice.

moitié *d'azur chargé d'une fasse d'or* ; la moitié *fretay d'or de six pièces ;* la moitié d'un *écartelé de gueules à une fasse d'argent contre écartelé d'azur accompagné de trois têtes de léopard d'or ;* la moitié d'un *écartelé de gueulle contre écartelé d'argent chargé d'un lion de gueulle ;* et la moitié d'un écusson *d'argent à une pie perchée à un arbre de sinople ;* que le dit seigneur de Goesbriand nous a dit être les écussons de sa maison, my parti avec les armes des seigneuries du Ponthou, Boiséon, Coetredrez et Kergrech. Et au troisième panneau de la dite vitre, y a autre écusson *my party d'azur chargé d'une fasse d'or avec un écartelé au premier et dernier semé d'Ermines avec un chef de gueules chargé de trois fleurs de lys d'or* que le dit seigneur de Goesbriand nous a dit être l'écusson de ses armes en alliance avec celles de Kergroadès (1).

Et plus bas aux dits quatre panneaux y a quatre priants en peinture portant écussons des armes du dit seigneur, en alliance avec celles des seigneurs du Ponthou, de Boiséon, Coatredrez et Kergrech, ainsi qu'elles sont cy dessus blasonnées.

De plus, nous a le dit seigneur fait remarquer deux écussons *de gueules chargés de six fleurs de lys d'argent* (2) qui sont en plate peinture au-dessous du sacraire au pignon de la dite grande vitre du côté de l'évangile au dedans du chœur, que

---

(1) Ces dernières armes sont, non celles des Kergroadez, qui portaient *un fascé d'argent et de sable*, mais celles des du Quélennec. La généalogie des Goezbriand ne mentionne pas d'alliance avec cette famille. Voir à la fin une généalogie sommaire des Goezbriand qui permettra d'identifier toutes les alliances indiquées par les armoiries relevées sur les vitraux, les bancs et les tombes.

(2) Ces armes, lire *d'azur à six fleurs de lys d'argent, 3, 2, 1,* sont celles des Foucault, seigneurs de l'Armorique depuis le mariage, vers 1380, d'Yvon Foucault, seigneur de Lescoulouarn en Plonéour, et d'Anne de Dinan Cette maison s'est fondue à la fin du xv^{e} siècle dans Langueouez, et le fief de l'Armorique, transmis par alliance aux Talhouët et aux Guengat, a été vendu vers 1550 à Yves de Goesbriand, seigneur du dit lieu, capitaine de Morlaix en 1558. De cette terre dépendait la prévôté de Morlaix.

le dit seigneur de Goesbriand nous a dit estre les armes de l'Armorique luy appartenans.

Outre avons veu cinq écussons *d'azur chargé d'une fasse d'or* en plate peinture étant en l'issue au-dessus des arcades en-dedans du chœur de la dite églize du costé de l'épître, que le dit seigneur de Goesbriand nous a dit estre les armes pleines de la maison de Goesbriand.

Plus nous a fait voir deux pierres tomballes estantes coste à coste proche du grand autel, joignant d'un bout au grand autel du costé de l'évangile, armoyées de *six fleurs de lys*, qui sont les armes de l'Armorique.

Aussi avons vu en la seconde arcade du chœur de la dite église, du costé de l'épître avec l'autel y estant et une tombe enlevée, armoyés des armes pleines de la dite seigneurie de Goesbriand, savoir un écusson dans le dit autel et un autre sur la dite tombe qui porte *une fleur de lys et trois croizilles* que le dit seigneur de Goesbriand nous a dit être les armes de sa maison de Kerantour (1) d'où dépend la dite préminance.

Davantage avons remarqué au vieux pignon et maîtresse vitre y estant au bout souzain de la dite église, trois écussons sans autres armoyés des armes de la dite seigneurie de Goesbriand, savoir le premier les armes pleines de la seigneurie de Goesbriand au premier soufflet et au second soufflet au-dessous, du costé de l'évangile, un écusson my party des armes du dit seigneur de Goesbriand et de celles du Ponthou et, au troisième et dernier soufflet, y a un autre écusson my party des armes de Goesbriand et de celles de Boiséon.

Et au pignon de la tour de la dite église, au dehors, y a un écusson my party des armes du dit seigneur de Goesbriand et *une fleur de lys et demy* que le dit seigneur de Goesbriand nous a dit estre les armes de La Marzillière en alliance avec les siennes, le dit écusson environné d'un collier de l'ordre de Saint-Michel avec un timbre au-dessus porté par deux lions.

---

(1) Guy Le Borgne attribue à la famille de Kerantour : *d'or à une fleur de lys d'azur, accompagnée de 3 coquilles* (et non *croizilles*) *de gueules*.

Et de là, avons entré dans une grande chapelle qui est située sur le cimetière de la dite église de Ploujan, dédiée à Notre-Dame, où le dit seigneur de Goesbriand nous a fait voir en la grande vitre d'icelle chapelle quatre écussons armoriés de ses armes. Les deux premiers, élant aux deux seconds soufflets en haut du costé de l'évangile et de l'épître, sont armoiés par moitié des armes du dit seigneur avec un *my party d'argent chargé d'un sautoir* qui sont les armes de Montafilant (1), et d'un autre écusson my party des armes du seigneur de Goesbriand et de celles de Coetredrez ; et au premier panneau de la dite vitre sont des écussons d'alliances avec celles du Ponthou, Kergroadez et Kerveniou, portant *vairé et contre-vairé d'argent et de sable*, et autre écusson my party des armes du dit seigneur de Goesbriand, *d'azur à une moitié de fasse d'or chargé d'une roue et demie de gueulle*, avec un *my parti de gueules à une fasse d'argent*, que le dit seigneur de Goesbriand nous a dit estre les armes de Rodalvez et de Charuel ; et trois écussons pleins des armes du dit seigneur ; et au troisième et dernier panneau de la dite vitre sont peintes en alliances les armes de la seigneurie de Kergroadès, avec les deux autres écussons des armes pleines de la dite seigneurie de Goesbriand, l'un d'eux étant environné d'un collier de l'ordre de Saint-Michel.

Plus en l'aisle du costé de l'évangile de la dite chapelle de Notre-Dame, avons vu une vitre à deux panneaux et trois soufflets où il y a écussons armoiés des armes de la dite seigneurie de Goesbriand, savoir en la rose tout en haut de la dite vitre, sont les armes pleines de Goesbriand, et au bas de la dite rose, tant du costé de l'évangile que de l'épître, sont les armes de Goesbriand avec celles de La Marzillière, et au dehors du pignon de la dite vitre, au haut d'icelle, avons vu

---

(1) Erreur. Aucune des familles qui posséda jusqu'au XVII[e] siècle le fief de Bodister-Montafilant, n'a porté un sautoir comme armoiries. Ce blason ne peut être attribué qu'aux Kerbouric, alliés aux Goezbriant vers 1336, et qui blasonnaient *d'argent au sautoir de gueules accompagné de 4 quintefeuilles du même.*

un écusson en bosse gravé en la pierre, armoié des armes pleines de la dite seigneurie de Goesbriand (1).

Et nous retirant du dit bourg de Ploujan, chemin faisant pour nous rendre le dit jour en la ville de Morlaix, en compagnie du dit seigneur de Goesbriand et du dit procureur du roy de Morlaix, avons passé près une chapelle située en la dite paroisse de Ploujan, dédiée en l'honneur de saint Sébastien, où nous a été montré et fait voir un écusson armoié des armes pleines de la dite seigneurie de Goesbriand, au plus haut soufflet de la principale vitre de la dite chapelle ; et au dehors d'icelle, au pignon où est située la dite vitre, un écusson en bosse armoié des mesmes armes, entouré du collier de l'ordre de Saint-Michel, avec un timbre au-dessus porté par deux lions, et en l'une des longères de la dite chapelle, au dehors, du costé du midy, y a un pareil écusson en bosse porté par deux lions (2).

Et continuant notre chemin et rendus aux fauxbourgs du dit Morlaix, nous avons entré en autre chapelle dédiée en l'honneur de la Magdeleine, où nous a esté fait voir en la principale vitre trois écussons : l'un au plus haut soufflet des armes pleines de la dite seigneurie de Goesbriand, et aux deux soufflets dessous, deux écussons des mêmes armes, en alliance avec celles de Coetredrez et de La Marzillière, et nous n'avons remarqué autres écussons en la dite vitre au pignon de laquelle, au dehors, avons vu autre écusson en bosse des mêmes armes de Goesbriand environnées d'un collier de l'ordre de Saint-Michel, porté par deux lions (3).

---

(1) L'église de Ploujean existe encore, mais elle a perdu tous ses vitraux armoiriés avec leurs effigies de *priants*. On n'y retrouve le blason des Goezbriand que sur une des pierres du dallage au pied d'un des piliers du chœur. La chapelle de Notre-Dame a été démolie en 1809.

(2) Cette chapelle, située au centre du village de Troudousten en Ploujean, dépendait du manoir de Penanrue, qui était venu aux Goezbriand par alliance avec les Coetanlem, et qui fut porté par alliance et partage aux Barbier de Kerjean dès la fin du XVI^e^ siècle. Elle n'existe plus.

(3) La chapelle de la Madeleine, située sur la place de l'ancienne léproserie de Penannec'h, à la limite de Ploujean et de Saint-Melaine de

Et ce fait, la nuit étant survenue, nous nous serions rendus en la ville de Morlaix, et le lendemain, quinzième du dit mois et an, à la même requête du dit seigneur de Goesbriand, en compagnie du procureur du Roy du dit Morlaix et du dit Taillart notre adjoint, nous serions condescendus en l'église du couvent des Jacobins du dit lieu, où avons veu en la grande et maîtresse vitre en la dite église, au dedans du chœur, deux écussons en deux soufflets du costé de l'épitre qui portent les armes pleines de la dite seigneurie de Goesbriand et, au bas des panneaux de la dite vitre, il y a deux cavaliers en platte peinture portant une lance ou guidon en la main où sont les armes pleines de la dite seigneurie de Goesbriand.

Plus, avons vu au même chœur, du dit costé de l'épître, en distance d'environ deux pas du grand autel une arcade et vouste en la muraille en laquelle y a un escabeau clos où il y a trois chaises pour s'assoir, la dite voute, arcade et escabeau, armoyés de cinq écussons portant les armes de la dite seigneurie de Goesbriand, ayant pour alliance celles des seigneuries de Charuel, Rodalvez, Boiséon et La Marzillière. Et y a deux écussons engravés dans la pierre des deux costés de la dite arcade et les trois autres sont posés au haut du dit escabeau environnés d'un collier de l'ordre de Saint-Michel et avons donné pour constant, le requérant le dit seigneur de Goesbriand, qu'il n'y a d'autres armes en la dite grande vitre, au-dessus et du costé des siennes, que celles de Bretagne, même qu'il n'y a autre escabeau dans le chœur que le sien, ni aucune tombe enlevée.

Et, ayant sorti du dit chœur, nous a montré comme avons vu du costé de l'évangile une arcade et voute au dessous de la chapelle dédiée à Monsieur Saint-Jean, au dedans de laquelle vouste y a un autel et un escabeau au devant, auquel autel avons vu deux écussons en bosse gravez en la pierre, savoir l'un au bout et l'autre au frontispice du dit autel; et en haut des deux bouts de la dite arcade, y a trois écussons

---

Morlaix, mais dans cette dernière paroisse, relevait de l'archidiacre de Plougastel. On n'en voit plus aucune trace.

en bosse en la pierre *mi parti d'une fleur de lys et d'une merlette au dessus avec une buchette et demie et une fasse et un oyseau au dessus* que le dit seigneur de Goesbriand nous a dit estre ses armes de sa seigneurie de Keraudy en alliance avec celles des maisons de Lesquifiou et de Lanidy (1).

Et, de la dite église, avons entré au réfectoire du dit couvent de Saint-Dominique, où avons veu deux fenestres du costé du jardin où il y a quatre panneaux de vitres en chacune, six d'iceux armoyés des armes de la dite seigneurie de Goesbriand, trois d'iceux pleines et trois autres en alliance avec les armes des seigneuries du Ponthou, Kerveniou et Rodalvez ; et de l'autre costé du réfectoire, répondant sur la cour du dit couvent, y a une fenestre garnie d'une vitre où il y a un écusson portant les armes pleines de la dite seigneurie de Goesbriand, et n'avons veu ni remarqué aux susdites vitres autres armes que celles du dit seigneur de Goesbriand (2).

Et du dit couvent, sommes venus en l'église de l'hôpital du dit Morlaix, où avons vu dans une chapelle y estant du costé de l'épitre dédiée à Notre-Dame, une vitre en laquelle y a trois soufflets au premier desquels sont les armes pleines de Goesbriand entourées d'un collier de l'ordre de Saint-Michel,

---

(1) Ces armes sont celles du fameux armateur morlaisien Nicolas Coetanlem, seigneur de Keraudy en Plouézoc'h, qui équipa en 1501 la nef *La Cordelière* : *d'argent à une fleur de lys de sable surmontée d'une chouette de même*, alliées à celles de sa femme Méance Le Borgne de Kerguidou : *d'argent à 3 souches déracinées de sable*, et de sa mère Catherine Calloët de Lanidy : *d'or à la fasce d'azur surmontée d'une merlette de même*. Les Le Borgne portaient en réalité : *d'azur à 3 huchets d'or*, et les *trois souches* étaient plutôt le blason particulier de la seigneurie de Lesquiffiou en Pleyber-Christ, dont le nom breton signifie *la cour* ou *le lieu des souches*.

(2) Le monastère des Dominicains a été transformé en caserne. L'église, belle construction gothique des XIII^e^ et XV^e^ siècles, est toujours debout, mais complètement dévastée, et ne gardant plus de son ancienne splendeur qu'une magnifique rosace. Elle a été coupée en deux transversalement par un plancher à la hauteur des chapiteaux des colonnes, et l'étage supérieur est affecté au musée municipal.

et au second, derrière l'autel de la dite chapelle y a un my parti des dites armes avec celles de La Marzillière et en un autre soufflet à l'opposite y a un my parti des armes de Goesbriand avec celles de Boiséon, et dans l'autel de la dite chapelle y a un écusson gravé en la pierre des armes de Keraudy et, joignant le pilier de la même chapelle, y a un escabeau et banc à quieue que le dit seigneur de Goesbriand nous a dit lui appartenir, et n'avons vu autre banq ni escabeau dans l'église du dit hôpital qui porte marque et préminence (1).

Avons aussi condescendu en l'église paroissiale de Saint-Melaine au dit Morlaix où le dit seigneur nous a fait voir dans une chapelle dédiée à Monsieur Saint-Jacques, qui est la seconde du costé de l'épitre, une arcade proche l'autel de la dite chapelle, et en l'enclos d'icelle un escabeau, lequel est armoyé d'un écartelé des armes pleines de Goesbriand avec les alliances de la Marzillière, Boiséon et Keraudy, le dit écusson entouré d'un collier de l'ordre de Saint-Michel et dans le dit escabeau, au devant d'iceluy, y a autre écartelé avec mêmes armoiries en alliances gravées dans le bois et au haut de la dite arcade y a un écusson en pierre, taillé en bosse, où sont gravées les armes pleines de Keraudy et au dessus de la dite arcade, proche du dit autel, y a une vitre et aux trois soufflets d'icelle sont les armes de la dite seigneurie de Keraudy en alliance avec celles de Lanidy et Lesquifiou, et au devant de l'hôtel (*sic*) de la même chapelle y a deux écussons gravés en la pierre, l'un d'eux armoyé des armes de la dite seigneurie de Keraudy et l'autre de celles de Lesquifiou (2).

Et de la dite église Saint-Melaine, avons condescendu en celle de N.-D. du Mur au dit Morlaix où le dit seigneur de

---

(1) Cet hôpital et sa chapelle ont été détruits en 1731 par un violent incendie. Leur emplacement forme aujourd'hui la place de Viarmes et une partie de la rue d'Aiguillon.

(2) L'église de Saint-Melaine, bâtie aux XV^e^ et XVI^e^ siècles, existe encore. La chapelle de Saint-Jacques est actuellement sous le vocable de l'Enfant-Jésus et contient toujours l'arcade et enfeu de la terre de Keraudy, mais toutes les armoiries ont disparu.

Goesbriand nous a fait voir en la principale vitre deux écussons au dessous de ceux marqués des armes de Bretagne, l'un du costé de l'évangile, plus que demi rompu, dont les armes ne se peuvent reconnaître et l'autre du costé de l'épitre dans un autre soufflet de la dite vitre qui porte un écusson d'alliance, savoir la moitié *d'argent chargé de quatre fasses de sable* et l'autre moitié *d'or chargé d'un fretté,* comme il se peut remarquer plus amplement, lesquels deux écussons le dit seigneur nous a dit lui appartenir comme fondé aux droits de la seigneurie du Ponthou (1).

Outre, avons condescendu en l'église de Saint-François de Cuburien, à distance d'un quart de lieue du dit Morlaix, où le dit seigneur de Goesbriand nous a montré, comme avons vu au porchet de la dite église, deux écussons en bosse sur la pierre, l'un d'iceux portant en escartelé *six fleurs de lys et deux lyons rampans* et l'autre écusson portant *deux lyons, un frettay et six fleurs de lys et trois fusées semées d'hermines* lesquels deux écussons le dit seigneur de Goesbriand nous a dit lui appartenir à cause de sa seigneurie de l'Armorique et alliances d'icelle (2); et estant la nuit survenue, nous nous sommes retirés en la dite ville de Morlaix. Signé : François de Goesbriand, Pierre Pinart, Gabriel Tailiard et Amaury Jascob.

Et le lendemain, seizième du dit mois d'octobre dit an mil six cent trente, nous serions à la susdite requête, en compagnie de Messire Maurice Thépault, seigneur de Linquelvez, procureur du Roy de la juridiction de Lanmeur, et du dit

---

(1) L'église collégiale du Mur, fondée en 1295, était surmontée d'un des plus beaux clochers de Bretagne. Cette église, vendue sous le Directoire, a été démolie, et la tour, conservée pour servir de beffroi à la ville, s'est écroulée en 1806.

(2) La chapelle du couvent des Cordeliers de Cuburien, en Saint-Martin-des-Champs, près Morlaix, est encore debout. Elle avait été fondée en 1458. Son porche, appuyé au pignon Ouest et visible sur une peinture du temps du Premier Empire, a été démoli. Le *fretté* peut être Guicaznou (?) ; les *6 fleurs de lys* et les *3* (lire *4*) *fusées d'hermines* sont certainement Foucault et Dinan de l'Armorique en alliance.

Taillart notre adjoint, transportés aux lieux et endroits cy après scitués sous le ressort de la dite juridiction.

Savoir en la chapelle de Saint-Antoine en la paroisse de Plouezoch, distante du dit Morlaix d'environ une lieue et demie, où le dit seigneur de Goesbriand présent nous a fait voir au pignon suzain de la dite chapelle en bosse au dessous des armes du Roy qui sont dans un ovale, les armes de sa maison de Goesbriand en alliance avec celles de La Marzillière entourées d'un collier de l'ordre de Saint-Michel, et aux deux costés y a deux vitres en l'une et chacune desquelles y a un écusson portant les armes du dit seigneur de Goesbriand en alliance avec celles de Coetredrez, Kergrech, avec un écartelé *d'or et d'azur* qui sont les armes de Botloy (1), au rapport du dit seigneur de Goesbriand, et l'autre écusson les armes du dit seigneur en alliance avec celles de La Marzillière et n'y a autre écusson aux dites vitres.

De plus, a le seigneur de Goesbriand fait voir deux escabeaux à quieue placés dans le chœur de la dite église du costé de l'épitre armoyés de deux écussons en plate peinture et, du costé de l'évangile, dans le même chœur, y a un banc dossier armoyé pareillement des mêmes armes en plate peinture. Outre avons veu les armes du dit seigneur de Goesbriand gravées dans la pierre au premier pilier de l'arcade qui est au dit chœur du dit costé de l'épitre, et plus bas au même chœur y a un escabeau à quieue joignant la seconde arcade du costé de l'épitre, que le dit seigneur de Goesbriand nous a dit avoir donné et concédé à la demoiselle d'Enescadec, lequel escabeau de fait paraît avoir esté récemment fait et placé au dit lieu et n'y a autre escabeau dans le dit chœur que ceux ci-dessus remarqués (2).

---

(1) Marguerite de Kergrech, mariée vers 1550 à Yves de Goezbriand, seigneur du dit lieu, était fille de Guillaume et de Louise de Botloy, famille issue d'un cadet de la maison de Tournemine et portant comme elle : *écartelé d'or et d'azur*.

(2) La chapelle de Saint-Antoine, bâtie en 1574 au-dessus de la profonde vallée du Dourduff, existe encore. On y reconnaît les armes de Goezbriand : *d'azur à la fasce d'or*, sculptées sur un des piliers du chœur.

Et, ayant sorti de la dite chapelle, nous nous sommes rendus en l'église paroissiale de Plouézoch, en distance d'un quart de lieue, en laquelle église le dit seigneur de Goesbriand nous a fait remarquer comme avons vu au second panneau de la grande et principale vitre du costé de l'évangile un écusson au haut du dit panneau de pleines armes du dit seigneur, et au bas du mesme panneau y a deux écussons, l'un entier des mesmes armes et l'autre my parti avec les armes de Coatredrez et avons veu qu'au plus haut soufflet de la dite vitre, il n'y a que deux écussons des armes de Bretagne.

Davantage, nous a fait voir dans la dite église deux escabeaux à quieue, l'un joignant le premier pilier de l'arcade du costé de l'évangile au dedans du dit chœur avec un accoudouer joignant le dit pilier et l'autre est situé sous la première arcade du costé de l'épître, qui est armoyé des armes du dit seigneur de Goesbriand, en alliance avec celles de La Marzillière, et aux deux cotez du dit chœur, au-dessus des dites arcades, y a six ecussons peints sur le parrage de la muraille des pleines armes du dit seigneur de Goesbriand. Aussy avons veu, au-devant du grand autel du dit chœur, trois écussons peints sur la pierre, savoir deux portants les pleines armes du dit seigneur de Goesbriand, et l'autre *d'argent à deux hallebardes de gueules* que le dit seigneur de Goesbriand a dit estre les armes de la seigneurie de Bren lui appartenant (1) et à costé du dit grand autel, joignant le sacraire, y a autres écussons qui portent les armes pleines de Goesbriand.

Plus nous a fait voir dans le dit chœur, une tombe joignant d'un bout au dit autel du costé de l'évangile et l'autre bout au premier pilier de la première arcade du dit costé ; et sous la seconde du dit chœur, du mesme costé, avons vu une tombe enlevée, sans armes, que le dit seigneur de Goesbriand nous a dit luy appartenir.

Et, en la chapelle du costé de l'évangile, hors le dit chœur,

---

(1) Ces armes sont celles de la famille de Crénan, paroisse du Fœil, évêché de Saint-Brieuc, mais on ne trouve pas qu'elle ait possédé la terre de Bren, qui vint aux Goezbriand vers le milieu du XVI^e^ siècle par mariage avec les Tuomelin.

avons veu une voûte en la muraille et sous icelle, une pierre lombale enlevée de terre d'un pied, et au-dessus de la dite voûte y a un écusson portant les armes pleines de la seigneurie de Goesbriand soutenues de deux cotez par deux lyons et est le lambris de la dite chapelle parsemé d'écussons sans nombre des armes du dit seigneur de Goesbriand tant pleines qu'en alliance.

Et en autre chapelle du costé de l'épître, dédié à l'honneur de Monsieur Saint Jean, au pignon d'icelle vers l'orient y a deux écussons peints en la muraille des armes du dit seigneur de Goesbriand en alliance avec celles de Coatredrez et, en la vitre en forme d'ovale estant au dit pignon, avons veu un écusson au plus haut soufflet portant les armes du dit seigneur en alliance avec celles de La Marzillière et trois pierres tombales joignant d'un bout l'autel de la dite chapelle que le dit seigneur nous a dit lui appartenir.

Et, hors le dit chœur, en la nef de la dite église, y a un autel joignant le chanceau, dédié à l'honneur de Monsieur Saint Sébastien, au-dessus duquel autel y a un écusson en bosse gravé, dans la pierre de taille, des armes du dit seigneur de Goesbriand, et de l'autre costé, à l'opposite, deux escabeaux l'un clos et l'autre à quieue, avec plusieurs pierres tombales que le dit seigueur nous a dit lui appartenir.

Et, au portail de la dite église, devers le midy, y a un écusson peint sur la voûte de la dite porte, des mesmes armes du dit seigneur de Goesbriand.

Et, au plus haut des deux pignons de la dite église, au dehors, scavoir en celuy devers l'orient et l'autre devers l'occident, avons veu deux écussons en bosse portant les armes du dit seigneur et à l'entour de la dite église tant au dehors qu'au dedans d'icelle, il y a une liziére parsemée des mesmes armes de la dite seigneurie de Goesbriand.

Plus dans le reliquaire de la dite église le dit seigneur de Goesbriand nous a fait voir trois écussons estans au plus haut soufflet de la voûte qui y est, armoyés de ses armes en alliance avec celles de La Marzillière et de Boiséon, il n'y a autre

vitre ny écusson au dit reliquaire (1).

Et de la dite église, avons descendu en une chapelle dédiée en l'honneur de Monsieur Saint Gonven, située en la paroisse de Plouézoch, distante d'icelle d'une grande demy lieue, où avons veu en la principale vitre de la dite chapelle un écusson mi parti des armes du dit seigneur de Goesbriand et celles de Coatredrez et n'y a autre écusson en la dite chapelle que le dit seigneur nous a dit lui appartenir (2).

Et advenu le jeudy dix-septième du dit mois d'octobre, nous sommes transportez en compagnie du dit procureur du Roy de Lanmeur et du dit Taillart notre adjoint, jusqu'au manoir de la Noë Verte, située en la paroisse de Plouézoch, consistant en un grand corps de logis flanqué par le derrière répondant sur le jardin de deux petites tours, et au devant la la porte close de murailles d'un costé, et de l'autre costé à l'opposite d'un corps de logis servant à escuries et au frontispice et entrée principale y a une muraille mâchicoulisée au milieu de laquelle est situé le portail avec des attentes pour loger les branches d'un pont-levis, les portes flanquées aux deux coins de deux pavillons (3).

Et, du dit manoir, avons entré dans la chapelle qui en dépend,

---

(1) L'église de Plouézoch a été en grande partie reconstruite en 1859. Cependant, les armes des Goezbriand y sont encore visibles sur quelques-uns des piliers de la nef et sur la porte intérieure du porche latéral. Le bel écusson soutenu et timbré, aux armes des Goezbriand et de La Marzillière en alliance, qui décorait le clocher, daté de 1627, a été affreusement mutilé sous la Révolution. Le reliquaire du cimetière n'existe plus.

(2) La chapelle de Saint-Conven, thaumaturge inconnu qui est l'éponyme de Plougonven, se trouve non loin de la mer, au fond de l'anse de Térénez. Elle n'a rien de monumental et ne conserve aucun écusson armorié.

(3) Le manoir ou château de Lanoëverte, en breton *Gwazglaz*, présente encore des restes de fortifications. Il est entouré d'une enceinte flanquée de petites tourelles à meurtrières. Le portail à pont-levis subsiste, mais il a perdu sa galerie à mâchicoulis et ses deux pavillons d'angle. Les deux tours qui flanquaient en arrière le grand corps de logis, ont été démolies, ainsi que la chapelle domestique, et l'habitation est dans un état de délabrement complet. Les armes de Goezbriand, soutenues de deux lions, surmontent le grand portail.

dédiée en l'honneur de Messieurs Saint-Simon et Saint-Jude où sont peintes les armes du seigneur de Goesbriand tant pleines qu'en alliance sans autre écusson.

Et, de là, sommes rendus au Prieuré de Saint-Georges, scitué en la paroisse de Plougasnou, à distance du dit manoir de La Noë Verte d'une grande lieue et demie. Entrez en l'église du dit prieuré, avons veu au troisième panneau de la grande vitre, au haut du dit panneau, un écusson des armes du Ponthou qui est *un frettay de sable de six pièces d'or*, lequel écusson le dit de Goesbriand présent a dit lui appartenir 1).

Du dit endroit sommes condescendus en la chapelle de Saint-Jean, située en la dite paroisse de Plougasnou où a esté veu un écusson au haut de la dite grande vitre, portant les armes du dit seigneur de Goesbriand, posé, joignant et accosté d'autres écussons *d'argent chargé de trois fasses de sable parsemées d'hermines*, que l'on nous a dit estre les armes du seigneur Duc de Retz à cause de sa terre de Bodister et n'avons veu en la dite vitre autres armes en lieu plns éminent que celles de Bretagne (2).

Et nous estans retiré du dit Saint-Jean, nous sommes rendus en la paroisse de Plouegat-Gouallon en laquelle le dit seigneur de Goesbriand nous a dit estre située sa maison et seigneurie de Coatcoazer qui est distante du dit Saint-Jean de deux grandes lieues ; et joignant la maison où se tient à présent le mestier de la dite seigneurie, avons veu une motte de terre fort élevée au coin d'un bois taillis, sur laquelle il

---

(1) La chapelle du prieuré de Saint-Georges de Plougasnou, fondé en 1060 par la duchesse Berthe de Bretagne au profit de l'abbaye de Saint-Georges de Rennes, a totalement disparu. Elle avait été rebâtie vers le milieu du XVII[e] siècle par l'abbesse Madeleine de La Fayette.

(2) L'église de Saint-Jean-du-Doigt, ancienne trève de Plougasnou, et bâtie de 1443 à 1512, est l'un des plus élégants édifices gothiques du Finistère. Ses vitraux ne contiennent plus d'armoiries. L'écu *d'argent à trois fasces de sable chargées d'ermines* n'appartient ni aux Gondy, ducs de Retz, ni à aucune autre des familles qui ont possédé avant eux la seigneurie de Bodister. N'est-ce pas une mauvaise lecture pour : *d'hermines à 3 fasces de gueules*, armes des Rostrenen, seigneurs du Ponthou au XV[e] siècle ?.

reste encore des vestiges des anciens édifices outre, entre autres, les deux pignons et longerie d'une chapelle entourée de douves et fossés auquel endroit le dit seigneur de Goesbriand nous a dit avoir été construit anciennement le château de Coatcoazer (1).

Et de là sommes descendus en l'église paroissiale du dit Plouegat où étant entré le dit seigneur de Goesbriand nous a fait voir que la chapelle au haut de la dite église du costé de l'évangile et joignant le chœur d'icelle, où il y a deux autels, en l'un desquels est gravé dans la pierre au dedans *un frettay à six pièces* qu'il nous a dit être les armes de Coatcoazer et du Ponthou et que la dite chapelle est vulgairement appelée la chapelle de Coatcoazer (2) ; et à tout ce que dessus nous avons vacqué le dit jour, dix-septième octobre 1630 et ont signé ainsy signé : F. de Goesbriand, P. Pinart, Maurice Thépault et Gabriel Taillart, greffier.

Et le vendredy ensuivant dix-huitième du dit mois d'octobre, serions descendus à la requeste et en la compagnie du dit seigneur de Goesbriand et du dit Taillart notre adjoint, en l'église paroissiale de Plouigneau, scituée sous le ressort de la juridiction royale de Morlaix, où s'est trouvé avec nous le dit Amaury Jascob, procureur du Roy au dit lieu, en présence duquel le dit seigneur de Goesbriand nous a fait voir en la grande et principale vitre de la dite église, au plus haut soufflet d'icelle, au dessous des armes de Bretagne, du costé de l'épître, un écusson des armes de Goesbriand en alliance avec celles du Ponthou et accosté de celles

---

(1) On voit encore à Coatcoazer en Plouégat-Guerrand une enceinte retranchée appelée *Beret sant Eozen*, à cause de la chapelle de Saint Yves qui s'y élevait ; mais la motte « fort eslevée » a dû être rasée. Coatcoazer était une ancienne bannière. Cette terre fut acquise au XVI^e^ siècle par les Goezbriand. Plouégat-Guerrand se nommait autrefois Ploégat-Goallon. à cause de la seigneurie de Kergoallon dont l'importance disparut au XVII^e^ siècle devant celle de la terre de Guerrand, érigée en marquisat en 1637.

(2) Ce *fretté* est le blason des Guermeur, seigneurs du Ponthou dans la première moitié du XV^e^ siècle : *de sable fretté d'or*.

de Montafilant. Du costé de l'évangile sont les armes pleines de Goesbriand et au troisième soufflet avec celles de Charuel en alliance, et au second panneau de la vitre, du costé de l'évangile, sont les armes de Goesbriand my parti avec Charuel. Nous a aussi le dit seigneur de Goesbriand fait voir au milieu du chœur de lᵉ dite église, une pierre tombale au devant du grand autel où sont engravées dans la pierre les armes pleines de Goesbriand.

Davantage, nous a fait voir un autel dédié en l'honneur du Saint-Sacre, étant au droit de la seconde arcade du costé de l'évangile, au devant duquel sont les armes pleines de Goesbriand gravées sur la pierre, my parti avec *un sautoir et quatre quintefeuilles en alliance*, qui sont les armes de Kerbouric ainsi que le dit seigneur nous a dit, encore les dites armes de Goesbriand avec les armes de Rodalvez aussi en alliance, et au bout du dit autel du costé de l'évangile, y a deux écussons engravez sur le pavé des armes pleines de la dite seigneurie de Goesbriand et au bout du dit autel, au dessus, sont trois écussons en plate peinture, l'un au milieu et les deux autres aux deux costés, portant les armes pleines de la dite seigneurie de Goesbriand et au haut du dit autel et au dedans du chœur, y a une tombe armoyée des armes pleines d'icelle seigneurie et de celles de Kerbouric avec un escabeau à quieue sur la dite tombe et, au dedans de la dite seconde arcade, joignant le second pilier d'icelle, y a autre escabeau que le dit seigneur de Goesbriand nous a dit lui appartenir et avons remarqué, icelui le requérant, qu'il n'y a autre escabeau au devant du sien, posé au haut et joignant le dit autel, que deux chaises qui sont attachées au second pilier de la première arcade, du dit costé de l'évangile servant pour sièges aux prêtres durant la célébration de l'office divin en la dite église.

Plus, nous a fait voir dans une chapelle qui est hors le dit chœur, du costé de l'évangile de la dite église, dédiée à l'honneur de Monseigneur Saint Yves, prohibitive au dit seigneur de Goesbriand, en la vitre de laquelle posés en la longère, sont sept écussons armoiés des armes de la seigneurie

de Goesbriand. Le premier d'iceux étant aux armes pleines d'icelle seigneurie, placé au premier soufflet et les six autres écussons en alliance des maisons du Ponthou, Charuel, Kerveniou, Rodalvez, Kerbouric et Kergroadez ; au dedans de laquelle y a escabeau sous un arc et voûte armoiée de trois écussons gravez en la pierre des armes pleines de Goesbriand ; et au pilier de la dite chapelle, au dedans et au dehors sont les mêmes armes en bosse ; et à la porte de la dite chapelle, au dehors, y a un écusson en bosse des pleines armes de Goesbriand, avec trois tombes situées à l'entrée de la dite porte au dedans de la dite église, que le dit seigneur de Goesbriand nous a dit lui appartenir.

Plus, au second pilier de la seconde arcade du dit chœur, du costé de l'évangile, sont les armes pleines, en bosse sur la pierre, de la dite seigneurie, et les mêmes armes pleines en pierre au troisième pilier, en alliance avec celles de la maison de Charuel ; et devant l'autel de Saint-Sébastien, hors le dit chœur, du costé de l'épître, sont des armes gravées en pierre, que le dit seigneur de Goesbriand nous a dit estre de la maison de Pendon lui appartenante, avec quatre tombes et un escabeau étant au devant du dit autel, sont les armes de la dite maison de Pendon gravées dans la pierre (1).

Et ayant sorty de la dite église, nous a le dit seigneur fait voir au pignon de la tour, du costé gauche comme on y rentre, un écusson en bosse portant les armes pleines de Goesbriand.

Outre, nous a fait voir aux murailles du reliquaire de la dite église de Plouigneau, par dehors devers le cimetière, au dessus et en l'endroit du bénistier du dit reliquaire, les armes pleines de la dite seigneurie gravées en la pierre, et au bout de la muraille joignant le pignon, répondant sur le grand chemin de Morlaix, y a un my parti des mêmes armes de Goesbriand avec celles de Kergroadez en alliance, et au

---

(1) Le manoir de Pendon en Plouigneau appartenait auparavant à une famille Goaffuec, qui portait : *d'argent à 3 quintefeuilles d'azur, une merlette de même en abyme.*

dessus de la grande porte et entrée principale du dit cimetière sont gravées en pierre les armes pleines du dit seigneur de Goesbriand (1).

Et de la dite église, nous sommes transportés en l'église tréviale de Lanneanou en la dite paroisse de Plouigneau, en distance l'une de l'autre de deux lieues, où le dit seigneur de Goesbriand nous a fait voir un écusson au plus haut et en supériorité en la grande vitre au premier soufflet d'icelle, armoié des armes de la dite seigneurie de Goesbriand et en alliance celles du Ponthou, au dessous duquel écusson sont plusieurs autres en la dite vitre, armoiés d'autres armes appartenant à divers particuliers autres que le dit seigneur de Goesbriand (2).

Et le samedy suivant, dix-neufvième du mois d'octobre, chemin faisant pour nous rendre en la ville de Lannyon, nous nous serions rendus en la compagnie du dit procureur du Roy de Morlaix et du dit Taillart, notre adjoint, en la chapelle dédiée à l'honneur de Notre-Dame, appelée la chapelle de Lusivilli, au rapport du dit seigneur de Goesbriand qui nous y aurait conduit, en laquelle chapelle il nous aurait fait voir jusqu'au nombre de cinq écussons armoyés de ses armes avec les alliances du Ponthou, Charuel et Kergroadès, lesquels écussons posés en la grande et maîtresse vitre de la dite chapelle, au dessus autre écusson armoié des armes de Montafilant qui sont *3 fusées parsemées d'hermines*.

Outre, avons veu une chapelle estant à my voie près le grand autel de la dite chapelle de Lusivilly, du costé de l'épître, que nous a dit le seigneur de Goesbriand estre des dépendances de sa seigneurie de Goesbriand, prohibitive à tous autres.

---

(1) L'église de Plouigneau a été totalement reconstruite au XIX^e^ siècle. Elle n'a rien conservé de ses anciens intersignes de prééminences, qui y étaient fort nombreux et comprenaient notamment un tombeau avec effigie couchée de chevalier de la maison d'Ancremel.

(2) L'église tréviale, aujourd'hui paroissiale, de Lannéanou, est une ancienne aumônerie de Malte, mais entièrement renouvelée, à l'exception de son clocher du XVIII^e^ siècle.

En l'endroit (1), le dit seigneur de Goesbriand nous a dit avoir exprimé par ses adveus nombre de préminences dans l'église paroissiale de Lanmeur et celle du prieuré de Kernitron, aucune desquelles il nous a fait remarquer faisant notre commission qu'avons différé à rapporter à notre présent procès-verbal, sur ce que le dit seigneur de Gsesbriand nous a dit les avoir transportés au seigneur de Locmaria et partant, ne se vouloir prévaloir quant à présent des dites préminences. Signé : François de Goesbriand, Amaury Jascob, Pierre Pinart et Gabriel Taillart.

Et étans rendus en la dite ville de Lannyon, le soir du dit jour de samedy dix-neufvième du dit mois d'octobre, le dit seigneur de Goesbriand nous a dit qu'il avait encore à nous faire voir les préminences qu'il a en supériorité en l'église paroissiale de Plougrescant, sur le ressort de notre juridiction, dont il aurait aussi fait mention par ses dits adveus, requérant à ce qu'il nous plut nous y transporter, continuant l'effet de notre commission en compagnie du procureur du Roy d'icelle, ce que lui aurions accordé ; le lendemain, jour de dimanche, vingtième du mois d'octobre, nous nous serions acheminés vers la dite paroisse de Plougrescant, en compagnie de Maître Martin Burnel, adjoint commis par l'absence du procureur du Roy de notre juridiction, et du dit Taillart notre adjoint, et rendus en la ville de Lantreguier, distante du dit Lannyon de quatre lieues où le dit seigneur de Goesbriand nous a dit avoir quelques témoins à faire requérir pour la vérification de ses droits ; et le lundi suivant du matin, ayant procédé à l'audition d'iceux, serions arrivés sur le midy en la dite église paroissiale de Plougrescant distante du dit Lantreguier d'une lieue ou environ, où le dit seigneur de Goesbriand nous a fait voir et remarquer, en présence du dit Burnel commis susdit, au haut des deux premières arcades qui sont aux deux costés du chœur de la dite église,

---

(1) La chapelle de N.-D. de Luzuvilly en Plouigneau subsiste encore. C'ast un assez joli édifice du XV^e^ ou du XVI^e^ siècle. Les vitraux n'ont conservé aucun écusson.

deux écussons en plate peinture portant *un arbre de pin de sinople avec une pie perchée au dedans*, qu'il a dit estre les armes de la seigneurie de Kergrech située en la dite paroisse de Plougrescant avec les alliances d'icelle seigneurie, et en l'une des dites arcades, du costé de l'évangile, joignant le marchepied du grand et maître autel de la dite église, y a un grand banc et accoudouer clos armoié des mêmes armes de Kergrech en alliance auec celles de Goesbriand, et au dedans du dit escabeau y a un petit accoudouer que le dit seigneur de Goesbriand dit lui appartenir en pareil, sous lequel il a fait voir, en l'endroit du marchepied, une pierre tombale armoyée de ses armes ; et au dessous de l'autre arcade, du costé de l'épître en l'endroit du dit marchepied, y a autre pierre tombale aussi armoyée des dites armes, avec deux autres pierres tombales qui sont au milieu du dit chœur, joignant le dit marchepied qui sont aussi armoyées des dites armes, et nous a le dit seigneur de Goesbriand dit que ce qui est au haut du dit chœur entre les dites deux arcades luy appartient, prohibitivement à tous autres comme dépendant de la dite seigneurie de Kergrech.

Et du tout avons rédigé cestuy notre présent procès-verbal sur les dits lieux sous notre seing, ceux des dits procureurs du Roy, du dit seigneur de Goesbriand et du dit Taillart notre adjoint, les dits jours douzième, treizième, quatorzième, quinzième, seizième, dix-septième, dix-huitième dix-neufvième, vingtième et vingt-unième d'octobre mil six cents trente. Et ont signé ainsy signé : François de Goesbriand, Pierre Pinart, Brunel et Gabriel Taillart, greffier.

Et ensuite est écrit : à Monsieur le Conseiller pour vacation de neuf jours qu'il aurait été occupé au procès-verbal cy dessus et audition des témoins ouys pour icelle, quatre vingt sept livres huit sols tournois, à raison de neuf livres deux sols par jour.

Aux procureurs du Roy, pour pareil temps, même somme.

Au greffier, même somme pour pareille vacation, compris une copie sur papier colationné à l'original en papier à l'ins-

tant rendu par les conseillers du Roy notaires à Paris, soussignés, ce jourd'hui trente et un mars mil sept cent onze. Signé : Maultrot et Sovan ? (ou Dovan) ».

Filiation sommaire
de la branche aînée de la famille de Goezbriand

I.— Auffray de Goezbriand, capitaine de 50 lances en 1200, épouse Jeanne de Tyvarlen *(d'azur au château d'or)*.

II.— Grallon de Goezbriand, épouse en 1240 Louise, dame de Kerantour *(d'or à une fleur de lys d'azur accompagné de 3 coquilles de gueules)*

III.— Alain de Goezbriand épouse en 1277 Denise du Ponthou *(d'or à 3 merlettes d'azur)*.

IV.— Alain de Goezbriand épouse vers 1300 Margilie Toupin de Kervenniou (*vairé d'argent et de sable)*.

V.— Hervé de Goezbriand, écuyer sous le sire de Montafilant en 1369, épouse vers 1336 Plézou de Kerbouric *(d'argent au sautoir de gueules accompagné de quatre quinte-feuilles de même)*.

VI.— Auffroy de Goezbriand, gouverneur de Nontron en 1389, épouse Alix de Rodalvez *(d'azur à la fasce d'or chargée d'une roue de gueules)*.

VII.— Auffroy de Goezbriand, chevalier à la réformation de 1427 à Plouigneau, épouse, 1° en 1433 Jeanne de Kergroadez *(fascé d'argent et de sable)* ; 2° Catherine de Kerouzy *(d'or au lion morné de sable)*.

VIII.— 1er lit.— François de Goezbriand, prisonnier à Saint-Aubin-du-Cormier en 1488, épouse en 1461 Margilie de Boiséon *(d'azur au chevron d'or accompagné de 3 têtes de léopard de même)*.

IX.— Guillaume de Goezbriand, gentilhomme de la chambre de François Ier, épouse en 1500 Marguerite de Coetanlem (*d'argent à une fleur de lys de sable surmontée d'une chouette de même)*.

X.— François de Goezbriand, gouverneur de Morlaix en

1540, épouse, 1° avant 1528, Anne de Lesmais *(d'argent à trois fascesd'azur, accompagné de 10 hermines de sable, 4, 3, 2, 1)*; 2° Marie de Tuomelin, dame de Lanoverle *(d'argent à la croix pattée d'azur, au croissant de gueules en pointe)*; 3° en 1547, Françoise de Coetredrez *(d'argent au lion de gueules, écartelé d'azur à la fasce d'argent*, qui est Charuel).

XI.— 2e lit.— Yves de Goezbriand, capitaine de Morlaix en 1558, chevalier de l'Ordre en 1590, épouse Marguerite de Kergrech *(d'argent au pin de sinople chargé d'une pie au naturel)*.

XII.— François de Goezbriand, gentilhomme de la chambre de la Reine en 1581, chevalier de Saint-Michel en 1600, capitaine royaliste, puis ligueur, soumis à Henri IV en 1594, épouse en 1589 Renée de La Marzelière *(de sable à trois fleurs de lys d'argent)*.

XIII.— François de Goezbriand, chevalier de Saint-Michel en 1628, époux de Claude Gazet *(d'argent à trois grenouilles de sinople)*, dont René, mort au collège de La Flèche en 1643.

XIII bis.— Yves, marquis de Goezbriand, maréchal de camp, gouverneur du château du Taureau, fils de Pierre de Goezbriand, frère cadet de François ci-dessus, et de Marie Simon de Penanguer *(de sable au lion d'argent, armé et lampassé de gueules)*, épouse en 1657 Françoise-Gabrielle de Kerguésay *(d'hermines à la fasce de gueules chargée de 3 molettes d'or)*.

XIV.— Louis-Vincent, marquis de Goezbriand, lieutenant-général, chevalier du Saint-Esprit et gouverneur de Verdun en 1711, épouse, 1° en 1694 Marie-Madeleine Desmarets; 2° Louise-Nicole de Béthune-Sully.

XV.— 1er lit.— Louis-Vincent, marquis de Goezbriand, maréchal de camp en 1737, épouse vers 1714 Marie-Rosalie de Châtillon.

XVI.— Louise-Pulchérie de Goezbriand, héritière de ses deux sœurs aînées mortes sans postérité, épouse en 1744 Joseph-Jean-Baptiste de Suffren, marquis de Saint-Tropez, mestre de camp de cavalerie, frère aîné du fameux bailli de Suffren.

LES ÉCOLES
D'ENSEIGNEMENT MUTUEL
DANS LE FINISTÈRE
SOUS LA RESTAURATION

I

Exposé de la méthode

Le mode d'enseignement connu sous le nom *d'enseignement mutuel* a été introduit en France sous la Restauration. Il passionna les Français et fut la cause de polémiques violentes entre les partis, mettant aux prises les libéraux d'un côté, le clergé et les ultra-royalistes de l'autre.

Il m'a paru intéressant de rechercher si le nouveau mode d'enseignement a pu se répandre dans le département du Finistère et dans quelles conditions il y fut introduit. Les documents utilisés permettront de suivre les efforts faits par le préfet, les sous-préfets et les libéraux pour créer des écoles mutuelles et les difficultés auxquelles ils se sont heurtés.

*
* *

Lorsque le gouvernement de Louis XVIII, par décret du 27 juin 1816, autorisa et conseilla l'emploi de la méthode dite d'enseignement mutuel, ce mode d'instruction était déjà pratiqué en Angleterre depuis une dizaine

d'années. Lancaster (1), véritable apôtre de la nouvelle méthode, la fit connaître en France où elle excita beaucoup d'enthousiasme dans les milieux libéraux et où elle se répandit sous le nom de *méthode lancastérienne*.

Qu'est-ce qui caractérisait ce nouveau mode d'instruction ? En quoi différait-il du mode *individuel* employé à peu près exclusivement jusqu'alors ?

L'enseignement individuel est celui qu'emploie le maître lorsqu'il fait directement la leçon à chaque élève. Cet enseignement était repoussé par tous les hommes raisonnables. Il faisait perdre du temps et favorisait l'indiscipline. En admettant qu'une classe comptât 50 élèves, sept minutes par jour pouvaient seulement être consacrées à chacun. Quelle fatigue pour le maître, qui devait répéter cinquante fois la même chose et qui s'usait à maintenir l'ordre dans une classe désœuvrée !

Malheureusement, dans le Finistère, presque tous les instituteurs pratiquaient ce mode d'enseignement. Seuls les frères de Saint-Yon, disciples de l'abbé J.-B. de La Salle, faisaient usage du mode simultané encore employé aujourd'hui. Des élèves décorés du titre *d'officiers* les aidaient dans leur tâche.

Les gouvernements de Louis XVIII et de Charles X vont travailler à déraciner cette longue et funeste habitude de l'enseignement *individuel* en y substituant peu à peu l'enseignement *mutuel* (2).

---

(1) Né à Southwark, Angleterre, en 1778, mort à New-York en 1838. Dès 1798, il appliqua avec succès la méthode d'enseignement mutuel. Desservi par le clergé anglican parce qu'il était *quaker*, il vit déserter son école et fut obligé, en 1816, de passer en Amérique où il eut à lutter contre la misère. Il écrivit un volume qui fut traduit par le duc de La Rochefoucauld-Liancourt, en 1815, sous le titre : *Système anglais d'instruction*.

(2) Dès 1814, l'abbé de Montesquiou, ministre de l'Intérieur, avait envoyé des émissaires en Angleterre pour y étudier les méthodes d'en-

Ce qui caractérisait l'enseignement mutuel, c'est que les élèves les plus avancés instruisaient les autres sous la direction du maître.

La classe était aménagée d'une façon toute particulière. Les tables étaient rangées au milieu du local, laissant le long des murs un large espace. A l'extrémité droite de chaque table, où 12 à 15 élèves pouvaient trouver place, se trouvait le pupitre du moniteur ; perpendiculairement à ce pupitre se dressait une planchette destinée à recevoir les modèles d'écriture. La planchette était surmontée d'une tige de fer à laquelle on accrochait des inscriptions destinées à remplacer les commandements faits à haute voix. Cet appareil portait le nom de *télégraphe*.

A une place d'honneur étaient placés le crucifix et le buste du roi.

Aux murs, à hauteur d'appui, étaient fixés des demi-cercles de fer, autour desquels venaient se grouper les enfants qui apprenaient à lire. A l'intérieur, le moniteur, armé d'une baguette, faisait lire un tableau suspendu au mur. Avant de savoir lire il fallait parcourir 38 tableaux.

Les pupitres des petits étaient munis d'une tablette à rebords, garnie de sable fin. Dès que les enfants avaient appris une lettre, ils la traçaient sur le sable ; puis, la leçon d'écriture finie, le moniteur égalisait le sable au moyen d'un instrument appelé *rabot*. Ce procédé permettait de se passer d'ardoises pour les débutants.

L'étude simultanée de la lecture et de l'écriture était une heureuse innovation ; jusqu'alors on jugeait nécessaire que les écoliers sachent lire avant d'aborder l'écri-

---

seignement mutuel. Carnot présenta à Napoléon un rapport qui contenait un éloge sans restriction du nouvel enseignement. Napoléon goûta fort la méthode lancastérienne et voulut la faire appliquer en France, mais Waterloo réduisit à néant ce projet. Cependant l'idée était lancée, elle devait faire son chemin.

ture. L'emploi du sable précédait celui de l'ardoise qui, elle-même, était remplacée par des cahiers dans la 8e « classe » ou classe supérieure.

L'instituteur stylait des moniteurs choisis parmi les enfants les plus instruits et les plus intelligents ; ceux-ci instruisaient les autres sous la surveillance du maître.

Du haut de sa chaire, s'aidant tour à tour de la voix, d'une baguette ou d'un sifflet, celui-ci distribuait ses ordres suivant un rite déterminé. Tout se faisait en ordre et en mesure, les mouvements devaient se faire avec un ensemble parfait, militairement... (1). C'était une véritable mise en scène qui faisait de l'effet sur le public à qui plaît l'esprit d'ordre. On admirait l'organisation, le mécanisme minutieux et bien réglé de ces écoles. Le maître ne manquait pas de convier les familles à assister aux exercices : généralement chacun s'en allait enthousiasmé.

Ce système constituait un réel progrès à trois points de vue :

1° Etant donné la pénurie d'instituteurs, il permettait à un seul maître, aidé de moniteurs, de réunir dans la même classe un effectif élevé pouvant dépasser 100 élèves;

2° Il permettait aux élèves de faire des progrès plus rapides et, en particulier, d'apprendre plus vite à lire et à écrire ;

3° Il demandait au maître moins de fatigue et facilitait la discipline.

Il faut avouer cependant que l'enseignement mutuel offrait des inconvénients : le maître ne s'occupait guère des moniteurs que pour leur apprendre à remplir convenablement leur rôle, négligeant à peu près complètement leur instruction ; le rôle de l'instituteur était trop secon-

---

(1) D'après le *Manuel pratique de la méthode d'enseignement mutuel.*

daire, son influence éducative ne s'exerçait pas sur les élèves confiés aux moniteurs dont la tâche était toute mécanique ; le maître se préoccupait d'instruction rapide et peu ou point d'éducation.

Ajoutons que les instructions recommandaient aux maîtres de *s'imposer le silence le plus respectueux sur ce qui est du domaine de la foi* ; les exercices religieux sont donnés comme dans les autres écoles publiques, mais ils sont réglés de manière qu'ils puissent être pratiqués dans toutes les religions auxquelles la loi accorde une égale protection. L'enseignement mutuel est donc le précurseur discret mais réel de l'école neutre.

II

Les admirateurs et les détracteurs du mode mutuel

Il semble que le nouveau mode d'enseignement pouvait être accepté par tout le monde. Ce serait compter sans les passions politiques qui déforment tout. L'enseignement mutuel eut des admirateurs ardents et des détracteurs résolus.

Adopté d'enthousiasme par les libéraux, il rencontra, de ce fait même, l'opposition des ultra-royalistes.

Nous avons peine à comprendre aujourd'hui qu'une méthode pédagogique ait pu servir de machine de guerre, passionner un pays et le diviser en deux camps dressés l'un contre l'autre.

C'est que l'enseignement mutuel était considéré comme le symbole de l'esprit nouveau ; c'était la nouveauté magique qui devait émanciper les intelligences.

Tant que les ultra-royalistes dirigèrent la politique de

Louis XVIII, les libéraux se tinrent cois. Mais, en 1816, avec Decazes, ils firent des efforts inouïs pour multiplier les écoles mutuelles.

Une société dite *Société pour l'instruction élémentaire* se fonda à Paris, rue Saint-Jean-de-Beauvais, et se donna pour mission de propager l'enseignement mutuel ; elle créa une école modèle chargée de former des maîtres capables de pratiquer cette méthode et de la répandre.

Le clergé et les ultras reprochaient au mode mutuel son origine étrangère, l'accusaient de vouloir détruire les écoles de frères, affirmaient qu'il était antireligieux et donnait aux enfants des idées d'indépendance. Appliquée aux filles, la méthode est qualifiée d'« inconvenante » ; on parle des « jongleries et prélentailles révolutionnaires de cet enseignement antireligieux, à tendances républicaines ».

L'abbé Jean-Marie de Lamennais, frère du célèbre philosophe et écrivain, publie un violent pamphlet contre l'enseignement mutuel (1) auquel il reproche d'avoir été introduit en France par des protestants (comme Guizot), de donner à la jeunesse le goût de l'indépendance, d'être dangereux pour la religion et les mœurs ; il réprouve

---

(1) *De l'enseignement mutuel*, par l'abbé Robert-Jean-Marie de Lamennais. In-8° de 24 pages, Saint-Brieuc, 1819. Né à Saint-Malo en 1775, mort à Ploërmel en 1861, l'abbé de Lamennais fonda en 1822 la Congrégation enseignante connue sous le nom de *Frères de l'Instruction chrétienne*. Lorsque les élèves étaient trop nombreux, il ordonna aux maîtres d'employer la méthode lancastérienne dont il reconnut enfin les avantages. Dans un mémoire au président de la Commission d'instruction publique, il écrit : « Dans les écoles de 50 à 100 et 120 élèves, « nous nous rapprochons de l'enseignement mutuel...Lorsque cela est « nécessaire, nous employons les enfants pour instruire les enfants, à « peu près comme dans l'enseignement mutuel, sauf le mouvement ». Après avoir combattu Guizot, qui était protestant et partisan de l'enseignement mutuel, il devint son ami et trouva près de lui un appui et des ressources pour son œuvre des Frères de l'Instruction chrétienne.

l'écriture sur le sable et sur l'ardoise et condamne la forte discipline scolaire « qui convertit les garçons en soldats et les filles en amazones ». A ses yeux, « les maîtres de ces écoles ne sont que des machines indignes du nom d'instituteurs » (1).

De nombreux volumes ont été écrits sur la méthode mutuelle par les défenseurs et les détracteurs de cet enseignement. Leur énumération occuperait plusieurs pages de cette étude. Mentionnons seulement le *Manuel pratique de la méthode d'enseignement mutuel* pour les écoles élémentaires par Nyon (Paris 1816 ; in-12 de 60 pages) et un curieux dialogue en vers, de 26 pages, sans nom d'auteur : *J'en veux... Je n'en veux pas... Nous en voulons.*

III

Création d'écoles mutuelles dans le Finistère

Par de nombreuses circulaires, Decazes invite les Préfets à soutenir et développer les écoles mutuelles par tous les moyens possibles. L'Ordonnance du 29 Février 1816 prévoit un crédit annuel de 50.000 francs destiné principalement à la propagation de la méthode.

Dans le Finistère, les efforts du préfet et du recteur d'Académie ne réussiront pas à donner à cet enseignement la prospérité rêvée par le gouvernement. Leur action sera entravée par la guerre ouverte ou sournoise que les ultras et le clergé avaient déclarée au mode mutuel (2).

---

(1) Voir *Jean-Marie de La Mennais*, par le R. P. Laveille, t. II, p. 16-18.

(2) Les documents utilisés proviennent des Archives départementales du Finisière, série T, dossiers non cotés.

Puissant dans le département, le clergé s'opposera à son développement et cela malgré l'interdiction de l'évêque Mgr Dombideau de Crouseilhes, qui ordonnait à ses prêtres de *n'exprimer aucune opinion défavorable contre la méthode, de se borner simplement à surveiller les instituteurs qui pourraient chercher à inculquer des principes irreligieux aux enfants* (1).

Ambroise Rendu (2), auteur d'un ouvrage sur les avantages de l'enseignement mutuel, fit hommage de son livre à l'évêque de Quimper.

Nous savons, Monseigneur, lui écrivait-il, que les mots et les préventions ne vous ont pas effrayé, que vous avez fait ce qu'il eût été désirable que le clergé fît, que vous vous êtes mis à la tête du mouvement qu'il importait de diriger vers le bien...

La réponse de Mgr Dombideau de Crouseilhes montre bien, en effet, qu'il prêtait son concours au gouvernement pour la création d'écoles mutuelles, qu'il se bornait seulement à surveiller les maîtres dont les opinions pouvaient être contraires à la religion :

Je vous prie, Monsieur, d'être persuadé qu'aucune prévention ne dirige mes opinions ; je l'ai prouvé lorsqu'il a été question de l'établissement des écoles de l'enseignement mutuel... Ce sont les instituteurs de ces écoles qui peuvent causer des inquiétudes... (3).

Les ultras useront de leur influence pour appuyer les curés, empêcher la création d'écoles ou engager les familles à en retirer leurs enfants. Des querelles met-

---

(1) Lettre au recteur d'Académie, février 1820.

(2) Administrateur français, né et mort à Paris (1778-1860). Propagateur de l'enseignement mutuel, il contribua à organiser l'enseignement sous le second Empire.

(3) *Mgr Dombideau de Crouseilhes et la restauration du culte dans le diocèse de Quimper et de Léon*, par J.-M. Pilven, p. 224.

tront aux prises maires et curés, libéraux et ultras.

Tiraillé par les partisans et les ennemis de l'enseignement mutuel, le préfet s'appliquera à apaiser les querelles locales, à aplanir les difficultés ; il ne se départira pas de l'application stricte des règlements. Son attitude sera nettement favorable à la méthode lancastérienne. Secondant les vues du gouvernement, il s'attachera avec une louable ténacité à créer des écoles, à rechercher un personnel à hauteur de la tâche qui lui incombe. Il aura l'appui du Conseil général qui mettra à sa disposition les crédits dont il aura besoin. Par des circulaires fréquentes, il stimulera le zèle de ses sous-préfets. Ceux-ci, chargés d'organiser les écoles, se heurteront à de graves obstacles. Directement en contact avec la population, ils auront à vaincre des défiances, à résoudre des difficultés. Tantôt les maires déclarent qu'une école mutuelle ne peut prospérer dans leur commune, tantôt ils arguent du mauvais état de leur budget ou de l'hostilité des familles pour un genre d'instruction qui n'a pas leur confiance. Tantôt les curés ou les nobles opposent leur veto le plus formel.

Plusieurs années d'efforts amèneront la création de 23 écoles mutuelles, dont quelques-unes n'auront qu'une durée éphémère. Résultat bien médiocre pour un département aussi peuplé que le Finistère, où l'on comptait en 1828, 38.000 garçons et autant de filles d'âge scolaire, et où, se substituant à l'enseignement individuel employé dans la plupart des 88 écoles qui y fonctionnaient, l'enseignement mutuel eût hâté la marche de l'instruction populaire.

*
**

Dans une circulaire datée du 29 septembre 1820, le préfet invite les sous-préfets à lui faire connaître la situation de l'enseignement dans leur arrondissement et leur

demande de faire leur possible pour accroître le nombre des écoles. Il ajoute :

« Il est une méthode d'enseignement primaire qui a de grands avantages sur toutes les autres, c'est celle de l'enseignement mutuel.

« Cette méthode, dirigée par un bon instituteur, accélère l'instruction primaire et permet aux familles de disposer plus tôt de leur enfants, parce qu'ils s'instruisent plus promptement des connaissances dont ils ne peuvent se passer dans leur profession.

« Je puis disposer de secours en faveur des communes qui désireraient créer des écoles où cette méthode serait suivie... »

Tout acquis, comme on le voit, aux méthodes lancastériennes, le préfet du Finistère exposa au Conseil général les bienfaits du nouvel enseignement et en obtint le vote d'une subvention de 3.000 francs destinée à venir en aide aux communes qui désireraient établir des écoles d'après le mode mutuel. Sitôt ce vote obtenu, il adressa aux sous-préfets la circulaire suivante, datée du 14 octobre 1819 :

« Le Conseil général a, dans sa session de cette année, voté un fonds de 3.000 francs pour l'établissement d'écoles d'après la méthode d'enseignement mutuel.

« L'intention du Conseil général est qu'on n'y fasse participer que les communes qui voudraient contribuer de leurs moyens à une partie des frais de ces établissements. Son vœu est d'arriver à répandre cette méthode dans le département.

« J'ai l'honneur de vous inviter à vous entendre avec MM. les Maires des principales communes de votre arrondissement qui désireraient procurer à leurs administrés ce moyen de donner à leurs enfants l'éducation nécessaire à toutes les classes de la Société. Je désire savoir ce que les caisses communales permettront de faire pour les frais de premier établissement, afin de pouvoir déterminer le secours dont

elles auraient besoin pour en compléter le paiement. Vous me transmettrez les propositions de ces magistrats avec votre avis pour chaque commune.

« Vous ferez remarquer à MM. les Maires *qu'il ne s'agit que des frais d'établissement* : ceux nécessaires au maintien des écoles, doivent être pris sur les ressources des communes ou sur les rétributions des élèves.

« Si les communes ne peuvent consentir aucune dépense, vous pourrez autoriser MM. les Maires à proposer une *souscription volontaire*. Il y a tout à présumer que les personnes aisées et généreuses concourront à la dépense de premier établissement d'une école qui a l'avantage d'abréger considérablement le temps de l'instruction primaire, et où les enfants puisent les connaissances indispensables aux hommes de toutes les classes. »

*
* *

Arrondissement de Morlaix

Répondant au vœu du préfet qui prônait la création d'écoles d'enseignement mutuel partout où celà était possible, le sous-préfet de Morlaix adressa une note aux maires de son arrondissement, les engageant à établir dans leur commune des écoles mutuelles. Les réponses furent presque toutes négatives : on invoquait le manque de ressources et on ne se montrait guère persuadé des avantages de la nouvelle méthode d'enseignement.

*
* *

La municipalité de Morlaix (1) accepta la création d'une

---

(1) Morlaix avait à cette époque une population de 9.000 habitants environ. Huit instituteurs y tenaient école. L'opinion publique y était franchement libérale. Le curé, M. Keramanac'h, d'une grande largeur d'esprit, ne s'opposa pas à la création d'une école mutuelle à Morlaix. En 1830, il prêta serment au Gouvernement de Louis-Philippe et bénit le nouveau drapeau de la Garde nationale.

ecole d'enseignement mutuel. En 1818, le Conseil général accorda une subvention de 800 francs qui, ajoutée à une somme de 600 francs portée au budget de la ville, couvrit les frais de premier établissement. La nouvelle école fut aménagée à Créach-Joly, où se tenait déjà une école primaire, à l'emplacement de l'ancien collège. L'instituteur de cette école, M. Jestin, alla s'instruire de la nouvelle méthode à Brest, dans l'école modèle tenue par le sieur Trobert, ancien directeur de l'école secondaire de Morlaix.

L'école fut inaugurée le 19 avril 1819. Le procès-verbal ci-dessous, consigné au registre des délibérations du Conseil municipal, nous fournit des détails intéressants :

19 avril 1819. — Procès-verbal d'ouverture d'une école élémentaire communale, suivant le mode d'enseignement mutuel, dans la ville de Morlaix.

« L'an 1819, le 19 avril,

« Nous, Louis-Ignace-Jean-Joseph Le Grand, Chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, maire de Morlaix, en l'absence de M. le Sous-Préfet, empêché pour cause d'occupations, rapportons nous être transporté aujourd'hui à 9 heures du matin, accompagné de MM. François-Etienne Barazer-Lannurien et Jean-Marie Le Graët-Kerouvriou, nos adjoints, jusques et en la maison occupée jusqu'ici par l'école primaire de cette ville, à l'effet d'y faire l'ouverture d'une nouvelle école élémentaire communale, suivant le mode d'enseignement mutuel ; où étant rendus, nous avons trouvé réunis dans la salle de l'école, M. Jestin, maître, ancien directeur de l'école primaire, et 54 jeunes élèves sur environ 110 que la classe peut contenir. Les exercices qui ont duré 2 heures environ, en notre présence, sous les ordres du maître et les commandements des moniteurs qu'il avait pu avoir le temps de former un peu à la pratique, ont de suite commencé par l'écriture, tant sur le sable que sur l'ardoise

et ont été continués par l'épellation et la lecture dans les demi-cercles. Les moniteurs et les élèves ont à peine 15 jours d'instruction et déjà, nous devons le déclarer, nous avons été très satisfaits de l'état de cette instruction.

« Nous avons dû donner au maître, sur son zèle, des éloges qui nous ont paru bien mérités et nous lui avons ensuite recommandé les jeunes élèves confiés à ses soins ; et aux élèves, nous avons dû recommander aussi la docilité la plus absolue à la voix de leurs maîtres et la plus grande application à leurs leçons.

« Nous avons remarqué que la salle était décorée très convenablement sous tous les rapports et très amplement pourvue de tous les objets nécessaires à l'école. Les demi-cercles qui sont au nombre de 12, n'étant seulement que tracés en rainures sur le plancher, ne pouvaient pas ainsi remplir leur but, il est indispensable de les établir en fer, à hauteur d'appui. Et comme la longueur des bancs et des tables pourrait alors gêner l'usage de ces demi-cercles, nous pensons qu'il sera nécessaire, dans ce cas, de diminuer cette longueur, ce qui donnera lieu à de nouvelles dépenses à payer sur le fonds spécial de 800 francs alloué au budget départemental de 1818, attendu l'épuisement total du fonds spécial de 600 francs alloué au budget de 1819 de la Ville, pour les frais de premier établissement de cette école.

« De tout quoi, nous avons rédigé le présent procès-verbal, qui sera consigné sur les registres de la mairie et dont expédition sera adressée à M. le Sous-Préfet, pour servir et valoir ce que de raison, sous les seings de MM. nos adjoints et le nôtre, lesdits jour, mois et an que devant ».

Signé : LE GRAND, maire,
BARAZER-LANNURIEN fils, adjoint
et LE GRAET-KEROUVRIOU, adjoint.

Ce procès-verbal constate la nécessité de travaux destinés à compléter l'ameublement de l'école, en particulier la construction de 12 cintres ou demi-cercles en fer. Le devis nous apprend que ces cintres étaient « en fer rond

de Suède, de 13 millimètres de diamètre avec un support à charnière dans le milieu. Chaque demi-cercle aura 2 mètres de diamètre ; la hauteur d'appui sera d'un mètre ; les cintres seront peints en noir pour empêcher la rouille de salir les écoliers ».

Le nombre des élèves augmenta rapidement. Le 9 octobre 1819, l'effectif est de 82 écoliers dont 50 gratuits et 32 payants ; la salle peut contenir 110 enfants (1), la « nouvelle chambre » pourra en recevoir une quarantaine : l'école pourra ainsi réunir 150 élèves. L'instituteur reçut du Conseil général, sur la demande du sous-préfet de Morlaix, une subvention de 150 francs à titre d'encouragement pour son zèle et le soin qu'il prenait du développement de son école. Un traitement de 800 francs lui était fourni par la ville.

En 1821, une institutrice, Mme Descognets, créa de ses propres deniers, un établissement d'enseignement mutuel pour les filles.

Le sous-préfet écrit au préfet : « Cette dame, née dans une classe distinguée, et qui a reçu une excellente éducation, est en état de former de très bons élèves et mérite des encouragements ».

*
* *

A Saint-Thégonnec (3 000 habitants) le maire et le Comité d'instruction (2) refusent formellement d'établir

---

(1) En mai 1820, l'école est fréquentée par 102 élèves ; elle devient *école modèle* et recevra les instituteurs désireux de se familiariser avec les procédés de l'enseignement mutuel.

(2) L'ordonnance de 1816 forma dans chaque canton un Comité gratuit chargé de surveiller et encourager l'enseignement primaire. Le curé cantonal et le juge de paix en étaient membres de droit. Chaque école avait pour surveillants spéciaux le curé de la paroisse et le maire de la commune où elle était située.

une école mutuelle. Précisément, le zèle et les succès de M. Cocaign, instituteur, viennent de lui valoir l'attribution de la médaille d'argent, récompense rare et très enviée. L'inspecteur d'Académie refuse de la lui délivrer s'il ne transforme son école en école d'enseignement mutuel.

Connaissant les sentiments du Comité cantonal, et peu désireux de voir ses nombreux élèves le quitter, M. Cocaign préfère renoncer à sa médaille et continuer à enseigner suivant les procédés qui ont la faveur de la population.

Le 16 Janvier 1820, il en réfère au recteur de l'Académie de Rennes.

Monsieur le Recteur,

« ... Il me suffirait de vouloir établir ici un enseignement mutuel pour me voir abhorré par la majorité des pères de famille et arrêté par le comité d'instruction de ce canton.

« J'en ai une preuve plus que suffisante : c'est que, pour ne pas me mettre en opposition avec ledit comité, j'ai volontiers renoncé à la médaille qui m'avait été décernée et que *M. Lamarre, inspecteur, n'a pas voulu me délivrer à moins d'embrasser l'enseignement mutuel.* J'ai été même obligé de renoncer à des tableaux dont je me servais pour apprendre les lettres aux commençants, et cela *à cause de la ressemblance qu'ils avaient, dit-on, avec les tableaux de l'enseignement mutuel.*

« Ces messieurs n'ignorent point, disent-ils, que ce mode d'enseignement a été rejeté par les plus grandes villes, ainsi que par les habitants des campagnes, tandis qu'on votait des sommes considérables pour le mode des frères de l'école chrétienne (1).

---

(1) Le mode simultané. C'est celui qu'emploie le maître quand il fait à la fois la leçon à tous les élèves d'une classe. C'est le mode le plus rationnel ; il est employé aujourd'hui dans toutes les écoles.

« Si vous voulez donc, Monsieur le Recteur, établir ici une école mutuelle, je vous prie d'en écrire directement au Comité de ce canton ou à M. Tanguy, curé de Saint-Thégonnec, et président dudit comité : il pourra vous donner des renseignements sur la disposition du comité et l'esprit des habitants à ce sujet. Je ne voudrais pas me charger d'en faire la proposition, crainte de me compromettre avec ces Messieurs, qui paraissent jaloux de leurs droits.

« Ils visitent mon école plusieurs fois par mois, ce qui les mettra à même de vous instruire du mode d'enseignement que je suis, de l'ordre qui règne parmi mes élèves et de leurs progrès. Mon propre témoignage serait, avec raison, suspect.

« Daignez agréer, Monsieur le Recteur, les sentiments de respect avec lesquels j'ai l'honneur d'être votre très humble serviteur ».

COCAIGN, instituteur.

Mis au courant de la situation, l'évêque de Quimper, Mgr Dombideau de Crouseilhes intervient auprès du recteur pour prendre la défense de Cocaign.

« Je recommande de la manière la plus particulière à M. le Recteur de l'Académie de Rennes, M. Cocaign, instituteur, muni d'un diplôme, à Saint-Thégonnec, près Morlaix.

« Cet instituteur dirige parfaitement cette école et prépare, pour les collèges de Saint-Pol-de-Léon et de Quimper, des sujets précieux.

« Vouloir forcer cet instituteur à former une école d'enseignement mutuel, c'est détruire son institution. Jamais on ne parviendra à vaincre la répugnance des habitants de cette paroisse de campagne pour cette méthode d'enseignement.

« Rien n'est plus fait pour la déprécier qne le plus grand nombre de ceux qui s'en montrent les plus ardents partisans. Dans un pays religieux, peut-on voir sans inquiétude que ce sont, en général, les hommes les plus irréligieux qui sont les propagateurs de cette méthode ?

« L'ancien préfet, avec lequel je m'entendis toujours parce qu'il n'avait que des vues sages, avait senti la force de mes

observations. On nuit au succès des choses les plus utiles en voulant les obtenir *trop brusquement*.

« Mon clergé s'est conformé à la recommandation que je lui ai faite de *n'exprimer aucune opinion défavorable contre cette méthode*. mais de se borner à surveiller les instituteurs qui pouvaient chercher à inculquer des principes irréligieux aux enfants.

« Il me serait impossible de ne pas partager ses sentiments, si je voyais détruire les institutions déjà établies et approuvées, pour y substituer une école d'enseignement mutuel qui, je vous le déclare, ne parviendra jamais à s'établir dans cette paroisse ».

Tout s'arrange : Cocaign est autorisé à continuer son enseignement suivant le mode qui a la faveur des pères de famille, la médaille lui est remise le 22 août 1820, « en présence du Comité cantonal et d'un grand nombre de parents, amis et bienveillants ».

*
**

Le maire de Saint-Pol-de-Léon invoque les raisons nombreuses qui, à l'en croire, rendraient sans avantages dans sa commune la création d'une école d'enseignement mutuel. Il écrit au sous-préfet :

Saint-Pol-de-Léon, le 9 novembre 1819.

Monsieur le Sous-Préfet,

« Les nombreux succès des écoles mutuelles, les fruits heureux que produit l'adoption d'une méthode favorable aux progrès des lumières par les facilités qu'elle donne pour l'instruction du peuple, ont suffisamment répondu aux antagonistes de ce nouveau mode d'enseignement.

« Exempt, je le crois, des préjugés qui ont pu égarer l'opinion sur cette question d'intérêt public, j'aurais prévenu toute initiative pour l'introduction dans cette commune de ce moyen d'éducation populaire, si les habitudes locales ne

m'avaient donné la conviction que les difficultés et les inconvénients surpasseraient ici, de beaucoup, les avantages qu'on pourrait en attendre (1).

« En effet, nulle contrée ne possède plus que celle-ci d'instituteurs primaires, de maîtres d'école, de répétiteurs, de correcteurs, en un mot plus de facilités en tout genre pour la propagation de l'enseignement.

« L'indigent, natif de Saint-Pol, instruit d'abord gratuitement par l'instituteur primaire ou par quelques écoliers, compagnons de jeu de son enfance, réussit bientôt à grossir le nombre des étudiants externes, soit par l'appui de la bienfaisance, soit parce que le degré de son instruction lui aura fait accorder par le principal l'avantage de suivre les cours du collège, sans payer de rétribution.

« Le nombre de ceux-ci est considérable. A peine parvenus à la 4e classe, devenant correcteurs à leur tour, ils exercent déjà une industrie lucrative et soulagent la pauvreté de leurs parents. En terminant leurs études, quelques-uns suivent la carrière ecclésiastique ou celle du barreau ; d'autres, en plus grand nombre, deviennent répétiteurs en ville, donnent à leur famille les moyens de monter un pensionnat, ou, se répandant dans la partie rurale de la commune, et même dans les communes environnantes, vont y multiplier les moyens d'instruction, en enseignant les éléments de la lecture, de l'écriture, du français, du latin, soit à des prix extrêmement modiques, soit en échange de services que les parents ou leurs disciples rendent aux leurs.

« Ainsi, l'instruction se répandant de proche en proche, sans effort et sans secousse, établit encore une heureuse réciprocité de relations amicales et de bons offices.

« A de si grands avantages, il faut joindre enfin la création de ressources multipliées pour les habitants d'une ville privée de tout commerce et de tous moyens industriels.

« Changer le mode d'enseignement c'est froisser tous ces intérêts, c'est les détruire.

---

(1) Saint-Pol avait une population de 6.000 habitants.

« Telle est la cause des particuliers : voici celle du public.

« La ville ne possède aucun local convenable à l'établissement d'un enseignement mutuel. En possédât-elle, sa situation financière lui interdirait impérieusement, en ce moment, une dépense extraordinaire incompatible avec celles que réclament et le paiement de sa dette et l'entretien onéreux de ses pavés. Dans le cours de cette campagne, une somme de 1.000 francs a été dépensée pour cet objet, mais un pareil sacrifice, répété pendant vingt années consécutives, suffirait à peine pour la restauration de ses rues, dont quelques-unes sont entièrement défoncées et ne conservent pas même de vestige de pavés.

« Mon exposé vous convaincra, sans doute, Monsieur le sous-préfet, de l'impossibilité où je me trouve de ne vous faire, dans l'état des choses, aucune proposition concernant l'enseignement mutuel.

« J'ai l'honneur de vous saluer avec les sentiments les plus distingués ».

Le Maire,

DE RODELLEC DU PORZIC (1).

*
* *

Par contre les maires de Roscoff (3.000 habitants) et de Guerlesquin (1.500 habitants) sont convaincus de l'excellence des nouvelles méthodes et sollicitent un secours sur le fonds de 3.000 francs votés par le Conseil général.

Le sous-préfet de Morlaix appuie leur demande et expose ainsi la situation au préfet :

« MM. les maires de Roscoff et de Guerlesquin sont très disposés à seconder de tous leurs efforts l'autorité supérieure pour l'établissement d'écoles d'enseignement mutuel dans leur commune.

---

(1) Devint sous-préfet de Châteaulin en 1821.

« Un état dressé par M. le maire de Roscoff fait connaître approximativement la somme nécessaire pour les frais d'établissement, soit 674 fr.

« M. le maire pense qu'une souscription volontaire dispenserait d'avoir recours aux fonds municipaux qui, attendu leur modicité, ne sauraient supporter même une faible partie des frais sans nuire au service obligé de l'administration.

« Une école d'après la nouvelle méthode aurait à Roscoff le plus grand avantage de pourvoir rapidement à l'instruction élémentaire d'une foule de marins, de beaucoup d'hommes exerçant une industrie commerciale, et qui, passé les premières années de l'enfance, sont obligés de renoncer à toute espèce d'étude.

« La commune de Gueslesquin ne se trouve pas dans une position moins intéressante. Les habitants de cette localité ne s'occupent que d'agriculture et, isolés pour ainsi dire de la population industrieuse de l'arrondissement, ils n'ont d'autres moyens d'instruction que ceux que leur procure l'établissement d'un instituteur primaire au bourg chef-lieu. Cinquante élèves fréquentent actuellement son école et M. le maire pense que ce nombre s'élèverait bientôt à 90 ou 100, dont près de moitié seraient reçus gratuitement, si l'enseignement mutuel était substitué à l'enseignement actuel. La commune fournira une salle de 42 pieds de longueur sur 20 de largeur. Elle pourra ajouter 100 francs à la somme de 150 francs annuellement allouée à titre d'indemnité à l'instituteur. En outre, 100 francs pourraient être pris sur les fonds disponibles qui, ajoutés à l'allocation départementale, suffiraient aux frais de premier établissement évalués à 400 francs.

« J'aurai donc l'honneur de vous proposer, Monsieur le préfet, d'accorder à la commune de Guerlesquin une somme de 300 francs pour sa nouvelle école.

« L'instituteur actuel étant peu fortuné, j'oserai vous prier de lui allouer en même temps 50 ou 60 francs, afin de couvrir en partie les frais qu'il sera obligé de faire pour venir

s'instruire ici, d'après la nouvelle méthode. Ce jeune homme est d'ailleurs père de famille et recommandable sous tous les rapports.

« Une somme égale au moins à celle que je viens de demander, serait nécessaire pour établir une école à Roscoff ».

L'école d'enseignement mutuel de Roscoff ne sera fondée qu'en 1832. Le comité d'instruction de Morlaix, dans sa séance du 14 octobre 1831, met à la disposition de la commune une somme de 400 fr., à charge pour elle d'adapter à son école les règles de la méthode mutuelle. On lit dans la délibération :

« Une école d'enseignement mutuel dans Roscoff, port de mer dont la population est active, intelligente, et dont les habitants ont la conscience de l'utilité du savoir, aurait le triple avantage de desservir une grande partie du littoral voisin, de venir au secours d'une multitude d'enfants que laissent sans appui les longues absences et souvent même la mort des marins, enfin, d'être pour la contrée un exemple permanent de l'efficacité de l'enseignement ».

Dès son ouverture, l'école reçut 75 élèves.

*
**

Le préfet estime que d'autres écoles mutuelles pourraient être établies dans l'arrondissement de Morlaix, et, tout en assurant le sous-préfet que les subventions nécessaires seront accordées aux communes de Roscoff et de Guerlesquin, il le presse d'intervenir à nouveau auprès des maires.

« Il serait étrange qu'aucune autre commune ne voulût imiter Roscoff et Guerlesquin, et procurer à leurs enfants le mode d'enseignement qui a l'avantage d'abréger considérablement le temps consacré à l'instruction primaire suivant

les méthodes anciennes. Je vous prie de vouloir bien appeler de nouveau l'attention des communes qui ont le plus de ressources sur le secours que leur offre le Conseil général, me transmettre le plus tôt possible les propositions qui vous seront faites, et me faire connaître ce que chaque commune pourra faire relativement aux frais de premier établissement et le supplément dont elles auraient besoin. N'oubliez pas de faire remarquer aux maires qu'une école une fois établie devra s'entretenir au moyen des fonds votés au budget ou des rétributions des élèves.

« J'autorise M. le maire de Roscoff à faire un appel à la libéralité de ses administrés pour en obtenir de quoi payer, avec ce qui pourra lui être donné sur les fonds départementaux, tous les frais de premier établissement, sans recourir à la commune qui, d'ailleurs, ne paraît pas en état de rien fournir. Je désirerais connaître le résultat de sa démarche ».

Conformément aux ordres du préfet, les maires sont de nouveau engagés à adopter la nouvelle méthode dans leur commune. Mais partout le nouveau mode d'enseignement se heurte à l'opposition du clergé. Non seulement le sous-préfet ne pourra pas annoncer à son chef de nouvelles créations d'écoles mutuelles, mais il devra même lui faire connaître l'échec complet de la souscription organisée par le maire de Roscoff :

« Il est bien difficile, M. le Préfet, de propager l'enseignement mutuel dans mon arrondissement Le maire de Lanmeur a trouvé ses administrés opposés à la nouvelle méthode ; celui de Plouescat rencontre des antagonistes parmi les ecclésiastiques et M. le maire de Roscoff, avec l'embarras d'une semblable opposition, chercherait vainement à couvrir une partie des frais de premier établissement par une souscription volontaire.

« La principale difficulté vient donc de la part des curés et des desservants. S'il était possible de vaincre en eux le préjugé qui les aveugle sur les avantages du nouveau mode

d'enseignement, l'administration ne rencontrerait plus d'obstacles. MM. de Trogoff et de Puyféré sont curés, le premier à Lanmeur, le second à Plouescat.

« Landivisiau possédant une école d'enseignement mutuel (1), Saint-Pol-de-Léon n'en voulant pas, non plus que Saint-Thégonnec où il existe une école primaire dirigée par un laïque, je ne vois pas où il serait possible d'introduire la nouvelle méthode, les localités que je viens de citer étant les seules qui, par leur population agglomérée, soient susceptibles d'adopter avec fruit l'enseignement mutuel. Il ne reste que Guerlesquin où ce mode d'instruction pourrait être introduit aujourd'hui.

« A Guerlesquin, en effet, rien ne paraît, pour le moment, s'opposer à la transformation de l'ancienne école en école d'enseignement mutuel. Le maire fait diligence pour faire confectionner ou acheter le mobilier et les objets nécessaires comprenant :

« 1° le bureau du maître, surmonté d'un « piédestal » pour y placer le buste de Louis XVIII et un Christ ;

« 2° les bancs et pupitres des élèves « avec des télégraphes dépendant de chaque classe » ;

« 3° une armoire pour y déposer les cartons et les livres ;

« 4° 140 planchettes pour les tableaux ;

« 5° une collection complète de tableaux, crayons, ardoises et les ferrures pour les « demi-lunes » ou cercles des classes de lecture ».

Là-dessus le curé entre en scène et vient combattre les efforts du maire. L'instituteur, M. Le Jannou, se rend à Morlaix pour s'instruire des nouvelles méthodes auprès de l'instituteur de cette ville, M. Jestin. Mais il ne peut ouvrir son école, n'ayant pas obtenu l'autorisation du recteur de l'Académie. Aux termes de l'ordonnance de

---

(1) L'école mutuelle de Landivisiau fut fondée par le sieur Abgrall, instituteur, qui transforma son école en établissement d'enseignement mutuel. La commune lui accorda 150 francs pour son logement. En 1820, il a 33 élèves, dont 12 gratuits.

1816, un certificat du desservant de la commune doit être joint à la demande. Le curé de Guerlesquin refuse ce certificat à M. Jannou, sous prétexte qu'il ne fréquente pas les sacrements.

Embarras du maire M. Billette, qui expose la situation au sous-préfet :

« Le motif de M. le desservant peut être très louable, mais je crois que l'on peut instruire les enfants dans les principes de notre religion et faire de parfaits chrétiens sans approcher des sacrements ; je vous serais donc obligé, Monsieur, de vouloir bien aider M. Jannou dans cette circonstance.

« Il est encore un point plus essentiel que je ne dois pas vous laisser ignorer. Les efforts que je fais près de mes administrés pour les pénétrer des avantages de la nouvelle école, vont se trouver détruits si M. notre desservant vient desservir mes projets en insinuant des idées contraires.

« Je ne viens pas ici, Monsieur le sous-préfet, vous porter plainte contre ce respectable ecclésiastique avec lequel je suis lié, et pour lequel j'ai toute l'estime qu'il mérite, mais vous prier de trouver le moyen de le faire coopérer à nos intentions.

« Vous pourriez, par exemple, engager son supérieur, M. votre curé, à lui écrire à ce sujet pour lui démontrer tout l'avantage de cette institution.

« Nous avons discuté ensemble sur cet objet : il parut partager mon opinion ; mais depuis on m'a rapporté qu'il a dû dire que *cette école était pernicieuse et contraire aux mœurs* Il aurait puisé ces principes dans quelques journaux périodiques et dans les conseils de plusieurs de ses collègues qui en ont décidé ainsi sans avoir la moindre idée de cette institution ».

Le sous-préfet ne reste pas inactif : il écrit lui-même au desservant de Guerlesquin pour essayer de réduire son opposition et il adresse au préfet la lettre suivante qui porte la mention « confidentielle ».

Morlaix, 28 mars 1820.

Monsieur le Préfet,

« Encore une preuve que l'enseignement mutuel aura bien de la peine à se naturaliser dans ces contrées.

« Vous verrez, par une lettre ci-jointe de M. le maire de Guerlesquin, que le desservant de cette paroisse semble annoncer des préventions contre la nouvelle méthode, et il est aisé de prévoir que son opposition rendrait sans effet la bonne volonté du maire. Je pense qu'avant tout il est indispensable de s'assurer le concours de M. le desservant.

« A défaut de meilleur moyen, je vais lui écrire pour faire en sorte de lui faire partager mon opinion sur les avantages du nouveau mode d'enseignement.

« Je ne sais où j'ai pris l'idée que M l'Evêque approuve, ou du moins ne réprouve pas, ce mode d'instruction élémentaire.

« Je vous rendrai compte du résultat de la démarche que je vais faire. En attendant, l'instituteur suivra les cours de Morlaix et l'ameublement de l'école se fera. Je regrette cependant que cet incident d'opposition soit venu un peu tard ».

Les démarches du sous-préfet de Morlaix eurent un résultat inespéré : le desservant cessa toute opposition à l'établissement de la nouvelle école et accorda à M. Jannou le certificat qui lui était indispensable pour obtenir le brevet de capacité et l'autorisation spéciale pour exercer à Guerlesquin.

La commune reçut un secours de 400 francs destiné à l'acquittement d'une partie des frais de premier établissement de son école et M. Jannou recut une indemnité de 100 francs pour son déplacement et les frais de son séjour à Morlaix.

*
* *

En 1831, le comité d'instruction de Morlaix sollicite du département un secours de 300 francs pour permettre l'ouverture d'une école mutuelle à Plouzévédé.

Le Conseil municipal se réunit pour statuer sur l'emploi de cette somme et trouver les fonds supplémentaires nécessaires à la création d'une école.

« Avant tout, le Conseil pense qu'il est indispensable d'éclairer l'administration sur la position topographique du pays et sur l'état actuel de l'instruction dans ce canton.

« La commune de Plouzévédé, chef-lieu de canton, est limitrophe des communes de Saint-Vougay, Tréflaouénan et Trézilidé. La plus grande distance de bourg à bourg n'est que de 2.500 mètres. Ces trois communes ensemble ont une population totale de 2.500 habitants, population à peu près égale à celle de Plouzévédé ; la nullité de leurs moyens ne leur permettra pas de pourvoir à l'entretien d'un instituteur.

« Reste Plouzévédé, point central qui peut voter dans son budget 100 francs par an comme traitement à un instituteur. Cette somme est insuffisante, mais les trois communes limitrophes, malgré leur pauvreté, parviendront bien à réunir 80 francs. De la sorte, une école à Plouzévédé pourrait se soutenir et la nouvelle institution profilerait aux enfants des communes voisines, qui y seraient admis.

« Quant à l'état de l'instruction, le gouvernement ayant, depuis 15 ans, négligé cette branche essentielle à la prospérité, les générations se sont succédées, toujours plus ignorantes, au point qu'aujourd'hui, à l'exception de quelques personnes qui ont appris individuellement à lire le latin et le breton, tout le reste croupit dans la plus profonde ignorance.

« Dans cet état de choses, que le Comité vienne au secours de la commune de Plouzévédé pour les premiers frais de son établissement, et le Conseil ne doute pas que l'institution ne prenne très promptement une extension favorable au développement des lumières dans le canton ».

Les 300 francs demandés par le Comité furent accordés ; l'école *intercommunale* put s'ouvrir ; elle fut bientôt fréquentée par 110 élèves dont 8 gratuits. L'instituteur se vit attribuer un traitement de 200 francs, que vint augmenter la rétribution des élèves, fixée à 1 franc 50 par mois.

*
**

Arrondissement de Brest

Le sous-préfet de Brest ne reçut des maires que des notices incomplètes qui ne lui permirent pas de répondre à la lettre du préfet relative aux secours offerts par le Conseil général aux communes désireuses de fonder des écoles d'enseignement mutuel.

Il dut adresser une nouvelle demande aux maires des principales communes de son arrondissement. Les réponses lui permirent enfin de fournir le rapport que le préfet lui réclamait avec insistance :

Brest, le 17 février 1820.

Monsieur le Préfet,

« J'extrais ce qui suit des demandes et des observations qui m'ont été faites par les maires de mon arrondissement.

« 1° la commune de Guipavas n'a point de local. Elle se chargerait d'en louer un et de faire les frais d'entretien annuel et du traitement du maître, mais elle réclame une somme de 600 francs pour l'aider à faire les premiers frais qu'elle estime à 900 francs.

« J'estime qu'une somme de 4 à 500 francs doit suffire.

« 2° la commune de Plabennec n'a aucun fonds pour l'établissement et pour l'entretien d'une école. Le maire pense que cet établissement y éprouverait beaucoup d'entraves à cause de l'influence que les prêtres, en général fort prévenus

contre cette méthode d'enseignement, exercent sur les habitants des campagnes.

« 3° A Ploudalmézeau, l'instituteur fournirait un local propre à recevoir 80 enfants et il se contenterait, pour traitement annuel, d'une somme de 150 francs. Le maire demande 300 francs pour les frais de premier établissement.

« 4° le maire de Lannilis m'informe que la commune n'a aucun moyen d'établir et de soutenir une école, et que la population de la paroisse, quoique considérable, se compose de cultivateurs très gênés qui occupent les enfants extrêmement jeunes aux travaux de l'agriculture et n'attachent aucun intérêt à leur instruction.

« 5° le maire du Conquet ne trouve que des obstacles à l'établissement proposé : le principal consiste dans la modicité des ressources de la commune.

« 6° le maire de Gouesnou verrait avec plaisir une institution de ce genre dans sa commune, mais les économies qu'il veut faire pour la construction *d'une maison commune*, lui font désirer d'ajourner ce projet et il mande qu'on pourrait réserver dans cette maison un local convenable pour 50 élèves.

« 7° à Daoulas on peut disposer d'un local qui contiendrait de 150 à 200 élèves. Un instituteur de Brest se présente pour diriger l'école.

« Le maire évalue les frais à 600 francs. La commune pourrait y contribuer pour 200 francs.

« 8° le maire de Lesneven pense qu'il serait possible de disposer d'un local convenable et assez étendu dans sa commune. Les frais d'entretien pourraient être payés, soit au moyen des rétributions des élèves, soit au moyen des allocations qui seraient portées au budget de la commune.

« Il propose d'affecter aux frais de premier établissement, 450 francs portés au budget pour dépenses imprévues, mais il demande en outre une somme de 400 francs pour le complément de ces frais.

« Ces frais me paraissent évalués trop haut. En les réduisant à 600 francs et la somme prélevée sur le fonds des dé-

penses imprévues à 250 francs, le secours à réclamer ne serait que de 350 francs.

« 9° à Landerneau tout a été disposé pour l'établissement d'une école.

« D'après les renseignements qui précèdent, je pense qu'il conviendrait de ne s'occuper dans ce moment que des communes où il y a le plus de probabilités de succès pour l'établissement des écoles mutuelles.

« Ces communes sont : Guipavas, Ploudalmézeau, Daoulas, Lesneven.

« Ces quatre communes auraient besoin d'un secours de 1.250 francs et elles se chargeraient de payer les autres frais.

« Quant aux souscriptions volontaires, tous les maires sont d'accord sur l'opinion que ce moyen n'aurait aucun succès pour se procurer des fonds »

Le maire de Lesneven regretta de s'être prononcé pour le mode mutuel. Dès ses premières démarches, il se heurta à des obstacles imprévus ; par une délibération du 11 juin 1819, son Conseil municipal s'opposa à cette institution.

A Plouguerneau, la municipalité rejeta également le projet d'établissement d'une nouvelle école et exprima la ferme intention de s'en tenir à son ancienne école primaire.

*
* *

La première école d'enseignement mutuel fondée dans le Finistère, s'ouvrit à Brest (1) le 1er septembre 1817.

La direction en fut confiée au sieur Trobert, ancien directeur d'une école secondaire à Morlaix. Ce dernier reçut de la ville le logement et un traitement de 1.500

---

(1) Brest comptait à cette époque 22.000 habitants. 13 instituteurs y exerçaient suivant le mode individuel.

francs (chiffre considérable pour l'époque). Originaire de Châteauneuf-du-Faou, Pierre Trobert avait fait de brillantes études au collège de Quimper. En 1794, Prieur de La Marne le nomma instituteur de langue française à Plougoulm. Sous l'Empire, il dirigea une école secondaire à Morlaix, puis il fut nommé professeur de physique au collège de Saint-Pol-de-Léon.

L'école avait été créée spécialement pour recevoir les élèves indigents, mais les non-indigents y étaient également accueillis et ne payaient aucune rétribution scolaire (1).

Le succès de l'école mutuelle fut considérable. Le local, très vaste, pouvait contenir de 130 à 150 enfants ; en 1820, l'effectif se montait à 185 élèves.

Peu après sa fondation, l'école fut érigée en *école modèle* et servit à initier à la méthode les instituteurs qui désiraient se vouer à l'enseignement mutuel. Ceux-ci n'étaient admis à diriger une école mutuelle qu'après avoir reçu de M. Trobert un certificat constatant qu'ils étaient aptes à cette fonction.

Trobert décéda en 1819 et fut remplacé par Jean-François Mollier. Né à Paris le 21 janvier 1780, Mollier avait déjà enseigné à Brest comme instituteur ; en 1809 il dirigeait une école secondaire à Brest ; sous la Restauration, il dirigeait l'école de Landerneau.

Sous la ferme direction de son nouveau directeur, l'école continua à prospérer. Le recteur d'Académie tenait M. Mollier en haute estime ; le 29 mai 1820, il le proposa comme directeur de l'école normale d'enseignement mu-

---

(1) L'école fut ouverte dans l'établissement acheté par la ville en 1746 et occupé, depuis cette époque jusqu'en 1791, par les frères des écoles chrétiennes. Cet établissement était situé rue Haute-des-Sept-Saints, n° 1 : c'est l'école actuelle de la rue Monge. Les frères y enseignèrent jusqu'en 1880, date où M. Bergot en prit la direction.

tuel de Paris. Mollier refusa de poser sa candidature, il écrivit au recteur :

« Je présume que Paris renferme beaucoup d'instituteurs qui ont plus de moyens et de protections que moi et qui, par conséquent, sont plus capables que moi de diriger l'école normale. Je me suis décidé à rester ici continuer les fonctions qui m'ont été confiées ».

Mollier dirigea l'école jusqu'en 1833. Il souffrit d'une longue maladie, pendant laquelle il ne put apporter tous ses soins à son établissement, qui périclita et perdit de son importance (1).

Le comité d'arrondissement tenta de lui rendre son ancienne prospérité en mettant à la tête de l'école mutuelle Auguste-Félix Levot, dont la candidature était appuyée par de notables citoyens de Brest. Il était muni d'un diplôme de bachelier ès-lettres et d'un brevet de capacité du deuxième degré. Plusieurs membres du Comité ont recueilli de forts bons renseignements sur son compte et nourrissent l'espoir qu'il parviendra à tirer l'école mutuelle « de cet état d'abandon dans lequel elle languit ». Au surplus, le Comité en fait la condition de son approbation et prescrit à Levot « l'obligation d'opérer dans l'espace de six mois un changement sensible, soit dans la tenue de l'école, soit dans les progrès des élèves ». Il désire également que le sieur Levot aille passer quelques mois à l'école normale de Rennes pour étudier les modifications que la méthode a subies depuis plusieurs années (2).

---

(1) La création, en 1820, d'une deuxième école mutuelle et la réouverture, en 1822, de l'école des frères, nuisirent également au recrutement de l'établissement de M. Mollier.

(2) Au cours de la séance, le sous-préfet donna connaissance au Comité, de la publication du *Manuel général de l'instruction primaire* dont le premier numéro lui avait été adressé. Ce journal pédagogique continue encore à paraître en 1931.

*
**

Le sieur Brousmiche, employé réformé de l'administration de la Marine à Brest, ayant besoin, pour élever sa nombreuse famille, de se faire un nouvel état, se proposa, en décembre 1820, d'ouvrir à Brest une école d'enseignement mutuel. Mais la fondation d'une école de ce genre exigeait des avances assez considérables ; Brousmiche demanda au préfet de l'aider dans son entreprise. Le sous-préfet appuya cette demande :

« Vous pouvez, je crois, Monsieur le Préfet, disposer de quelques fonds pour encourager l'introduction dans le département de la méthode d'enseignement mutuel. Ces fonds sont principalement destinés à favoriser l'établissement *d'écoles communales*, mais les difficultés qu'éprouve l'administration à augmenter le nombre de ces dernières, ne vous aura sans doute pas permis d'en employer la totalité.

« Dans ce cas, ce serait encore remplir le vœu du Conseil général que d'aider un instituteur particulier, recommandable.

« L'intérêt que prennent au sieur Brousmiche les membres du Comité cantonal d'instruction primaire, les renseignements favorables qui m'ont été donnés sur sa conduite et sa capacité, me portent, Monsieur le préfet, à le recommander à votre protection, et je vous serais reconnaissant de ce que vous aurez la bonté de faire pour lui ».

Le préfet lui accorda, sur les fonds départementaux, un secours de 300 francs.

L'année suivante, le Conseil général vota à M. Brousmiche une subvention de 600 francs « en témoignage de satisfaction pour la bonne conduite et les progrès remarquables de son école mutuelle ».

*
**

Le préfet avait exprimé le désir de voir s'établir à Landerneau une école d'enseignement mutuel pour remplacer l'école secondaire qui avait cessé de fonctionner. Il demanda à M. Goury, ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées, résidant à Landerneau, de seconder ses vues et de travailler à l'établissement de cette école.

Entièrement acquis au nouveau mode d'enseignement, M. Goury fit d'abord connaître au maire les merveilles qu'on pouvait attendre du mode actuel. Celui-ci refusa de se prononcer et rejeta sur le Comité d'instruction publique le soin de s'occuper du nouveau projet qui lui paraissait une innovation hardie.

Mais ce comité n'inspire guère confiance à M. Goury, qui écrit au préfet le 15 avril 1818 :

« ... Le Comité cantonal est présidé par M. le curé de Landerneau, justement vénéré pour ses vertus et passant pour un homme instruit, profond même... *en théologie*, mais il paraît s'occuper fort peu des choses de ce monde, car depuis que notre école secondaire a disparu, il ne s'est pas inquiété de nous en procurer une autre.

« Les autres membres de cette commission vous sont connus. Ce sont : M. l'abbé Vistorte, homme de mérite, mais dont tous les soins sont consacrés aux religieuses calvairiennes dont il est l'aumônier ; M. Dubaudiet, père, homme qui passe pour fort instruit en... *agriculture*, mais il n'habite pas la commune et l'on ne peut guère compter qu'il apporte un intérêt bien vif à l'établissement d'une école à Landerneau. Le cinquième est M. Barbier, décédé.

« Si vous ne nous sortez pas de notre position embarrassante, vous pouvez renoncer à l'utile projet que vous avez formé pour notre ville. L'essentiel est de donner la première impulsion. Sans votre intervention, rien ne se fera et l'issue de cette affaire sera semblable à celle d'un rêve agréable et de courte durée ».

Le préfet réunit le Comité d'instruction et autorise M. Goury à y assister avec mission de lever les préventions de ses membres contre l'école d'enseignement mutuel.

M. Goury rend compte de la séance au préfet :

« ... J'avais réfléchi aux idées propres à éclairer ces messieurs et à les désabuser des préventions que des malveillants leur avaient inspirées. Le *Journal ecclésiastique*, surtout, avait jeté la terreur dans l'âme de notre Pasteur, au point qu'il ne voulait ni m'entendre, ni jeter les yeux sur les tableaux arrêtés par la Société mère, que j'avais apportés pour tranquilliser ces messieurs. Il protestait de tous ses moyens, ainsi que son confrère M. l'aumônier, contre une méthode qu'il ne connaissait pas, mais qu'on lui avait fait envisager, pour ainsi dire, comme l'œuvre du démon.

« Ce début m'a alarmé. J'ai mis en jeu toute ma rhétorique ; j'ai pris des détours sans nombre pour arriver à mon but, je suis parvenu à me faire écouter et à ébranler un peu *le parti de l'opposition*.

« J'ai déroulé les tableaux, j'ai donné des détails sur la méthode et sur les travaux des enfants, et nous avons fini par ne plus faire que six têtes dans un même bonnet.

« Mais ces messieurs croyaient leur conscience engagée par une méthode qui ne tend qu'à substituer des ardoises à du papier, des tableaux à des livres, ils ont demandé le temps de consulter M. le grand vicaire (l'abbé Tromelin).

« C'est à vous, M. le préfet, de disposer M. le grand vicaire à rassurer ces consciences alarmées.

« J'avais soumis au maire un projet de règlement de la nouvelle école en 32 articles. Ce magistrat a supprimé plusieurs articles très utiles ; il prend pour lui la présidence de la nouvelle société et s'adjoint le curé et le juge de paix, y transporte en un mot le Comité cantonal, ce qui est incompatible avec les articles 8 et 9 de l'Ordonnance. Ces messieurs ne peuvent en même temps être surveillés et surveillants.

« Quand vous écrirez à M. le maire, invitez-le, je vous prie, à m'appeler aux réunions du Conseil municipal quand

il s'agira de l'école. Cette compagnie, respectable du reste, renferme des ennemis de la méthode et je crois que la présence d'une personne qui s'y intéresse ne sera pas inutile ».

Le préfet intervint auprès de l'évêque : les membres ecclésiastiques du Comité de surveillance ne s'opposeront plus à l'ouverture du nouvel établissement. mais à condition qu'il ne reçoive que des garçons seulement. Or, l'effectif fourni par les garçons seuls ne devait pas suffire à la rétribution d'un maître, car il ne faut pas oublier qu'il y avait déjà à Landerneau, 3 instituteurs et 3 institutrices enseignant suivant l'ancienne méthode.

Le préfet répond à l'évêque le 15 avril 1819:

Monseigneur,

« Il s'agit de réaliser le projet arrêté depuis longtemps, d'établir à Landerneau une école d'enseignement mutuel. Cette école est destinée en même temps pour les filles et pour les garçons et l'instruction doit leur être donnée dans le même local, mais à des heures différentes.

« L'école des garçons doit être dirigée par un instituteur instruit de la méthode de ce genre d'enseignement et celle des filles par sa femme à qui cette méthode est connue.

« MM. les ecclésiastiques, membres du Comité gratuit de l'instruction primaire, s'opposent à l'établissement de l'école destinée aux jeunes personnes du sexe. Leur motif me paraît être qu'ils trouvent de l'inconvenance à réunir les deux sexes dans un même local et sous un même maître.

« Ce motif ne me paraît pas fondé. Premièrement l'école des garçons et celle des filles doivent, suivant le projet, avoir lieu à des heures différentes (1) : ainsi il ne peut se présenter aucun inconvénient. En second lieu, c'est la femme de l'instituteur des garçons qui doit instruire les filles et je ne

---

(1) Les garçons prendraient leurs leçons de 8 heures à 10 heures et de 2 heures à 4 heures ; les filles de 10 heures à 12 heures et de 4 heures à 6 heures.

vois pas qu'on puisse à cet égard faire aucun reproche au projet, puisque les filles auront une institutrice de leur sexe ».

L'intendant de la Marine à Brest avait mis à la disposition de la municipalité de Landerneau un local dans l'ancien couvent des Ursulines, qui servait en ce moment d'hôpital pour la Marine.

Ce local a besoin de réparations. La municipalité se refuse à voter les fonds, ainsi qu'un traitement au nouveau maître qui voudrait avoir « un sort assuré ». Le Comité d'enseignement continue à se montrer hostile, et pour comble de malchance, M. Goury, le zélé défenseur de la nouvelle méthode, se voit appeler dans le département des Vosges,

Le projet va être abandonné quand un groupe d'industriels à l'esprit libéral, se substitue à la municipalité défaillante et prend à sa charge les frais d'installation et de fonctionnement d'une école d'enseignement mutuel.

Ces généreux bienfaiteurs sont : MM. Goury, père, Radiguet, Andrieux et Heuzé-Lourmand, négociants à Landerneau.

Ils écrivent au sous-préfet de Brest :

« Depuis longtemps, la ville de Landerneau désire posséder une école d'enseignement mutuel, mais jusqu'ici diverses causes en ont rendu l'ajournement indéfini.

« Cependant, lorsque cette méthode triomphe dans toute la France des attaques dirigées contre elle par des hommes aux idées gothiques, lorsque, protégée par un gouvernement constitutionnel, elle répond par les plus heureux résultats à la préférence qu'on lui accorde, nous avons particulièrement jeté nos regards sur cette classe laborieuse mais peu aisée de la société, qui ne peut donner à ses enfants, même une éducation première, sans faire une dépense excédant ses moyens et qui, le plus souvent, les en prive complètement.

« Nous avons surtout considéré l'instruction dans ses rapports avec l'ordre social et politiqne et nous avons reconnu combien elle s'y liait essentiellement.

« Dans cet état de choses, la commune ne pouvant fonder une école à ses frais, nous nous proposons d'en établir une sous la surveillance de l'autorité compétente.

« Nous vous prions seulement de vouloir bien mettre à notre disposition les 400 francs déjà affectés comme fonds de premier établissement et que M. le maire a reçus.

« Il serait désirable que vous puissiez nous faire obtenir un secours annuel, afin de donner à cet établissement plus d'extension, et surtout, de pouvoir recevoir gratuitement une plus grande quantité d'élèves. Néanmoins, s'il n'y a pas de possibilité, nous nous chargeons d'y suppléer ; tel est le grand désir que nous avons de le voir prospérer.

« Nous ferons le mobilier nécessaire pour 80 élèves, et nous nous proposons de recevoir les enfants des deux sexes, en donnant aux classes des heures différentes.

« Notre projet est de demander un instituteur à l'école modèle de Paris, afin de pouvoir enseigner cette méthode dans toute sa pureté.

« Enfin, Monsieur le sous-préfet, nous vous prions de vouloir bien nous aider de votre protection et de vos conseils, et nous espérons que nous serons assez heureux pour que vous vous intéressiez à nous faire obtenir, dans un court déiai, l'autorisation de fonder cet établissement.

« Nous pensons que nous offrons des garanties morales suffisantes et qu'on ne verra dans notre demande que le désir de faire quelque chose qui soit agréable à nos concitoyens.

« Dans cette attente, nous avons l'honneur d'être, avec le plus profond respect, Monsieur le sous-préfet, vos très humbles et très obéissants serviteurs.

GOURY, RADIGUET, ANDRIEUX, HEUZÉ-LOURMAND.

L'autorisation sollicitée fut accordée : l'école d'enseignement mutuel s'ouvrit le 15 mai 1820.

Elle fut dirigée par M. Tourette (1), ancien capitaine d'artillerie de marine, qui s'était mis au courant des nouvelles méthodes et qui, agréé par le Comité de surveillance, reçut du recteur un certificat de capacité du 2e degré. Tourette reçut des fondateurs un traitement fixe de 900 francs. Les élèves devaient payer une rétribution mensuelle de 4 francs. Les familles nombreuses sont favorisées : le 1er enfant paie 3 francs, le second 2 francs, le 3e 2 francs, le quatrième ne paie rien.

Le 1er juin s'ouvre une école de filles séparée, fondée par les mêmes bienfaiteurs. Elle est dirigée par Mme Tourette, aidée d'une adjointe à qui un traitement est également assuré.

A l'ouverture de l'école, il n'y avait que 8 élèves : le 1er juin, il y en avait 25, dont 8 admis gratuitement.

*
**

L'école mutuelle de Saint-Renan s'ouvrit en 1819. L'instituteur, Yves Poullaouec, reçut de la commune une somme de 240 francs pour aider aux frais de premier établissement de l'école. Il lui fut en outre alloué au budget municipal une somme annuelle de 440 francs, tant pour le loyer de la salle d'école que pour faire face aux frais des réparations locatives, entretien du matériel, achat de tableaux, ardoises, crayons, livres d'instruction, etc...

Le prix moyen des leçons est de 1 fr. 25 par élève et par mois. Sept élèves ne paient aucune rétribution.

Au moment de l'ouverture de l'école, le nombre des élèves était de 10 : le 1er juin 1820, l'effectif était de 43 élèves.

---

(1) Né à Valence (Drôme) le 8 novembre 1772 ; chevalier de la Légion d'honneur.

*
**

Répondant au vœu du sous-préfet de Brest, le Conseil municipal de Guipavas, dans sa réunion du 20 février 1820, accepta la création dans cette commune d'une école d'enseignement mutuel.

Moyennant un loyer de 150 francs par an, le maire loua chez le sieur Carat un « local bien situé et bien éclairé, pouvant contenir de 50 à 60 élèves ». Le préfet lui accorda une subvention de 400 francs.

Les enfants payeront une rétribution mensuelle de 1 franc. L'instituteur, le sieur Rageot de La Touche, également secrétaire de la mairie, recevra un traitement annuel de 300 francs.

Considérant, en outre, qu'il aura besoin d'aller à Brest pour se perfectionner dans l'enseignement mutuel, il lui sera alloué une gratification de 15 francs pour ses voyages « attendu qu'il sera obligé de prendre un cheval pour accélérer sa marche, afin de ne pas trop entraver le travail journalier de la mairie ».

Né à Lambézellec le 14 septembre 1787, Alain-Aimé-Marie Rageot de La Touche avait servi Napoléon pendant 8 ans. Sergent-major de l'ex-quatrième de ligne, dit d'Artois, prisonnier en Russie lors de la campagne de 1812, rentré sur le territoire français en septembre 1815, il fut renvoyé dans ses foyers en 1816. Jusqu'à sa nomination à Guipavas, il cumulait à La Martyre les fonctions de secrétaire de mairie, clerc de notaire et agent télégraphiste au poste de cette commune.

M. Mollier, directeur de l'école d'enseignement mutuel de Brest, érigée en école modèle, lui délivra le certificat ci-après :

« Je certifie que M. Alain-Aimé-Marie Rageot de La Touche a suivi pendant dix jours les exercices de la classe que je

dirige, qu'il a montré beaucoup d'intelligence et que je le crois capable, en se conformant au guide et au manuel, de diriger une école d'enseignement mutuel ».

M. Delamarre, inspecteur d'académie, lui délivra un brevet du 3e degré (1).

Une autre école d'enseignement mutuel s'ouvrit à Ploudalmézeau (3.000 habitants). Les frais d'installation furent couverts par un secours de 300 francs accordé par le département et une somme de 150 francs prise sur les fonds de la commune.

Le premier instituteur nommé fut Yves Guéguen.

A Daoulas (459 habitants), une école mutuelle put être établie grâce à une subvention départementale de 400 francs et un complément de 100 francs pris sur le budget communal.

J'ignore dans quelles conditions et à quelle date fut créée l'école mutuelle d'Hanvec (2.300 habitants) ; en 1833, elle est fréquentée par 30 écoliers. L'instituteur est logé et reçoit un traitement fixe de 200 francs. Tous les élèves paient la rétribution scolaire.

En 1833, il ne reste plus dans l'arrondissement de Brest que deux écoles mutuelles : à Brest et à Hanvec.

*
**

Arrondissement de Châteaulin

Il semble que la population de Châteaulin (2.500 habitants) se soit montrée favorable au nouveau mode d'en-

---

(1) Le brevet du 3e degré était accordé à ceux qui savaient suffisamment lire, écrire et chiffrer ; le 2e degré à ceux qui connaissaient l'orthographe, la calligraphie et le calcul ; le 1er degré à eeux qui étaient en état de donner des notions de grammaire, d'arithmétique. d'arpentage et de géographie.

seignement, car en 1819, le Conseil municipal demande au préfet l'autorisation d'ouvrir une école mutuelle.

L'instituteur fut assuré d'un logement, d'un traitement fixe de 300 francs par an et d'une rétribution de 1 fr. 50 à 2 francs par élève. Le Comité cantonal fit choix, pour diriger l'école, de M. Jean-Baptiste Bourguays, âgé de 60 ans.

Sous l'ancien régime, M. Bourguays avait enseigné le latin à Lesneven, de 1785 à 1792. Il prêta serment et fut agréé comme instituteur public au traitement annuel de 600 livres. Il est l'auteur d'un ouvrage tendant à faciliter l'étude des principes de la langue latine. En 1792, il fut nommé professeur de 4e au collège de Saint Pol-de-Léon. Après la suppression de ce collège, il fut nommé instituteur à Châteaulin, où il conquit par sa conduite et ses talents pédagogiques l'estime de tous ses conciloyens. Père d'une famille de 12 enfants, il donna à tous l'exemple du travail et des bonnes mœurs. Plusieurs de ses élèves se distinguèrent dans les collèges où ils furent admis.

En 1828, le local étant trop exigu et menaçant ruine, une nouvelle école fut construite et solennellement inaugurée le 25 septembre 1829.

Châteaulin — Procès-verbal de l'inauguration de l'école primaire de deuxième degré d'après le mode d'enseignement mutuel et de l'installation de l'instituteur, le 25 septembre 1829

« Le Conseil municipal de Châteaulin ayant adopté pour l'école primaire le mode de l'enseignement mutuel, avait traité avec M. Pennec, adjoint de la mairie, pour la construction d'un local à cet établissement.

« Chargé par M. le recteur de l'académie d'y installer M. Le Pape, instituteur nommé, M. le maire n'attendait que l'achè-

vement de l'édifice pour procéder à cette installation en même temps qu'à l'inauguration de l'école.

« Après s'être concerté avec M. de Rodellec du Porzic, sous-préfet, chevalier de l'Ordre royal de la Légion d'honneur, et M. Durand, curé de Châteaulin et président du Comité d'instruction, M. le maire avait fixé la cérémonie au 25 de ce mois, à neuf heures du matin. M. le curé eut la bonté de l'annoncer au prône, invitant les pères et mères de famille à y assister avec leurs enfants.

« Le 25, à l'heure fixée, se sont rendus chez M. le sous-préfet, MM. le maire, son adjoint et M. Le Pape, MM. les conseillers municipaux, MM. les membres du Comité d'instruction, ceux des commissions de l'hospice, des prisons, de charité ; M. le commandant de la gendarmerie, les divers fonctionnaires, tant de l'ordre administratif que judiciaire ; enfin, beaucoup de notables de cette ville.

« Les cloches ayant sonné le signal du départ, le cortège, escorté de la gendarmerie royale, s'est rendu en ordre à l'église de Saint-Idunet, où une messe du Saint-Esprit a été dite par M. le curé.

« Après la messe, le cortège s'est rendu à la nouvelle salle destinée à l'école et sur laquelle flottait le pavillon français, que l'on voyait aussi flotter sur le clocher. Malgré sa vaste étendue, elle était insuffisante pour contenir les habitants de cette ville, qui s'y rendaient en foule.

« Pendant que dans un aimable tumulte l'on parcourait les tableaux, qu'on lisait les inscriptions, que l'on s'informait réciproquement de l'usage de chaque chose, pendant que l'on applaudissait au zèle éclairé du Conseil municipal qui avait si bien compris les besoins de la commune, on a annoncé M. le curé.

« La présence de ce respectable pasteur a imposé un silence religieux. Il a béni la salle d'étude suivant les rites de l'église.

« M. le curé ayant quitté ses habits sacerdotaux, M. le sous-préfet est monté sur l'estrade de l'instituteur. MM. le maire et le curé ont pris place à ses côtés.

« M. le sous-préfet prononce un discours où il exalte les bienfaits de l'instruction, « flambeau de la vie sociale ». Il définit la tâche du maître d'école .

« Préparer les enfants à devenir des appuis pour leurs parents, des citoyens utiles pour l'Etat, des sujets fidèles pour le Prince, telle est la tâche immense que doit se proposer l'instituteur qui comprend sa noble mission. C'est, pour ainsi parler, un sacerdoce moral qui a droit à notre respectueuse gratitude pour l'homme qui l'exerce dans l'étendue de ses devoirs ».

« C'est sous l'influence du meilleur des Rois, c'est sous le régime de paix et de liberté dont les Bourbons ont doté la France, que les établissements publics se multiplient sur tous les points du Royaume, et s'étendent même jusqu'aux localités les plus reculées. Nous voyons les magistrats de cette ville seconder dignement les intentions paternelles du Monarque. Cette école nouvelle sera, je l'espère, un monument durable de leur philantropie éclairée.

« Pères de famille et vous jeunes gens, que cette solennité intéresse et doit émouvoir, rendez avec moi justice à tant de sagesse et de bonté et exprimons de concert notre joie par ce cri français, qui est toujours l'accent public de la reconnaissance et du bonheur :

« Vive le Roi ! ».

« Ce cri français a été répété avec enthousiasme, non seulement par tous ceux qui se pressaient dans la salle, mais encore par la foule qui n'avait pu y pénétrer. Ce discours a fait une impression qui ne s'effacera point. C'est la fidèle expression du zèle de ce premier magistrat pour tout ce qui peut contribuer à la propagation de l'enseignement et au bonheur de ses administrés.

« M. le maire s'est ensuite levé et a dit :

Monsieur le sous-préfet et Messieurs,

« Chargé par Monsieur le recteur de l'académie de Rennes de procéder à l'installation de l'école d'enseignement mutuel

de Châteaulin, je n'attendais que l'achèvement de la nouvelle salle d'étude pour remplir cette honorable mission.

« Depuis longtemps, la commune de Châteaulin désirait une école organisée selon les nouveaux procédés, dont les heureux résultats sont reconnus, non seulement en France, mais dans toute l'Europe civilisée.

« Grâces soient rendues au Conseil municipal de cette commune qui a fait des sacrifices pour l'établissement d'une école qui promet tant de fruits ; grâces soient rendues au Comité gratuit d'instruction primaire pour l'heureux choix qu'il a fait d'un instituteur si propre à la diriger et à la rendre florissante.

« Rendons grâces encore à la sollicitude paternelle du premier magistrat de cet arrondissement. Tout ce qui est bon et utile ne lui est jamais étranger. Personne plus que lui n'est à même de sentir la nécessité de bonnes instructions élémentaires, et il en répandra les bienfaits dans toutes les classes de ses administrés.

« L'instruction est le premier besoin des peuples : cette vérité ne pouvait manquer d'être saisie par le Monarque éclairé qui nous gouverne ; mais en Roi très chrétien, en fils aîné de l'église, il veut que cette instruction ait pour base la religion, vrai fondement des vertus sociales et privées.

« Sous cet important rapport, que n'ont pas à espérer ici tous les pères de famille ? ils auront pour garantie et la conduite religieuse du chef de l'école, et la salutaire influence du respectable Pasteur qui, par la loi et par les devoirs de son ministère, se trouve spécialement chargé de la surveiller.

« Nos concitoyens s'empresseront donc d'y conduire leurs enfants. Le fils du pauvre y sera accueilli comme le fils du riche. L'instituteur inspire toute confiance, le mode d'enseignement est prompt et facile ; le local commode, salubre et spacieux. Nous devons des remerciements à notre adjoint (M. Pennec), qui l'a fait construire ; il a rempli d'une manière large et généreuse les intentions de la commune avec laquelle il avait traité.

« Et vous, Monsieur, qui prenez aujourd'hui la direction de cet établissement, vous avez calculé toute la pesanteur du fardeau dont vous allez être chargé ; vos fonctions seront pénibles, sans doute, mais importantes et honorables à nos yeux. Nous vous confions le dépôt de ce que nous avons de plus cher, le précieux dépôt de nos enfants, notre espoir, l'espoir de la génération présente.

« Maintenir une sévère mais juste discipline, faire naître une noble émulation, donner à vos élèves les éléments d'une instruction indispensable à la vie sociale, leur inculquer par vos principes, et leur inspirer par votre exemple l'amour de la religion, de toutes les vertus chrétiennes, la piété filiale, l'obéissance pour les supérieurs, le respect pour les magistrats, l'amour pour le Roi et son auguste famille, voilà ce que nous attendons de vous. La fortune, il est vrai, ne sera pas le prix de vos travaux, mais vous en recevrez une plus douce récompense, la seule qui puisse remplir le cœur de l'homme de bien, le témoignage de votre conscience, l'estime et la reconnaissance de vos concitoyens.

« Vive le Roi !... Vivent les Bourbons !... ».

« Ces cris de « Vive le Roi » et de « Vivent les Bourbons » ont encore trouvé mille échos et se sont prolongés hors l'enceinte de la salle.

« M. le maire a levé la séance en déclarant que M. Le Pape était installé et cette cérémonie si intéressante pour les pères de famille s'est terminée par les cris réitérés de : « Vive le Roi !... Vivent les Bourbons !... ».

« Cette école, ouverte sous des auspices aussi heureux, fait espérer les résultats les plus avantageux pour la commune.

« De ce que dessus a été dressé le présent procès-verbal pour rester déposé dans les archives de la commune et être transcrit sur les registres de la mairie ».

Châteaulin, ce 25 septembre 1829.

Le maire de Châteaulin,
Em. REVAULT.

*
**

Carhaix, centre important, petite vi'le de 1940 habitants, était dépourvu de moyens d'instruction.

En 1819, le Conseil général accorde un fonds spécial de 1.000 francs pour l'établissement, à Carhaix, d'une école d'enseignement mutuel. Le Conseil municipal se montre favorable à ce projet et vote les crédits nécessaires à l'installation d'un local et à l'achat du mobilier. Il vote également une somme destinée à l'achat des diverses fournitures nécessaires au maître et aux écoliers. L'état des dépenses comprend :

Pour peindre les télégraphes, divers tableaux et les inscriptions nécessaires..... ..	12 fr.
Un crucifix et le buste de Sa Majesté Royale	20 fr.
Une cloche.....	1 fr. 50
Une collection de tableaux élémentaires.....	10 fr. 50
Des tableaux pour le latin..... ..	1 fr. 25
Un guide d'enseignement mutuel	4 fr.
Des feuilles de récompenses..... .	1 fr. 75
Un registre d'inscription	10 fr.
Un registre d'appel	4 fr.
Un registre de recettes et dépenses.....	2 fr. 50
20 ardoises n° 1 à 0 fr. 50.....	10 fr.
20 ardoises n° 2 à 0 fr. 60.....	12 fr.
20 ardoises n° 3 à 0 fr. 75.....	15 fr.
100 crayons d'ardoises	4 fr.
30 porte-crayons en cuivre.....	5 fr.
8 carnets avec couverture.....	6 fr. 40
Un cahier d'écriture cursive sur carton.....	2 fr. 75
6 étrennes spirituelles reliés	4 fr. 50
Une collection de 17 médailles pour la décoration des moniteurs et premiers.....	11 fr. 25
Transport de ces objets de Brest à Carhaix .	6 fr.

L'accord le plus complet règne donc entre la municipalité de Carhaix et la préfecture. Il n'en est pas de même au sein du Comité cantonal d'instruction publique. Ce comité comprend MM. Morvan, curé de Carhaix, président ; Veller de Kersalaün, juge de paix, vice-président ; MM. Cléret, maire de Carhaix, Boyer, receveur de l'enregistrement, Courbon de Pérusel, docteur-médecin. Pillas-Kerdelleau, maire de Plouguer.

Dès qu'il a été question d'ouvrir une école d'enseignement mutuel, le curé déclara formellement « ne vouloir se mêler en aucune sorte de ce qui concerne l'enseignement mutuel, ni à l'église, ni ailleurs ». MM. Courbon de Pérusel et Pillas-Kerdelleau firent des déclarations identiques.

Forts de l'appui du préfet, les trois autres membres, quoique ne formant pas la majorité du Comité, se réunissent, délibèrent et établissent pour la nouvelle école le règlement suivant :

ARTICLE 1er. – En été, à compter des fêtes de Pâques jusqu'à celles de tous les Saints, chaque année, l'école s'ouvrira à 8 heures du matin et sera terminée à 10 heures.

L'après-midi elle s'ouvrira à 2 heures et finira à 4 heures, de manière que chaque séance soit de 2 heures sans interruption.

ARTICLE 2.— En hiver, à compter de la fête de tous les Saints jusqu'à celle de Pâques, l'école s'ouvrira à 9 heures du matin et sera terminée à 11 heures.

Celle de l'après-midi comme à l'article 1er.

ARTICLE 3.— A l'ouverture de l'école du matin, chaque jour, il sera fait par l'instituteur une invocation au Saint-Esprit, suivie des prières du matin, qui seront, autant que possible, dites par l'un des écoliers, chacun à son tour, suivant sa capacité. Chaque séance sera également terminée par une invocation à la sainte Vierge et le *Domine salvum fac Regem*.

ARTICLE 4.— Chaque école du soir sera pareillement précédée d'une invocation au Saint-Esprit, terminée par la prière du soir, toujours suivie du *Domine salvum fac Regem.*

ARTICLE 5.— Indépendamment des instructions que donnent Messieurs les ecclésiastiques aux enfants qui se destinent à la Sainte-Communion, auxquelles l'instituteur veillera à ce que ses élèves assistent, il leur enseignera deux fois par semaine le catéchisme usité dans cet évêché,

ARTICLE 6.— Tous les dimanches et les jours de fête reconnue, l'instituteur assemblera ses écoliers, soit dans la salle ou la cour de l'école, un quart d'heure avant l'office, messe dominicale et vêpres ; il les conduira à l'église et veillera à ce qu'ils s'y comportent décemment. Il pourra, à cet égard, établir des censeurs qui lui rendront compte.

ARTICLE 7.— L'instituteur présentera très incessamment au Comité, un mode de récompenses et de punitions conforme à l'âge et aux dispositions de ses élèves. Il ne pourra, sous aucun prétexte, les maltraiter de coups de férule ou de verge.

Et sera le présent règlement transmis à l'instituteur pour qu'il s'y conforme.

On conviendra que ce règlement, conforme à l'esprit des ordonnances, ne justifiait pas l'opposition du curé ni celle des deux autres membres du Comité, qui avaient crû devoir le suivre : tous pouvaient être assurés que l'enseignement dans la nouvelle école serait pénétré de l'esprit le plus religieux. On ne s'explique leur hostilité que par une question de doctrine politique : les écoles d'enseignement mutuel étaient prônées par les libéraux ; pour cette seule raison, les ultras et le clergé n'en voulaient pas.

Le Comité, du reste, désire que l'ouverture de l'école se fasse sous les auspices de la religion.

« Le Comité, pénétré de l'importance d'ouvrir l'école d'enseignement mutuel sous l'égide de la religion, dont les prin-

cipes les plus purs seront la base de cette institution, désire qu'une messe solennelle soit célébrée le jour qu'il plaira à M. le curé pour l'ouverture de cette école primaire, à laquelle toutes les autorités sont invitées d'assister ; il prie, en conséquence, M. le maire de faire part à M. le curé de son vœu à cet égard.

« Le Comité fait défense à tout particulier d'établir dans l'étendue de ce canton une école d'enseignement, de quelque nature et sous quelque dénomination que ce soit, s'il ne s'est préalablement conformé aux dispositions de l'ordonnance du roi du 29 février 1816, sous peine d'être traduit aux tribunaux comme réfractaire aux lois du royaume ; invite M. le maire de Carhaix à faire connaître au public par bannies et affiches, la présente détermination ».

Invité à préluder à l'ouverture de la nouvelle école par une messe du Saint-Esprit à laquelle assisteront les autorités locales, M. le curé répond :

« Vous connaissez. Monsieur le maire, l'opinion que j'ai manifestée touchant le nouvel établissement que votre zèle pour vos administrés veut procurer à la ville et au canton de Carhaix. Je déclare formellement ne vouloir nullement me mêler de ce qui concerne l'enseignement mutuel ni à l'église ni ailleurs, comme je l'ai fait assez connaître en refusant de de prendre part aux délibérations y relatives. Je ne puis accéder à la demande d'une cérémonie religieuse à cette occasion sans démentir la conduite que j'ai tenue et à laquelle je me propose de tenir par principe de conscience ».

L'ouverture de l'école ne se fera donc pas avec l'éclat désiré par le maire : le clergé n'y participera pas.

La cérémonie eut lieu le 1er août. Le procès-verbal, consigné dans les registres de délibération du Conseil municipal, nous renseigne sur la manière dont elle s'est déroulée.

« L'an mil huit cent vingt, le premier août, à dix heures du matin, le maire de Carhaix procède à l'ouverture de

l'école d'enseignement mutuel dans cette ville, le Conseil municipal et le Comité d'instruction convoqués à cet effet.

Sont présents : MM. Maillet, Le Moal, Le Bolloch, cadet, Banéat Jean-Jacques et Banéat Joseph, membres du Conseil municipal.

« MM. Veller de Kersalaün, vice-président, et Boyer, membre du Comité d'instruction, le vice-amiral Comte Émériau, invité à la cérémonie, et une foule de notables de la ville.

« M. le maire a, dans la salle de l'hôtel de la mairie, accompagné MM. les adjoints, donné lecture de la délibération du Comité d'instruction du 28 juillet dernier, relative principalement au régime intérieur de l'école, du brevet de capacité de M. Grenet, instituteur, de l'approbation de ce brevet par M. le préfet, de sa lettre à M. le curé pour l'inviter à chanter ou faire chanter à cette occasion une messe du Saint-Esprit, et de la lettre de M. le curé portant refus formel de se rendre à cette invitation.

« Ensuite, on s'est transporté en cortège, sous l'escorte de la gendarmerie, présente à la cérémonie, au local de l'école.

« A l'arrivée, le maire et après, M. le vice-président ont prononcé des discours analogues à la circonstance, démontrant les avantages de l'enseignement mutuel et exprimant le vœu de la réussite de cet enseignement pour l'avantage du peuple et du Monarque qui le protège.

« Les discours terminés, il a été fait une distribution de prix aux élèves déjà en état de servir de moniteurs.

« Les élèves ayant, par l'ordre de l'instituteur, fait différents exercices, à l'admiration des autorités et de la foule des spectateurs, la séance a été terminée par les cris souvent répétés de : « Vive le Roi !... Vive la Charte !... Vivent les Bourbons ».

« De tout quoi il a été dressé acte sous le seing du maire, des adjoints, des membres du Conseil municipal et du Comité, du maréchal-des-logis de la gendarmerie et de M. le vice-amiral Émériau ».

Le procès-verbal ne reproduit pas le texte des discours

prononcés. Ces discours ne furent pas tendres pour M. le curé, ni pour les membres dissidents, si l'on en juge par la plainte suivante adressée par ceux-ci au sous-préfet de Châteaulin :

Carhaix, 8 août 1820.

MM. Morvan, président du Comité d'instruction de la ville de Carhaix, Pillas-Kerdelleau et Courbon-Pérusel membres du même Comité, à Monsieur le sous-préfet de Châteaulin.

« Nous eussions gardé le silence sur les plaintes que l'on nous a dit avoir été faites de notre conduite à M. le préfet par M. le vice-président du Comité d'instruction, si nous n'avions jugé nécessaire d'instruire les autorités supérieures de la manière extraordinaire avec laquelle on vient d'installer l'école d'enseignement mutuel.

« Avant de faire les réparations du local où elle devait être établie, et de faire venir le maître qui devait la diriger, on n'a pas jugé à propos de prévenir le Comité d'instruction du projet qu'on avait en vue. Ce n'a été que lorsque l'école était déjà instituée que l'on a réuni le Comité pour délibérer sur les règlements. Deux des membres n'ont pas cru devoir se présenter à cette convocation, un troisième qui s'y est rendu, a déclaré qu'il ne s'occuperait pas des règlements en question puisque s'il avait été consulté, il aurait opiné contre l'établissement de l'école.

« Malgré l'opposition de trois membres, les trois autres se sont déclarés compétents pour l'installation de l'école et voici comment on y a procédé :

« A l'hôtel de la mairie, où se trouvaient présents le maître, les élèves et de nombreux spectateurs, on a commencé par donner publiquement lecture de la lettre de M. le curé, où il déclare ne vouloir s'ingérer en rien de ce qui concerne l'enseignement mutuel, et par signaler l'absence des deux autres membres.

« Il a été ensuite prononcé un discours où l'on a débité beaucoup de choses contre les fanatiques en général et où l'on a remarqué le passage si connu :

« Ces hommes ne sont pas ce qu'un vain peuple pense,
« Notre crédulité fait toute leur science (1).

« Il nous semble que, puisque le Comité se croyait compétent pour l'installation de l'école, il était inutile que M. le vice-président et le maire fissent mention publique des membres absents et qu'au lieu de prononcer devant des enfants un discours rempli de lieux communs contre le soi-disant fanatisme, on aurait pu les entretenir avec plus de fruit de leurs devoirs et de la nécessité des bonnes mœurs sans lesquelles l'instruction est évidemment nuisible.

« Nous vous prions, Monsieur le sous-préfet, de vouloir bien donner connaissance de cette lettre à Monsieur le préfet, afin de détruire l'impression défavorable que lui aura peut-être donnée sur notre compte le rapport qui lui a été fait ».

Mis au courant de cette plainte, le préfet chargea le sous-préfet de Châteaulin de blâmer la conduite des orateurs et l'engagea à employer tous les moyens pour rétablir la bonne harmonie entre les membres du comité.

« Il me paraît que les orateurs qui ont prononcé des discours à l'installation, à Carhaix, de l'école d'après la méthode d'enseignement mutuel, ne se sont pas tenus dans les bornes des convenances que leur prescrivait l'objet de la réunion qui a eu lieu à cette occasion.

« Au lieu de parler uniquement de l'avantage que cette école procurait à la ville, d'engager les pères de famille à y envoyer leurs enfants, et d'entretenir les enfants présents du bienfait d'une bonne éducation et de la nécessité d'y joindre des principes religieux et de bonnes mœurs, ils se sont livrés à des déclamations contre le fanatisme.

« Je vois avec peine que la dissidence d'opinion qui règne entre les membres du Comité chargé de surveiller l'instruction primaire, a fourni à ces orateurs l'occasion de ces déclarations si déplacées.

---

(1) Ces vers sont de Voltaire.

« L'un ou l'autre a cité ces vers si connus :

« Les prêtres ne sont pas ce qu'un vain peuple pense,
« Notre crédulité fait toute leur science.

« S'il est vrai que les membres du Comité, présents à l'installation, ont fait connaître les motifs qui ont empêché les autres membres d'assister à cette cérémonie, il est assez visible que l'intention de l'orateur était de diriger ce trait si banal contre l'un des absents, et cette conduite est bien répréhensible.

« M. le juge de paix, vice-président du Comité, et M. le maire ont tous deux prononcé des discours. Je vous charge de blâmer de ma part, celui de ces deux fonctionnaires qui se serait permis de faire une application aussi inconvenante de cette maxime des prétendus philosophes.

« Les membres du Comité qui n'ont pas une opinion favorable de l'enseignement mutuel, se trompent sans doute, mais cette erreur est pardonnable, et l'attaque dirigée contre eux ne l'est pas.

« Il ne faut pas que la différence d'opinion sur une méthode d'enseignement, rompe la bonne harmonie qui doit régner entre les membres du Comité. Et si cette harmonie, si nécessaire pour l'avancement de l'éducation élémentaire, avait cessé, je vous prie de prendre tous les moyens de la rétablir et de m'informer du résultat de vos démarches ».

Malgré ces querelles locales, le mode mutuel eut la faveur des Carhaisiens et des campagnes environnantes. L'effectif scolaire augmenta rapidement aux détriments de l'école d'enseignement individuel tenue par M. Le Menn de Chansy. Ce dernier se plaignit à M. Le Priol, recteur d'académie, que tous ses élèves le quittaient, et sollicita un autre poste.

En 1822, le nombre moyen des élèves fréquentant l'école mutuelle est de 55. Le Comité d'instruction assure que « l'instituteur, M. Grenet, tient son école avec le plus grand ordre et la plus grande décence : il est d'une con-

duite exemplaire et a fixé en sa faveur, l'estime et la confiance générales ».

*
**

Sollicité par le sous-préfet d'établir à Pleyben (4.500 habitants) une école d'enseignement mutuel, le maire de cette localité reconnaît que la « situation, l'importance et la centralité du bourg, offrent des facilités pour un tel établissement » mais, ajoute-t-il « la faiblesse des ressources et le manque de local s'y opposent ».

Or, de l'examen du budget il résultait que la commune avait un excédent budgétaire de 700 francs et possédait à la Caisse de service du Trésor royal un dépôt de 1.500 francs. L'allégation du maire concernant le manque de ressources s'avérait donc fausse.

Il en était de même pour le manque de local. En effet, M. de Launay, notaire, conseiller d'arrondissement, chargé par le sous-préfet de rechercher un bâtiment propre à recevoir l'école d'enseignement mutuel, lui répondait le 17 juin 1820 :

« Dans le moment, il ne se trouve aucun local convenable de disponible, mais il me sera facile d'en trouver un à la Saint-Michel, époque des locations.

« La grande disette qui a cessé d'exister depuis 2 à 3 ans a amené dans le bourg beaucoup de malheureux. On refusait, dans les campagnes, de les loger, parce que le cultivateur aisé, n'ayant, pendant cette grande calamité, que le strict nécessaire, ne pouvait plus, ni les secourir, ni demeurer témoin insensible de leurs douleurs : il a renvoyé ces malheureux qui se sont groupés dans le bourg où ils ont cru trouver plus de ressources.

« On m'a dit que la lettre du maire, s'opposant à la création d'une école mutuelle, avait été écrite par le secrétaire de mairie qui est aussi instituteur primaire et qui craint de

perdre cette dernière place, par suite du nouvel établissement ».

L'école fut ouverte en 1821.

*
**

La commune de Crozon (8.000 habitants), sans nuire à ses dépenses ordinaires, pouvait faire face aux frais d'établissement et d'entretien d'une école mutuelle. Toutefois, pour obtenir plus sûrement la création d'une école dans cette presqu'île où les habitants vivaient dans une ignorance absolue, le Comité d'instruction publique accorda un secours de 700 francs.

L'instituteur, M. Balcon, passa plusieurs jours à Brest pour étudier la méthode d'enseignement mutuel. Il reçut un traitement de 600 francs et une indemnité de 120 francs pour son logement.

*
**

La municipalité de Châteauneuf-du-Faou (2.000 habitants), en réponse à une intervention du Comité d'instruction de Châteaulin, prit la délibération suivante (18 juin 1831) :

« Depuis longtemps la nécessité d'établir une école au chef-lieu de canton de Châteauneuf, se faisait vivement sentir.

« L'insuffisance des ressources de la commune a été un obstacle à l'accomplissement d'un vœu déjà émis à diverses époques par des citoyens bien intentionnés.

« Aujourd'hui que le gouvernement apporte tous ses soins et sa sollicitude à propager l'enseignement, il nous est permis d'espérer.

« Il n'est point de canton dans le département où l'instruction soit plus négligée. Nous pensons que l'éloignement des

villes possédant des écoles, contribue beaucoup à maintenir le pays dans l'ignorance. Le peu d'aisance des habitants de la campagne ne leur permet pas d'envoyer leurs enfants à Quimper, seule ville qui possède de bonnes écoles. La méthode ancienne a l'inconvénient d'être fort lente ; les familles sont effrayées des frais d'instruction et surtout de la privation du travail de leurs enfants pendant les 3 ou 4 années que l'on emploie à enseigner la lecture, l'écriture, le calcul et les premiers éléments de grammaire.

« Nous dirons avec non moins de vérité que c'est à l'ignorance que l'on doit principalement attribuer les préjugés et la superstition qui se perpétuent et se transmettent de génération en génération. C'est encore au défaut de l'instruction qu'est dû le peu de progrès qu'a fait l'agriculture dans ces contrées où les habitants sont cramponnés à la routine et aux anciennes habitudes.

« Nous pensons que le moyen le plus efficace pour atteindre le but que l'on se propose, serait d'établir à Châteauneuf une école primaire par la méthode de l'enseignement mutuel où les élèves de tout le canton seront admis gratuitement, à l'exception de ceux dont les parents jouiraient d'une aisance reconnue.

« On ne se dissimule point ici que la commune de Châteauneuf est dépourvue des moyens nécessaires pour fonder un pareil établissement, mais on a l'espoir que le département voudra bien y subvenir et que les communes qui sont appelées à partager les bienfaits de cette institution, ne se refuseront pas à en supporter les charges conjointement avec celle de Châteauneuf ».

Un secours de 900 francs fut accordé à la commune de Châteauneuf. L'école s'ouvrit en 1832. Le sieur Delpuech, officier en demi-solde, résidant à Rosporden, en obtint la direction. Outre la rétribution payée par ses élèves, il fut assuré d'un traitement fixe de 300 francs.

Par les cinq écoles mutuelles de Carhaix, Pleyben, Crozon, Châteaulin et Châteauneuf, le Comité d'instruc-

tion se flatte d'attirer les fils des cultivateurs riches de l'arrondissement qui, jaloux surtout d'apprendre le français à leurs enfants, ne consentent à les faire instruire que dans les localités où la population est agglomérée, où l'on parle communément la langue française et où leurs affaires les amènent périodiquement.

« En aidant les communes à créer des écoles d'enseignement mutel, nous avons fécondé le champ de l'avenir, nous y avons semé des germes qui se développeront avec rapidité et enrichiront un pays, puissant de ses moyens naturels, et ne demandant pour parvenir à un haut degré de prospérité, que moins d'apathie et plus de lumières ».

*
**

Arrondissement de Quimper

Dans l'arrondissement chef-lieu, le préfet obtint de la municipalité de Quimper (1) la création d'une école d'enseignement mutuel, en 1819.

L'instituteur, M. Miniou, reçut de la ville un traitement annuel de 800 francs En 1820, l'école mutuelle était fréquentée par 60 élèves dont 5 seulement payaient une rétribution de 1 fr. 50 par mois destinée à l'achat de fournitures classiques.

Quatre autres instituteurs, les sieurs Zens, Laurint, Fessy et Gaulias tenaient à Quimper des écoles publiques où le mode d'enseignement était individuel.

L'école mutuelle fut érigée en école modèle, les maîtres qui désiraient s'initier au mode mutuel, venaient y faire un stage variant de dix jours à trois semaines.

---

(1) La populatiou de Quimper était, en 1819, de 8 à 9.000 habitants.

En décembre 1820, Miniou reçoit du recteur de l'académie un *cahier spécial pour exercer les élèves à la lecture des manuscrits* et un *Abrégé de l'Histoire Sainte* « propre à former l'esprit et le cœur des enfants à la vertu et à leur inspirer l'amour de la religion ».

L'école mutuelle de Quimper disparut en 1824 lorsque les frères de la Doctrine chrétienne vinrent s'établir dans cette ville. Le département vota un crédit de 12.000 francs pour l'achat d'un édifice destiné à recevoir leur école ; cet édifice est l'établissement où se trouve aujourd'hui l'école Jules-Ferry (rue du Lycée). La ville alloua aux quatre frères qui y enseignaient une subvention annuelle de 2.400 francs.

L'école du sieur Miniou, établie dans les bâtiments de l'ancien collège, fut transformée en école primaire supérieure.

*
**

Le préfet chargea M. Delamarre, inspecteur d'académie, de s'entendre avec M. Piriou, maire de Douarnenez, pour la création dans cette ville, d'une école d'enseignement mutuel.

Le maire accepta en principe, mais exposa à M. Delamarre que la commune était hors d'état de fournir aux frais de premier établissement. La ville ne disposait annuellement que d'une somme de 1.800 francs, produit des octrois ; toutefois, sur cette somme, il serait possible de donner à un instituteur le logement et un traitement de 3 à 400 francs.

Le préfet accorda un secours de 600 francs et M. Delamarre sollicita de la Commission royale une subvention de 400 francs.

On lit dans son rapport, daté du 29 janvier 1820 :

« Douarnenez, petite ville de 2.000 habitants, est le chef-lieu d'un canton qui en a de 9 à 10.000. Ce port est important par le commerce du *poisson sec* auquel ses habitants se livrent, et par les sujets qu'il fournit à la marine royale et à la marine marchande. Pour cette population essentiellement industrieuse, rien ne serait plus utile que l'instruction primaire, et le besoin en est vivement senti par les autorités locales. C'est une école d'enseignement mutuel qu'il faudrait et que l'on désire dans cette commune où il n'existe point d'instituteur. M. Ulliac, ancien officier de marine, demande la direction de cette école. Il serait d'autant mieux accueilli qu'il est capable de donner des leçons d'hydrographie, avantage dont on ne pourrait manquer de sentir tout le prix dans un pays maritime comme Douarnenez.

« Je sollicite de la Commission royale une subvention de 400 francs qui, avec le secours départemental de 400 francs accordé par le Conseil général suffira à couvrir les premiers frais, vu le logement et le traitement que la commune est dans l'intention d'assurer au maître ».

La Commission royale accorde la subvention demandée, « dans la double persuasion que la commune accordera à l'instituteur le logement et un traitement annuel, et que cet instituteur sera M. Ulliac, ancien officier de marine ».

Mais entre temps, le curé de Douarnenez persuade le maire que l'argent destiné au traitement du maître d'école serait « plus utilement employé à faire les frais d'un nouvean cimetière ».

D'autre part, le maire récuse la candidature de M. Ulliac et confie la direction de l'école à M. Richecœur, originaire de Quimper.

« M. Richecœur, écrit-il au préfet, est très méritant par ses mœurs, sa bonne conduite, ses principes religieux. Il est marié et bientôt père de famille : il est le seul soutien d'un père et d'une mère infirmes et accablés de vieillesse ».

Arguant de ces faits nouveaux, et craignant que la subvention accordée ne soit employée à fonder une école dont la stabilité ne serait pas garantie par un traitement assuré à l'instituteur, la Commission royale revient sur sa décision parce que « le motif déterminant du secours semble, en quelque sorte, s'évanouir ».

« Si M. Richecœur ne recevant rien de la commune, et ne retirant pas de ses élèves ce qui lui est nécessaire pour exister, venait au bout de quelque temps à abandonner l'école, l'argent employé à son établissement l'aurait été en pure perte ».

Cependant, le préfet augmente le secours départemental, et l'école s'ouvre en septembre 1820. Examiné par M. J. Le Coz, ancien principal du collège de Quimper, et après un stage à l'école d'enseignement mutuel de Quimper, dirigée par M. Miniou, Richecœur est autorisé par le Comité cantonal à s'établir à Douarnenez.

Hélas, les prévisions de la Commission royale se réalisent : curé et gros propriétaires mènent campagne contre l'enseignement mutuel ; beaucoup d'écoliers sont retirés par leurs parents : la pêche est mauvaise, les élèves qui restent ne peuvent payer ; pour comble, des institutrices et un instituteur non autorisés enseignent clandestinement à Douarnenez et prennent de leurs élèves des rétributions plus faibles que celles demandées par le directeur de l'école mutuelle. Celle-ci se vide.

Après quelques mois d'enseignement, Richecœur écrit au recteur :

« Je suis en but aux sarcasmes continuels des instituteurs et des institutrices non autorisés ; non contents de m'injurier et de le faire faire par leurs élèves, ils me prennent le peu que j'ai, en prenant moins que moi. En outre, le manque de pêche, depuis quatre ans, ruine le malheureux pays où je suis.

« Je désire aller me fixer ailleurs. Je vous serais infiniment obligé de vouloir bien m'indiquer un canton qui présentât plus de ressources que celui-ci, soit qu'il y ait un enseignement mutuel ou un autre à diriger ».

Après le départ de Richecœur, la municipalité comprit la nécessité de donner à l'instituteur un traitement fixe. En 1831, l'école mutuelle est dirigée par Guillaume Bossennec qui reçoit un traitement annuel de 800 francs et instruit gratuitement tous ses élèves au nombre de 30. L'année suivante, le maire de Douarnenez demande au préfet le déplacement de M. Bossennec, « payé par la commune à 800 francs par an pour l'instruction de 40 élèves indigents et qui néglige totalement les devoirs de sa fonction ». Au cours de diverses visites, le maire n'a trouvé dans sa classe que 10 élèves au plus ; souvent la classe était fermée à 10 heures ; il se plaint de sa conduite et de son peu d'empressement à remplir ses devoirs religieux.

Avant de prendre des sanctions, le Comité d'instruction charge d'une enquête le juge de paix de Douarnenez, M. Béléguic. Celui-ci déclare qu'il n'a rien appris de défavorable au sieur Bossennec, relativement à sa conduite morale et religieuse :

« Je croyais, je vous avoue, que cette dernière était une affaire de conscience et qu'il ne devait plus en être question... »

Ancien élève du petit séminaire de Pont-Croix, Bossennec se destinait à la prêtrise : mais, ne se sentant pas de vocation pour ce ministère, il ne poussa ses études que jusqu'à la philosophie. Après avoir fait à Quimper sa logique, il quitta la soutane pour reprendre l'habit séculier. A sa sortie du séminaire, sans ressources, il voulut tirer parti de son instruction et se voua à l'enseignement. Il obtint la direction de l'école mutuelle de

Douarnenez. Au dire du juge de paix « il conduit son école, sinon avec éloge, du moins sans reproche ; sa conduite est et a toujours été régulière sous tous les rapports ».

Marié en 1831, il perdit sa femme la même année, au cours de l'épidémie de choléra qui décima Douarnenez.

La plainte du maire ne fut sans doute pas retenue, car en 1834, Guillaume Bossennec exerçait toujours ses fonctions à Douarnenez.

*
* *

L'école d'enseignement mutuel de Pont-Croix fut fondée grâce à la générosité de M. Bégé, domicilié à Paris, et membre de la *Société pour l'instruction élémentaire*.

Le rapport ci-dessous, adressé par l'instituteur, M. Odeyé, au préfet du Finistère, nous renseigne d'une façon très complète sur le fonctionnement de cette école et les difficultés rencontrées dans le recrutement des élèves (1).

Pont-Croix, le 10 mai 1831.

Monsieur le Préfet,

« C'était une idée tout à la fois grande et généreuse et qui ne pouvait germer et éclore que dans un cœur libéral et bienfaisant, de venir répandre les premières semences de l'instruction, dans un pays qui en est dépourvu, et que son costume, son langage et ses mœurs semblent avoir séparé du reste de la France.

« C'est pour rendre hommage au caractère ferme et persévérant de notre fondateur qui fit triompher ses projets, malgré les préjugés d'un pays où toute nouvelle institution effraie. C'est en retour de la protection que vous accordez

---

(1) Ce rapport, fort bien rédigé, atteste que l'instituteur n'était pas dénué d'une certaine culture. Il atteste aussi le soin que prenaii l'administration de placer de bons maîtres à la tête des écoles mutuelles.

si généreusement à ce qui peut contribuer à civiliser notre pays, que je viens mettre sous vos yeux un tableau général de l'école gratuite d'enseignement mutuel fondée à Pont-Croix par M. Bégé, le 1er mai 1829.

« Pont-Croix, chef-lieu du canton de même nom, situé à l'entrée du Cap-Sizun, à trois lieues du Bec-du-Ras, si fameux par ses naufrages, est une commune de 2.032 habitants. Toutes ses ressources, du côté de l'instruction, consistaient en un petit séminaire pour le riche. L'enfant de l'artisan trouvait dans deux mauvaises écoles non autorisées, et suivies par une vingtaine d'enfants, les premiers éléments de lecture et d'écriture qu'il achetait par beaucoup de temps et d'argent.

« M. Achille Bégé (1), devenu le principal propriétaire de l'endroit, frappé du grand dénuement du pauvre, pense à consacrer une partie de son revenu à l'établissement et entretien d'une école primaire gratuite.

« Le choix de la méthode et celui d'un instituteur furent l'objet des premières sollicitudes de notre fondateur. Le mutuel lui plut. Je connaissais l'idiome du pays : il m'honora de son choix. Parti pour Nantes le 15 décembre 1828, et recommandé au président du Comité de cette ville, je fus remis au directeur de l'école d'enseignement mutuel, qui me donna ses soins et les documents nécessaires pour créer un établissement pareil.

« Le 20 Février 1829, je retournai à Pont-Croix, rapportant avec moi les éléments de la civilisation et de l'industrie.

« J'étais loin de pressentir toutes les difficultés qui allaient accueillir un si beau projet. Je croyais qu'il n'y avait qu'à éprouver les jouissances de l'avoir entrepris. Il n'en fut pas ainsi : trois mois s'écoulèrent avant l'installation définitive de l'école.

« Cet intervalle fut traversé de mille difficultés. Il fallait trouver un local convenable, ce qui se trouve rarement dans un petit endroit. Le matériel de la classe était à confection-

---

(1) M. Bégé habitait, 1, rue Lepelletier à Paris.

ner, les fournitures de toutes espèces à faire venir de Paris. Joignez à cela le peu de zèle de quelques autorités, provenant soit d'indifférence, soit de crainte de se prêter à une entreprise qui aurait trouvé des désapprobateurs.

« Malgré tout, une correspondance active entretenue avec M. Bégé, l'empressement de cette Société de Paris, toute dévouée à l'instruction du peuple, la coopération de quelques personnes influentes dans le pays, firent lever une partie des obstacles.

« Je pris auprès de moi 20 enfants des plus intelligents, qui devaient me servir de moniteurs et je m'établis avec eux dans un local provisoire appartenant à M. Clermont. Tout mon mobilier consistait en tables, bancs et télégraphes, ardoises, crayons et porte-crayons, et des Nouveaux Testaments pour la lecture. C'est avec ces éléments que je commençai mon travail.

« L'idiome bas-breton avait déjà été l'objet de mes relations avec M. Bégé. Justement alarmés du retard qu'apporterait dans les études cette différence de langue, pour y remédier, nous convînmes que la marche à suivre serait de ne rien changer à la méthode d'enseignement, que les explications seraient données en français et aussitôt traduites en la langue du pays.

« Cela posé, je préparai mes jeunes élèves, leur servant moi-même de moniteur général. Je leur faisais exécuter les exercices des tables, les instruisant de leurs devoirs à l'égard de leurs camarades qu'ils étaient destinés à diriger.

« Dès lors, les préjugés d'un pays où un escamoteur de muscades est regardé comme un homme enchanté, où l'on voit encore les signes certains de la guerre dans des armées qui s'entrechoquent dans le ciel, ces préjugés, dis-je, firent naître un nouveau genre d'opposition contre une méthode entièrement inconnue. Chacun se livra à ses conjectures. Les mouvements d'ensemble qu'on fait exécuter aux enfants, tenaient, dit-on, aux exercices militaires. Le gouvernement, disait l'un, a des vues sur nos enfants : ils seront préférablement pris dans les conscriptions. Un autre ne concevait

pas une méthode où l'on apprenait à lire sur des tableaux et à écrire sur l'ardoise, et où son fils était instruit par le fils de son voisin.

« Pour les enfants, ils étaient enchantés de ce mode d'enseignement qui les amusait tout en les instruisant. Les moniteurs étaient fiers de leurs petits pouvoirs.

« Le nombre des enfants était doublé lorsque M. Bégé vint lui-même à Pont-Croix, dans le courant du mois d'août 1829. Il visita l'école, interrogea les élèves sur la lecture, l'arithmétique, vit les écritures, trouva qu'ils avaient répondu à mes efforts et leur donna des récompenses.

« Nous n'étions encore que provisoirement établis, notre matériel n'était pas complet ; il nous fallait un local plus central et mieux disposé. L'active sollicitude de notre fondateur vint à notre secours. Une nouvelle salle fut bientôt prête et garnie de ses tableaux de lecture. Alors seulement nous pûmes mettre la méthode d'enseignement mutuel en pratique dans tous ses principes. Faire passer rapidement tous les élèves par toutes les classes de lecture et en déterminer la classification fut mon premier devoir.

« Depuis cette époque, l'école prit une marche plus régulière, des situations de trimestre furent adressées à M. Bégé et au maire ; les punitions et récompenses furent employées ; des billets furent donnés aux moniteurs et au premier de chaque cercle, et échangés à la fin de chaque semaine contre de l'argent. Cinquante élèves de la ville et de la campagne suivaient la classe ; les visiteurs venaient fréquemment et s'en allaient enchantés de la nouvelle méthode, de la tenue des élèves et de leurs progrès : nous paraissions tranquilles.

« Cependant, quelque retard que nous mîmes à nous mettre en mesure vis-à-vis de l'Université pour l'obtention de l'autorisation spéciale, attira sur nous les regards de M. le recteur de notre Académie. On menaça de fermer notre école ; je fus signalé comme un homme peu religieux. M. le président du Comité de Quimper, qui n'avait d'yeux que pour nous, m'écrivit que, pour obtenir l'autorisatiou spéciale, il fallait, outre les renseignements donnés par M. le

maire et mon brevet de capacité, une attestation de M. le curé de Pont-Croix portant garantie de ma conduite religieuse depuis l'ouverture de l'établissement.

« Vous connaissez l'esprit du gouvernement d'alors ; c'est en vain que M. Bégé sollicita quelques secours auprès de M. le Ministre de l'Instruction Publique ; le Conseil général du département ne fut pas plus sensible à la propagation des lumières. A cette époque, une malheureuse influence agissait sur l'école : le nombre des élèves diminua ; nous avions à nous plaindre de leur peu d'assiduité ; 20 enfants se retirèrent successivement des 6e, 7e et 8e classes de lecture, d'écriture, d'arithmétique ; d'autres ne passèrent pas assez de temps, se retirant au moment de recueillir le fruit de leurs travaux ; quelques enfants de la campagne, comme effrayés de l'appareil de la classe, n'y passèrent souvent qu'un jour.

« Cependant, notre méthode avait porté ses fruits : des jeunes gens qui, depuis 5 et 6 ans fréquentaient les écoles individuelles sans avoir jamais pu articuler un seul mot, étaient parvenus à lire très couramment.

« Au milieu de notre affaiblissement, M. Bégé, toujours les yeux fixés sur une école qu'il affectionnait et qu'il désirait soutenir de tous ses efforts, connaissant l'esprit intéressé des habitants, augmenta les récompenses et promit 30 fr. à l'expiration de chaque trimestre aux dix premiers élèves.

« M. Hignard, nouvellement chargé de l'administration de la commune, nous prêta un ferme appui et paya de sa personne et de sa fortune. Il visita fréquemment l'école, encourageant l'assiduité et réprimandant la paresse.

« Enfin, le soleil de juillet vint luire : l'horizon s'éclaircit et nous ne tardâmes pas à en ressentir l'heureuse influence. M. Bégé obtint des secours du nouveau ministre de l'Instruction publique ; il est encore venu s'assurer par lui-même des succès de son école, l'encourager et réveiller l'indifférence de quelques parents par une brillante distribution de prix qui consistait en livres pour certains enfants de familles aisées et en cravates, pantalons et gilets pour les autres.

Trois habillements complets ont été décernés comme premiers prix au moniteur général, aux progrès, à l'assiduité (1). Pour nous, nous reçûmes le prix que nous en attendions : sur le registre d'inscription figuraient les noms de 150 enfants, dont 60 suivaient l'école, les autres ayant été rendus à leurs familles.

« Voilà, Monsieur le Préfet, les travaux auxquels nous nous sommes livrés. Notre système d'éducation ne s'est jamais écarté de la bonne morale et de la religion ; l'enseignement du cathéchisme en bas-breton et en français a constamment marché avec les éléments de lecture, d'écriture et d'arithmétique ; une heure par semaine a été consacrée à la lecture générale des livres populaires si propres à développer dans ces jeunes cœurs les premières connaissances agricoles et industrielles et les véritables droits de l'homme.

« Voilà comment se développera chez nous le grand œuvre de la civilisation auquel vous aurez si puissamment contribué. Voilà comment notre généreux fondateur aura bien mérité de la Patrie et que son nom restera vénéré dans la Bretagne. Pour moi, si le souvenir se porte sur l'instituteur pour quelques services rendus à son pays, je ne demande pour prix de mes peines que l'honneur de l'avoir servi.

« Recevez, Monsieur le Préfet, l'assurance de l'entier dévouement d'un bas-breton.

Votre obéissant serviteur,
A. ODEYÉ.

La prospérité de la nouvelle école ne se maintint pas longtemps. L'effectif diminua, malgré l'appui du préfet, et les soins de M. Bégé. En 1833, de guerre lasse, M. Odeyé demanda son changement. Il fut remplacé par M.

---

(1) Non content de procurer instruction et récompenses aux élèves de son école, M. Bégé les munit, à leur sortie de l'école, de livres, de papier, de plumes, « afin qu'ils puissent cultiver et entretenir les connaissances qu'ils y ont acquises, car, rentrés dans leur chaumière, ils ne trouveront rien, absolument rien pour s'instruire ; quelques livres religieux, en langue bretonne, peuplent seuls les chaumières ».

Lemée qui ne resta que deux mois à Pont-Croix. L'école se trouva fermée, faute d'instituteur.

Le 5 novembre 1833, le préfet exposait la situation au recteur d'académie :

« Il est extrêmement fâcheux que la commune de Pont-Croix se trouve dans l'obligation de fermer son école faute de maître. Un tel état de choses ne peut que décourager l'autorité locale et faire manquer l'exécution des mesures qui sont prises pour la propagation de l'instruction primaire.

« L'école de Quimperlé se trouve également fermée : deux des principales écoles récemment créées dans le département se trouvent ainsi abandonnées, ce qui est d'un fort mauvais exemple pour les communes qui ont à lutter contre plus d'obstacles ».

*
**

Arrondissement de Quimperlé

Répondant à la circulaire du 14 octobre, le sous-préfet de Quimperlé expose l'impossibilité de créer de nouvelles écoles mutuelles, celle de Quimperlé, déjà établie, répondant aux besoins de ses administrés :

« Aucune des communes de cet arrondissement, hors la ville de Quimperlé, n'est dans une situation à pouvoir concourir aux frais de premier établissement d'une école d'enseignement mutuel.

« Pont-Aven (1), qui offre le plus de population agglomérée, peut à peine subvenir à ses dépenses ordinaires et de première nécessité. Partout on rencontre des difficultés insurmontables à cause du défaut de ressources et de local convenable.

« Il est une autre considération importante qui, lors même qu'il serait possible d'établir des écoles d'enseignement mu-

(1) Pont-Aven comptait à cette époque 800 habitants.

tuel dans quelques communes rurales, devrait faire hésiter. Il est en effet reconnu que les cultivateurs qui ont le moyen et la volonté de donner quelque instruction à leurs enfants, les envoient au chef-lieu d'arrondissement pour y apprendre le français et y suivre les écoles élémentaires ; l'école d'enseignement mutuel de Quimperlé (1) est en partie peuplée de ces enfants des communes rurales, et sans eux il est à craindre qu'elle ne pourrait se soutenir.

« Comment, d'ailleurs, dans une commune rurale, un instituteur pourrait-il subsister avec la modique rétribution de quelques élèves, puisque les communes ne peuvent lui faire un traitement ? ».

L'école mutuelle de Quimperlé, ouverte le 15 juin 1819, était installée dans un local des bâtiments de Sainte-Croix. Dès les premiers mois, l'effectif atteint 50 élèves ; mais, par suite de la campagne menée par les nobles, le nombre des élèves diminue. L'instituteur, Martin de Lagrange, voit ses moniteurs, dressés avec beaucoup de soin, le quitter l'un après l'autre et sans lui donner de motif :

« Cependant, affirme le sous-préfet, ce maître jouit à juste titre, sous les rapports moraux et religieux, de l'estime des personnes même opposées à cette espèce d'enseignement.

« Malgré cette considération particulière, comme l'école ne se compose que d'enfants d'ouvriers et de personnes dans leur dépendance, l'influence exercée sur les parents est employée à son détriment.

« L'instituteur m'a assuré qu'il n'avait aucune preuve que le clergé de cette ville se servît de la sienne ; mais il a la certitude qu'il n'approuve pas cette méthode d'enseignement».

Martin de Lagrange informe le maire de Quimperlé de la décadence de son école :

---

(1) La population de Quimperlé était, en 1820, de 5.000 habitants environ.

Monsieur le Maire,

« La confiance dont vous avez bien voulu m'honorer en me chargeant de la direction de l'école d'enseignement mutuel, ouverte le 15 juin 1819, m'avait engagé à faire tous mes efforts pour obtenir de ce nouveau mode les résultats qu'on aurait eu lieu d'en espérer, si les élèves qui se sont d'abord présentés avec empressement et en grand nombre n'avaient abandonné l'établissement au point de le réduire à ne posséder, depuis longtemps, que huit à dix d'entre eux parmi lesquels on ne compte plus *un seul moniteur*. Je me serais sans doute fait un devoir de vous instruire plus tôt de la situation de l'école, si je ne m'étais flatté qu'une saison plus agréable ramènerait les élèves que je pouvais présumer avoir été écartés par les froids qui se sont fait sentir dans les mois de janvier et février. Je me trouve donc dans la dure nécessité de vous faire connaître, d'une manière positive, que l'établissement est désormais totalement nul et que les fonds qu'on allouerait à cet effet resteraient sans destination ».

Mis au courant de la situation, le préfet désire connaître les causes qui ont amené la désertion de l'école.

Le Comité cantonal se réunit d'urgence. La délibération permet de supposer que ses membres ne sont guère partisans de l'enseignement mutuel et que leur action ne s'est guère exercée en sa faveur.

« Aujourd'hui 27 mars 1820, en vertu de la dépêche de M. le préfet, en date du 21 de ce mois, le Comité gratuit et de charité de l'instruction primaire du canton de Quimperlé, a été convoqué, par ordre de M. le sous-préfet, pour connaître les motifs qui ont pu occasionner l'abandon général de l'école mutuelle par les élèves.

« Le Comité rassemblé et composé de M. le curé, président, de MM. le procureur du roi, le juge de paix, du Boisguéhenneuc, Le Marant de Kerdaniel, L'Hour, prêtre, et Le Rousseau de Saint-Dridan, en présence de M. le sous-préfet, a

reconnu qu'un grand nombre d'enfants avaient été attirés à l'école mutuelle établie dans cette ville par la réputation qui l'avait devancée ; que les parents y ont conduit leurs enfants dans l'espérance que l'instruction y eût été prompte. Mais, soit que le nombre des élèves ne fût pas assez considérable pour exciter l'émulation, ou que cette méthode tranchât trop avec l'ancienne, les pères de famille y avaient peu de confiance. Comparant les progrès des enfants qui fréquentaient cette nouvelle école avec les succès des enfants qui sont restés attachés à l'ancienne manière d'enseigner et sachant que les nouvelles écoles devenaient désertes dans les villes voisines, ils se sont déterminés à retirer leurs enfants.

« Tous les efforts qu'ont fait le Comité et M. le maire pour faire revivre cette école ont été infructueux.

« Le Comité, bien loin d'avoir aucun reproche à faire à M. Martin de Lagrange, instituteur, ne peut que rendre justice à la vérité, en disant qu'il l'a toujours vu porter les soins les plus assidus à ses élèves et reconnaît en lui toute la capacité et la moralité qu'on peut exiger d'un instituteur. *Le dégoût qui a été reconnu généralement pour cette manière d'enseignement tant dans cette ville que dans les villes voisines, ne laisse aucune espérance de rétablir l'école mutuelle dans cette ville* ».

L'instituteur sollicita du maire l'autorisation de transformer son école mutuelle en école spéciale de latin, préparant les enfants à entrer au collège. Le maire partagea ses vues et la municipalité lui vota un traitement annuel de 800 francs.

IV

Conclusion

Malgré les efforts de l'administration, malgré les subventions votées par le Conseil général, subventions dont

bénéficiaient largement les communes, les instituteurs et même les moniteurs ; malgré les circulaires préfectorales expliquant aux maires la supériorité de l'enseignement mutuel et les avantages que les communes pouvaient y trouver ; malgré le choix d'instituteurs capables, pour diriger ces écoles ; malgré la gratuité accordée, tantôt à tous les élèves, tantôt aux seuls indigents, il n'a pas été possible de faire prospérer cet enseignement dans le Finistère. Vingt-trois écoles seulement, dont cinq dues à l'initiative privée, ont pu s'ouvrir et fonctionner pendant quelques années.

Les déboires rencontrés par l'administration ont été dûs pour une bonne part à l'opposition du clergé, des nobles et aussi des instituteurs qui, figés dans leur routine, ne voyaient pas d'un bon œil le nouvel enseignement et, tantôt s'opposaient à sa diffusion, tantôt n'osaient le pratiquer dans la crainte de voir baisser leurs effectifs. A ces obstacles s'ajoutaient la précarité des budgets communaux et, en général, la situation économique assez médiocre du département.

Le tableau ci-dessous indique la répartition des écoles par arrondissement.

ARRONDISSEMENTS	POPULATION	NOMBRE DE COMMUNES	COMMUNES POURVUES D'ÉCOLES SUIVANT LE MODE INDIVIDUEL	COMMUNES POSSÉDANT UNE ÉCOLE MUTUELLE
Brest	156.000 h.	83	31	7
Morlaix	130.000 h.	58	31	6
Quimper	100.000 h.	62	5	3
Châteaulin	94.000 h.	58	0	5
Quimperlé	40.000 h.	20	0	1

En 1828, le Finistère ne possédait donc encore que 88 écoles, dont 22 fonctionnaient suivant le mode mutuel ; 194 communes n'avaient pas d'école.

La population du département était de 503.000 habitants, comprenant 38.000 garçons et 38.000 filles d'âge scolaire. Sur ce nombre, 5.600 enfants seulement fréquentaient une école.

On remarquera que les arrondissements de Morlaix et de Brest sont mieux pourvus d'écoles et que l'arrondissement de Morlaix arrive nettement en tête, compte tenu du nombre de communes et du chiffre de la population.

Cette situation s'explique par le fait que le nord du Finistère était plus prospère ; il y régnait une aisance inconnue dans la Cornouaille.

Au point de vue de la richesse, les arrondissements se classent exactement dans le même ordre que le nombre de leurs écoles relativement au chiffre de la population (1).

Pour ce qui concerne l'enseignement mutuel, l'ordre change du fait que l'arrondissement de Châteaulin ne possède que des écoles mutuelles.

En 1830, il y avait en France 804 écoles d'enseignement mutuel (2) ce qui fait une moyenne de 9 écoles par département. Avec ses 23 écoles mutuelles, le Finistère atteignait presque le triple de cette proportion. Ce résultat est dû aux efforts persévérants du préfet, des sous-préfets et du Conseil général, efforts tenaces qui n'ont cependant pas réussi à donner au mode d'instruction cher aux gouvernements de Louis XVIII et de Charles X, la faveur à laquelle il pouvait prétendre.

Si les efforts de la Restauration pour le développement des écoles ne donnèrent pas les résultats attendus, ils

---

(1) *Recherches statistiques,* par A. Duchâtellier.

(2) Rapport du Ministre de l'Intérieur au Roi.

eurent du moins le mérite de préparer les esprits à la nécessité de l'instruction. La loi Guizot, votée en 1833 trouvera un terrain déjà préparé et pourra ainsi donner à l'enseignement un tel essor qu'en trois ans le nombre des écoles dans le Finistère sera doublé.

L. OGÈS.

TABLE DES MATIERES

DU TOME LVIII

PREMIÈRE PARTIE

Table des procès-verbaux des délibérations et de la chronique

---

PAGES

LISTE GÉNÉRALE DES MEMBRES. 3

ÉCHANGES OU SERVICES GRATUITS 17

SÉANCE DU 29 JANVIER. III

Observations diverses relatives à la ville d'Is. — Maintien du nom traditionnel de la Société. — Admission de nouveaux membres. — Communications relatives à l'administration du préfet Miollis, au manoir de Penquelenec en Peumerit et à l'église du Vieux-Quimerc'h. — Présentation de publications récentes.

CHRONIQUE : Le *René Madec* de M. Albert Le Bail, par H. W. VI

SÉANCE DU 26 FÉVRIER IX

Admission de nouveaux membres. — Démarche des anciens combattants du 19e d'infanterie au sujet d'un calvaire ancien à transporter en Belgique, à Maissin. — Communications relatives aux marins

bretons prisonniers sur les pontons anglais et à l'évêque de Cornouaille François de la Tour. — Présentation de publications récentes et de fragments gallo-romains découverts près de la gare de Guengat.

Chronique : Les frères mineurs de l'Observance et et les Récollets de Bretagne XI

Séance du 26 Mars. XIII

Décès de M. l'abbé Quiniou, recteur de Penmarc'h. — Admission de nouveaux membres. — Communications relatives au château et à la famille de Kergroadès, aux chapelles de Locmaria en Plabennec, du Croazou en Kerlouan, de Saint-Egarec en Kerlouan, de Saint-Eloi en Plouarzel, de Sainte-Pétronille en Ploudaniel et de Lanvoy en Hanvec. — Découverte de monnaies du xvi^e^ siècle en Plogonnec. — Vœu au sujet de l'ancien cimetière de Poullan. — Communications relatives à des emblèmes maçonniques figurant sur une maison de Quimper. — Projets d'excursions.

Annexe : Le trousseau d'une jeune mariée bretonne en 1590, par L. Le Guennec XVIII

Séance du 30 Avril XXI

Décès de M. Chareteur, président des « Amis des Arts » de Brest. — Admission de nouveaux membres. — Compte-rendu de l'excursion du 26 avril. — Communications relatives à la famille Le Marc'hadour de Plomodiern, à des vases préhistoriques trouvés à Lanzent en Plonévez-Porzay, à M. de Clugny, intendant de la marine à Brest, à l'évêque de Léon Rolland de Neufville, aux restes d'un tumulus à Goarem en Plonéïs. — Inscription de

monuments sur l'Inventaire supplémentaire des monuments historiques. — Présentation de publications nouvelles.

ANNEXE : Le pardon de Saint-Salomon en Plouyé, par F. Joncour XXV

SÉANCE DU 28 MAI XXIX

Admission de nouveaux membres. — Inscription de placîtres et clôtures de cimetières sur l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques. — Don au Musée départemental des deux vases de Lanzent. — Projet de transport en Belgique du calvaire de Croas-Ty-Ru du Tréhou. — Protestation contre la défiguration de la vieille maison dite du « Petit Paris » à Quimper. — Annonce de la reprise d'activité de la Société académique de Brest. — Présentation de publications diverses, relatives au Guéodet de Lanrivain, à l'abbé Guillou, poète breton, etc.

SÉANCE DU 25 JUIN XXXIII

Admission de nouveaux membres. — Mesures prises pour préserver la maison dite « le Petit Paris », à Quimper. — Communications relatives à l'iconographie des évêques de Léon, à des galets ovoïdes existant en Combrit, à la fontaine de la Clarté en Querrien, à Marie Pellan, de la *Marie* de Brizeux, à Laënnec, professeur au Collège de France.

ANNEXE : Rapport financier annuel. XXXVI

SÉANCE DU 30 JUILLET. XXXVII

Admission de nouveaux membres. — Compte-rendu de l'excursion du 28 juin dans la région de Pont-Ayen. — Communications relatives à la motte de

Lamber en Ploumoguer, à la maison du Moustoir en Arzano et à la chapelle de Tréanna en Elliant. — Classements d'objets mobiliers parmi les Monuments historiques. — Démarche de M. le recteur de Guerlesquin en faveur de la chapelle de Saint-Ener. — Présentation d'une étude de M. Jean Marzin sur Morlaix en 1830. — Communications relatives à un ancien tableau sur bois existant au presbytère de Saint-Eutrope en Plougonven, à l'hypothèse de M. Jourdan de La Passardière sur l'affaissement de la baie de Douarnenez, à divers lec'hs, etc.

CHRONIQUE : Les ifs de nos cimetières de campagne. XLIII

SÉANCE DU 29 OCTOBRE. XLV

Décès de MM. Delécluse et Taburet. — Admission de nouveaux membres. — Classement de mégalithes et d'objets mobiliers parmi les Monuments historiques. — Communications relatives à la chapelle ruinée de Saint-Egarec en La Forêt-Fouesnant, aux adresses des Conventionnels à Paris, aux monuments anciens de la commune du Trévoux, à un moule d'images pieuses du XVII^e^ s. trouvé à Quimperlé. — Vœux relatifs aux mégalithes de l'île Melon et aux arbres de Kerinec. — Annonce de la réorganisation de la Société des « Amis de Kerjean ». — Don au Musée départemental de débris préhistoriques provenant du tumulus de Saint-Vio en Tréguennec — Présentation d'une étude sur deux ministres de la marine à la fin du règne de Louis XIV.

NÉCROLOGIE : M. Emmanuel Delécluse, par H. W. . XLIX

ANNEXE : Morlaisiens captifs à Salé en 1765, par L. Le G. L

Séance du 26 Novembre. LIII

Présentation d'un nouveau membre. — Communications relatives à la chapelle de la Madeleine en Penmarc'h, à une lettre inédite de La Tour-d'Auvergne, à la chapelle de Saint-Tusven et au Guilliguy de Portsall, au lec'h de Ploudalmézeau, aux chapelles de Saint-Mellon en Tréogat, de Guénily en Pleyben et de Scrignac, à un règlement de police de Pont-Croix au XVIIIe siècle, à la motte du Hellès en Bolazec.

Annexe : Les marins du Cap-Sizun dans les prisons d'Angleterre en 1795, par Daniel Bernard. . . . LVII

Séance du 31 Décembre. LXI

Complément à la note de M. Le Guennec sur les Morlaisiens captifs à Salé. — Décès de M. le comte A. de Guébriant. — Admission de nouveaux membres. — Communications relatives à Saint-Tusven et au Guilliguy de Portsall. — Reconstitution de la Société des « Amis de Kerjean ». — Election du bureau pour 1932.

DEUXIÈME PARTIE

Table des Mémoires publiés en 1931

PAGES

I. Simples remarques au sujet de " La ville d'Is ", par Fr. Jourdan de La Passardière. 3

II. Saint-Tudy, abbé et confesseur (traduit de l'anglais du Rév. Doble, par Mlle Bablet) 10

III. La construction d'un clocher breton (Saint-Mathieu de Morlaix), par L. Le Guennec 16

IV. Autour de Brizeux, par Daniel Bernard 28

V. Procès-Verbal des prééminences et autres droits appartenant au seigneur de Goesbriand en 1630, par R. Couffon et L. Le Guennec 53

VI. Les écoles d'enseignement mutuel dans le Finistère sous la Restauration, par L. Ogès 76

QUIMPER — IMPRIMERIE Mme J. BARGAIN